



LE MONDE *diplomatique*

HISTOIRE
DU GAZ
LACRYMOGÈNE

PAR ANNA FEIGENBAUM
Page 3.

5,40 € - Mensuel - 28 pages

N° 770 - 65^e année. Mai 2018

AMERTUME ET RÉSISTANCE À MONTLUÇON

La France abandonne ses villes moyennes

Délaissées au profit des métropoles, les villes moyennes comptent leurs plaies : isolement, faibles ressources, exil des jeunes et des diplômés, chômage, pauvreté. Pour leurs élus, l'égalité des territoires prévue par la Constitution n'est plus qu'un souvenir. Comme à Montluçon (Allier), où le combat pour une desserte ferroviaire décente en conditionne beaucoup d'autres.

UNE ENQUÊTE
DE JEAN-MICHEL DUMAY *

POUR SE RENDRE en train à Lyon, sa nouvelle capitale régionale, située à 183 kilomètres à vol d'oiseau, un habitant de Montluçon, première commune de l'Allier, doit compter au minimum trois heures et demie, avec un changement impératif, voire quatre à cinq heures selon les autres options proposées. C'est-à-dire davantage de temps qu'un Lillois, qui réside trois fois plus loin.

« On est près de tout et, en même temps, on est loin de tout », synthétise M. Daniel Coffin, l'un des animateurs du Comité de défense du rail local (Coderail). Ce cheminot retraité se souvient d'une époque bénie où l'on pouvait presque tout faire en train, en étoile, autour de Montluçon. Au cœur du pays, la ville était un carrefour ferroviaire. Ainsi en avait décidé Napoléon III, accueilli en grande pompe dans les usines de la cité en 1864, sous un arc de triomphe de rails et d'essieux de wagon. Un siècle et demi plus tard, ce 28 avril, en marge des grèves de cheminots, la population était à nouveau appelée par les élus locaux à « marcher pour le rail ». Mais, cette fois, il s'agissait d'empêcher sa disparition.

(Lire la suite pages 22 et 23.)

* Journaliste.

SUCCÈS MILITAIRES, CASSE-TÊTE GÉOPOLITIQUE

Que cherche la Russie au Proche-Orient ?



TAMMAM AZZAM. – De la série « The Place » (Le Lieu), 2017

En décidant d'intervenir militairement en Syrie, en septembre 2015, Moscou a sauvé le régime de M. Bachar Al-Assad et lui a permis de récupérer la plus grande partie du territoire perdu. Le Kremlin cherche désormais à imposer sa vision d'un règlement politique, tout en gardant un point d'équilibre dans ses relations avec tous les acteurs impliqués sur le terrain : Occidentaux, Turcs, Israéliens, Saoudiens, sans oublier les Iraniens.

PAR NIKOLAÏ KOŽHANOV *

L'INTERVENTION militaire de la Russie en Syrie n'allait pas de soi. Durant la première année du conflit (2011-2012), le Kremlin estimait que le régime de M. Bachar Al-Assad saurait surmonter la tempête, à condition d'être protégé contre les ingérences extérieures. Une illusion qui s'est dissipée à mesure que les affrontements s'aggravaient. Moscou tenta alors de favoriser un compromis entre Damas et la « communauté internationale ». Les dirigeants russes com-

* Maître de conférences en économie politique du Moyen-Orient à l'Université européenne de Saint-Petersbourg et chercheur associé au programme Russie-Eurasie de l'Institut royal des affaires internationales, Chatham House (Londres).

mencèrent ainsi par établir une distinction entre M. Al-Assad et l'État syrien. Instruits par l'éclatement de la Libye après la chute du régime de Mouammar Kadhafi en 2011, ils avaient pour priorité de protéger les institutions syriennes. Mais, dans le même temps, ils gardaient la conviction que seul M. Al-Assad pouvait empêcher le démantèlement de l'État syrien. Ce qui ne signifiait pas pour autant qu'ils resteraient éternellement attachés à la personne de son chef.

Les autorités russes n'ont jamais accordé une confiance totale à M. Al-Assad. Elles n'ont pas oublié que, en 2000, après son arrivée au pouvoir, il avait tenté un rapprochement avec l'Europe, en particulier avec la France. C'est seulement quand cette tentative a échoué, notamment en raison de la présence syrienne au Liban, qu'il s'est tourné vers la Russie. Elles se souviennent aussi que, dans les années 1990 et 2000, Damas n'a fait aucun cas des requêtes de Moscou concernant les rebelles tchétchènes qui

avaient fui en Syrie après avoir commis des attaques contre des militaires et des civils russes. Moscou reste donc prudent dans son partenariat. Lors d'un discours, en juillet 2016, M. Vladimir Poutine a déclaré qu'il ne voulait pas, en faisant confiance à un régime susceptible de changer d'alliés du jour au lendemain, reproduire l'erreur que l'Union soviétique avait commise avec l'Égypte : en juillet 1972, Anouar Al-Sadate avait expulsé plusieurs milliers de conseillers soviétiques pour marquer sa rupture avec l'URSS.

En septembre 2015, les inquiétudes du Kremlin concernant les chances de survie du pouvoir de Damas se sont aggravées en raison de la radicalisation de l'opposition syrienne et de sa progression sur le terrain. Il craignait alors un effondrement imminent du régime.

(Lire la suite pages 4 et 5.)

Mai, un espoir d'océan

PAR SERGE HALIMI

DANS LA VIE d'un peuple, c'est un moment précieux. Le couvercle des lois sociales se soulève. Soudain, la résignation, les habitudes deviennent des sujets de réflexion, puis sont remises en question. Le « fleuve des villes grises, et sans espoir d'océan (1) » en rencontre d'autres, s'illumine ; et tous rejoignent la mer. Le « pourquoi pas ? » succède au « c'est comme ça ! ». Une contagion des soulèvements – il y a cinquante ans, on ne parlait pas encore de « convergence des luttes » – rappelle que l'histoire n'est pas finie, que les réformes et les révolutions qui l'ont façonnée voulaient souvent abolir l'obligation d'obéir et de subir.

En mai 1968, la répétition générale ne fut pas suivie d'une première. Un soulèvement marqué par l'une des plus grandes grèves ouvrières de l'histoire de l'humanité eut même sa postérité entachée parce que ses incarnations les plus médiatisées furent aussi celles qui avaient le plus mal tourné. Fauché en octobre dernier, le dirigeant étudiant Jacques Sauvageot fut au contraire l'un des visages lumineux, et par conséquent irrécupérables, du mouvement de Mai. Il avait vu dans celui-ci le « produit de collectifs œuvrant dans une optique dépassant les individualités (2) ». Il avait rappelé que les insurgés d'alors réfléchissaient à l'abolition du capitalisme, question qui, regrettait-il, « n'est plus posée par grand monde ». Ses camarades et lui refusaient une « modernité » fondée sur la rationalisation du travail plutôt que sur son partage ou sur celui des richesses. La mondialisation à laquelle ils aspiraient visait au « développement nécessaire de la solidarité internationale », pas à la circulation toujours plus rapide des marchandises. Enfin, en mai 1968, il s'agissait pour eux de

combattre un pouvoir qui entendait, déjà, « faire de l'université une entreprise rentable (3) ».

De tels rappels relativisent le nouveau discours dominant qui aimerait constituer en marqueur de tous les affrontements politiques l'opposition entre un progressisme culturel matiné de Mai 68 – qu'incarneraient M. Emmanuel Macron, M^{me} Angela Merkel ou M. Justin Trudeau – et une « démocratie illibérale » à la hongroise. Car, au-delà de leurs différences, le pluralisme des sociétés ouvertes et l'autoritarisme nationaliste se rejoignent pour préserver le système économique et les rapports de domination qui en découlent (4). Camper le président français en symbole international de la modération démocratique face aux « extrêmes », voilà au demeurant un singulier paradoxe au moment où il affronte les syndicats, met en péril le droit d'asile et semble avoir pour principale ambition que « des jeunes Français aient envie de devenir milliardaires ».

M. Macron avait prévu de commémorer Mai 68. Une telle fête aurait un sens, mais contre le « vieux monde » qu'il représente. Celui qui, cinquante ans plus tard, se souvient encore de sa peur et entend compléter sa revanche.

- (1) René Crevel, *Détours*, La Nouvelle Revue française, Paris, 1924.
- (2) « Mémoire combattante : quelques écrits de Jacques Sauvageot », *Contre-temps*, n° 37, Paris, avril 2018.
- (3) Selon les mots du recteur Jean Capelle analysant un plan gouvernemental de 1966 sur l'enseignement supérieur.
- (4) Lire Pierre Rimbart, « De Varsovie à Washington, un Mai 68 à l'envers », *Le Monde diplomatique*, janvier 2018.

Une enquête haletante sur l'une des plus grandes supercherries intellectuelles du XX^e siècle



296 pages, 18 euros
ePub disponible



SOMMAIRE COMPLET EN PAGE 28

Afrique CFA : 2 400 F CFA, Algérie : 250 DA, Allemagne : 5,50 €, Antilles-Guyane : 5,50 €, Autriche : 5,50 €, Belgique : 5,40 €, Canada : 7,50 \$, Espagne : 5,50 €, États-Unis : 7,50 \$, Grande-Bretagne : 4,50 £, Grèce : 5,50 €, Hongrie : 1 835 HUF, Irlande : 5,50 €, Italie : 5,50 €, Luxembourg : 5,40 €, Maroc : 35 DH, Pays-Bas : 5,50 €, Portugal (cont.) : 5,50 €, Réunion : 5,50 €, Suisse : 7,80 CHF, TOM : 780 CFP, Tunisie : 5,90 DT.

DES TRANCHÉES DE 1914 À NOTRE-DAME-DES-LANDES

Gaz lacrymogène, des larmes en or

Comme les manifestants français – ceux de Mai 68, mais aussi ceux qui se mobilisent pour la « zone à défendre » de Notre-Dame-des-Landes ou contre la sélection universitaire à Nanterre –, les protestataires du monde entier font une expérience commune : l'inhalation de gaz lacrymogène. En un siècle, cette arme présentée comme inoffensive s'est imposée comme l'outil universel du maintien de l'ordre.

PAR ANNA FEIGENBAUM *

CONTRAIREMENT à d'autres marchés, l'industrie du maintien de l'ordre ne craint ni les troubles sociaux ni les crises politiques – bien au contraire. Les révoltes du « printemps arabe » en 2011 et les manifestations qui ont ébranlé le monde ces dernières années ont fait exploser les ventes de gaz lacrymogène et d'équipements antiémeute. Carnets de commandes en main, les commerciaux sillonnent la planète. Des armées d'experts se tiennent à l'affût du moindre frémissement populaire pour conseiller fabricants et acheteurs sur les bonnes affaires du jour. Le gaz lacrymogène est sans conteste leur produit-vedette : universellement considéré par les gouvernements comme le remède le plus fiable et le plus indolore à la contestation sociale, comme une panacée contre le désordre, il ne connaît ni frontières ni concurrence.

Quels dommages cause-t-il à ses victimes ? Quels problèmes pose-t-il en matière de santé publique ? Nul ne le sait, car personne ne s'en soucie. Dans aucun pays il n'existe d'obligation légale de recenser le nombre de ses victimes. Aucune obligation non plus de fournir des données sur ses livraisons, ses usages, les profits qu'il génère ou sa toxicité pour l'environnement. Depuis presque un siècle, on nous répète qu'il ne fait de mal à personne, que ce n'est

rien de plus qu'un nuage de fumée qui pique les yeux. Quand des gens en meurent – l'organisation Physicians for Human Rights a par exemple comptabilisé trente-quatre morts liées à l'usage de gaz lacrymogène lors des manifestations à Bahreïn en 2011-2012 (1) –, les pouvoirs publics rétorquent qu'il s'agit simplement d'accidents.

En réalité, le gaz lacrymogène n'est pas un gaz. Les composants chimiques qui produisent l'épanchement lacrymal – du latin *lacrima*, « larme » – portent les jolis noms de CS (2-chlorobenzylidène malonitrile), de CN (chloroacétophénone) et de CR (dibenzoxazépine). Ce sont des agents irritants que l'on peut conditionner aussi bien sous forme de vapeur que de gel ou de liquide. Leur combinaison est conçue pour affecter simultanément les cinq sens et infliger un trauma physique et psychologique. Les dégâts que le gaz lacrymogène occasionne sont nombreux : larmes, brûlures de la peau, troubles de la vue, mucosités nasales, irritations des narines et de la bouche, difficultés à déglutir, sécrétion de salive, compression des poumons, toux, sensation d'asphyxie, nausées, vomissements. Les « lacrymos » ont aussi été mis en cause dans des problèmes musculaires et respiratoires à long terme (2).

Une forme « humaine » de violence d'État

LE RECOURS à l'arme chimique remonte au moins à l'Antiquité. Pendant la guerre du Péloponnèse, les belligérants utilisaient des gaz sulfureux contre les cités assiégées. Mais c'est au milieu du XIX^e siècle que les progrès de la science ont lancé les débats éthiques sur son usage. Les premières tentatives de restreindre l'utilisation d'armes chimiques et biologiques remontent aux conférences de La Haye de 1899 et 1907, mais leur formulation ambiguë réduisit ces accords à peu de chose. La première guerre mondiale allait servir ensuite de laboratoire à ciel ouvert pour l'élaboration d'une nouvelle gamme de poisons.

Il est généralement admis que les troupes françaises ont inauguré le règne du lacrymogène lors de la bataille des tranchées adverses des grenades remplies de bromacétate d'éthyle – une substance irritante et neutralisante, mais non létale à l'air libre. Les Allemands répliquèrent en avril 1915 par un produit infiniment plus mortel, le gaz moutarde, ou ypérite – le premier cas dans l'histoire d'usage massif d'une arme chimique au chlore.

D'abord distancés dans cette course à l'innovation, les Américains n'allaient pas tarder à rattraper leur retard. Le jour même de leur entrée en guerre, les États-Unis créent un comité de recherche « pour mener des investigations sur les gaz toxiques, leur fabrication et leurs antidotes à des fins de guerre (3) », mais aussi un service de la guerre chimique (Chemical Warfare Service, CWS), généreusement doté en moyens et en effectifs. En juillet 1918, le sujet monopolise l'attention de près de deux mille scientifiques.

Après le conflit, les militaires se montrent divisés. Ceux qui ont vu de leurs yeux les ravages causés par l'arme chimique dénoncent son caractère inhumain,

aggravé par la peur et l'anxiété qu'elle propage. Les autres lui trouvent une certaine magnanimité, au motif qu'elle ferait moins de morts qu'un feu roulant d'artillerie. Un biochimiste de Cambridge, John Burdon Sanderson Haldane, plaide pour l'efficacité des gaz de guerre, taxant leurs détracteurs de sentimentalisme : si l'on peut « se battre avec une épée », pourquoi pas « avec du gaz moutarde » ?

Pour l'historien Jean Pascal Zanders, les controverses qui ont suivi la première guerre mondiale nous ont légué un double héritage (4). D'une part, elles ont consacré la distinction entre les « gaz toxiques » – dont on débattit autrefois à La Haye – et les nouvelles armes chimiques inventées entre 1914 et 1918. Ce distinguo réapparaîtra à maintes occasions dans les conventions internationales, légitimant que l'on interdise certaines armes pour en approuver d'autres, présentées comme non létales. C'est en vertu de ce raisonnement que le gaz lacrymogène a emprunté une voie légale plus favorable que d'autres agents toxiques. D'autre part, on prend alors très à cœur les intérêts commerciaux liés à l'expansion de l'industrie chimique. Bridé sa créativité dans le domaine militaire lui porterait un préjudice insupportable – un argument toujours en vigueur un siècle plus tard. À partir du traité de Versailles (1919) et du protocole de Genève (1925), les intérêts économiques des puissances alliées vont ainsi se fondre dans le droit international. La page de la guerre étant tournée, maintenir la paix à l'intérieur de leurs frontières – et à l'extérieur, dans leurs dépendances coloniales – devient une priorité pour les Américains et les Européens. D'où leur intérêt croissant pour les gaz lacrymogènes, dont le CWS et son directeur, le général multimédaillé Amos Fries, seront les ardents pionniers.

Les années 1920 annoncent l'âge d'or du « lacrymo ». Capitalisant sur l'essor des armes chimiques durant la guerre, Amos Fries convertit ce venin en outil politique à usage quotidien. Grâce à un

lobbying acharné, il parvient à modeler une nouvelle image du gaz lacrymogène, assimilé non plus à une arme toxique, mais à un moyen inoffensif de préserver l'ordre public. Flanqué d'un avocat et d'un officier, il rallie à sa cause un large réseau de publicitaires, de scientifiques et d'hommes politiques chargés de promouvoir dans les médias ces « gaz de guerre pour temps de paix ».

La presse économique se montre logiquement la plus empressée à diffuser le refrain du « gaz pour la paix ». Dans son numéro du 6 novembre 1921, la revue *Gas Age-Record* dresse un portrait extasié du général Fries. On peut y lire que le « chef dynamique » du CWS a « étudié de près la question de l'usage du gaz et des fumées pour affronter les foules et les sauvages. Il est sincèrement convaincu que lorsque les officiers de police et les administrateurs coloniaux seront familiarisés avec le gaz en tant que moyen de maintenir l'ordre et de protéger le pouvoir, les désordres sociaux et les insurrections sauvages diminueront jusqu'à disparaître totalement. (...) Les gaz lacrymogènes paraissent admirablement appropriés pour isoler l'individu de l'esprit de la foule. (...) L'un des avantages de cette forme adoucie de gaz de combat tient au fait que, dans son rapport à la foule, l'officier de police n'hésitera pas à s'en servir ».

Cet échantillon précoce d'argumentaire promotionnel tient en équilibre sur un fil étroit : vanter les vertus répressives du produit tout en célébrant son caractère indolore. L'engouement pour les gaz lacrymogènes sur un marché qui, jusque-là, ne connaissait que la matraque et le fusil doit beaucoup à cet art de réconcilier les antagonismes. Le gaz s'évapore. La police peut enfin disperser une manifestation avec « un minimum de publicité négative (5) », sans laisser dans son sillage du sang et des ecchymoses. Au lieu d'être perçu comme une forme de torture physique et psychologique, le « lacrymo » s'impose dans les esprits comme une forme « humaine » de violence d'État.

Outre leurs prestations à la radio et dans les journaux, le général et son équipe organisent des démonstrations publiques. Un beau jour de juillet 1921, un vieil ami et collègue de Fries, Stephen J. De La Noy, se poste avec une cargaison de gaz sur un terrain près du centre de Philadelphie. Afin d'illustrer les bienfaits de son arsenal, il a invité les policiers de la ville à tester la marchandise. Les journalistes viennent en nombre pour immortaliser la scène : deux cents agents en uniforme se faisant gazer en pleine figure.

Il faut attendre quelques années pour passer de l'expérimentation aux travaux pratiques. L'occasion se présente le 28 juillet 1932, quand la garde nationale reçoit l'ordre de disperser des milliers de vétérans de la première guerre mondiale rassemblés devant le Capitole, à Washington. Surnommés « l'armée bonus », ces anciens soldats occupent les lieux avec leurs familles pour exiger le paiement d'un reliquat de salaire que leur ministère rechigne à débiter. Une pluie de

grenades lacrymogènes s'abat sur la foule, provoquant un mouvement de panique. L'évacuation brutale se solde par quatre morts, cinquante-cinq blessés et une fausse couche. Parmi les victimes, un enfant mort quelques heures après l'assaut – officiellement des suites d'une maladie, mais le fait d'avoir respiré le gaz empoisonné « n'a sûrement pas aidé », dira un porte-parole de l'hôpital.

Chez les vétérans expulsés, le gaz lacrymogène est rebaptisé « ration Hoover », en référence au président Herbert Hoover (1929-1933), qui leur a envoyé la troupe ; par allusion aussi aux inégalités sociales qui se creusent dans le pays. Pour les chefs de la police, les industriels et leurs représentants, en revanche, l'opération a été un succès. Le service des ventes de Lake Erie Chemical, la société productrice du gaz utilisé au Capitole, se fait un plaisir d'inclure des clichés de l'évacuation sanglante dans son catalogue. Plus tard y figureront aussi des images de grévistes de l'Ohio et de Virginie détalant sous les nuages de gaz. « Un seul homme équipé de gaz Chemical Warfare peut mettre en fuite mille hommes en armes » : le slogan orne fièrement les plaquettes publicitaires. Le fabricant se vante de fournir une « explosion irrésistible de douleur aveuglante et

Dispersion et démoralisation

UNE DEMANDE similaire émane en 1935 de la Sierra Leone, où les administrateurs coloniaux sont confrontés à des grèves pour des augmentations de salaire. Puis c'est au tour de Ceylan, le futur Sri Lanka. Instruction est donnée au nouveau secrétaire d'État aux colonies britannique, Malcolm MacDonald, d'élaborer une politique globale du gaz lacrymogène. À cette fin, il dispose d'une liste recensant les lieux où cette arme a fait la preuve de son efficacité : en Allemagne, où elle a servi contre les grévistes de Hambourg en 1933 ; en Autriche, où elle a excellé contre les communistes en 1929 ; en Italie, où elle vient d'être incorporée à l'équipement de base des forces de l'ordre ; ou encore en France, où son usage est déjà banalisé.

Durant cette période, le gaz lacrymogène devient pour les États un moyen privilégié de faire obstacle aux demandes de changement. Sa fonction bifide, à la fois physique (dispersion) et psychologique (démoralisation), paraît idéale pour contenir les tentatives de résistance aux mesures impopulaires. Comme, de surcroît, on peut désormais gazer en toute légalité des manifestants pacifiques ou passifs, les autorités n'ont plus à s'inquiéter des luttes collectives non violentes. Le « lacrymo » s'est imposé comme une arme multifonction capable non seulement de stopper une manifestation, mais aussi de saper toute forme de désobéissance civile.

Cette fonction politique a perduré jusqu'à aujourd'hui. Alors que l'usage de toutes les armes chimiques est interdit par les traités internationaux dans le cadre des guerres, les forces de l'ordre restent, au niveau national, plus que jamais autorisées à déployer du gaz toxique sur les individus

suffocante », dont il garantit cependant qu'elle n'occasionne « aucune blessure durable » – toujours le marketing de l'équilibre. Durant la Grande Dépression, dans les années 1930, les États-Unis recourent de plus en plus aux gaz lacrymogènes pour étouffer la contestation sociale. Selon un comité du Sénat, les achats de gaz entre 1933 et 1937, effectués « principalement à l'occasion ou en prévision de mouvements de grève », se montent à 1,25 million de dollars (21 millions de dollars en valeur actuelle, ou 17 millions d'euros).

Autre débouché prometteur pour l'industrie de la « douleur aveuglante et suffocante » : les colonies. En novembre 1933, sir Arthur Wauchoppe, le Haut-Commissaire britannique en Palestine, réclame sa part du produit miracle. Dans un courrier au bureau des colonies, il plaide : « Je considère que le gaz lacrymogène serait un agent hautement utile entre les mains des forces de police en Palestine pour disperser les rassemblements illégaux et les foules émeutières, particulièrement dans les rues tortueuses et étroites des vieux quartiers de la ville, où l'usage d'armes à feu peut provoquer des ricochets conduisant à des pertes disproportionnées en vies humaines. »

ou les cortèges de leur choix. Un policier peut ainsi arborer un atomiseur de gaz lacrymogène à sa ceinture, tandis qu'un militaire n'en a pas le droit. L'acceptation quasi unanime de cette incohérence contribue pour beaucoup à la florissante prospérité de l'industrie du maintien de l'ordre – et aux larmes des contestataires du monde entier.

(1) « Tear gas or lethal gas? Bahrain's death toll mounts to 34 », Physicians for Human Rights, New York, 16 mars 2012.

(2) « Facts about riot control agents », Centers for Disease Control and Prevention, Atlanta, 21 mars 2013.

(3) Cité dans Gerard J. Fitzgerald, « Chemical warfare and medical response during World War I », *American Journal of Public Health*, n°98, Washington, DC, avril 2008.

(4) Jean Pascal Zanders, « The road to Geneva », dans *Innocence Slaughtered. Gas and the Transformation of Warfare and Society*, Uniform Press, Londres, 2016.

(5) Seth Ward, « Chemical warfare munitions for law enforcement agencies », *Journal of Criminal Law and Criminology*, vol. 26, n° 3, Chicago, automne 1935.

* Chercheuse à l'université de Bournemouth (Royaume-Uni). Auteure de *Tear Gas. From the Battlefields of World War I to the Streets of Today*, Verso, Londres, 2017.



DANIELLE TUNSTALL. – « Gas Mask » (Masque à gaz), vers 2000

MONDE diplomatique
ACCÈS ILLIMITÉ
9€
pour 5 jours
Toutes les archives du journal depuis sa création
www.monde-diplomatique.fr/5J

Alliance pragmatique

M. Donald Trump doit annoncer le 12 mai si les États-Unis soutiennent toujours l'accord sur le nucléaire iranien. Un désengagement ouvrirait la voie à une nouvelle crise avec la République islamique, qui pourrait alors relancer son programme d'enrichissement de l'uranium. L'Iran cherchera aussi à renforcer son rapprochement avec Moscou, en dépit d'une histoire commune tumultueuse.

PAR NIKOLAÏ KOŽHANOV

LES RELATIONS russo-iraniennes n'ont jamais été un long fleuve tranquille. Au XIX^e siècle et jusqu'au début du XX^e, les Empires britannique et russe divisaient l'Iran en zones d'influence politique et économique. La chute de la monarchie russe en 1917 et l'arrivée au pouvoir des bolcheviks, qui rejetaient formellement l'héritage impérialiste tsariste, donnèrent à Téhéran l'espoir que Moscou ne menacerait plus l'indépendance de la Perse (1).

En dépit de l'écrasement du mouvement révolutionnaire iranien par Reza Chah Pahlavi dans la province du Guilan, l'Iran et la Russie soviétique signèrent un traité établissant les bases des futures relations bilatérales le 26 février 1921. Les autorités soviétiques ont toujours présenté ce document comme l'un des premiers accords « justes » et « honnêtes » conclus entre Téhéran et les grandes puissances. Toutes les concessions et conventions qui liaient l'Iran au régime tsariste étaient annulées. Moscou transférait même au gouvernement perse, sans aucune contrepartie, toutes les propriétés et tous les avoirs russes détenus en Iran. Toutefois, ce traité stipulait aussi (articles V et VI) que, en cas

d'utilisation du territoire iranien par une puissance menaçant la sécurité de l'Union soviétique, cette dernière avait le droit de l'envahir pour se défendre.

Le 25 août 1941, l'URSS et le Royaume-Uni lancèrent des opérations militaires contre l'Iran. Le prétexte officiel de cette invasion était le refus de Reza Chah Pahlavi d'expulser les citoyens allemands. En réalité, les deux puissances redoutaient l'entrée en guerre de l'Iran aux côtés de l'Allemagne et protégeaient leurs intérêts : les gisements de la compagnie pétrolière anglo-iranienne (Anglo-Iranian Oil Company) et la sécurisation du « corridor perse » pour le transit du matériel militaire américain vers l'URSS. Le 16 septembre, l'abdication de Reza Chah Pahlavi en faveur de son fils Mohammad Reza fit entrer l'Iran dans le camp allié et lui garantit une place parmi les vainqueurs de la seconde guerre mondiale.

Après 1945, Téhéran considère l'Union soviétique comme une plus grande menace que l'Occident. Maintenu dans le nord du pays malgré la fin du conflit, l'Armée rouge appuie alors la

création de l'éphémère gouvernement populaire d'Azerbaïdjan et de la République de Mahabad dans le Kurdistan iranien. Cet épisode, l'un des premiers de la guerre froide, se conclut par le départ des troupes soviétiques, en échange d'un traité pétrolier que le Parlement iranien finira par rejeter. Pour Joseph Staline, l'Iran faisait clairement partie de la zone d'influence soviétique. Il n'entendait pas simplement y diffuser le communisme, mais lograit aussi les champs pétroliers du nord du pays. Pour forcer le chah à agir selon ses intérêts, le Kremlin utilisa tous les instruments à sa disposition, à commencer par le Toudeh, le Parti des masses d'Iran – communiste. Ce dernier, très proche de Moscou, fit partie de l'alliance gouvernementale mise en place en 1951 par le premier ministre nationaliste Mohammad Mossadegh, qui mena une politique progressiste, marquée notamment par la nationalisation de l'industrie pétrolière. Mais ce gouvernement fut renversé en 1953 par un coup d'État fomenté par les services britanniques et américains.

Dans les années qui suivirent, le chah mena une politique de répression contre les militants communistes : exécutions sommaires, expulsions de l'armée et des services de sécurité. Il est intéressant de noter que le soutien soviétique fourni au Toudeh constitua à la fois un avantage et une malédiction pour ce parti. Très dépendant de Moscou, il fut sérieusement discrédité aux yeux du peuple iranien quand les Soviétiques cherchèrent à l'utiliser, entre 1940 et le début des années 1950, pour protéger les intérêts de l'URSS dans le secteur pétrolier iranien. Cette stratégie mettait le Toudeh en porte-à-faux avec la revendication de nationalisation des hydrocarbures qu'il avait toujours défendue.

aujourd'hui encore, qu'il ne visait que les « terroristes », dont ceux de l'OEI.

Très vite, le déploiement de l'aviation russe a atteint deux objectifs. D'une part, il a augmenté les chances de survie du régime syrien à long terme. D'autre part, il a rendu impossible la création par les armées occidentales d'une zone d'exclusion aérienne, et fort improbable leur intervention directe sur le terrain contre les troupes loyalistes. Dans le même temps, en échangeant des informations et en essayant de coordonner ses efforts militaires avec d'autres pays, dont les États-Unis, le Kremlin continuait de promouvoir l'idée d'une large coalition contre l'OEI, qui impliquerait aussi le régime syrien, mettant un terme à l'isolement international de M. Al-Assad. En déployant ses forces aériennes depuis la base de Hmeimim, au sud-est de la ville de Lattaquié, la Russie renforçait aussi sa position diplomatique, en signifiant qu'aucune décision concernant la Syrie ne pourrait se passer de son avis.

Elle poursuivait ainsi un objectif bien plus ambitieux que le sauvetage immédiat du pouvoir. Certes, elle prétendait d'abord mettre fin à la guerre en organisant un dialogue national entre le régime et les forces d'opposition (à l'exclusion des islamistes radicaux et des



L'adhésion de l'Iran au pacte de Bagdad, signé en 1955 entre les pays occidentaux de la région, n'empêcha pas une amélioration des relations économiques bilatérales. Durant les années 1960-1970, l'URSS participa à plus de soixante projets d'envergure en Iran et devint aussi l'un de ses premiers acheteurs de gaz naturel. Plus tard, la révolution islamique de 1978-1979 fut un tournant majeur dans les relations soviéto-iraniennes. Sur le plan géopolitique, la fermeture des centres d'écoutes et des bases militaires américaines en territoire

iranien était une bonne opération pour Moscou qui, dès le début, essaya de maintenir le dialogue, même si Téhéran, pour des raisons idéologiques, tentait de limiter la présence soviétique. En 1982, la défection d'un officier du KGB, Vladimir Kouzitchkine, porta un rude coup au Toudeh, le transfuge divulguant les noms d'agents soviétiques parmi les membres de ce parti. Cela donna aux autorités de la République islamique un prétexte pour renforcer la répression contre les communistes, accusés à tort de préparer un coup d'État.

Un levier vis-à-vis de Washington

B IEN QUE fournissant des armes au régime de Saddam Hussein, l'URSS se garda de prendre parti dans le conflit Iran-Irak. Et, malgré la répression subie par les militants communistes iraniens, elle fut même favorable à un renforcement des relations avec l'Iran, pénalisé par la guerre et par son isolement international. Bien que très critique à l'égard de la présence soviétique en Afghanistan, Téhéran put ainsi accéder aux marchés mondiaux, Moscou ayant permis le transit de marchandises via son territoire. La chute de

l'Union soviétique et la crise économique qui suivit limitèrent néanmoins la portée de la majorité des accords signés avec l'Iran à la fin des années 1980.

De 1991 à 2012, les relations russo-iraniennes furent instables et imprévisibles, les périodes de dialogue politique alternant avec de longues pauses durant lesquelles

(1) Nom employé par les Occidentaux, les autorités impériales utilisant le nom d'« Iran » depuis le XIX^e siècle.



Les œuvres qui accompagnent cette double page sont de Tammam Azzam. Elles sont issues de la série « The Place » (Le Lieu), inspirée des quartiers en ruine de Damas et réalisée en 2017 et 2018 (Ayyam Gallery, Beyrouth, Dubaï)

(Suite de la première page.)

M. Poutine estimait que l'aide militaire, technologique et économique qui était apportée au pouvoir syrien ne ferait que prolonger son agonie, sans parvenir à le sauver. Une intervention militaire directe et durable représentait donc pour lui une solution préférable aux deux scénarios suivants : soutenir M. Al-Assad par des opérations militaires ponctuelles et onéreuses, ou laisser son pouvoir s'effondrer. À nouveau, les dirigeants russes motivèrent leur choix en faisant référence aux précédents de la Libye et de l'Irak, deux pays où, selon eux, la chute des régimes en place n'avait rien apporté de bon. Pour eux, la Syrie ne devait pas constituer un nouveau foyer djihadiste dans la région.

Bien avant septembre 2015, le Kremlin avait mis en garde la « communauté internationale » contre un tel risque. Au départ, ces déclarations s'inscrivaient surtout dans une campagne de communication qui présentait l'Occident comme un fauteur de troubles au Proche-Orient. Mais la menace est devenue réelle en 2015, quand un nombre croissant de combattants étrangers

venus d'Europe, de Russie, du Caucase et d'Asie centrale sont allés gonfler les rangs de l'Organisation de l'État islamique (OEI) et d'autres groupes islamistes en Syrie et en Irak. D'après les services de sécurité russes et des analystes indépendants, en 2015, environ douze mille combattants russophones originaires du nord du Caucase, du reste de la Russie et des communautés tchétchènes de l'étranger se battaient en Syrie aux côtés de divers groupes islamistes, comme le Front Al-Nosra et Ahrar Al-Cham. De surcroît, ces groupes armés comptaient des centaines de personnes venues d'Azerbaïdjan et d'ex-républiques soviétiques d'Asie centrale, comme le Tadjikistan et l'Ouzbékistan. Tous ne s'identifiaient pas à la cause de l'OEI ou du Front Al-Nosra. Pour certains, la guerre livrée en Syrie constituait surtout une phase de préparation aux combats à mener dans leur propre pays.

L'un des principaux buts de l'intervention russe en Syrie était de rétablir les capacités militaires et politiques du régime. Ainsi, les bombardements aériens ont immédiatement pris pour cible tout groupe représentant une menace sérieuse pour Damas, y compris ceux qui n'étaient pas des islamistes radicaux ou qui n'étaient pas qualifiés de « terroristes », notamment par l'Occident. Mais le Kremlin ne l'a jamais reconnu et maintient,

Que cherche

groupes de combattants étrangers). Cependant, elle cherchait également à lancer ce processus de réconciliation à ses propres conditions, qui incluaient la préservation de l'intégrité du territoire syrien et la formation d'une coalition contre l'OEI, comme l'a affirmé M. Poutine à l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2015. Moscou exigeait aussi la préservation des structures étatiques syriennes et ne concevait la transformation du régime que dans le cadre des mécanismes constitutionnels existants. En 2016, M. Poutine insistait toujours sur le processus de paix, en escomptant une sorte de partage des pouvoirs entre le régime en place et les éléments « sains » de l'opposition.

L'éviction de M. Al-Assad ne pouvait plus être une condition préalable à l'ouverture d'un dialogue national.

La chute d'Alep, en décembre 2016, a donné à la Russie l'assurance qu'elle pouvait orienter le cours des événements en Syrie et dans la région. Même le changement du paysage politique américain après l'élection de M. Donald Trump n'a pas altéré cette conviction. En 2017, Moscou estimait avoir atteint l'un de ses principaux buts : sauver le régime et lui permettre de reprendre certaines zones du territoire. Mais il n'en avait pas fini pour autant. Il ne pouvait retirer ses troupes qu'au terme d'un processus de négociations politiques, encore très hypothétique.

Le Kremlin se donne le beau rôle

DANS cette perspective fut avancée l'idée d'une nouvelle plate-forme de négociations baptisée Astana (du nom de la capitale kazakhe où se sont tenues les premières rencontres) et permettant de discuter d'un cessez-le-feu entre Damas et l'opposition, en contournant le processus mis en place à Genève par les Nations unies. L'instauration d'un dialogue direct avec des représentants iraniens et turcs – des acteurs régionaux importants qui n'étaient pas impliqués auparavant dans les pourparlers – a fait progresser l'idée d'une résolution diplomatique du conflit.

La stratégie russe a changé avec la chute, fin 2017, des principaux bastions de l'OEI. En décembre, M. Poutine a même ordonné un nouveau retrait partiel de la Russie. Mais le Kremlin ne se fait

pas d'illusions : il sait que l'OEI est brisée mais pas complètement détruite, que la guerre civile n'est pas terminée et qu'il devra poursuivre son appui militaire s'il veut maintenir M. Al-Assad au pouvoir. Dans de telles circonstances, il entend bien conserver une présence armée dans ce pays, d'autant que la phase actuelle du conflit n'exige pas beaucoup de soldats sur le terrain. Si une partie des troupes a été rapatriée, il s'agit surtout d'une rotation destinée à adapter la présence militaire aux besoins réels. En outre, les précédentes annonces de retrait ont montré que l'armée russe peut toujours augmenter son contingent si la situation l'exige.

L'annonce d'un retrait avait une fonction plus politique que militaire. À la veille de l'élection présidentielle de

CASSE-TÊTE GÉOPOLITIQUE

entre Moscou et Téhéran



chacun accusait l'autre de ne pas respecter les engagements et les traités précédents. Ce fut le cas notamment lors du découpage frontalier de la mer Caspienne. Pour Moscou, les intérêts russes en Iran ne jouaient qu'un rôle secondaire. L'Iran représentait surtout un levier supplémentaire dans leurs relations avec les États-Unis. Ainsi, entre 2006 et 2009, alors que ces dernières étaient des plus tendues, Moscou et Téhéran reprirent leur coopération, notamment dans le secteur de l'énergie.

Mais cette entente ne dura pas, et sa fin coïncida, comme par hasard, avec le «nouveau départ» (*reset*) dans les relations russo-américaines décidé par l'administration de M. Barack Obama. Ce «redémarrage» explique en partie le soutien russe à la résolution 1929 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies (ONU), qui, en 2010, ouvrit la voie à de nouvelles sanctions contre l'Iran pour l'obliger à suspendre son programme d'enrichissement de l'uranium. Il explique aussi la décision de Moscou de suspendre la livraison de missiles sol-air S-300 à la République islamique et l'imposition de facto de sanctions unilatérales contre l'Iran par M. Dmitri Medvedev, alors président de la Fédération de Russie.

Jusqu'en 2012, la Russie a toujours été partisane d'un règlement diplomatique dans le dossier du programme nucléaire iranien, et cela afin de prévenir l'émergence d'une nouvelle zone de conflit et d'instabilité à ses frontières. Dans le même temps, son gouvernement demeurait hostile à l'acquisition de l'arme nucléaire par Téhéran, estimant que cela modifierait les équilibres de pouvoir dans la région à son détriment. Pour le Kremlin, un Iran doté de l'arme nucléaire mènerait une politique plus agressive et plus indépendante dans le Caucase et en Asie centrale, et pourrait représenter un exemple à suivre en matière d'armement nucléaire pour les régimes du Proche-Orient. Dans ces conditions, sa position sur la question nucléaire ne pouvait être qualifiée de pro-iranienne ou de pro-occidentale, car il a toujours cherché un point d'équilibre entre les États-Unis, l'Europe et Israël d'une part et la République islamique d'autre part.

L'année 2012 marque toutefois un tournant. La Russie décide soudain de transformer ses relations avec Téhéran en un partenariat plus durable, qui excluait les revirements inattendus des années précédentes. Elle ambitionne de redevenir un

acteur important au Proche-Orient, un statut qu'elle avait perdu après la chute de l'URSS. Ses dirigeants actuels estiment que leur pays doit diversifier sa diplomatie politique et économique, qu'ils jugent excessivement centrée sur l'Occident depuis 1991.

À partir de 2012, le gouvernement russe a donc œuvré en faveur d'un dialogue fructueux entre Téhéran et l'Occident sur le dossier nucléaire. Il convient de rappeler que ce sont les propositions répétées de son ministre des affaires étrangères, M. Sergueï Lavrov, en février puis en juin 2012, qui ont ouvert la voie au cycle de négociations ayant abouti en juillet 2015 à la signature du Plan d'action global conjoint (PAGC) entre l'Iran et le groupe «P5 + 1» (Chine, France, Russie, Royaume-Uni, États-Unis et Allemagne) et à la levée partielle des sanctions.

Pour Moscou, un tel accord garantissait la réduction d'un point de tension à la périphérie de l'espace postsoviétique. La réintégration progressive de l'Iran au sein de la «communauté internationale» pouvait lui permettre de coopérer plus activement avec la République islamique dans les affaires régionales (Syrie, mer Caspienne, Caucase, Asie centrale) sans être accusé de nouer des alliances controversées.

Enfin, la Russie espérait que la conclusion de l'accord sur le nucléaire éliminerait les sanctions qui ont entravé ses ambitions économiques en Iran. Il ouvrait notamment la voie à la construction de six réacteurs nucléaires civils, à des accords sur les technologies d'exploitation des hydrocarbures ou à la réalisation de contrats d'armements, dont ceux concernant les missiles S-300, finalement livrés en 2016. De fait, durant les huit années qui ont précédé la signature du PAGC, les entreprises russes n'ont pas enregistré de gains substantiels en Iran, malgré le retrait de leurs concurrentes européennes.

L'engagement militaire russe dans le conflit syrien à la fin de 2015 constitue désormais le principal facteur qui unit la Russie et l'Iran. Pour les autorités iraniennes, l'implication militaire de Moscou dans les affaires syriennes est le gage qu'elles attendaient depuis une décennie : une base politique et militaire solide pour le développement des relations bilatérales. Cependant, il est encore trop tôt pour parler de l'émergence d'une alliance russo-iranienne à part entière, en Syrie ou ailleurs. Jusqu'à présent, la coordination entre les deux pays sur le terrain syrien a été inégale et ponctuelle. Dans la plupart des cas, chacun entend suivre sa propre stratégie, même si les objectifs sont identiques.

La diplomatie russe au Proche-Orient demeure fondée sur le principe d'un équilibre entre les États de la région, tant que ces derniers sont prêts à traiter avec Moscou. Jusqu'à présent, et en dépit de la tourmente actuelle, le Kremlin y réussit plutôt bien, en maintenant le contact tant avec Israël qu'avec l'Iran, l'Arabie saoudite ou la Turquie. Former une alliance totale avec Téhéran est donc pour lui un luxe inabordable, car cela ruinerait cette stratégie d'équilibre. Même si, dans certains cas, les positions russes et iraniennes semblent proches, il n'est pas dit qu'elles coïncident toujours. Ainsi, les deux pays ont des points de vue différents sur le statut juridique de la mer Caspienne. En outre, Moscou semble susceptible d'accepter le scénario d'une Syrie gouvernée sans M. Bachar Al-Assad, tandis que Téhéran plaide pour son maintien au pouvoir.

C'est le contexte international qui a poussé la Russie et l'Iran à se rapprocher. Mais, compte tenu de leurs différences et de leurs préoccupations respectives, la formation d'une alliance à part entière peut nuire à leurs relations avec d'autres pays. L'entente russo-iranienne semble donc à l'apogée de son potentiel.

NIKOLAI KOZHANOV.



la Russie au Proche-Orient ?

mars 2018, M. Poutine tenait à afficher quelques réussites sur la scène internationale. Alors que les pays occidentaux prolongeaient et durcissaient les sanctions économiques à l'encontre de la Russie dans un contexte de statu quo en Ukraine, le Proche-Orient était l'un des seuls points du monde où le Kremlin pouvait se targuer de mener une politique étrangère fructueuse. En ne cessant d'affirmer que la présence de ses troupes n'était que provisoire, Moscou se donnait également le beau rôle, au moment où le secrétaire d'État Rex Tillerson projetait de maintenir une présence américaine durable dans le nord-est de la Syrie.

Aujourd'hui, les diplomates russes discutent en premier lieu avec leurs homologues des pays qui ont une influence directe sur le terrain syrien, comme l'Iran, la Turquie et l'Arabie saoudite. Durant la visite à Moscou du roi d'Arabie saoudite Salman Ben Abdelaziz Al-Saoud, en octobre 2017, la Russie l'a encouragé à créer un groupe d'opposition uni qui représenterait les forces hostiles à M. Al-Assad lors des négociations de Genève. En parallèle, le Kremlin intensifie ses consultations avec Téhéran et Ankara afin de discuter d'Afrin et d'Idlib, ainsi que des futures zones de désescalade. Moscou tente également de rassurer ces deux capitales, qui doutent de son engagement envers ses partenaires. Le 14 novembre 2017, le ministre des affaires étrangères russe, M. Sergueï Lavrov, a ainsi tenu à affirmer la légitimité de la présence militaire iranienne en Syrie, signal pour Téhéran que la coopération avec l'Iran compte autant aux yeux de Moscou (*lire l'article ci-dessus*) que celle qu'il entretient avec Israël.

Officiellement, la Russie a condamné l'opération militaire lancée début janvier 2018 par la Turquie contre les forces arabo-kurdes dans la région d'Afrin. En réalité, elle a ouvert le ciel à ses avions et donné son aval, selon un accord tacite avec la Turquie : cette dernière aurait les mains libres dans la région d'Afrin à condition qu'elle ne conteste pas l'avan-

Attaque de mercenaires

MALGRÉ les bombardements américains, britanniques et français d'avril 2018 contre des installations militaires syriennes, Moscou estime que ni l'Union européenne ni les États-Unis ne jouent un rôle décisif. Les stratèges russes jugent que ces acteurs n'ont pas manifesté une volonté réelle de s'engager dans les affaires syriennes sur le terrain. Pendant la rencontre entre M. Poutine et M. Trump qui s'est tenue au Vietnam en novembre 2017, la Russie a obtenu ce qu'elle souhaitait de Washington : l'assurance que les États-Unis reconnaissent M. Al-Assad comme le président syrien légitime, qu'ils respecteront le principe d'intégrité territoriale de la Syrie et le principe de désescalade entre belligérants et qu'ils continueront à soutenir le processus de Genève. En échange, M. Poutine a joué le jeu de son homologue américain, qui fait de la lutte contre le terrorisme dans la région sa priorité. Dans leur déclaration commune, la Russie a ainsi confirmé sa volonté de combattre l'OEI jusqu'à obtenir une victoire totale avec l'aide des États-Unis. En somme, Moscou ne consentira à parler de l'avenir de la Syrie, au-delà des thèmes abordés au

cée des forces du régime syrien dans la zone d'Idlib et dans la Ghouta, dernier bastion rebelle de la banlieue de Damas. Le succès de cette opération présentait aussi le mérite d'éloigner un peu plus la Turquie des États-Unis et d'autres pays de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN), comme la France, qui soutiennent les forces arabo-kurdes.

Vietnam, que lorsque les Américains chercheront à s'engager davantage dans la politique interne syrienne.

Jusqu'à présent, Russie et États-Unis veillent à éviter la confrontation directe en Syrie. Pourtant, cette ligne devient difficile à tenir. Ainsi, en février 2018, des mercenaires russes, en collaboration avec les forces syriennes, ont tenté de s'emparer d'un champ pétrolier exploité par le groupe kurde et contrôlé par les forces kurdes à proximité de la ville de Deir Ez-Zor, sur les rives de l'Euphrate. Le Kremlin affirme ne pas avoir approuvé cette opération, qui était, dit-il, une initiative de Damas et de l'entreprise russe Euro Polis, liée à l'homme d'affaires Evgueni Prigojine. Selon les informations publiées par la presse russe, cette société de contractants militaires aurait conclu un accord avec Damas pour faire «libérer» les champs pétroliers locaux par des mercenaires en échange de contrats dans le secteur pétrolier syrien, Euro Polis obtenant alors un quart du brut extrait de ces champs.

Mais Moscou ne pouvait ignorer l'attaque à venir. Les forces militaires

russes déployées à Hmeimim ont reçu des informations des combattants kurdes et des Américains sur la concentration de milices, de mercenaires et de forces syriennes près du champ pétrolier. Néanmoins, elles n'ont rien fait pour empêcher l'opération, et ce pour au moins trois raisons : elles entendaient tester la réactivité américaine en Syrie ; elles voulaient éprouver les capacités militaires kurdes ; et, enfin, en cas de succès, la récupération du champ pétrolier et de la manne qu'il représente aurait contribué à renforcer le régime de Damas.

En appui aux Kurdes, l'aviation des États-Unis a mis fin à cette attaque, plusieurs dizaines d'assaillants russes trouvant la mort sous les bombes américaines.

La contre-attaque réussie des États-Unis était censée démontrer à la Russie que, contrairement à celle de M. Barack Obama, l'administration Trump était prête à défendre ses intérêts. Ce n'est d'ailleurs pas une coïncidence si, depuis février 2018, la Russie a évité toute provocation envers les Américains même si Moscou menace de livrer des missiles S-300 à Damas. De ce point de vue, les bombardements des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France, présentés en avril dernier comme une réponse au présumé franchissement par les Syriens de la «ligne rouge» de l'utilisation des armes chimiques, visaient aussi à rappeler que la Russie n'était pas la seule force à déterminer l'évolution de la situation sur le terrain.

N. K.



Israël hanté par la Nakba

Ce mois de mai débutent les célébrations du 70^e anniversaire de la création de l'État d'Israël. C'est l'occasion pour le peuple palestinien de rappeler la catastrophe vécue en 1948 et de revendiquer le droit au retour des réfugiés, prévu par les résolutions des Nations unies. Les manifestants qui, à Gaza, affrontent les balles des soldats israéliens s'inscrivent dans cette exigence de justice.

PAR THOMAS VESCOVI *

«**L**A MARCHÉ du grand retour» : c'est ainsi que les organisations politiques palestiniennes nomment les actions menées chaque année depuis 2009 entre le 30 mars et le 15 mai. Pour l'État d'Israël, le 14 mai marque le souvenir de ce jour de 1948 où David Ben Gourion déclara l'indépendance. La société palestinienne, elle, commémore le lendemain la Nakba (« catastrophe », en arabe) : l'expulsion des 805 000 Palestiniens dont les descendants attendent encore l'application de la résolution 194, votée le 11 décembre 1948 par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU). Ce texte fonde leur « droit au retour » : c'est-à-dire de pouvoir rentrer dans leurs foyers ou de recevoir une compensation. Enfin, c'est à cette date que l'administration de M. Donald Trump entend inaugurer la nouvelle ambassade des États-Unis à Jérusalem.

Au terme de la première guerre israélo-arabe, des centaines de milliers de Palestiniens se retrouvent éparpillés aux quatre coins de la région. Des historiens enregistrent les événements, conscients que la version du vainqueur risque de s'imposer. Les écrits de Walid Khalidi ou Sami Hadawi sont sans ambiguïté : qu'il ait préféré fuir de lui-même pour se protéger ou qu'il y ait été forcé, le peuple palestinien a été chassé de sa terre (1). Mais, pour que cette version des évé-

nements de 1948 se diffuse au-delà du monde arabe, il a fallu attendre 1987 et la publication des premiers ouvrages des « nouveaux historiens » israéliens, parmi lesquels Benny Morris, Tom Segev, Ilan Pappé et Avi Shlaim (2). En s'appuyant sur les archives de leur État, ces chercheurs ébranlèrent un à un les piliers de l'historiographie officielle.

La temporalité de ces publications n'est pas anodine. Le premier ouvrage paraît lorsque se déclenche la première Intifada, près d'une décennie après l'arrivée au pouvoir de la droite et le début du mouvement refuznik, qui voit des objecteurs de conscience refuser de servir dans les territoires occupés tandis que des militaires israéliens s'interrogent à propos des pratiques de leur armée. Les pacifistes entrent dans une phase d'ouverture et d'interrogation sur leur société, leur État et leur rapport à l'autre. L'accession d'Yitzhak Rabin au poste de premier ministre en 1992 et le début des négociations avec l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), qui conduisent à la signature des accords d'Oslo en septembre 1993, s'inscrivent dans ce cadre. C'est l'époque où la guerre froide se termine et où le soutien de nombreux pays arabes à la coalition anti-irakienne durant la guerre du Golfe de 1991 sonne le glas d'un panarabisme longtemps opposé à toute négociation avec Israël.

Un mot désormais banni

AU COURS de la première moitié des années 1990, les travaux des « nouveaux historiens » suscitent un réel intérêt au sein d'une partie de la société israélienne. Conférences, séminaires, débats dans les médias : sans être acceptées par tous, les thèses avancées dans ces ouvrages sont de moins discutées. Des projets d'écriture d'une histoire israélo-palestinienne surgissent, de même que des commissions visant à revoir les programmes d'histoire dans les écoles. Cependant, les discussions restent cantonnées aux milieux intellectuels. L'assassinat de Rabin par un extrémiste juif en 1995, puis l'arrivée au pouvoir de M. Benyamin Netanyahu en 1996 et le début des attentats-suicides sur le sol israélien mettent à mal ce processus d'ouverture, mais ne l'interrompent pas.

Le déclenchement de la seconde Intifada, fin septembre 2000, referme néanmoins les derniers espaces d'échange et de dialogue entre Israéliens et Palestiniens au sujet de leurs récits historiques. Principaux promoteurs de ces relations, les mouvements pacifistes s'effondrent à la suite de l'échec, en juillet 2000, du sommet de Camp David ; un échec dont le premier ministre travailliste Ehoud Barak, par un tour de passe-passe masquant sa propre intransigence (il reconnaîtra plus tard n'avoir rien proposé au dirigeant palestinien), impute la responsabilité au seul Yasser Arafat. Sans représenter l'avant-garde du mouvement, les militants de la gauche sioniste parvenaient à rassembler de larges secteurs de la société israélienne. Avec les déclarations de M. Barak et le déclenchement d'un second soulèvement palestinien bien plus meurtrier et militarisé que le premier, la majeure partie d'entre eux cessent toute activité pacifiste ; leurs organisations s'essouffent.

Pour la société juive, il n'y aurait alors « plus de partenaire » avec qui faire la

paix. Les Israéliens perçoivent la seconde Intifada comme une attaque sans sommation des Palestiniens, qui plus est marquée par la mobilisation du Hamas, nouvelle force politique à tendance islamiste, ce qui fait écho à une actualité mondiale anxieuse. En 2001, Ariel Sharon, chef de file de la droite, remporte les élections en proposant une autre issue : puisque la cohabitation est impossible, la séparation amènera la paix. Conformément à cette logique unilatérale, un mur est construit en Cisjordanie entre Palestiniens et colons israéliens et l'armée se retire de la bande de Gaza.

La mémoire de la Nakba est à nouveau profondément enfouie au profit de la vieille propagande : les Palestiniens auraient quitté leur terre pour ne pas vivre avec des Juifs ; Israël a droit à cette terre que Dieu aurait donnée à Abraham. Dès sa prise de fonctions, Sharon fait retirer des écoles le manuel d'histoire d'Eyal Naveh, qui introduisait une vision hétérodoxe de 1948. À l'université, les travaux des « nouveaux historiens » sont combattus avec virulence. Aujourd'hui, cette bataille est au cœur des actions d'Im Tirtzu, une organisation estudiantine proche du dirigeant d'extrême droite et actuel ministre de l'éducation Naftali Bennett, dont les militants ont mené ces dernières années une campagne baptisée « La Nakba est un mensonge » (3). Les Israéliens refusent de se considérer comme partie prenante de l'histoire palestinienne, et les institutions leur martèlent qu'ils sont les héritiers d'idées émancipatrices et progressistes.

La création d'Israël a lieu au lendemain de la guerre la plus meurtrière de l'histoire, à l'issue de laquelle les idéaux de liberté ont triomphé du fascisme. Les Juifs incarnent les principales victimes de la terreur nazie, et la fondation d'un État-refuge au Proche-Orient doit venir réparer cette tragédie pourtant européenne. Dès lors, la défense d'Israël devient un enjeu à la fois politique et civilisationnel. La mémoire de la Nakba risque de ternir la totale innocence

qu'affiche l'appareil d'État israélien. Accepter qu'à la création du pays ses combattants n'aient pas été des victimes, mais des bourreaux, ruinerait la « pureté des armes » dont se targue l'armée dite « de défense » d'Israël.

La logique de séparation a entraîné dans la société juive israélienne un profond désintérêt pour la question palestinienne. Lors des élections législatives de mars 2015, seuls 9 % considéraient l'obtention d'un accord de paix avec les Palestiniens comme une priorité pour le prochain gouvernement (4). Ce sujet devenant invisible à leurs yeux, une forte proportion d'Israéliens se rallient aux idées les plus nationalistes. En 2001, lorsque la violence de la seconde Intifada était à son paroxysme, 35 % d'entre eux se disaient favorables à un « transfert » de la population arabe hors d'Israël vers la Cisjordanie ou la Jordanie (5). En 2015, 58 % soutiennent cette proposition, et 59 % la mise en place d'un régime d'apartheid privilégiant les Juifs en cas d'annexion de la Cisjordanie.

Sur les ruines du grand mouvement pour la paix ont toutefois émergé de



MOHAMMED AL-HAWAJRI.
– De la série « Cactus Borders », 2010



Le Likoud, quant à lui, s'en tient à la version officielle niant toute expulsion, et par conséquent tout droit des Palestiniens sur la terre. La gauche sioniste reconnaît des massacres et des expulsions, mais en attribue la responsabilité aux milices nationalistes du Parti révisionniste, l'Irgoun et le Lehi.

Pour certains militants anti-occupation, la découverte de la réalité de 1948 a marqué le début d'une remise en question plus générale de l'État d'Israël. D'où la réticence de beaucoup de leurs concitoyens à s'interroger sur cette période. Accepter de voir s'effondrer le récit inculqué depuis l'école les condamnerait à une marginalisation, voire à une stigmatisation ; on les accuserait d'accepter le discours de l'adversaire. Ainsi, certains parviennent à enfouir ces vérités au plus profond d'eux-mêmes afin de poursuivre normalement leur vie.

Conformément à la théorie freudienne (9), Israël agit avec la Nakba comme un esprit traumatisé qui tente de refouler ce qui le hante. Une sorte d'« inquiétante étrangeté », à la source d'un sentiment de honte ressenti à l'égard d'actes passés, provoque un malaise qui pousse à vouloir les faire disparaître. Ce passage dérangeant revient, selon Freud, lorsque s'effacent les limites entre l'imagination et la réalité. La mémoire de la Nakba remonte à la surface par l'intermédiaire de divers acteurs qui détruisent les créations imaginaires pour montrer la réalité, et de Palestiniens qui saisissent toutes les occasions de resurgir dans l'espace public.

La marche du 30 mars et celles qui ont suivi, avec leur lourd bilan humain, sont un cauchemar pour l'État d'Israël ; un rappel du fait que cinq millions de Palestiniens, les réfugiés et leurs descendants qui vivent à Gaza, en Cisjordanie ou dans d'autres pays de la région continuent de s'accrocher à leur droit au retour, ou à une indemnité à titre de compensation pour avoir été chassés de leur terre et de leurs demeures. Ils incarnent une injustice dont les Israéliens restent comptables.

petites organisations agissant sur des questions plus ciblées. Ainsi Zochrot, fondée en 2001, se donne pour objectif d'enseigner la Nakba à la société israélienne. Elle a pris l'initiative de la première conférence sur le droit au retour des réfugiés palestiniens en Israël et organise depuis 2013 un festival annuel de films intitulé « De la Nakba au retour ». Elle propose également des visites de sites palestiniens « abandonnés » en 1948. La résidence d'un cheikh devenue cafétéria de l'université de Tel-Aviv, des maisons palestiniennes transformées en centre psychiatrique à Kfar Shaul : autant d'éléments du paysage israélien qui rappellent l'arabité de la terre. Pour les fondateurs du centre de recherche alternatif De-Colonizer (décoloniser), Éléonore Merza et Eitan Bronstein, la Nakba reste un tabou en Israël. En pratique, « la discussion se limite généralement à la question de savoir s'il est souhaitable ou même permis d'en discuter ». Cependant, ils notent que la situation a évolué, puisque le mot bénéficie d'un écho suffisant pour inquiéter les responsables politiques.

Le 23 mars 2011, la Knesset, le Parlement israélien, adopte un amendement au budget prévoyant qu'aucune organisation

commémorant le jour de la fête nationale comme un deuil ne reçoive plus de subventions. Naturellement, ces associations n'en bénéficiaient pas auparavant, mais il s'agit de les stigmatiser et de diffuser le sentiment que prendre part à ce type de manifestations vous place en dehors de la société. Par ailleurs, l'amendement dénie à la population arabe d'Israël, soit un habitant sur cinq, le droit d'honorer son histoire. D'ailleurs, depuis 2009, les écoles arabes n'ont officiellement plus le droit d'utiliser le terme « Nakba » dans leurs programmes.

Pour la sociologue Ronit Lentin, il existe en Israël trois manières de considérer la Nakba (6). Une minorité ressasse la vision fantasmée de la Palestine comme « terre sans peuple pour un peuple sans terre ». D'autres reconnaissent partiellement la tragédie vécue par les Palestiniens, mais refusent d'admettre une quelconque responsabilité juive, voire répètent les arguments éculés sur les liens entre les Arabes et les nazis (7). Enfin, certains reconnaissent explicitement l'expulsion, mais refusent l'idée de présenter des excuses, ou regrettent même que le transfert n'ait pas été total – comme le « nouvel historien » repent Benny Morris, qui a fini par affirmer : « Un État juif n'aurait pas pu être créé sans déraciner les Palestiniens » (8). »

Calendrier des fêtes nationales

1^{er} - 31 mai 2018

3	POLOGNE	Fête nationale
15	PARAGUAY	Fête de l'indépend.
17	NORVÈGE	Fête nationale
20	CAMEROUN	Fête nationale
	TIMOR-LESTE	Fête de l'indépend.
22	YÉMEN	Fête nationale
24	ÉRYTHRÉE	Fête de l'indépend.
25	ARGENTINE	Fête nationale
	JORDANIE	Fête de l'indépend.
26	GÉORGIE	Fête de l'indépend.
28	AZERBAÏDJAN	Fête nationale
	ÉTHIOPIE	Fête nationale

L'Imprimerie
79, rue de Roissy
93290
Tremblay-en-France

ORIGINE DU PAPIER : Allemagne. Taux de fibres recyclées : 100 %. Ce journal est imprimé sur un papier UPM issu de forêts gérées durablement, porteur de l'Ecolabel européen sous le n° FI37/001. Eutrophisation : Pot = 0,007 kg/t de papier

Commission paritaire des publications et agences de presse : n° 0519 D 86051
ISSN : 0026-9395
PRINTED IN FRANCE

À la disposition des diffuseurs de presse pour modification de service, demandes de réassort ou autre, nos numéros de téléphone verts :
Paris : 0 805 050 147
Banlieue/province : 0 805 050 146.

(1) Walid Khalidi, *Nakba, 1947-1948*, Sindbad-Actes sud-Institut des études palestiniennes, Arles, 2012.

(2) Lire Dominique Vidal, « L'expulsion des Palestiniens revisitée par des historiens israéliens », *Le Monde diplomatique*, décembre 1997.

(3) Lire Charles Enderlin, « Israël à l'heure de l'Inquisition », *Le Monde diplomatique*, mars 2016.

(4) The Times of Israel, Jérusalem, 25 janvier 2015.

(5) Gideon Levy, « Survey : Most Israeli Jews wouldn't give Palestinians vote if West Bank was annexed », *Haaretz*, Tel-Aviv, 23 octobre 2012.

(6) Ronit Lentin, *Co-memory and Melancholia. Israelis memorialising the Palestinian Nakba*, Manchester University Press, 2010.

(7) Lire Gilbert Achcar, « Inusable grand mufti de Jérusalem », *Le Monde diplomatique*, mai 2010.

(8) *Haaretz*, 9 janvier 2004.

(9) Sigmund Freud, *L'Inquiétante Étrangeté et autres essais*, Gallimard, coll. « Folio essais », Paris, 1985 (1^{re} éd. : 1919).

* Chercheur indépendant en histoire contemporaine, auteur de *La Mémoire de la Nakba en Israël*, L'Harmattan, coll. « Comprendre le Moyen-Orient », Paris, 2015.

MASSACRES À HUIS CLOS

Fin du « printemps birman »

Deux ans après l'arrivée au pouvoir du parti de M^{me} Aung San Suu Kyi, la liberté d'expression est en fort déclin en Birmanie. Un verrou semble avoir été posé sur l'État de l'Arakan, où l'armée mène une campagne de nettoyage ethnique contre les Rohingyas. Entre menaces de mort et fausses nouvelles, la haine nationaliste se propage en ligne, tandis que les voix dissidentes subissent intimidations et poursuites judiciaires.



© ARNAUD FINISTRE / HANS LUCAS

ARNAUD FINISTRE. – Des réfugiés rohingyas construisent une mosquée dans le camp de Tangkhali, à Cox's Bazar (Bangladesh), le 3 novembre 2017

PAR NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL
GUILLAUME PAJOT *

Sous le regard incrédule des policiers, le médecin se faufile à l'intérieur du tribunal du district d'Insein, à Rangoun. Il plante une seringue dans le bras livide de Kyaw Soe Oo, journaliste de l'agence de presse britannique Reuters, qui se trouve sur le banc des accusés et dont l'état de santé inquiète ses proches. Les mains gantées de plastique ne tremblent pas, même si le médecin paraît pressé. Au moment où le juge entre dans la salle d'audience, il disparaît avec une fiole de sang entre les doigts. «Faites vos examens médicaux ailleurs, tance le magistrat. Je ne veux pas que cela se reproduise. Ce n'est pas un hôpital ici!»

L'incident provoque un silence gêné. Le juge n'a pas tout à fait tort. Ce n'est pas un hôpital ; à peine un tribunal. Des morceaux du plafond de la salle d'audience tombent sur des bancs disparates où s'agglutinent familles, collègues, reporters et diplomates. La salle est remplie d'un air moite et brûlant qui fait dégouliner les visages. Les vitres cassées, mal dissimulées par des rideaux, laissent entrer des oiseaux qui font leurs nids dans tous les coins. C'est au sein de ce palais de justice décrépît que se déroule, ce matin d'avril, la treizième audience depuis la mise en examen de deux journalistes birmans de Reuters.

Kyaw Soe Oo, 27 ans, et Wa Lone, 32 ans, sont incarcérés depuis décembre. Arrêtés en possession de documents remis par des policiers et relatifs aux opérations militaires dans l'ouest de la Birmanie, ils risquent quatorze ans de prison pour atteinte au «secret d'État», au nom d'une loi datant de l'époque coloniale. Ils enquêtaient sur le massacre de dix musulmans par des militaires et des villageois bouddhistes à Inn Din, dans l'État de l'Arakan, et n'avaient encore rien publié. Les cadavres de ces Rohingyas ont été retrouvés dans un charnier. Depuis le 25 août 2017, près de 700 000 membres de cette minorité musulmane persécutée par l'armée dans un pays largement bouddhiste ont fui pour se réfugier au Bangladesh. Au moins 6 700 personnes ont été tuées en l'espace d'un mois, d'après Médecins sans frontières. Un «nettoyage ethnique» avec des «actes de génocide», a dénoncé en mars M. Zeid Ra'ad Al-Husseini, le haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme (1).

Ce qui se joue dans ce tribunal relève de la farce. Lors d'une précédente audience, un policier a déclaré avoir «brûlé» son compte rendu d'arrestation. Plus tard, un témoin à charge s'est présenté avec des informations cruciales écrites sur la main, prétextant des troubles de la mémoire. Personne n'a montré l'ombre d'une preuve. Selon un policier, les informations contenues dans les documents saisis avaient déjà été publiées dans la presse au moment de l'arrestation. L'armée birmane a même reconnu les exactions commises à Inn Din sur lesquelles les journalistes enquêtaient et a condamné sept soldats impliqués à dix ans de prison. Mais les reporters restent derrière les barreaux. «Ils faisaient simplement leur travail», se lamente M^{me} Pan Ei Mon, l'épouse de Wa Lone, enceinte de cinq mois. À la sortie de la salle d'audience, les accusés menottés tentent de faire entendre leur voix. «Je veux que les gens

comprennent que je suis un journaliste, pas un traître. Je n'ai jamais trahi mon pays!», crie Wa Lone tandis qu'une dizaine de policiers le forcent à monter dans le pick-up qui le ramène en prison.

Le calvaire judiciaire des deux employés de Reuters a valeur d'avertissement pour toute la presse. Malheur à ceux qui voudraient enquêter sur les agissements des militaires dans l'Arakan. L'armée et la Ligue nationale pour la démocratie (LND), dirigée par la conseillère d'État Aung San Suu Kyi, qui se partagent le pouvoir (2), nient toute campagne de nettoyage ethnique, malgré les preuves de viols et de tueries recueillies par la presse et les organisations non gouvernementales auprès des survivants.

Officiellement, la répression servirait uniquement à traquer les «terroristes» de l'Armée du salut des Rohingyas de l'Arakan (ARSA), un groupe rebelle qui s'est fait connaître en attaquant des postes de police en octobre 2016 puis en août 2017, déclenchant la répression sanglante de l'armée birmane. Selon M^{me} Suu Kyi, Prix Nobel de la paix en 1991, la crise est ensevelie sous un «immense iceberg de désinformation destiné à créer des problèmes entre les communautés et à promouvoir les intérêts des terroristes (3)». Elle n'a manifesté aucune compassion pour les Rohingyas, considérés par une large partie des Birmans comme des migrants indésirables venus du Bangladesh, en dépit de leur présence sur le territoire depuis des générations (4). Les médias officiels sont au diapason, comparant même les Rohingyas à des «puces humaines», à l'instar du *Global New Light of Myanmar*, qui appartient au ministère de l'information (5).

« Arrête de parler de l'Arakan »

Toute critique de l'armée ou du discours officiel est perçue comme une attaque contre l'intérêt national. La LND est d'ailleurs restée muette sur l'arrestation des journalistes de Reuters. La presse est particulièrement visée. Depuis le début de la campagne militaire contre les Rohingyas, les arrestations se multiplient. En juin 2017, le rédacteur en chef du quotidien d'actualité *The Voice* et son chroniqueur ont été arrêtés et détenus pour une satire moquant les militaires. Les charges n'ont été abandonnées que quatre mois plus tard. À la même période, trois journalistes ont été interpellés par l'armée et emprisonnés durant deux mois dans l'État shan, près de la frontière chinoise, après une rencontre avec un groupe ethnique rebelle. En octobre 2017, deux journalistes de la chaîne de télévision turque TRT, ainsi que leur interprète et leur chauffeur, ont passé deux mois en prison. Leur crime : avoir fait voler un drone près du Parlement, dans la capitale, Naypyidaw, pour filmer leur reportage. Rien qu'en 2017, onze journalistes ont été arrêtés (6). «C'est une guerre pour l'information qui se déroule et les médias sont en première ligne», commente Tha Lun Zaung Htet, producteur pour la chaîne Democratic Voice of Burma (DVB) et membre fondateur du Comité pour la protection des journalistes, un collectif qui défend la liberté de la presse. Il tente de renouer le dialogue avec les autorités, mais le gouvernement fait la sourde oreille. «Les journalistes avaient de bonnes relations avec la LND lorsqu'elle était dans l'opposition, rappelle-t-il. Désormais, nous sommes considérés comme des ennemis.»

Le nord de l'Arakan, épicerie de la crise des Rohingyas, est devenu un sujet tabou. L'armée fait peser une chape de plomb sur les districts

concernés, interdisant la présence des observateurs de l'Organisation des Nations unies (ONU) et des médias. Elle organise néanmoins des voyages de presse très encadrés, à travers un champ de ruines où la vie semble reprendre son cours. L'itinéraire est balisé. «Ce sont des opérations de propagande. Les autorités préparent le décor et les interviews comme une pièce de théâtre», estime Mratt Kyaw Thu, reporter à l'hebdomadaire *Frontier* et l'un des rares à avoir couvert ce terrain au cours des derniers mois.

Le journaliste Min Min est né dans cette région pauvre et enclavée, minée par la méfiance entre bouddhistes et musulmans. Il est le fondateur de la Root Investigative Agency, un groupe de journalistes indépendants connu pour ses enquêtes sur les nationalistes bouddhistes, très influents dans l'Arakan. Le reporter de 29 ans marche sur des braises. Sa photographie a été placardée en ville. Un individu a tenté de l'écraser avec sa voiture. Une bombe a explosé devant sa porte, sans faire de victimes. Les murs ravagés l'ont fait réfléchir. «Aujourd'hui, le seul moyen d'être réellement libre, c'est de quitter la région», confie celui qui vit maintenant une partie de l'année à Rangoun, à des centaines de kilomètres de sa ville natale. Mais la distance n'offre qu'une protection relative. Durant notre entretien dans un café de la capitale économique, un homme ne cesse de le dévisager. Il finit par se lever et par lui murmurer à l'oreille, en l'attrapant par le cou : «Arrête de parler de l'Arakan.» Avant d'aller se rasseoir et de continuer à boire, comme si de rien n'était.

Irritée par les accusations venues de l'étranger, la majorité de la population serre les rangs autour de l'armée et du gouvernement. La défiance envers la presse est effrayante. «Un fossé s'est creusé. Les journalistes sont vus comme des fauteurs de troubles qui donnent une mauvaise image du pays», regrette M^{me} Than Zaw Aung, avocat spécialisé en droit de la presse et défenseur des journalistes de Reuters. Face à l'hostilité ambiante, beaucoup sont gagnés par la peur ou l'autocensure.

Menacé de mort par une foule de villageois bouddhistes, Mratt Kyaw Thu refuse de retourner dans l'Arakan. D'autres quittent même le métier. Le rêve d'une presse libre a vécu. Un vent glacé souffle sur le «printemps birman», amorcé en 2011 par le président Thein Sein, un général à la retraite, après presque cinquante années de dictature militaire. La Birmanie a connu des réformes inédites : libération de prisonniers politiques (7) – il resterait, selon l'Association pour l'assistance aux prisonniers politiques birmans (AAPP), 86 prisonniers d'opinion, condamnés ou en attente de procès –, abolition de la censure avant publication, autorisation des quotidiens indépendants... Plusieurs médias en exil, comme le site d'information *The Irrawaddy*, ont ouvert des bureaux dans le pays. L'arrivée au pouvoir de l'ancienne dissidente Aung San Suu Kyi, en avril 2016, a soulevé de nombreux espoirs. «Je me voyais comme quelqu'un qui travaillait pour son pays, se souvient Lawi Weng, qui couvre les conflits ethniques pour *The Irrawaddy*. La dernière chose à laquelle je m'attendais, c'était à me faire arrêter!» L'an dernier, il a été incarcéré pendant deux mois après un reportage dans l'État shan. Alors qu'il soutenait la LND depuis le début, son enthousiasme s'est évanoui.

Le désenchantement frappe la société entière. Une ligne invisible et dangereuse semble avoir été tracée, et il suffit d'émettre une opinion pour la franchir. Dernier exemple en date : le cas retentissant d'un ex-enfant soldat condamné en mars 2018 à deux ans de prison et aux travaux forcés pour avoir rendu public, lors d'une interview, son enrôlement

contraint dans l'armée. M^{me} Yin Yadanar Thein, cofondatrice de l'organisation *Free Expression Myanmar*, estime que «la liberté d'expression était plus grande sous Thein Sein», entre 2011 et 2016, au moment de la libéralisation du régime. Elle relève notamment les ravages de l'article 66(d) de la loi sur les télécommunications, qui criminalise la diffusion sur Internet. Le texte fait planer une épée de Damoclès sur toute voix dissidente. Il est utilisé sans retenue. *Free Expression Myanmar* a fait les comptes : une centaine de plaintes ont été déposées depuis l'arrivée au pouvoir de la LND, un nombre en forte hausse (8).

Des menaces pèsent également sur le droit de manifester. Un projet d'amendement déposé par la LND et actuellement discuté au Parlement prévoit que l'identité des soutiens financiers et matériels des manifestations et rassemblements soit révélée. Ceux-ci seraient alors passibles d'une peine de prison si la manifestation trouble l'ordre public. Or la Birmanie reste un pays fragile, où les motifs de colère ne manquent pas. Un tiers de la population vit toujours sous le seuil de pauvreté (9). Pour l'instant, les véritables gagnants de la croissance économique du pays sont les *cronies* («acolytes»), des entrepreneurs qui ont fait fortune grâce à leurs liens avec la junte militaire.

Les coups portés à la liberté d'expression se sont accompagnés d'une explosion de messages haineux sur Internet, principalement sur le réseau social Facebook, plébiscité par 16 millions de Birmans – sur 18 millions d'internautes et 53 millions d'habitants (10). Fausses informations, islamophobie, insultes racistes : la propagande nationaliste y est florissante. Des enquêteurs de l'ONU ont relevé la responsabilité de la société américaine dans la banalisation de la haine des Rohingyas. «J'ai peur que Facebook se soit transformé en une sorte de monstre», a déclaré M^{me} Yanghee Lee, rapporteuse spéciale de l'ONU sur la situation des droits humains en Birmanie (11).

Rumeurs dévastatrices sur Facebook

Au début du mois de septembre 2017 ont circulé des messages annonçant aux internautes bouddhistes que des musulmans préparaient une attaque pour l'anniversaire du 11-Septembre. Facebook a été alerté par des militants, mais a mis plusieurs jours à réagir et à retirer les messages : une éternité dans un pays où une rumeur suffit à déclencher une flambée de violence. En juillet 2014, des affrontements meurtriers avaient éclaté à Mandalay (centre) après la diffusion d'une fausse information sur Facebook annonçant le viol d'une femme bouddhiste (12). Lors de son audition par le Congrès américain en avril dernier, le patron de Facebook, M. Mark Zuckerberg, a annoncé que des moyens spécifiques allaient être alloués à la détection des contenus haineux. Il a promis d'embaucher davantage de relecteurs parlant birman.

En attendant, pour M. Thet Swe Win, fondateur de Synergy, une petite association de dialogue inter-religieux, le réseau social reste un terrain miné. Il est l'un des rares bouddhistes à prendre ouvertement la défense des Rohingyas, se rendant même dans les camps de réfugiés au Bangladesh. Sur les réseaux sociaux, des internautes agressifs le traitent de «parasite» ; il est harcelé au téléphone. «Ces nationalistes agissent comme des hyènes, ils sont bien organisés et difficiles à arrêter», déplore-t-il. Mais il n'en démont pas : «Les injustices continuent parce que les gens se taisent. Ils font ça pour se préserver, mais ils ont tort. Rien ne dit que l'armée ne viendra pas pour eux la prochaine fois.»

(1) Discours devant le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, Genève, 7 mars 2018.

(2) La Constitution de 2008 interdit à toute personne ayant des enfants étrangers (et donc à M^{me} Aung San Suu Kyi) d'être présidente de la République et garantit à l'armée un quart des sièges au Parlement ainsi que trois ministères-clés (l'intérieur, la défense et les frontières).

(3) Conversation téléphonique avec le président turc Recep Tayyip Erdoğan, Myanmar State Counsellor Office, Facebook, 5 septembre 2017.

(4) Lire Warda Mohamed, «Des apatrides nommés Rohingyas», *Le Monde diplomatique*, novembre 2014.

(5) Khin Maung Oo, «A flea cannot make a whirl of dust, but...», *The Global New Light of Myanmar*, Rangoun, 26 novembre 2016.

(6) «Myanmar's press freedom in freefall», Agence France-Presse, Paris, 10 janvier 2018.

(7) Lire Christine Chaumeau, «Les prisonniers politiques oubliés», *Le Monde diplomatique*, janvier 2017.

(8) Cette loi datant de 2013 a été voulue par le précédent gouvernement, qui y a cependant peu eu recours. «66(d) : No real change», *Free Expression Myanmar*, Rangoun, décembre 2017.

(9) «Myanmar poverty assessment 2017», Banque mondiale, Washington, DC, décembre 2017.

(10) Internet World Stats, Bogota, décembre 2017.

(11) Compte rendu devant le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, 12 mars 2018.

(12) Cf. le documentaire de Barbet Schroeder *Le Vénérable W.*, 2017. Lire Christine Chaumeau, «Prêcher la haine au nom de Bouddha», *Le Monde diplomatique*, juin 2017.

Retour de la violence

Qu'elles semblent loin, les couvertures de magazines qui promettaient au Brésil un avenir radieux. Secoué par une vague de violences, tel l'assassinat de la conseillère municipale de gauche Marielle Franco, le plus grand pays d'Amérique du Sud multiplie les ruptures avec l'ordre constitutionnel. Au point que certains droits acquis après la fin de la dictature, en 1985, semblent désormais menacés. À commencer par la liberté d'expression et celle de choisir ses dirigeants.

PAR ANNE VIGNA *

DEPUIS 2016 et la destitution de la présidente Dilma Rousseff par le Congrès – une opération que la gauche désigne sous le terme de « coup d'État parlementaire » –, le Brésil semble renouer avec un passé que beaucoup espéraient révolu : celui d'une terre régie par les « colonels » et les *bandeirantes*, ces caciques locaux qui usaient de la violence pour se débarrasser des gêneurs. Les gêneurs, ce sont la gauche et les démunis, notamment les « sans-terre » occupant des terres improductives qui, selon la Constitution, devraient être redistribuées dans le cadre de la réforme agraire.

Alors que le pays va célébrer le 13 mai les 130 ans de l'abolition de l'esclavage, l'un des symboles les plus marquants de cette triste période a refait son apparition sur les écrans de télévision : le fouet en cuir. De grands propriétaires l'ont utilisé pour frapper des paysans du Mouvement des sans-terre (MST) qui attendaient le passage de la caravane de l'ancien président Luiz Inácio Lula da Silva dans le sud du pays, le 22 mars. La sénatrice Ana Amélia Lemos, du Parti progressiste (PP, droite), a félicité sans complexe ces « véritables gauchos [gardiens de troupeaux] qui ont levé leurs fouets ».

Au cours d'une carrière syndicale et politique de plus de cinquante ans, l'ancien président Lula – emprisonné depuis le 7 avril – a pu parcourir le pays sans encourir de danger. Mais, durant le seul mois de mars, il a dû affronter une série de blocages organisés par des milices armées de tracteurs, de pierres, voire de fusils. Leur objectif : entraver la tournée effectuée par le candidat à la présidentielle pour mobiliser la

* Journaliste, Rio de Janeiro.

population contre sa condamnation à douze ans de prison pour corruption passive. Une condamnation dénoncée par la gauche, mais aussi par 122 juristes brésiliens qui, dans un recueil d'articles, mettent en lumière la partialité d'une accusation fondée davantage sur la conviction du juge que sur des preuves (1).

Dix paysans torturés et exécutés en 2017

L'enquête de police qui doit identifier les auteurs des coups de feu contre la caravane le 27 mars a déjà mis en évidence leur provenance : la fazenda (grande exploitation) de M. Leandro Bonotto. Depuis les années 1990, celui-ci s'oppose violemment au MST et aux récupérations de terres menées par le très officiel Institut national de la colonisation et de la réforme agraire (Incra). Ce n'est pas vraiment une surprise : toutes les attaques perpétrées contre la caravane de M. Lula da Silva ont été préparées par les associations de grands propriétaires qui prônent ouvertement la violence contre le MST. L'un d'eux, M. Gedeão Ferreira, président de la Fédération de l'agriculture du Rio Grande do Sul, avait déclaré lors de sa prise de fonctions : « Nous allons affronter le MST et l'Incra. Leurs occupations ont pour seul but de priver les producteurs ruraux de leurs propriétés (2) ». Condamné en 2002 pour désobéissance à la justice et incitation au crime après avoir refusé à des techniciens de l'Incra l'accès à ses propriétés, M. Ferreira a été relaxé l'année suivante par le tribunal régional fédéral (TRF4) de Porto Alegre, la même instance qui a condamné en appel l'ancien président Lula.



DADO GALDIERI. – Affiches représentant Marielle Franco sur les murs du conseil municipal de Rio de Janeiro, le 15 mars 2018

« Le Brésil est un pays très violent, avec un nombre record d'homicides ; mais, traditionnellement, nous ne connaissons pas ce phénomène en politique, contrairement à la Colombie ou au Mexique, analyse Mauricio Santoro, professeur de science politique à l'université de l'État de Rio de Janeiro. Le mois où l'on a tiré sur la caravane de Lula, une conseillère municipale de gauche de Rio, Marielle Franco, a été assassinée. Ces événements tragiques sont inédits dans notre histoire contemporaine. » La violence touche pour la première fois des personnalités politiques de premier rang. Pour les mouvements sociaux, elle n'est pas neuve, mais en très nette augmentation. Selon la Commission pastorale de la terre (CPT), créée sous la dictature militaire par la Conférence nationale des évêques du Brésil, 70 militants ont été assassinés en 2017, soit davantage qu'en 2016, qui avait déjà marqué un record avec 61 victimes. Parmi les 70 morts de l'an dernier, 52 étaient liées à des conflits pour la terre.

« La fin des gouvernements du Parti des travailleurs [PT, gauche] a conduit à une aggravation très nette de la violence, confirme M^e José Batista Afonso, avocat de la CPT dans l'État du Pará. On a observé une réorganisation des associations de grands propriétaires terriens et

leur rapprochement avec les forces de l'ordre. C'est particulièrement clair dans l'État du Pará, avec 21 assassinats l'an dernier. Cela faisait très longtemps qu'on n'avait pas vu cela. » Parmi ces morts, dix paysans appartenant à la Ligue des paysans pauvres, torturés puis exécutés lors d'une occupation de la propriété Santa Lúcia le 24 mai 2017. Ce massacre à Pau d'Arco est le pire depuis celui d'Eldorado dos Carajás, en 1996, lorsque dix-neuf paysans du MST avaient été exécutés par des policiers. L'enquête menée à Pau d'Arco vient d'aboutir à l'inculpation des vingt-neuf policiers. L'expertise a montré que, en plus des blessures mortelles, les corps présentaient de multiples fractures, attestant des tortures relatées par d'autres victimes.

Dans leurs dépositions, les policiers ont affirmé qu'ils étaient entrés dans la fazenda avec des mandats d'arrêt contre certains paysans et qu'ils avaient essuyé des tirs. Deux d'entre eux

(1) Carol Proner, Gisele Cittadino, Gisele Ricobom et João Ricardo W. Dornelles (sous la dir. de), *Comentários a uma sentença anunciada. O processo Lula*, Canal 6 Editora, Bauri, 2017.

(2) Joaquim de Carvalho, « Ruralista pró-Bolsonaro, candidata do MBL, ativista pró-armas... quem está organizando os ataques a Lula no Sul », *Diário do Centro do Mundo*, São Paulo, 25 mars 2018.

Les patrons latino-américains prennent le pouvoir

En Amérique latine, les chefs d'entreprise raflent les plus hautes fonctions exécutives : présidences du Pérou, du Chili, du Paraguay, de l'Argentine... Une étude confirme la très large surreprésentation actuelle des élites économiques au sein du pouvoir législatif.

PAR MIGUEL SERNA *

AU PÉROU, M. Pedro Pablo Kuczynski, un chef d'entreprise élu à la présidence en 2016 et contraint à la démission à la suite d'un scandale de corruption, a été remplacé le 23 mars 2018 par M. Martín Alberto Vizcarra, lui aussi chef d'entreprise. Même scénario il y a bientôt quatre ans au Panama, où le grand patron Juan Carlos Varela a succédé au grand patron Ricardo Martinelli. Après le Mexique, où le dirigeant local de Coca-Cola, M. Vicente Fox, a occupé la présidence de 2000 à 2006, le Chili vient de réélire l'homme d'affaires Sebastián Piñera, qui avait déjà occupé la fonction suprême entre 2010 et 2014. À la présidence de l'Argentine ? Un homme d'affaires, M. Mauricio Macri, élu en 2015. Au Paraguay ? Un autre, M. Horacio Cartes, achève son mandat...

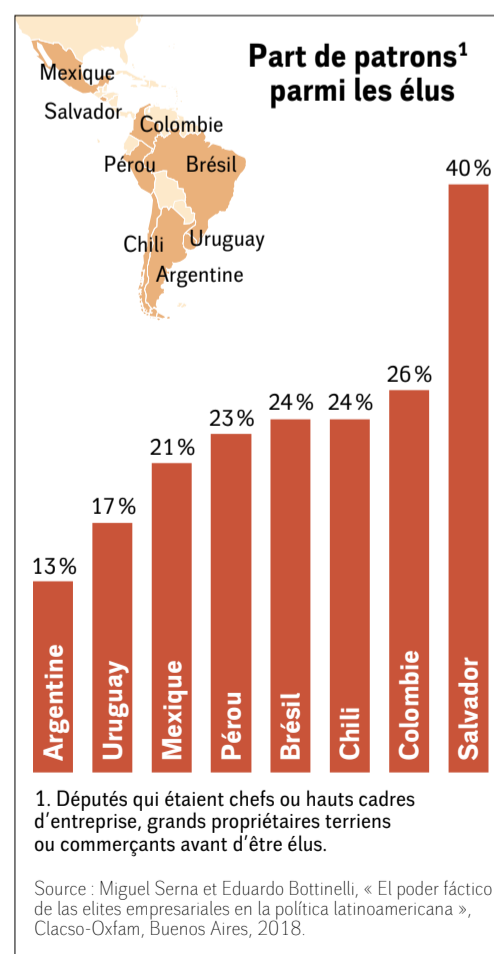
En Amérique latine, l'arrivée de chefs d'entreprise aux plus hautes fonctions exécutives constitue un

* Professeur de sociologie à l'université de la République, Montevideo (Uruguay), invité à l'Institut des hautes études de l'Amérique latine (IHEAL) - Paris-III.

phénomène aussi nouveau que répandu. Lors des phases de transition qui ont succédé aux dictatures, au cours des années 1980, le patronat s'était fait discret en raison de son soutien aux régimes militaires des années 1970. Inutile, par ailleurs, de trop s'agiter, puisque les démocraties émergentes se dotaient d'un principe fondamental : ne remettre en cause ni l'économie de marché ni l'intérêt supérieur de l'entreprise.

Le second cycle de réformes néolibérales, au cours des années 1990, a facilité la reconquête du champ politique par le secteur privé, notamment avec l'accès de dirigeants d'entreprise à des postes importants de l'administration publique, parfois même à la suite d'élections. Par endroits, le patronat a su orchestrer un rapprochement étroit avec des figures incarnant le populisme de droite latino-américain : MM. Alberto Fujimori au Pérou et Carlos Menem en Argentine, par exemple.

À partir de la fin des années 1990, trois facteurs ont fragilisé le secteur économique traditionnel et l'ont contraint à un repli tactique : les crises, en particulier celles de 1998 et 2001 ; l'afflux de capitaux étrangers, notamment par le biais des privatisations ; et l'arrivée au pouvoir de gouvernements progressistes (Venezuela, Brésil, Argentine, Bolivie, Équateur, etc.). Mais le contexte actuel s'avère de nouveau propice à une offensive politique patronale. La gauche s'essouffle, quand elle ne perd pas le pouvoir, alors que la crise semble discréditer son projet socio-économique. Dans ce contexte, les chefs d'entreprise retrouvent le chemin du militantisme politique, comme au Brésil, où la Fédération des industries de l'État de São Paulo, la plus grande organisation patronale du pays, a directement organisé des mobilisations contre la présidente Dilma Rousseff à la veille de son renversement parlementaire, en 2016 (1).



Dans un tel contexte, notre équipe de chercheurs a mené une enquête visant à mesurer plus précisément la participation des chefs d'entreprise à l'exercice du

pouvoir législatif dans huit pays (Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Mexique, Pérou, Salvador et Uruguay) au cours de la période 2010-2017 (2). Parmi les 801 députés de ce groupe de pays, nous avons identifié ceux qui avaient été chefs ou hauts cadres d'entreprise, grands propriétaires terriens ou commerçants avant d'être élus députés. En moyenne, c'était le cas de près d'un quart (23 %) d'entre eux, même si les chiffres varient beaucoup d'un pays à l'autre, avec un maximum de 40 % au Salvador et un minimum de 13 % en Argentine.

Ces résultats confirment l'idée d'une surreprésentation des élites économiques au sein du pouvoir législatif en Amérique latine, puisque les chefs d'entreprise et assimilés ne représentent en moyenne que 3,4 % de la population active dans la région. Sur la base des études disponibles, la situation s'avère plus caricaturale encore dans les sénats (lorsque le pays en dispose) : ils représentent ainsi 30 % des membres de la chambre haute brésilienne (3) et 20 % du Sénat uruguayen (4).

(1) Lire Laurent Delcourt, « Printemps trompeur au Brésil », *Le Monde diplomatique*, mai 2016.

(2) Miguel Serna et Eduardo Bottinelli, « El poder fáctico de las élites empresariales en la política latinoamericana », Conseil latino-américain en sciences sociales (Clacso) - Oxfam, Buenos Aires, 2018. L'étude détaille par ailleurs l'influence du secteur privé sur les gouvernements et la haute fonction publique.

(3) Paulo Roberto Neves Costa, Luiz Domingos Costa et Wellington Nunes, « Os senadores-empresários : recrutamento, carreira e partidos políticos dos empresários no Senado brasileiro (1986-2010) », *Revista Brasileira de Ciência Política*, n° 14, Brasília, mai-août 2014.

(4) Miguel Serna, Eduardo Bottinelli, « Los empresarios en la política en Uruguay en tiempos de cambio (2000-2015) », étude présentée lors des XVI^e Journées de la recherche scientifique de la faculté des sciences sociales de l'université de la République, à Montevideo, en septembre 2017.

DE MILITANTS SANS TERRE

politique au Brésil

sont toutefois passés aux aveux pour obtenir une réduction de peine et ont confirmé la version des survivants. « L'expertise a aussi montré que les paysans n'avaient pas tiré. La version des policiers ne tient donc pas », nous précise le procureur, M. Leonardo Caldas. Le conflit est classique pour cet État de l'Amazonie : la fazenda Santa Lúcia appartient à la famille Babinski, qui en détient onze, soit un total de 40 000 hectares, près de quatre fois la taille de Paris.

Menaces de mort proférées par la police militaire

Selon les mouvements sociaux, ces terres étaient bien utilisées jusqu'à la mort du patriarche, Honorato Babinski. Les occupations de Santa Lúcia commencent à partir de 2013, alors que 5 694 hectares ne sont plus cultivés. L'héritier, M. Honorato Babinski fils, âgé de 25 ans, vit à Rio de Janeiro et se présente comme « acteur » sur les réseaux sociaux, où il ne cache pas une vie nocturne agitée. Il exige cependant de la justice qu'elle expulse les occupants. À la juge qui lui demande de prouver l'activité de la fazenda, il fournit des documents (l'achat de 1 700 vaches et un certificat de vaccination de 75 bêtes), mais avec des dates postérieures d'un mois à la requête de la justice. Il obtient néanmoins

l'expulsion des paysans, qui reviennent par trois fois occuper les lieux. La dernière occupation leur sera fatale : « L'enquête doit déterminer à présent qui a ordonné ce crime. Mais, comme souvent dans le Pará, les policiers font des heures sup' comme agents de sécurité pour les fazendeiros [grands propriétaires] », ajoute le procureur, comme pour expliquer son pessimisme quant aux révélations à attendre de l'enquête.

Les policiers du Pará vendent également leurs services à des compagnies minières. À Barcarena, l'association Cainquiama a dénoncé à de multiples reprises les rejets de déchets toxiques pratiqués par la multinationale minière Norsk Hydro, présente dans quarante pays et détenue à 34,3 % par l'État norvégien. Norsk Hydro possède à Barcarena « la plus grande raffinerie d'aluminium du monde », selon la compagnie. Le 23 février, l'association a de nouveau notifié aux autorités des rejets clandestins, niés par la mine, mais confirmés par les autorités sanitaires locales. Elle a montré aux autorités les canalisations des rejets clandestins, contraignant la raffinerie à réduire sa production de 50 %. Deux semaines plus tard, le 12 mars, un des dirigeants de l'association, Paulo Sérgio, était assassiné – le second en trois mois.

Depuis janvier, l'association avait fait état des menaces de mort proférées par des membres de la police militaire, l'un des corps de police au Brésil. « J'ai immédiatement contacté le secrétaire

de la sécurité de l'État du Pará pour qu'il mette en place une protection, nous raconte M. Armando Brasil, procureur de justice militaire du Pará. Il m'a répondu que ce n'était pas son rôle, et il a ajouté que les dirigeants de l'association avaient envahi des terres. Comme si cela avait quelque chose à voir... Sans compter que cela n'a jamais été démontré. En revanche, l'assassinat, lui, a bien eu lieu. » Selon lui, « tout le monde sait que des policiers travaillent pour la raffinerie. L'enquête devra le démontrer, mais je ne vois pas d'autre explication à ces assassinats ». Depuis, au moins trois femmes de l'association ont à leur tour dénoncé des menaces de mort, toujours sans obtenir la moindre mesure de sécurité.

Emprisonnés sous des prétextes fallacieux

Un programme de protection des militants existe pourtant, mais il est inefficace : les 683 personnes concernées ne bénéficient pour la plupart que d'un suivi par téléphone. Seules quatorze d'entre elles ont été placées sous protection policière. « Nous faisons face à des attaques sans précédent, nous dit M^e Ney Strozake, avocat du MST. En mars, lors d'une occupation, nous avons de nouveau été aspergés de produits toxiques par les avions de grands propriétaires de

Bahia. Dans le Sud, plusieurs de nos militants sont emprisonnés sous des prétextes fallacieux. Les faire libérer se révèle très compliqué. »

Le 27 mars, toujours dans l'État du Pará, le père José Amaro a été arrêté. La police l'accuse d'une série de crimes qui vont du harcèlement sexuel au blanchiment d'argent en passant par l'invasion de terres. Ce prêtre a lutté aux côtés de la religieuse Dorothy Stang, assassinée en 2005 par des hommes de main de grands propriétaires. Son arrestation a été dénoncée par tous ceux qui connaissent son action aux côtés des plus pauvres de la région. « Il s'agit d'une nouvelle tactique visant à empêcher le travail de ces religieux, commente le coordinateur national de la CPT, M. Ruben Siqueira. L'assassinat de Dorothy Stang avait freiné l'action des grands propriétaires à cause de l'attention internationale qu'il avait attirée. Mais détruire la réputation d'un homme peut être plus efficace pour bloquer son action militante que de le tuer. »

Même si les accusations viennent toutes des grands propriétaires, la justice a confirmé la mise en détention provisoire du père Amaro, qui les combattait. Menacé de mort à de nombreuses reprises, le religieux se retrouve désormais dans la même prison que l'assassin de Dorothy Stang, dans l'État du Brésil le plus dangereux pour les militants. La justice n'y voit aucun inconvénient.

ANNE VIGNA.



DADO GALDIERI. – Des manifestants se font photographier devant une affiche représentant Marielle Franco lors d'une marche de commémoration à Rio de Janeiro, le 14 avril 2018



DADO GALDIERI. – Manifestation à la mémoire de Marielle Franco, Rio de Janeiro, le 14 avril 2018

Aux petits soins pour les grands propriétaires terriens

Leur grande réunion se tient tous les mardis dans une belle villa d'un quartier huppé de Brasília. « C'est un déjeuner et le menu change chaque semaine », explique le chargé de communication du groupe parlementaire ruraliste. Par « menu », il ne faut pas entendre une succession de mets, mais de thèmes que ce lobby des grands propriétaires terriens au Parlement discute en petit comité pour les porter ensuite au Congrès ou au Planalto, le palais présidentiel.

« C'est tout à fait cela : ils discutent pour déterminer à quelle sauce seront mangés les droits des Indiens ou la réforme agraire », ironise M. Alceu Castilho, responsable d'« Un œil attentif sur les ruralistes », l'observatoire de l'agro-industrie au Brésil. Depuis l'arrivée à la présidence de M. Michel Temer, en août 2016, ce groupe parlementaire a acquis une influence inédite. Son atout ? Avoir contribué pour moitié aux votes du Congrès entérinant la destitution de M^{me} Dilma Rousseff. Confronté à une impopularité abyssale (moins de 5 % des Brésiliens se disent satisfaits de lui), M. Temer ne saurait se maintenir au pouvoir sans un tel appui. Il a d'ailleurs été invité à plusieurs reprises aux déjeuners du mardi.

En deux ans, « le président nous a pleinement satisfaits, c'est vrai. Mais il reste encore des blocages qu'il faut dépasser », estime M. João Henrique Hummel, directeur de l'Institut Penser Agro, l'hôte de ces déjeuners. Penser Agro est un « think tank à but non lucratif » qui regroupe les quarante principales organisations agricoles du Brésil, elles aussi dépourvues de « visées lucratives », nous précise M. Hummel. L'institut finance les activités du groupe parlementaire ruraliste, élabore des propositions et analyse les projets de loi. Au chapitre des « blocages », M. Hummel rappelle « deux reculades de Michel Temer » en deux ans. Une première fois lorsqu'il a renoncé à abolir la qualification de « travail esclave », comme les ruralistes le réclament – au nom de cette notion, en 2017, le ministère du travail a libéré 2264 travailleurs de 165 entreprises qui les retenaient dans des « conditions analogues à l'esclavage », notamment dans les fazendas (grandes propriétés). Et une seconde fois lorsqu'il a tenté d'ouvrir à l'exploration minière privée l'une des plus importantes réserves naturelles d'Amazonie, la Renca. Par deux fois, la pression internationale l'a contraint à faire marche arrière. Dommage pour les amis de M. Hummel, qui se consolent néanmoins en constatant que le président les a satisfaits sur treize des dix-sept thèmes prioritaires de leur feuille de route.

Cette liste de doléances comprend en premier lieu les entraves à l'expansion territoriale de l'industrie agroalimentaire, notamment en Amazonie. Le mot-clé des ruralistes, dans ce domaine, est la « flexibilisation » : celle des analyses préliminaires dans l'attribution des permis d'exploitation (qu'ils soient miniers ou agricoles) ; mais également celle de l'obligation de mener des études d'impact sur l'environnement.

Ils réclamaient également une loi permettant aux compagnies étrangères d'acquérir des terres sans limitation : c'est chose faite. Ils souhaitent que soient levées les « entraves historiques » à leurs affaires – entendre : les droits des Indiens, des communautés quilombolas (descendants d'esclaves) et l'obligation pour l'État de mener une réforme agraire devant l'inégalité de la propriété des terres au Brésil. Victoire : non seulement le gouvernement Temer a proposé une réforme constitutionnelle visant à changer les règles d'octroi des terres des Indiens et des communautés quilombolas, mais il a aussi amputé le budget de deux organismes publics essentiels, l'Institut national de la colonisation et de la réforme agraire (Incra) et la Fondation nationale de l'Indien (Funai).

Dès son arrivée à la présidence, M. Temer a supprimé le ministère du développement agraire, qui menait des politiques favorables aux petits agriculteurs. Une nouvelle loi limite la réforme agraire et prévoit la régularisation des terres illégalement acquises à un prix bien inférieur à ceux du marché, une pratique historique des fazendeiros (grands propriétaires). « Cette loi est la plus grande défaite pour la démocratisation de la propriété de la terre », résume Julianna Malerba, professeure en droit de l'environnement à l'Université fédérale de Rio de Janeiro. Elle change complètement les règles et va provoquer une concentration toujours plus forte. Et il faut y ajouter toutes les ristournes fiscales et réductions de dette destinées aux grands propriétaires. »

Depuis deux ans, le ministre de l'agriculture est le premier des ruralistes : M. Blairo Maggi, mieux connu au Brésil sous son surnom de « roi du soja », car il est propriétaire du groupe Amaggi, premier producteur mondial, cité dans les « Paradise papers » pour avoir monté avec le groupe Louis-Dreyfus une société très profitable aux îles Caïmans. « Ce gouvernement a supprimé toute la réglementation environnementale pour l'agriculture, que ce soit pour les semences

transgéniques ou les engrais chimiques, explique Carlos Frederico Marés de Souza Filho, professeur de droit agraire à l'Université catholique pontificale du Paraná. L'encadrement légal était pourtant déjà très limité. La loi permet désormais l'usage de pesticides qui sont interdits dans leurs pays d'origine. »

Avec 235 députés sur 513 au total et 27 sénateurs pour un ensemble de 81, le groupe parlementaire ruraliste se montre très entreprenant. À son actif, des initiatives qui augmenteraient la violence si elles étaient approuvées : un projet de loi légalisant le port d'armes pour les producteurs ruraux ; un autre proposant d'inscrire le Mouvement des sans-terre (MST) et le Mouvement des travailleurs sans toit (MTST) sur la liste des organisations terroristes...

Les ruralistes ont également dirigé deux commissions d'enquête parlementaires sur l'Incra et la Funai. Ces commissions demandent à la justice d'enquêter sur 96 personnes (des anthropologues, des responsables d'organisations non gouvernementales nationales et internationales, des procureurs, d'anciens ministres de la justice, etc.), coupables à leurs yeux « de fraudes dans la démarcation et l'homologation des terres ». Les enquêtes judiciaires n'ont pour l'instant pas avancé, mais la menace demeure. D'autant plus que « le pouvoir judiciaire porte une lourde responsabilité dans le processus de criminalisation des mouvements sociaux, s'inquiète M^e Layza Queiroz Santos, avocate pour le Comité de défense des droits humains brésiliens. Si le rapport de forces entre progressistes et conservateurs ne s'équilibre pas au sein du Congrès qui sera élu cette année, on peut craindre la reprise de ces attaques ».

Tandis que le gouvernement Temer œuvre pour l'agro-industrie, il reste près de 4 millions de paysans sans terre au Brésil, et près de 66 000 fazendas improductives, qui représentent environ 175 millions d'hectares. « Et ces chiffres sont sous-estimés, souligne Marés de Souza Filho. Les critères permettant de mesurer la productivité datent de 1980. Si on ne prend pas en compte la misère des paysans, les conflits vont se radicaliser. » Le nombre de Brésiliens qui vivent dans une extrême pauvreté a augmenté de 11,2 % entre 2016 et 2017, passant de 13,34 millions à 14,83 millions de personnes. Un sujet qui ne figure jamais au menu des déjeuners du mardi.

A. V.

Comment le « Russiagate »

Pour justifier leur défaite à la présidentielle de 2016, les démocrates américains ont avancé toutes sortes de raisons : l'iniquité du système électoral, les « fausses nouvelles », ou encore les Russes, accusés de collusion avec M. Donald Trump. Cette focalisation sur Moscou occulte les véritables causes de la déroute, notamment un programme économique entièrement tourné vers l'« innovation ».

PAR AARON MATÉ *

SUCCÉDANT à l'empoisonnement d'un ancien espion russe et de sa fille au Royaume-Uni, les bombardements franco-américano-britanniques sur la Syrie ont plongé les relations entre la Russie et l'Occident dans des abîmes. Pourtant, certains, peu sensibles à ces tensions, y trouvent des raisons d'espérer, à commencer par le *New York Times*. Commentant la décision américaine de fermer un consulat et d'expulser soixante diplomates russes, le comité éditorial du prestigieux quotidien se réjouissait le 26 mars dernier : « Ces développements permettent d'espérer que M. [Donald] Trump soit enfin obligé de réagir à la menace que M. [Vladimir] Poutine fait peser sur les États-Unis et leurs alliés. » Seul bémol selon les journalistes, « M. Trump devra aller plus loin encore s'il veut contrer efficacement les coups bas de M. Poutine » (1). Deux semaines plus tard, après l'attaque présumée aux armes chimiques perpétrée à Douma, non loin de Damas, le président américain fustigeait « Poutine, la Russie et l'Iran », coupables de « soutenir l'animal Bachar Al-Assad » et appelés à le « payer très cher ». C'est « la première fois depuis son élection qu'il s'en prend nommément au président russe sur Twitter », s'exaltait le *New York Times* (8 avril).

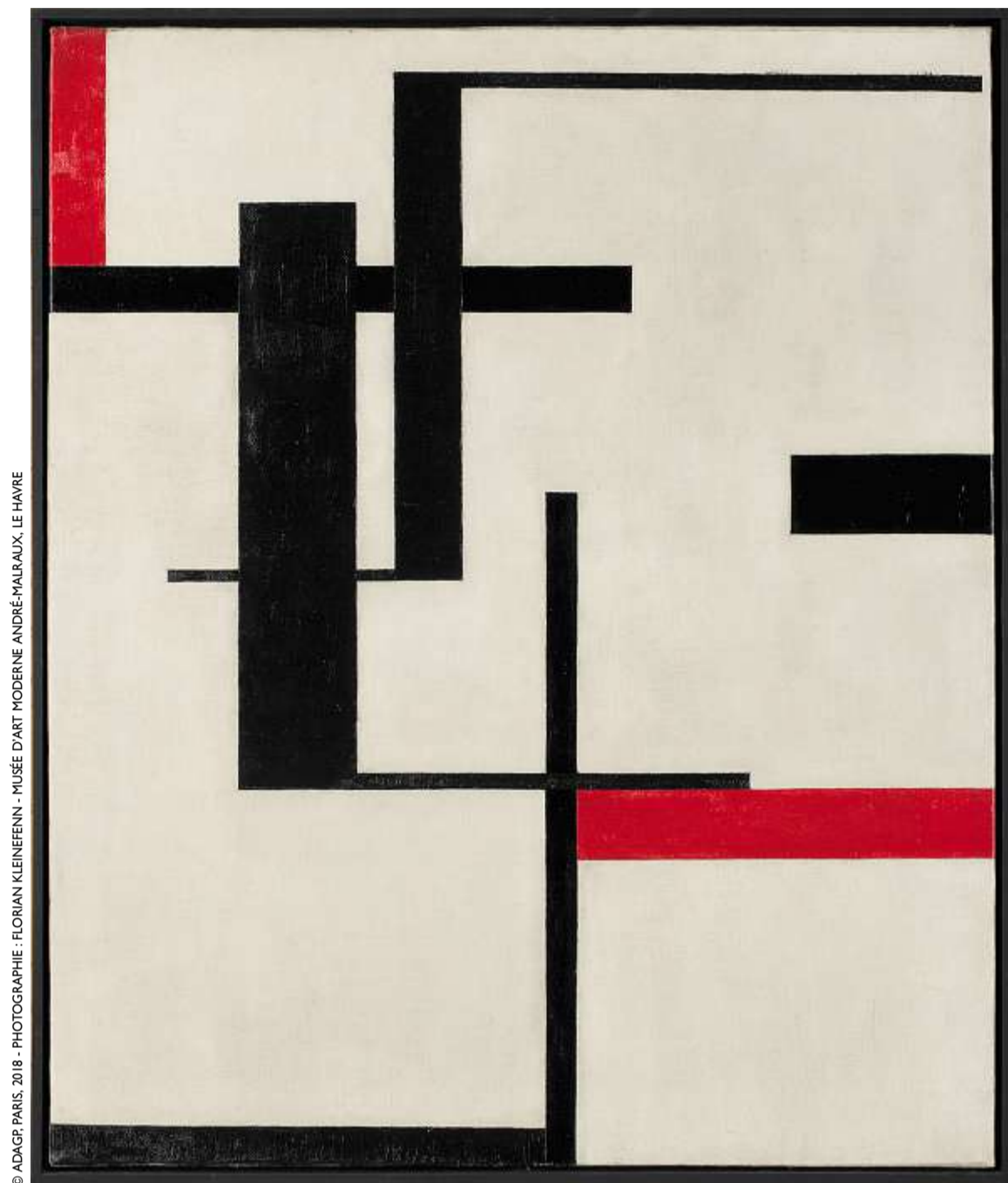
Cet « espoir » exprimé par le quotidien fait écho au sentiment dominant dans les cercles progressistes depuis que les services secrets ont accusé le Kremlin d'ingérence dans l'élection présidentielle américaine de 2016. En 2009, au début du premier mandat de M. Barack Obama, les démocrates évoquaient une « remise à zéro » (*reset*) des relations avec Moscou et raillaient le retour chez les républicains des discours de la guerre froide. En exhortant M. Trump à « durcir la politique à l'égard de la Russie et de Poutine » – comme l'a fait M. Chuck Schumer, le chef de la minorité démocrate au Sénat –, ou encore à « riposter (...) pour nous défendre contre la subversion russe » (selon les mots de l'ancien vice-président Joseph Biden), ils s'alignent désormais sur les néoconservateurs et les faucons républicains (2).

La nomination au poste de conseiller à la sécurité nationale de M. John Bolton n'est donc pas forcément pour leur déplaire. En effet, ce dernier « est le pire cauchemar de Moscou », note Harry J. Kazianis, chercheur au Centre pour l'intérêt national. Pendant toute sa car-

(1) « Tough action on Russia, at last, but more is needed », *The New York Times*, 26 mars 2018.

(2) Lire Serge Halimi, « Donald Trump débordé par le parti antirusse », *Le Monde diplomatique*, septembre 2017.

* Journaliste, correspondant et producteur pour *The Real News*.



© ADAGP, PARIS, 2018 - PHOTOGRAPHIE : FLORIAN KLEINFENN - MUSÉE D'ART MODERNE ANDRÉ-MALRAUX, LE HAVRE

JEAN HÉLION. – « Tensions », 1932

Boston ou la religion

PAR THOMAS FRANK *

QUAND vous interrogez des démocrates sur leur bilan – les accords de libre-échange, par exemple, ou la législation incompréhensible pour réformer Wall Street –, ils répondent que personne n'aurait pu faire mieux. Après tout, ils devaient composer avec ces horribles républicains qui faisaient de l'obstruction systématique au Sénat et redécoupaient les circonscriptions électorales à leur avantage. N'allez donc pas croire que toutes ces mesures allaient du modéré au tiède que les présidents William Clinton et Barack Obama ont fait passer à Washington représentent vraiment la fougueuse âme démocrate.

Pour évaluer cet argument, choisissons un lieu où le règne démocrate ne

rencontre pratiquement aucune opposition, là où l'obstruction et le sabotage républicains ne peuvent entacher le bilan. La carte électorale des États-Unis nous offre plusieurs possibilités. Mais un choix s'impose : Boston, dans le Massachusetts, la véritable patrie spirituelle de la classe progressiste. La capitale américaine de l'enseignement supérieur est aussi celle d'un des États les plus démocrates, où il est tout à fait insolite de croiser un élu républicain. Quand d'autres villes et États, désespérés par la désindustrialisation, s'efforcent de créer de fausses bohèmes et implorent leurs universités de générer des idées profitables, Boston est le lieu qu'ils cherchent à imiter. C'est la ville qui a presque inventé le modèle économique de l'« État bleu » (la couleur des démocrates), où la prospérité naît de l'enseignement supérieur et des industries des sciences et de la technologie qui l'entourent.

Des épaves invisibles

EN 2010, quelque 152 000 étudiants vivaient à Boston, représentant 24,6 % de la population de la ville. L'agglomération abrite plus de cent universités privées et publiques, soit la plus grande concentration d'établissements d'enseignement supérieur du pays – et sans doute du monde. La région de Boston en tire tous les avantages annexes : une population extrêmement diplômée, un nombre de brevets déposés exceptionnel et plus de Prix Nobel qu'aucune autre ville du pays. Le Massachusetts occupe régulièrement la première place de l'indice de nouvelle

économie des États, qui mesure les performances en termes d'« industrie de la connaissance, de la technologie et de l'innovation, d'esprit d'entreprise et d'inscription dans la mondialisation ».

Il abrite aussi de nombreuses entreprises de médicaments et de biotechnologie, rassemblées dans ce qu'on appelle le « super-pôle des sciences du vivant », qui fait partie d'un « écosystème » où les auteurs de thèses peuvent « s'associer » avec des groupes de capital-risque et où de grandes sociétés pharmaceutiques peuvent acquérir des sociétés plus petites. Tandis que les autres industries se rabougrissent, le super-pôle de Boston se développe, les professionnels des sciences du vivant du monde

entier accourent vers cette « Athènes de l'Amérique » et vers les nouveaux « centres d'innovation » qui s'entassent dans la banlieue universitaire de Cambridge, à l'ouest de Boston.

Si on la voit d'un œil un tout petit peu plus critique, Boston est le siège de deux industries qui sont en train de provoquer la ruine de l'Amérique moyenne : l'enseignement supérieur et l'industrie pharmaceutique. Tous deux imposent des tarifs dont à peu près tout le monde doit s'acquitter, et qui augmentent bien plus rapidement que les salaires ou l'inflation.

Il est donc sans doute logique que le Massachusetts occupe une place de choix dans une autre catégorie, celle des inégalités. Dès que le visiteur quitte Boston et ses embouteillages de cerveaux, il découvre un État rempli d'épaves – d'anciennes villes industrielles, de travailleurs qui regardent leur mode de vie s'étioler, comme ceux de Fall River. Cette localité au sud de Boston a perdu ses nombreuses usines de confection de tissu il y a des années, et avec elles sa raison d'être. Beaucoup d'ateliers vides sont toujours debout. Solides structures du XIX^e siècle, ces immenses boîtes de granit ou de brique dominant le paysage. La plupart de ces vieilles usines ont leurs fenêtres recouvertes de planches, emblèmes reconnaissables du désespoir, du sol jusqu'au toit.

Comme tant d'autres paysages américains, celui-ci est le produit de décennies d'une désindustrialisation menée à bien par les républicains et rationalisée par les démocrates. À quatre-vingts kilomètres de là, Boston triomphe. Mais la doctrine de la prospérité que vous voyez à chaque coin de la capitale sert aussi à justifier l'échec que vous voyez à chaque coin de Fall River. C'est un lieu où l'abondance

ne retourne jamais, car les dirigeants du pays ont tout bonnement accepté un ordre social qui ne cesse de faire chuter les salaires de gens comme les habitants de Fall River, tout en faisant monter les rémunérations des innovateurs, des créatifs et des cadres supérieurs.

Si Fall River est parsemée de filatures vides, les rues de Boston regorgent d'équipements destinés à rendre l'entrepreneuriat facile et pratique. Pendant

mon séjour là-bas, j'ai passé mon temps à visiter des centres d'innovation, tous pourvus de meubles de couleurs vives, d'espaces de travail ouverts, de citations inspirantes sur l'inventivité, de tables de ping-pong, de consoles pour jouer à *Guitar Hero* et d'autres instruments (dont je n'ai jamais vu personne se servir) pour donner un peu de légèreté aux temps de pause, et de murs recouverts de peinture brillante sur lesquels on peut écrire avec des marqueurs effaçables.

Parcours d'un gouverneur exemplaire

LA CLÉ DE VOÛTE de l'« innostructure » municipale est l'université ; d'ailleurs, certains dans cette ville en sont venus à croire que le lancement d'entreprises et de carrières professionnelles était l'objectif même de l'enseignement supérieur. Les deux vont de pair. C'est pourquoi le Massachusetts Institute of Technology (MIT) a deux doyens adjoints chargés de l'innovation plutôt qu'un seul, et c'est pourquoi son président écrit des tribunes pour apprendre à la nation la bonne manière de « produire de l'innovation ». Pour cette raison encore, l'université Northeastern dispose d'un « accélérateur d'entreprises » baptisé IDEA ; Harvard a son fameux « centre pour l'innovation » ; la Boston University possède son « département de stratégie et d'innovation » ; et l'une de ses écoles propose une qualification professionnelle en « innovation et entrepreneuriat ».

L'identification du Massachusetts avec le Parti démocrate est profonde. Bastion de la famille Kennedy, il a produit deux autres candidats démocrates à la présidence ces dernières décennies : le gouverneur Michael Dukakis en 1988 et le sénateur John Kerry en 2004. Même quand le

Massachusetts a des gouverneurs républicains (comme M. Charles Baker, depuis 2015), non seulement ils ont tendance à être tout aussi convaincus que leurs rivaux par le modèle de l'État bleu, mais le corps législatif du Massachusetts, toujours dominé par les démocrates, parvient à passer outre leur veto.

La plupart des grands hommes politiques de l'État, sinon tous, ont contribué à promouvoir le culte de la connaissance, les start-up et la classe créative. À ce tableau d'honneur, le prédécesseur de M. Baker, M. Deval Patrick, trône en très bonne place. C'est un dirigeant typique de la classe progressiste, son modèle le plus brillant, pourrait-on dire. Tout le monde semble l'aimer, même ses adversaires.

La vie de M. Patrick a suivi la trajectoire démocrate classique. Jeune homme noir extrêmement intelligent, mais pauvre, il a été tiré de son trou par une bourse qui lui a permis d'intégrer une bonne école privée. Quelques années après, il est entré à la faculté de droit de Harvard et, exactement comme dans les histoires de MM. William Clinton et Barack Obama, les portes d'un monde jusqu'alors inconnu se sont

* Journaliste et écrivain, auteur de *Pourquoi les riches votent à gauche*, qui vient de paraître aux éditions Agone (Marseille) et dont ce texte est extrait.

aveugle les démocrates

rière, il a été un faucon antirusse » (3). Et notamment pendant les semaines qui ont précédé sa nomination : dans un discours prononcé en février, M. Bolton affirmait que l'ingérence supposée de la Russie dans le processus électoral était « une attaque contre la Constitution des États-Unis ». Il réclamait des mesures sévères contre Moscou, « dans le cyberspace et ailleurs », et formulait ce conseil : « Je ne crois pas que la réponse doive être proportionnée ; je crois qu'elle doit être tout à fait disproportionnée. » En d'autres termes, comme il le disait sur la chaîne d'ultradroite Fox News en 2016 : « Il faut faire mal aux Russes. »

M. Bolton a toujours refusé toute forme de négociation ou de rapprochement avec Moscou, quitte à accroître le risque d'un affrontement nucléaire. Quand il était sous-secrétaire d'État à la maîtrise des armements (2001-2005), il a supervisé la dénonciation par l'administration de

M. George W. Bush du traité ABM (Anti-Ballistic Missile) signé trente ans auparavant avec l'Union soviétique. En fixant un plafond aux capacités stratégiques de défense, ce traité incitait à limiter le développement d'armes nucléaires offensives, jetant les bases des traités ultérieurs sur le contrôle des armements. Lorsqu'il a présenté le nouvel arsenal nucléaire russe, en mars dernier, M. Poutine a pris soin de préciser que cette modernisation était la conséquence de l'abrogation du traité ABM par Washington ; puis il a appelé à un retour au système de maîtrise des armements, mis en pièces, selon lui, par les États-Unis. Pour M. Bolton, ce ne sont là que des « propos de propagande », des « absurdités ». Le véritable but de M. Poutine, analysait-il le 2 mars sur Fox News, une chaîne dont il était alors conseiller, est d'« essayer de refaire de la Russie une grande puissance (...), et refaire de la Russie une plus grande puissance nucléaire participante de cet objectif ».

Inquiétude aux Nations unies

Monsieur Bolton ne s'en est jamais caché : il souhaite en finir avec les dispositions qui garantissent, au niveau mondial, un contrôle des armements. « La prochaine étape dans la relation bilatérale avec la Russie », expliquait-il en 2017 lors de la Conservative Political Action Conference, est l'abrogation par la présente administration du nouveau traité Start – Strategic Arms Reduction Treaty, un traité de réduction des armes stratégiques signé en 2010 avec Moscou qui prévoyait de diminuer le nombre d'ogives nucléaires américaines et russes –, car « ce serait un signal envoyé à Vladimir Poutine ».

Mais, plutôt que d'analyser les implications de ces positions stratégiques, les médias progressistes préférèrent s'intéresser à l'« étrange » apparition de M. Bolton, il y a cinq ans, dans un clip d'une association russe de défense des armes à

feu (4). Non pas parce que les propos qu'il y tenait présentent un quelconque intérêt diplomatique, mais parce que la pratique courante des commentateurs du « Russiagate » est de mettre en avant tout élément confortant le récit d'une manigance de Moscou et d'une possible implication de M. Trump, et d'ignorer les informations qui invalideraient ce récit.

Dans cette perspective, la nomination d'un faucon antirusse au poste le plus élevé de la sécurité nationale n'est que le dernier en date des éléments qu'il convient d'éluder (5). Outre l'expulsion d'un nombre record de diplomates, on pourrait pourtant mentionner, parmi les récentes initiatives américaines, les sanctions adoptées contre des personnalités (dont le gendre de M. Poutine) et contre quinze entreprises, ou encore le déploiement de deux navires de guerre en mer

Noire – une manœuvre qui « s'inscrit dans une démarche visant à contrer la présence accrue des Russes là-bas », selon CNN. « Vous envoyez des navires en mer Noire et ça augmente leur sensation de menace », abonda un haut fonctionnaire américain (6). Un simple coup d'œil sur une carte pourrait conduire à s'interroger sur la raison pour laquelle les États-Unis veulent contrer la « présence accrue » des Russes dans une mer bordant leur propre territoire. Il serait également possible de se demander si les expulsions de diplomates et les sanctions financières constituent une stratégie appropriée. Mais l'adhésion au récit d'un Donald Trump inféodé à la Russie rend difficile la critique de ces mesures, d'autant que même les adversaires de M. Trump les défendent...

Ne pas voir les initiatives va-t-en-guerre du président à l'égard de la Russie, c'est également ignorer les risques qu'elles alimentent. Comparant la situation actuelle à « ce que nous avons vécu pendant la guerre froide », le secrétaire général des Nations unies, M. António Guterres, a récemment exhorté les deux parties à rétablir « les mécanismes de communication et de contrôle afin d'éviter l'escalade des tensions et de faire en sorte que les choses n'échappent pas à tout contrôle ». La menace nucléaire, alertait encore le *Bulletin of the Atomic Scientists*, a été « aggravée par le fait que les relations russo-américaines sont aujourd'hui marquées par le conflit plus que par la coopération », que la coordination est « presque réduite à néant » et qu'« aucune négociation russo-américaine sur la maîtrise des armements n'est en cours » (7).

La perspective d'un apaisement des tensions a subi un sérieux revers avec la crise qui a découlé de l'empoisonnement de l'ex-espion russe Sergueï Skripal et de sa fille Ioulia à Salisbury (Royaume-Uni). Le ministre des affaires étrangères britannique Boris Johnson a réussi à

convaincre plus de vingt États membres de l'Union européenne et de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) d'expulser quelque cent cinquante diplomates russes – un chiffre jamais atteint pour une telle opération.

Dès le commencement de l'affaire, le dirigeant travailliste Jeremy Corbyn a qualifié l'empoisonnement de « barbare et plus qu'irresponsable », puis souhaité que l'on « demande des comptes aux

autorités russes sur la base de preuves », encourageant ainsi le gouvernement conservateur à envoyer des prélèvements à la Russie sous les auspices de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Demander des preuves ? Faire appel aux institutions internationales ? Une telle attitude a valu à M. Corbyn d'être qualifié de « pigeon des Russes » par les médias britanniques, par ses adversaires politiques et même par des membres de son propre parti.

Faire entendre « le grondement de l'artillerie »

POINT COMMUN entre l'empoisonnement de Salisbury et le « Russiagate » : la mise en accusation automatique du Kremlin, y compris en l'absence de preuves publiques et au risque d'engendrer une escalade des tensions. Une différence de taille distingue néanmoins ces deux affaires. Aux États-Unis, aucun responsable politique de premier plan n'a, à l'instar de M. Corbyn, insisté sur la nécessité de preuves ni préconisé une réaction mesurée. Emportés par leur obsession antirusse, les démocrates et les commentateurs progressistes enjoignent au contraire à M. Trump de durcir la ligne.

L'arrivée aux affaires de M. Bolton ne fera que renforcer cette tendance. Dans une tribune publiée en février, celui-ci affirmait : « Les ambitions mondiales de M. Poutine n'impliquent pas des intentions bienveillantes envers l'Amérique, et plus vite il saura que nous le savons, mieux cela vaudra. » Or, poursuivait-il, il serait naïf de croire que de simples « poursuites pénales » et « sanctions financières » sauront les Russes « suffirent le moins du monde à leur prouver notre mécontentement » : « Il faut au contraire que Poutine entende le grondement de l'artillerie et les chenilles des tanks de l'OTAN multipliant les manœuvres conjointes avec l'armée ukrainienne. C'est cela, et bien plus encore, qui retien-

dra son attention. Une réponse analogue se justifie au Proche-Orient, où la Maison Blanche pose déjà les bases de réactions plus énergiques aux coups de sonde de la Russie. Il y a de rares moments en politique où des événements inattendus créent des occasions qu'il faut saisir avant qu'elles ne disparaissent » (8).

L'élite démocrate et les grands leaders d'opinion de la gauche libérale comptent au nombre de ceux que M. Bolton peut créditer d'avoir créé les occasions qu'il veut maintenant saisir. En ce moment périlleux des relations russo-américaines, vont-ils enfin se convaincre qu'il vaudrait mieux en rester là ?

AARON MATÉ.

(3) Cité dans Cindy Saine, « Trump's pick for national security adviser advocates tough response to Russia », *The Voice of America*, 28 mars 2018, www.voanews.com

(4) Cf. Tim Mak, « John Bolton's curious appearance in a Russian gun rights video », *National Public Radio*, 22 mars 2018, www.npr.org

(5) Pour des exemples plus anciens, lire « Ingérence russe, de l'obsession à la paranoïa », *Le Monde diplomatique*, décembre 2017.

(6) Ryan Browne, « US show of force sends Russia a message in Black Sea », *CNN Politics*, 20 février 2018, https://edition.cnn.com

(7) Cité dans « The get-tough-on-Russia consensus is escalating the crisis in Syria », *The Nation*, New York, 11 avril 2018.

(8) The Hill, 19 février 2018, http://thehill.com

de l'innovation

brusquement ouvertes pour lui. Après avoir travaillé pour une organisation de défense des minorités, il est allé à Washington, où il a dirigé la division des droits civiques du ministère de la justice. En 1994, il a obtenu pour ses clients 54 millions de dollars de dédommagement dans un fameux procès pour discrimination intenté à la chaîne de restaurants Denny's.

Pendant les années 2000, M. Patrick est devenu avocat d'affaires et il a franchi l'étape suivante normale pour les démocrates d'un certain genre : il s'est mis à travailler pour les grosses boîtes qu'il avait poursuivies, entrant en 2004 au conseil d'administration de la maison mère de l'organisme de crédits *subprime* Ameriquest.

En 2004, Ameriquest était le plus gros prêteur hypothécaire à haut risque du pays et, on le sait maintenant, un pionnier du type de pratiques qui ont failli détruire le système financier mondial. Pour les initiés d'Ameriquest, emballer des « prêts menteurs » et les envoyer dans les tuyaux de Wall Street sous forme d'obligations

« Explosion de start-up »

Bien souvent, c'était du pur verbiage – les platitudes réglementaires à ressortir chaque fois qu'une compagnie pharmaceutique inaugurerait des bureaux dans l'État. En d'autres occasions, le mot d'ordre préféré de M. Patrick coûtait très, très cher – 1 milliard de dollars de subventions et d'exonérations d'impôts accordées par le gouverneur en 2008 pour encourager les entreprises pharmaceutiques et de biotechnologie à s'installer dans le Massachusetts, par exemple (2).

Parfois aussi, favoriser l'innovation signifiait écraser les gens sur son pas-

était une affaire extrêmement rentable – une affaire « innovante », même ; pour tout le reste du monde, c'était comme s'empiffrer d'arsenic. Les banquiers en ont profité jusqu'à ce que le monde paye – et il paye encore.

Tout homme politique ayant trempé dans cette combine sordide aurait dû voir sa carrière interrompue sur-le-champ et sans condition. Mais M. Patrick a esquivé ce coup de balai. Il a été élu gouverneur du Massachusetts en novembre 2006, devenant une sorte de missionnaire du culte de l'innovation. « L'économie du Massachusetts est une économie de l'innovation », aimait-il déclarer, et il répétait ce commentaire à tout bout de champ, modifiant légèrement l'ordre des mots-clés de l'optimisme : « L'innovation est le pivot de l'économie du Massachusetts », etc. (1). Le gouverneur a ouvert des « écoles de l'innovation ». Il a signé le « contrat d'innovation sociale », qui avait quelque chose à voir avec la satisfaction des « besoins du secteur privé en talents professionnels qualifiés débutants »

sage – par exemple, les chauffeurs de taxi dont le gagne-pain était usurpé par des applications comme Uber. Quand ces travailleurs ont organisé diverses actions de protestation dans la région de Boston, M. Patrick s'est clairement rangé du côté de la société ; apparemment, le confort des gens qui prennent des voitures avec chauffeur était plus important que la rémunération décente des gens qui les conduisent.

Le fait qu'Uber ait engagé un ancien conseiller de M. Patrick n'y était sans doute pas pour rien. Mais le motif était,

bien entendu, l'innovation : Uber représentait l'avenir ; les chauffeurs de taxi, le passé.

Sans surprise, le premier « prix Deval Patrick de l'innovation publique » est revenu à M. Deval Patrick. Il lui a été remis en 2014 par M. John Harthorne, directeur de l'incubateur de jeunes entreprises MassChallenge, rejoint par le fondateur d'Uber, M. Travis Kalanick. « J'ai voulu être là pour remercier le gouverneur pour son leadership, sa vision de l'innovation, de la technologie, et pour avoir créé cet esprit innovateur ici dans le Massachusetts », a déclaré M. Kalanick. M. Eric Schmidt, alors président de Google, était aussi présent pour saluer le Massachusetts et son « explosion de start-up ». « On a besoin de plus d'entrepreneurs parce qu'ils créent des emplois, ils résolvent tous les problèmes qu'on connaît », a-t-il claironné. Trois mois après la remise du prix, le second mandat de M. Patrick s'est achevé. Peu après, il a remporté un prix encore plus important : un emploi de directeur général chez Bain Capital, la société de gestion d'actifs et de services financiers cofondée par M. Mitt Romney, le candidat républicain à la présidentielle de 2012.

Le genre de progressisme qui a régné sur le Massachusetts ces dernières décennies n'est pas celui de Franklin Roosevelt ni du syndicat des ouvriers de l'automobile. Les cols blancs surdiplômés, même quand ils votent démocrate, ne s'inquiètent pas vraiment des gigantesques rémunérations des gagnants de la société. Elles leur semblent naturelles, au contraire – puisqu'ils sont les gagnants de la société. Le progressisme des classes supérieures ne s'étend pas aux questions d'inégalité, domaine où les cœurs tendres s'endurcissent subitement.

Le libéralisme de l'innovation est « un libéralisme des riches », pour reprendre la formule directe du dirigeant syndical local Harris Gruman. Ce qu'ils désirent au Massachusetts, c'est une méritocratie plus parfaite, où ceux qui ont du talent peuvent s'élever. Les revendications des travailleurs ordinaires ne les touchent pas, dit M. Gruman : « Les vigiles, les serveurs de fast-foods, les aides à domicile et les gardes d'enfant – dont la plupart sont des femmes et des personnes de couleur

– n'ont pas de diplôme universitaire. » Et si tu n'as pas de diplôme universitaire à Boston, mon frère, tu ne peux t'en prendre qu'à toi-même.

THOMAS FRANK.

(1) Deval Patrick, discours prononcés respectivement le 8 décembre 2010 et le 17 juin 2010.

(2) Cf. Brian Johnson, « Gov. Deval Patrick's life sciences legacy », 12 janvier 2015, www.massdevice.com

IRIS SUP' L'ÉCOLE DES RELATIONS INTERNATIONALES DE L'IRIS

TITRES DE NIVEAU 1 RECONNUS PAR L'ÉTAT, ENREGISTRÉS AU RNCP
(arrêté du 23-02-17 paru au JO du 03-03-17)

DIPLOMES DE NIVEAU BAC+4 ET BAC+5
EN PRÉSENTIEL ET À DISTANCE

Titre Analyste en stratégie internationale

- parcours Géopolitique et prospective
- parcours Défense, sécurité et gestion de crise
- parcours Gééconomie et gestion des risques

Titre Manager Humanitaire

- parcours Stratégique
- parcours Opérationnel
- parcours Plaidoyer



www.iris-sup.org

Renseignements : +33 (0)1 53 27 60 74

Établissement privé d'enseignement supérieur technique enregistré auprès du rectorat de Paris



De Johannesburg à Kinshasa,

En Afrique, un nombre croissant de lanceurs d'alerte mène dans l'ombre un périlleux combat pour dénoncer corruption et pratiques illégales. Dans des pays où les autres modes d'expression démocratique (élections transparentes, liberté de la presse) sont grippés ou pervertis, révéler les turpitudes des hommes au pouvoir devient un ultime acte de résistance.

PAR OLIVIER PIOT *

JOHANNESBURG, février 2018, quelques jours avant l'annonce de la démission du président sud-africain Jacob Zuma. Toute la presse s'interroge sur le sort que le Congrès national africain (ANC) réserve à son chef, impliqué dans le plus gros scandale de corruption depuis la fin de l'apartheid (1). Au cœur de ce séisme politico-financier, les liens intimes qu'entretiennent le président et son fils avec le clan des Gupta, une famille d'origine indienne qui, en à peine deux décennies, s'est hissée à la tête d'un empire économique en Afrique du Sud. La chute de M. Zuma est devenue inéluctable en juin 2017, après la révélation de milliers de documents confidentiels démontrant que ces entrepreneurs pouvaient, en échange de faveurs, intervenir au plus haut niveau, y compris sur la nomination de ministres.

M^{mes} Bianca Goodson et Mosilo Mothepu sont attablées dans un restaurant branché de la capitale sud-africaine. Âgées de 32 et 39 ans, elles font partie de ces classes moyennes (métissées) qui ont cru aux vertus et aux promesses du dynamisme économique et de la mue démocratique de leur pays. Toutes deux étaient promises à un bel avenir. Brillantes études à Johannesburg, ascension professionnelle rapide : elles se retrouvent en 2014 à la direction de deux filiales (Trillian Management Consulting et Trillian Financial Advisory) du groupe Trillian Capital, une importante société

* Journaliste.

de conseil alors détenue par M. Salim Essa, un proche des Gupta.

Mais, alors qu'elles ne se connaissent pas encore, elles découvrent que leurs entreprises respectives participent à un vaste réseau de trafic d'influence reliant des membres de la famille Gupta à des personnalités politiques de premier plan et à des dirigeants de grosses entreprises publiques, comme le géant de l'électricité Eskom : acquisitions illégales de sociétés, contrats sans appel d'offres, transferts illicites d'argent, népotisme pour l'attribution de postes-clés... « J'ai très vite alerté mes dirigeants en interne, à plusieurs reprises, raconte M^{me} Goodson. Mais, devant leur silence, voire leur insistance pour que je ferme les yeux, j'ai décidé d'agir. » Au printemps 2016, les deux femmes démissionnent et décident de dénoncer publiquement certaines des malversations qu'elles ont découvertes.

Accusées de diffamation, menacées, elles doivent alors affronter les pressions de leur hiérarchie, rassembler les documents à charge, engager des avocats et assumer des frais de justice, subir parfois la réprobation de leurs proches. Il leur faut aussi apprendre à gérer les relations chaotiques avec les médias et accepter que leurs noms et visages soient associés aux affaires en cours. Tout cela sans être sûres que le bien-fondé de leurs accusations sera un jour reconnu par la justice... À l'automne 2016, la médiatrice de la République, M^{me} Thuli Madonsela, reçoit des pièces du dossier. En dépit de fortes

pressions émanant du plus haut niveau de l'État, elle publie un rapport au vitriol baptisé « State of capture » (État de prédation). Les médias adopteront dès lors l'expression pour désigner le détournement de missions et de biens publics au bénéfice d'intérêts privés.

Citées en exemple dans de nombreux articles de la presse nationale et internationale, M^{mes} Goodson et Mothepu sont saluées pour leur « courage » et leur « engagement citoyen ». Mais leur geste a un prix. « C'est toute la vie professionnelle et personnelle qui vole en éclats, relate M^{me} Mothepu. Il faut tenir, et c'est loin d'être facile. Même si je n'ai fait que dire la vérité, comment retrouver un poste à responsabilité dans une grande entreprise ? » Après presque deux ans sans travail ni revenus, les deux femmes ont la voix incertaine lorsqu'elles évoquent les étapes de leur longue bataille. « Le plus dur, c'est de voir subitement partir en fumée tout ce en quoi j'avais foi : la

justice et l'honnêteté, ou, du moins, le souci de probité et de transparence dans les affaires », lâche M^{me} Goodson. En octobre 2017, alors que les « Gupta Leaks (2) » égrènent leurs révélations dans les médias, M^{me} Mothepu accepte de témoigner devant le Parlement. C'est le crépuscule pour M. Zuma.

Pour courageuses et exemplaires qu'elles soient, les actions engagées par les deux Sud-Africaines n'auraient pu aboutir sans le soutien de la Plate-forme de protection des lanceurs d'alerte en Afrique (PPLAAF), créée en 2017 à Dakar, au Sénégal, par un groupe d'avocats, de militants, de journalistes et de magistrats de diverses nationalités (3).

Une protection juridique défaillante

DÈS 2016, grâce au travail d'une chercheuse et journaliste sud-africaine, Khadija Sharife, aujourd'hui directrice de la PPLAAF, les dirigeants de la plate-forme entrent en contact avec les deux lanceuses d'alerte sud-africaines. « Ils ont rapidement compris ma situation et leur présence à mes côtés a été décisive, non seulement financièrement, mais surtout psychologiquement, assure M^{me} Goodson. Avant la divulgation de l'affaire, les conseillers de la plate-forme ont procédé à une évaluation approfondie des risques et m'ont guidée dans le choix d'un avocat. Surtout, ce sont des gens avec qui j'ai pu parler et qui m'ont aidée à me sentir moins seule et à croire dans l'importance et la légitimité de mon combat. »

À partir du printemps 2017, par l'intermédiaire d'un autre lanceur d'alerte sud-africain (qui, lui, a tenu à rester anonyme), la PPLAAF constitue une précieuse base de données de près de 200 000 courriels et documents émanant du clan Gupta. En juin, ces éléments sont partagés par la plate-forme avec le quotidien français *Le Monde* (4). Ils font l'objet d'enquêtes menées en Afrique du Sud par le centre de journalisme d'investigation amaBhungane (5) et par le quotidien en ligne Daily Maverick. À un moment décisif de leur combat, ces révélations accréditent et protègent le travail engagé depuis des mois par M^{mes} Goodson et Mothepu.

« Les révélations fournies par ces deux femmes montrent à quel point l'existence de lanceurs d'alerte est essentielle à la construction et à la défense de l'État de droit et de la démocratie », commente l'avocat français William Bourdon, président-fondateur de l'organisation Sherpa et cofondateur de la PPLAAF. En février 2018, le juriste s'est rendu à Johannesburg pour soutenir les deux Sud-Africaines. « L'idée de créer la plate-forme est née de combats tels que le leur. Mais l'engagement de ces vigies de la démocratie ne suffit pas s'il n'est pas épaulé, protégé et donc aussi encouragé, nous explique-t-il. C'est notre objectif : détecter et aider concrètement des

Son conseil scientifique compte des militants issus de sept pays du continent, dont l'ancien ministre tunisien Kamel Jendoubi. Leur objectif ? Proposer une large palette de moyens pour répondre aux besoins des lanceurs d'alerte : cryptage des échanges, soutien juridique gratuit, assistance lors de la divulgation de l'information au public, propositions destinées à améliorer les cadres législatifs, etc. La plate-forme est financée par divers donateurs, dont la Fondation pour l'égalité des chances en Afrique (créée en 2015 par l'homme d'affaires mauritanien Mohamed Ould Bouamatou) et l'Open Society Initiative for West Africa (Osisa), fondée en 2000 par le milliardaire américain George Soros.

Africains, où qu'ils soient sur le continent, à tirer la sonnette d'alarme. Car dans l'Afrique d'aujourd'hui, ceux qui s'engagent pour dénoncer des injustices et exiger la transparence rencontrent de très, très nombreux obstacles. »

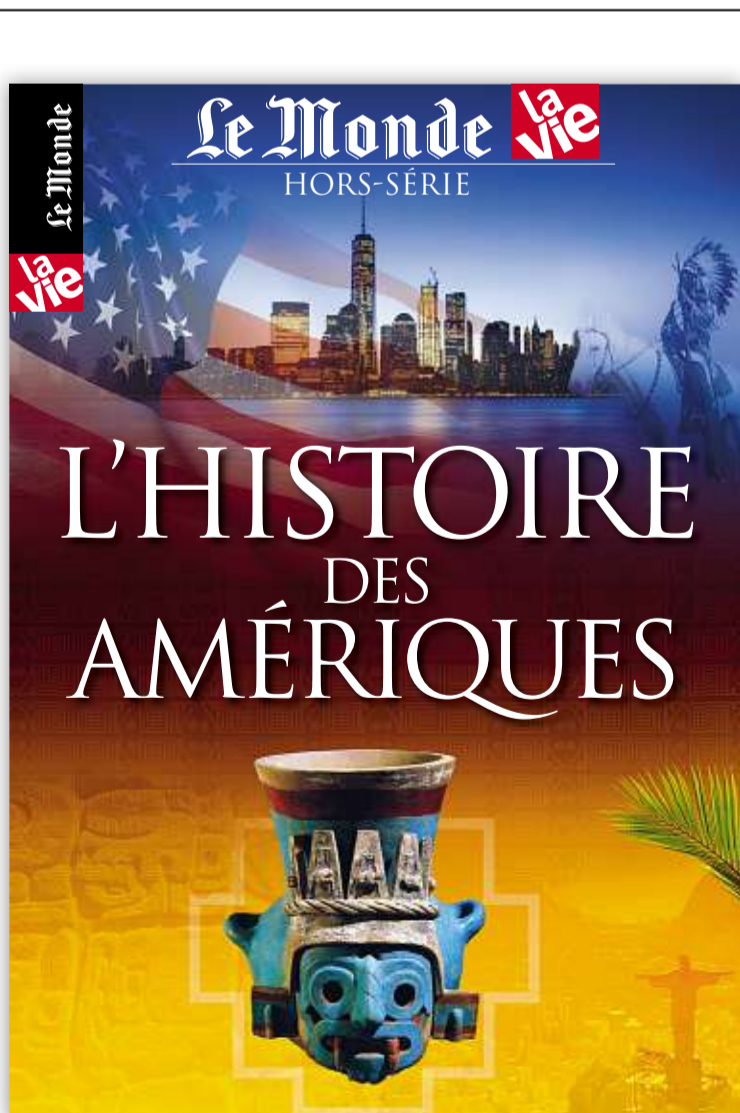
Parmi ceux-ci, l'absence de textes législatifs qui protègent les lanceurs d'alerte. Même en Afrique du Sud, où l'État de droit se traduit par des institutions plus solides qu'ailleurs, la bataille demeure rude. Alors que dire des pays autoritaires ? Au Nigeria, par exemple, M^e Bourdon et sa plate-forme accompagnent depuis 2017 un travail amorcé au sein du Parlement pour doter le pays d'un cadre juridique de lutte contre la corruption. En concertation avec des associations comme l'organisation non gouvernementale HEDA Resource Centre, et avec des journalistes et des avocats, les parlementaires étudient un projet de loi. Il est notamment soutenu par M. Kayode Oladele, président de la commission des crimes financiers de l'Assemblée nationale.

Au Niger, M^{me} Falamata Aouami a payé cher l'absence d'un tel cadre juridique. Aujourd'hui salariée d'une modeste sandwicherie à Niamey, la capitale, elle a dénoncé les activités de son ancien employeur, la Banque agricole du Niger (Bagri). En 2013, à seulement 28 ans, fraîchement diplômée d'une prestigieuse école de commerce de Dakar, elle est nommée contrôleur générale. Créée par l'État en 2010 pour soutenir le secteur rural, la Bagri – dont le capital a fondu de 10 à 3,4 milliards de francs CFA (de 15,2 à 5,1 millions d'euros) en trois ans – vient d'être placée



© ADAGP PARIS, 2018. PHOTOGRAPHIE : HUGUES MINDER / ADAGP IMAGES

HUGUES MINDER. – « J'entends tout », 1999



De l'Alaska à la Terre de Feu, de la préhistoire à aujourd'hui, de Toronto à Ushuaia, l'épopée de ce continent est fascinante et bouleversante. Marquées par le faste des civilisations précolombiennes, la colonisation européenne, l'esclavage, la discrimination raciale, les Amériques c'est aussi le tango, le cinéma, le jazz ou les chefs-d'œuvre de la littérature sud-américaine : un insatiable esprit de liberté et de conquête.

Une invitation inédite à explorer, avec les meilleurs spécialistes, les lointains et nouveaux méandres de l'éternel «rêve» américain.

L'HISTOIRE DES AMÉRIQUES

Un hors-série **Le Monde** la vie

188 pages - 12 €

Chez votre marchand de journaux et sur Lemonde.fr/boutique

(1) Lire Sabine Cessou, « L'ANC, aux origines d'un parti-État », *Le Monde diplomatique*, mars 2018.

(2) Cf. www.gupta-leaks.com

(3) Cf. <https://pplaaaf.org>

(4) Cf. Adrien Barbier, « Les Gupta, la famille indienne qui fait trembler l'Afrique du Sud », *Le Monde*, 24 juillet 2017.

(5) Une organisation à but non lucratif : <http://amabhungane.co.za>

DÉNONCER LA CORRUPTION

les lanceurs d'alerte en première ligne

sous administration provisoire. Chargée de mener un audit interne, M^{me} Aouami met en lumière des crédits non recouverts, des créances douteuses et des écarts de caisse. Elle se heurte rapidement à une rétention systématique d'informations, à l'hostilité ouverte des services à l'égard de la procédure de contrôle, et reçoit des courriers de menace... Elle bénéficie d'abord du soutien de l'administrateur principal de l'établissement. Mais celui-ci est vite remplacé. La mission de la jeune femme tourne alors au cauchemar. Restant ferme, elle rédige des rapports dans lesquels elle déplore « la faiblesse des procédures de contrôle interne » et dénonce « le non-respect des recommandations » de la commission bancaire et des commissaires aux comptes. Sa hiérarchie lui demande de renoncer à ses investigations. Mais, pour elle, « cet audit est le seul moyen de sauver la Bagri de la banqueroute ». D'autant qu'elle ne fait que suivre les recommandations de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa) en matière d'audit interne. Nouvelles

menaces, insultes, brimades, arrêt de travail : M^{me} Aouami finit par être licenciée en mai 2015. Et se voit accusée de « falsification et publication d'informations à même de remettre en cause la continuité d'exploitation » de la banque.

Elle décide alors d'attaquer la Bagri en justice. Sans avocat fiable – « aucun n'a eu assez de courage » –, l'ancienne cadre instruit seule son dossier et se perd dans le labyrinthe d'une justice pervertie : renvois à répétition, disparitions du dossier, délibérés modifiés, juge mis en disponibilité... « Je ne regrette rien, mais lancer l'alerte dans ces conditions est une gageure. Nul ne devrait perdre son travail pour avoir simplement fait le choix de l'éthique, nous dit-elle de Niamey. Aucun organe de contrôle externe n'a bougé le petit doigt pour me défendre, ni la commission bancaire, ni l'Uemoa, ni même les inspecteurs du travail que j'ai sollicités. Trois ans après mon licenciement, j'attends toujours une réaction de la Halcia [Haute Autorité de lutte contre la corruption et les infractions assimilées]. »

Des anonymes contre le clan Kabila

EN ALGÉRIE, les institutions et la loi protègent officiellement les personnes qui dénoncent la corruption. Dès 2006, une loi prévoit la création d'un Organe national de prévention et de lutte contre la corruption (ONPLC). L'article 45 de cette loi incrimine les intimidations à l'égard de personnes qui révèlent ce type de faits, et le nouveau code de procédure pénale (réformé en 2015) garantit explicitement leur protection. En 2011, un Office central de répression de la corruption est créé par décret présidentiel. Confiant dans cet arsenal juridique, M. Noureddine Tounsi, 50 ans, ancien responsable commercial de l'Entreprise portuaire d'Oran (EPO), une entité publique, s'est cru en droit d'alerter – anonymement, dans un premier temps – la brigade de gendarmerie et le procureur de la République après avoir constaté des malversations dans la gestion du port où il travaillait depuis vingt-quatre ans.

Il a découvert un « mécanisme douteux » dans l'ordre de prise en charge des navires par les services du port. Alors que des bateaux de l'Office algérien interprofessionnel des céréales, une autre entité publique, arrivent les premiers dans la rade, ils sont mis en attente et passent après des navires d'importateurs privés, payant ainsi des pénalités journalières qui peuvent atteindre 20 000 ou 30 000 dollars. M. Tounsi met également au jour la corruption du service des œuvres sociales géré par les syndicats de l'EPO. Les organismes de voyage choisis pour vendre le pèlerinage à La Mecque aux 2 500 employés (et ex-salariés) sont désignés sans appel d'offres, au mépris de la législation sur les marchés publics. D'abord prudent, M. Tounsi décide de dénoncer anonymement les faits. Quelques articles paraissent çà et là, mais rien ne bouge. Aucune enquête n'est ouverte et aucun responsable de l'EPO n'est inquiété.

En 2016, M. Tounsi découvre une troisième affaire. « La goutte qui a fait déborder le vase », commente-t-il. Certaines prestations payantes de l'EPO ont, selon lui, donné lieu à la falsification de factures et à des demandes de remboursement injustifiées, au bénéfice notamment de l'Entreprise des travaux routiers, hydrauliques et bâtiments (ETRH), une société détenue par M. Ali Haddad, un important homme d'affaires algérien, président du Forum des chefs d'entreprise.

Cette fois, il décide de porter plainte en personne auprès de la brigade de gendarmerie d'Oran et de saisir le parquet. « J'ai vite compris que mes plaintes anonymes permettaient à ceux que je dénonçais de mieux étouffer l'affaire. C'est pour cela que j'ai décidé de sortir de l'ombre », explique-t-il. Mais, à peine l'enquête ouverte, il subit des représailles. Intimidé, menacé, mis à pied, puis rétrogradé, il est finalement licencié de l'EPO en septembre 2016, alors même qu'une demande de protection a été transmise deux mois plus tôt au procureur par son avocat.

L'étau se resserre alors très vite. Peu après son licenciement, M. Tounsi décide d'apparaître pour la première fois dans une vidéo diffusée sur YouTube. En avril 2017, il est condamné à deux mois de prison avec sursis et 200 000 dinars (1 400 euros) d'amende pour menaces et insultes. À visage découvert, il poursuit ses dénonciations dans quelques médias algériens : le journal *Al-Akhar* et le site d'investigation Algérie Part. Soutenu par la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme, il crée début 2018 la Coordination nationale des lanceurs d'alerte. Mais rien n'y fait : fin avril, son procès pour diffamation et divulgation de secret d'entreprise devait reprendre à Oran.

À quelque 6 000 kilomètres au sud d'Oran, en République démocratique du Congo (RDC), aucune loi ne protège les lanceurs d'alerte. Qui aurait l'idée d'attaquer le népotisme du président Joseph Kabila ? Et pourtant, en octobre 2016, le quotidien belge *Le Soir* (6) fait sensation à Kinshasa en révélant des faits de corruption qui mettent directement en cause le clan présidentiel. D'autres articles suivent, livrant ce que les médias congolais ont fini par baptiser les « Lumumba Papers », du nom d'un jeune lanceur d'alerte.

Un an et demi après les premières révélations, M. Jean-Jacques Lumumba, 32 ans, banquier de profession, vit toujours en exil en Europe. Il a bien conscience que son nom revêt une portée symbolique particulière. Mais, bien qu'il soit le petit-neveu de Patrice Lumumba, le père de l'indépendance de la RDC, assassiné en 1961, il n'a rien d'un opposant politique. En 2016, c'est en tant que cadre de la Banque gabonaise et française internationale (BGF), l'un des plus gros établissements de Kinshasa, que le jeune homme a décidé d'entrer en résistance.

En 2015, quelques années seulement après avoir obtenu un master 2 en finance à l'Université catholique du Congo, il occupe le poste-clé de chef du département des engagements (risques liés aux crédits). Dès décembre 2015, il constate des opérations frauduleuses sur certains comptes. Il alerte aussitôt son directeur général, qui n'est autre que l'un des frères adoptifs... du président Kabila. Après avoir reçu des menaces verbales, il renonce. Mais, en avril 2016, il découvre de nouvelles opérations suspectes, portant cette fois sur plusieurs dizaines de millions de dollars, entre la Banque centrale du Congo, dirigée par la famille Kabila, et des sociétés – elles aussi aux mains de proches du régime – dont les comptes sont gérés par la BGF. « Lumumba, aimes-tu ta femme et tes enfants ? », lui lance alors son directeur en le menaçant avec une arme à feu. Difficile de se montrer plus clair...

Quelques semaines plus tard, alerté par des proches qu'une manipulation est en cours pour le faire condamner et le jeter



© ADAGP, PARIS, 2018 - PHOTOGRAPHIE: HUGUES MINDER / ADAGP IMAGES

HUGUES MINDER. – « Je dis tout », 1999

en prison, le jeune cadre quitte en catastrophe la RDC pour l'Europe, où son épouse et ses trois enfants le rejoignent. Mais l'exil ne suffit pas à le protéger. Il détient une centaine de documents compromettants : relevés de comptes, échanges de courriers électroniques, traces de virements bancaires... « J'ai vite compris qu'avec ce que je savais, même en Europe, nos vies étaient en danger. C'est pourquoi j'ai officiellement prévenu la police de la commune où j'habite [des patrouilles sont alors organisées] et choisi de contacter la presse européenne. » En 2017, des investigations en cascade, menées par la PPLAAF et par divers médias à partir des données qu'il a fournies, permettent de lever le voile sur les pratiques du clan Kabila, dont la fortune s'élèverait à plusieurs centaines de millions de dollars.

Le président congolais, son épouse, leurs deux enfants et huit de ses frères et sœurs possèdent pas moins de soixante-dix sociétés dans tous les secteurs d'activité, et détiennent plus de cent vingt permis d'exploitation dans des mines de diamants, d'or, de cuivre et de cobalt de la RDC. On apprend aussi que M. Kabila n'hésite pas à mobiliser ses réseaux d'affaires (et les deniers publics) pour faire venir par bateau de Namibie des centaines de bêtes sauvages destinées à peupler les gigantesques réserves qui ceinturent ses résidences privées de Kingakati. On découvre enfin que deux de ses proches ont dilapidé pas moins de 25 millions de dollars pour rénover un yacht de luxe (soixante-douze mètres de long) qui attend toujours les clients dans la baie du Cap...

« Jamais toutes ces révélations n'auraient pu sortir si je n'avais pas choisi l'exil et trouvé des soutiens ici, souligne M. Lumumba. Dans mon pays, comme dans la plupart des États africains, le simple fait de demander le respect des règles signifie la prison, la mort ou l'exil. Les médias, la justice et toutes les institutions sont verrouillés et ne supportent pas la prise de parole au nom de la vérité. » Dès la fin 2016, il a été épaulé par la PPLAAF, qui a assuré sa protection juridique, décorqué les documents en sa possession et permis leur révélation.

Près de deux ans après avoir quitté son pays natal, M. Lumumba estime avoir la responsabilité de « soutenir et encourager

D'une capacité annuelle estimée à 332 000 conteneurs et de plus de 1,3 million de tonnes de marchandises, ce nouveau terminal portuaire devrait créer près de 2 000 emplois, sans compter les emplois indirects. Coût total du chantier : 1 milliard de dollars. Autant dire que l'opération attise les convoitises. Selon les sources détenues par la PPLAAF et partiellement rendues publiques en mars 2018 (7), ce projet devrait notamment déboucher sur la fondation d'une coentreprise entre la RDC et la société Dubai Ports World (DP World), le troisième opérateur mondial du secteur, avec pour mission l'exploitation du nouveau port.

Or, en dépit de l'importance du projet pour l'économie congolaise, aucune entité publique ne serait représentée dans cette société. Selon les déclarations des lanceurs d'alerte, elle serait détenue à 60 % par DP World et à 40 % par une entreprise privée congolaise désignée dans les documents publiés par la PPLAAF sous le terme « Privé RDC ». L'enjeu est de taille, puisque, selon les propres estimations de DP World, la construction et l'activité escomptée du port devraient permettre à cet énigmatique « Privé RDC » d'empocher 45,3 millions d'euros au cours des sept prochaines années. Pour les lanceurs d'alerte, il s'agirait tout simplement « du président Kabila ou de membres de son entourage proche ».

Ces révélations sont confortées par des échanges, dont la PPLAAF détient les copies, entre le président de DP World, M. Sultan Ahmed Ben Soulayem, et M. Kabila. Le dirigeant du groupe y laisse entendre que la clause relative à l'entité privée est une garantie que DP World doit respecter pour que le gouvernement de la RDC accepte les négociations. Le 24 février 2018, un compte rendu du conseil des ministres congolais annonçait que cet accord était en passe d'aboutir. « Devant l'imminence de cette signature, nous avons décidé de rendre publique cette nouvelle affaire qui montre les méthodes du président et les ardeurs lucratives de certaines sociétés », explique M. Henri Thulliez, membre du conseil d'administration de la PPLAAF.

Rencontré dans la banlieue de Londres, où il vit dans la clandestinité, M. Zoubir Z. pèse ses mots. Même si l'exilé assume pleinement sa démarche, la peur fait dorénavant partie de son quotidien. En 2015, en RDC, un journaliste de 30 ans, Steve Abongi, a été assassiné alors qu'il enquêtait sur les comptes du général Gabriel Amisi Kumba, alias Tango Four. Un autre proche de M. Kabila...

OLIVIER PIOT.

(6) Cf. Xavier Counasse et Collette Braeckman, « Corruption au Congo : les preuves qui accablent le régime Kabila », *Le Soir*, Bruxelles, 29 octobre 2016.

(7) « Press Release : DRC/Dubai : New port project tainted by corruption charges », PPLAAF, 2 mars 2018, <https://pplAAF.org>

VIVEZ LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

70 ILLERI

1948-2018 ÉCOLE DES RELATIONS INTERNATIONALES

DEUX PARCOURS D'EXCELLENCE
BAC+3 & BAC+5

- ◆ Bachelor en Relations Internationales (Bac+3)
- ◆ Deuxième Cycle en Relations Internationales (Bac+5)

Trois spécialisations :

- Sécurité internationale et défense - Grade de Master
- Intelligence économique - Grade de Master
- Coopération Internationale des Outremer - Titre RNCP Niveau 1

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI ILLERI

JOURNÉE PORTES OUVERTES
SAMEDI 7 AVRIL

CONCOURS D'ENTRÉE
JEUDI 31 MAI

ÉCOLE D'ÉTÉ

01 40 53 00 44 - 20 bis jardins Boieldieu, 92071 La Défense illeri.fr

DANS son vaste bureau de Gaborone, au Botswana, M. Per Erik Bergh scrute les images satellites du trafic maritime au large des côtes de l'Afrique de l'Est. Parmi les dizaines de petits points qui se déplacent sur son écran, il en est un qui retient toute son attention.

Voilà plus de vingt ans que ce robuste Norvégien aux cheveux blancs traque les bateaux de pêche industrielle qui viennent exploiter les ressources halieutiques du continent africain au mépris des lois et des réglementations. Année après année, il tente d'alerter les autorités locales, souvent réticentes ou sous-équipées, afin qu'elles interviennent contre ces criminels des mers qui emportent illicitement dans leurs filets des milliers de tonnes de poissons.

Grâce aux renseignements fournis par les forces navales de l'Union européenne présentes dans l'océan Indien, recoupés avec les photographies de leurs sources locales et les relevés transmis par satellite et par radar, M. Bergh et les dix membres de son équipe – tous employés de l'organisation non gouvernementale Stop Illegal Fishing (SIF, « Arrêtons la pêche illégale ») – ne tardent pas à identifier le suspect : le *Greko 1*. En cette journée d'octobre 2016, ce chalutier grec qui a déjà changé plusieurs fois de pavillon est manifestement en train de faire son marché dans les eaux territoriales somaliennes, réservées aux petits pêcheurs de la côte.

M. Bergh avertit aussitôt la force d'intervention FISH-i, un dispositif regroupant huit pays de la région – de la Somalie au Mozambique – sous la coordination de SIF. Entre les autorités locales et les associations s'instaure une division du travail dictée par la faiblesse des ressources financières : SIF fournit conseils et renseignements ; les militants de Greenpeace et de Sea Shepherd patrouillent en bateau et embarquent les agents de la force publique, dépourvus d'autres moyens, pour effectuer les arrestations. Mais, cette fois, ce sont les représentants du gouvernement qui interviennent.

Le *Greko 1* se trouve à proximité du port de Mogadiscio quand le message du Norvégien tombe sous les yeux de M. Saïd Jama Mohamed, alors ministre adjoint de la pêche et des ressources maritimes. Le nom du navire ne lui est pas inconnu. Le *Greko 1* a déjà été localisé à maintes reprises dans les eaux territoriales de son pays. M. Mohamed sait qu'il va devoir agir vite s'il veut le prendre en flagrant délit et intercepter son équipage avant qu'il débarque avec de faux papiers.

Pirogues contre navires industriels

À bord d'embarcations rapides empruntées à la police – les rares vedettes du ministère de la pêche n'ont pas toujours assez de gazole pour prendre le large –, il se lance à l'abordage. L'inspection s'avère fructueuse : dans les soutes du chalutier s'entassent trente tonnes de poissons, parmi lesquels des espèces familières des eaux somaliennes, comme la perche rouge ou le rouget. Les autorités mettent aussi la main sur un lot de faux documents. Le 12 octobre, M. Mohamed ordonne l'ouverture d'une enquête judiciaire. Mais, le lendemain matin, le *Greko 1* est déjà loin. « Nous avons demandé aux pays membres de FISH-i d'arraisonner tout bateau venant de Somalie pour vérifier ses papiers », déclare M. Mohamed. Nous avons dit à tout le monde : « Jamais nous n'avons accordé une licence au *Greko 1* pour 2016, alors arrêtez-le, s'il vous plaît ! » Il y a tellement de bateaux qui se servent de faux documents pour naviguer d'un pays à l'autre. » Encore et toujours la même histoire : un bâtiment affrété dans un pays riche met à sac les ressources vitales de l'un des pays les plus pauvres du monde, puis se sauve en narguant ses victimes. Face à cette prédation organisée, les quelques patrouilleurs dérisoires constamment à court de carburant dont la Somalie dispose pour surveiller les trois mille kilomètres de son rivage – le plus long du continent africain – ne font guère le poids.

Avec leurs eaux poissonneuses et leurs États démunis ou défaillants, les pays d'Afrique sont une aubaine pour les industriels de la pêche russes, asiatiques et européens. Ces derniers ayant épuisé les réserves de poissons dans leurs propres zones géographiques, ils envoient leurs navires-usines faire le tour du monde, avec une prédilection pour l'eldorado africain. Sur la côte est du continent, les autorités maritimes éprouvent déjà les pires difficultés à contenir les appétits des centaines de chalutiers qui écumant l'océan Indien. La gigantesque armada qui déferle de l'autre côté du continent, sur la côte ouest, pose un problème d'une tout autre ampleur.

* Journaliste. Ce reportage a été cofinancé par l'organisation européenne indépendante à but non lucratif Journalismfund.eu et Le Monde diplomatique.

Selon les estimations du centre de données FishSpektrum, une plate-forme spécialisée dans l'identification des navires, la Chine disposerait à elle seule d'une flotte de six cents bateaux disséminés le long de l'Afrique de l'Ouest, de Gibraltar au Cap. Leurs concurrents européens, russes et turcs leur disputent âprement cet espace. Depuis les plages de Mauritanie, on peut assister au ballet des chalutiers qui brillent toute la nuit sur la ligne d'horizon telle une guirlande lumineuse.

« Du soir au matin, il y a des lumières partout, on se croirait dans une grande capitale », souffle M. Douadou Sène. Depuis trente-cinq ans ce pêcheur quinquagénaire tire ses filets au large de Saint-Louis, dans les eaux frontalières du Sénégal et de la Mauritanie. Il a vu le nombre de chalutiers étrangers grossir peu à peu, jusqu'à rendre ses conditions de travail de plus en plus périlleuses. Sur les rivages du nord du Sénégal, où la pêche est une tradition ancestrale, la rotation quasi quotidienne de près de vingt mille pirogues joue un rôle crucial dans la survie économique et la cohésion sociale des communautés villageoises.

La pirogue de M. Sène mesure quatorze mètres. Plusieurs fois par semaine, il la poussait à l'eau pour attraper des poulpes, jusqu'à ce jour de janvier 2017 où tout s'est brisé net. De sa vie d'avant, il a gardé un bras musclé, la souplesse juvénile et la tenue de marin, débardeur et bonnet de laine enfoncé sur la tête. Mais, à présent, M. Sène vit confiné dans sa chambre à coucher et fixe le plafond en racontant son dernier jour en mer.

Il avait appareillé avant l'aube en compagnie de Youssoupha, l'aîné de ses sept enfants, le seul à vouloir prendre la succession de son père. Depuis longtemps déjà, Youssoupha attendait le moment propice où il pourrait dire à son « vieux » de rester à la maison et de ne plus s'inquiéter. C'est une coutume bien ancrée au Sénégal que de voir l'un des fils reprendre la pirogue familiale et nourrir à son tour la maisonnée. De Youssoupha, son père raconte avec fierté qu'il n'était pas du genre à se laisser décourager par la rudesse du travail en mer ni par la nécessité de naviguer de plus en plus loin pour une pêche de plus en plus maigre. « À mes débuts, je ne m'éloignais pas du rivage de plus de trente ou quarante kilomètres, précise M. Sène. Aujourd'hui, on doit parcourir au moins cent trente kilomètres pour trouver du poisson. »

Ce 16 janvier à l'aube, M. Sène, son fils et leur équipage de trois marins font une première halte à huit milles marins (quinze kilomètres) seulement de la côte. Ils viennent de faire leur prière du matin et de jeter leur filet quand Youssoupha aperçoit à l'arrière un chalutier qui fonce droit sur eux. En un clin d'œil, son père rallume le moteur et met les gaz, mais il est déjà trop tard. Le monstre d'acier les percute à pleine vitesse. « Quand j'ai repris mes esprits, j'étais sous l'eau. Je ne suis remonté à la surface que quand le bateau était déjà loin », raconte M. Sène. Ni lui ni ses compagnons n'avaient enfilé leur gilet de sauvetage. Le corps de Youssoupha n'a jamais été retrouvé et M. Sène a été amputé du bras gauche.

À quelques kilomètres de là, sur la plage encombrée de Saint-Louis, les pêcheurs rentrés à bon port sautent de leurs pirogues et s'affairent à décharger leurs caisses de poissons. Tout en les regardant faire, M. Moustapha Dieng, le chef de leur syndicat, souligne que les collisions sont « de plus en plus fréquentes ». « Nous avons l'impression qu'à partir d'une certaine heure de la nuit les navires industriels se mettent en pilotage automatique, si bien qu'il n'y a plus personne à la barre, dit-il. Ils ne voient même plus les pirogues qu'ils ont devant eux. Ils les percutent sans s'arrêter. »

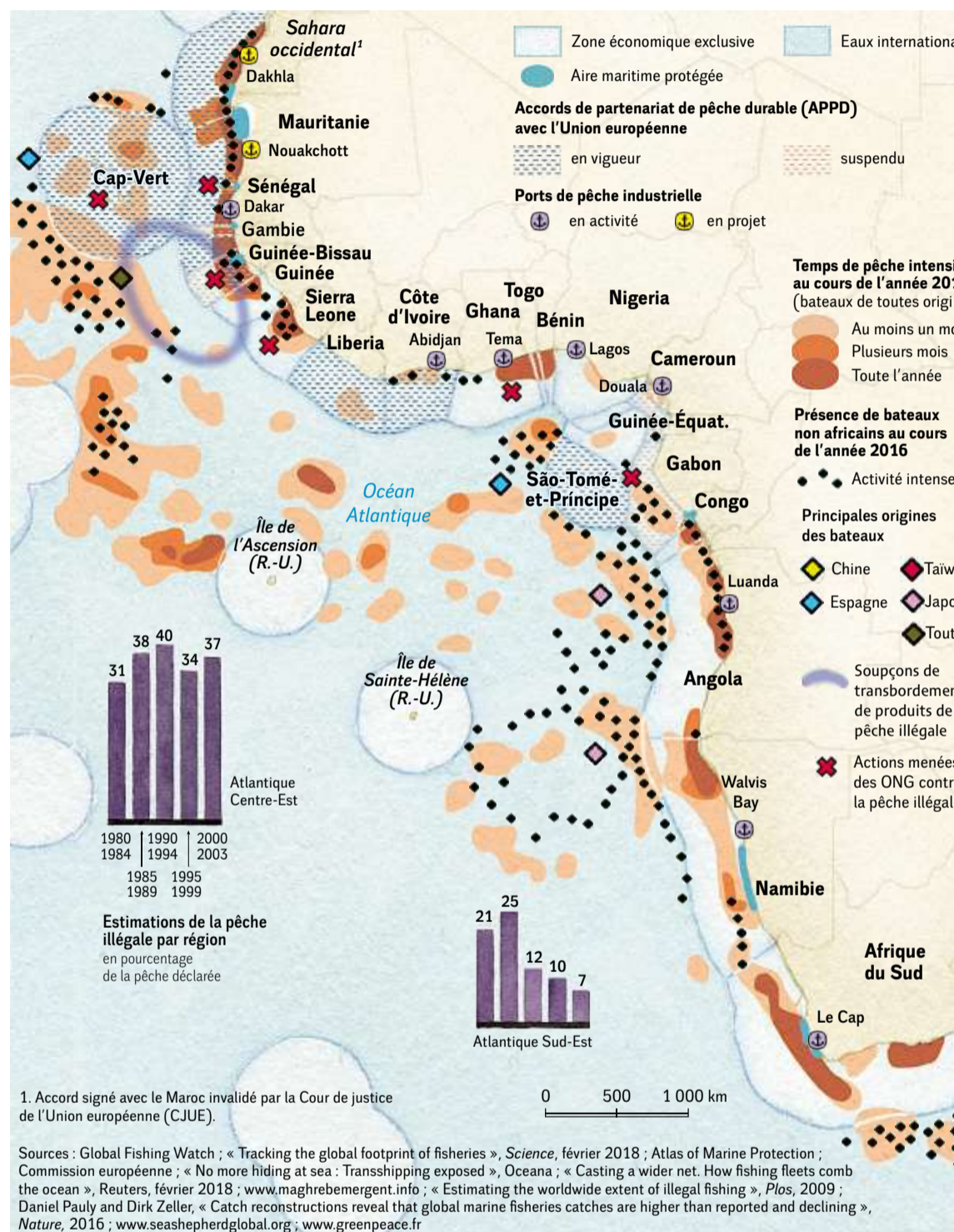
L'accident qui a coûté la vie à Youssoupha Sène résulte aussi de la concurrence acharnée que se livrent les industriels autour d'un magot en voie de raréfaction. À la malédiction de la pêche illégale s'ajoute en effet la surpêche « légale », car autorisée par les accords privés (et souvent opaques) entre les pays côtiers et les amateurs, ainsi que par les accords de partenariat de pêche durable (APPD), signés entre l'Union européenne et plusieurs pays africains – dont dix sont actuellement en vigueur. Ces derniers cèdent aux navires européens le droit d'exploiter leurs zones économiques exclusives (une bande qui peut s'étendre jusqu'à 370 kilomètres au large des eaux territoriales) en échange d'un soutien technique et financier très variable – 1,8 million d'euros pour le Sénégal et 59 millions pour la Mauritanie, aux côtes plus vastes et poissonneuses (1). Un argent dont les pêcheurs locaux ne voient guère la couleur, pas plus qu'ils ne profitent des fonds alloués à la gestion des ressources halieutiques.

« La pêche industrielle est une catastrophe pour le Sénégal », juge M. Abdou Karim Sall, président de la Plate-forme des pêcheurs artisanaux du

L'Afrique dépouillée

Les océans font l'objet d'une exploitation si intense qu'elle menace de nombreuses espèces. L'accaparement des eaux poissonnières par les chalutiers industriels français, espagnols, chinois, coréens menace la sécurité alimentaire du continent. Il prend avec les accords ouvrant les zones côtières aux navires des pays étrangers s'ajoute un pillage à grande échelle contre lequel la lutte est difficile.

PAR NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL KYLE G. BURNETT



UNE RESSOURCE TRÈS CONVOITÉE. Consacrées en 1982 par la convention des Nations unies sur le droit de la mer, les zones économiques exclusives (ZEE) interdisent aux chalutiers étrangers d'approcher à moins de 200 milles marins des côtes, sauf autorisation... Plusieurs pays africains ont signé des accords de « pêche durable » avec l'Union européenne, auxquels s'ajoute une multitude de systèmes peu trans-

parents : accords bilatéraux sous forme de licences libres de navires étrangers par dépeuplement des ressources à faible échelle. Au large des ZEE, suréquipées, règnent en ma-

Sénégal et responsable des aires maritimes protégées (AMP) du pays. « Ils pêchent dans des zones interdites. La prise qu'ils déclarent ne correspond jamais au tonnage réel – quand ils déclarent cinquante mille tonnes, en réalité, ce sont plutôt cent mille. Et ils ne se contentent pas de faire de la surpêche : ils utilisent aussi un équipement qui détruit l'habitat naturel de la faune marine. »

Une coopération régionale encore balbutiante

Comme leurs prises sont de plus en plus maigres près de leurs côtes, les pêcheurs sénégalais s'aventurent dans les eaux mauritaniennes. Or, depuis l'expiration en 2015 d'un accord entre les deux pays autorisant la pêche artisanale chez le voisin, la Mauritanie n'hésite plus à faire feu sur les intrus (2). Plusieurs pirogues sénégalaises sont mortes sous les balles des gardes-côtes mauritaniens. Le cas de Serigne Fallou Sall, un pêcheur de 19 ans abattu en janvier 2018 sous les yeux de ses huit compagnons, a provoqué de violentes protestations à Saint-Louis et ravivé les tensions entre Dakar et Nouakchott. Trois semaines plus tard, le président sénégalais, M. Macky Sall, rendait visite à son homologue mauritanien, M. Mohamed

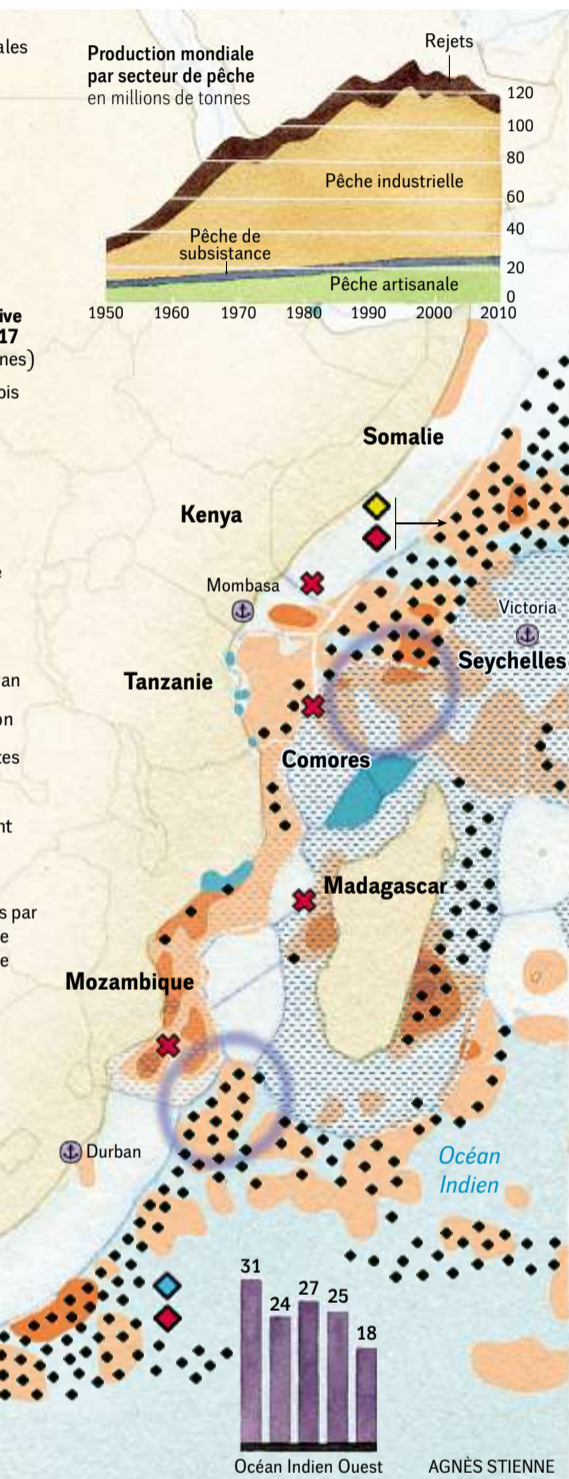
Ould Abdel Aziz, en s'engageant à conclure avec lui un nouvel accord (3). M. Sall a été élu en 2012 sur la promesse qu'il réformerait le secteur de la pêche, qui fait travailler 600 000 personnes au Sénégal, et modérerait les exigences des pays riches. Le pays a depuis resserré sa législation, révoqué les licences de plusieurs opérateurs douteux et instauré un système de certificats visant à réduire les fraudes. La direction de la protection et de la surveillance des pêches (DPSP) a été dotée de moyens supplémentaires et inflige des amendes plus élevées – un effort salué dans une récente étude sur la pêche illégale publiée par la revue en ligne *Frontiers in Marine Science* (4).

« Les dommages causés par la pêche illégale diminuent à mesure qu'augmentent les amendes sanctionnant ses formes extrêmes, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) », observe Dyhia Belhabib, coauteure de cette étude, qui supervise le projet Sea Around Us (« La mer autour de nous ») au sein d'un institut de recherche sur l'impact humain et environnemental de la pêche à l'université de Colombie-Britannique. Selon Belhabib et ses collègues de Mauritanie, du Sénégal, de Gambie, de Guinée, de Guinée-Bissau et de Sierra Leone, la pêche illégale représente pour ces six pays un manque à gagner de 2 milliards d'euros par an. « La pêche illégale, ajoutent les auteurs, équivaut à 65 % des prises

Le droit maritime est taillé pour les armateurs

et en péril la reproduction
 onneuses de l'Afrique
 éens, japonais ou russes
 une forme légale
 s pays riches, auxquels
 te semble inégale.

BROWN *



x, accords privés entre entreprises et États
 s ou de conventions de pêche, affrètement
 es compagnies africaines, etc. Seul l'épui-
 it diminuer la présence étrangère près des
 les pays prédateurs, avec leurs flottes
 aîtres.

légales effectuées en Afrique de l'Ouest. Elle pose un sérieux problème en matière de sécurité alimentaire et d'économie pour toute la région. » Un problème d'autant plus urgent que l'Organisation des Nations unies prévoit un doublement de la population africaine d'ici à 2050.

Bien que les chalutiers se moquent des frontières, la coopération régionale reste encore balbutiante, comme l'a montré un incident survenu lors d'une inspection de routine menée par la marine sénégalaise le 25 février 2016. Ce soir-là, aux environs de 21 heures, les autorités surprennent le *Gotland*, un chalutier-usine de 94 mètres, en train de pêcher frauduleusement dans leurs eaux. L'équipe de surveillance contacte par radio le capitaine du navire, afin de monter à bord, mais le *Gotland* prend la poudre d'escampette. S'ensuit une course-poursuite de quatre heures dans les eaux mauritaniennes, à l'issue de laquelle Nouakchott refuse d'apporter son soutien à la patrouille sénégalaise. Le *Gotland* disparaît et ses poursuivants rentrent à Dakar, dépités. « Nous avons demandé de l'aide à nos voisins, malheureusement ils n'ont pas coopéré », déplore M. Mamadou Ndiaye, directeur de la DPSP. Vous pouvez toujours surveiller votre zone économique exclusive, mais si celle de votre voisin est laissée sans surveillance, les bateaux peuvent y trouver refuge, puis revenir dès que nous sommes rentrés au port. Nous

n'avons pas les moyens de maintenir des patrouilles dans la zone vingt-quatre heures sur vingt-quatre. » La direction générale d'exploitation des ressources halieutiques (DGERH) de Mauritanie affirme de son côté n'avoir reçu aucun message d'alerte concernant le *Gotland*.

Plutôt que de constituer leur propre flotte de pêche industrielle, la plupart des États de l'Afrique côtière préfèrent vendre des permis d'exploitation de leurs eaux territoriales, cédant aux opérateurs étrangers la part du lion. L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime que la vente de ces droits de pêche leur rapporte 400 millions de dollars par an, alors qu'en les exerçant eux-mêmes ils s'assureraient des recettes de 3,3 milliards de dollars (5).

Le droit maritime est taillé pour les armateurs

Certains pays acceptent cependant de coopérer avec des organisations de défense de l'environnement dans le souci de mieux administrer leurs ressources marines. En février 2017, Greenpeace a ainsi dépêché son vaisseau *Esperanza* pour une mission de surveillance de deux mois au large du Sénégal, de la Guinée, de la Sierra Leone et de la Guinée-Bissau. À bord de cet imposant navire de soixante-douze mètres construit en Russie sous l'ère soviétique, équipé d'un hélicoptère et de vedettes rapides, militants et équipage utilisaient des bases de données de navires et les renseignements fournis par les gardes-côtes pour localiser les bâtiments suspects. À raison d'une patrouille de quatre à sept jours dans les eaux de chaque pays, les équipes composées de militants de Greenpeace et des agents des ministères de la pêche ont effectué plus d'arrestations que certains pays n'en font en une année entière. Plus de la moitié des navires interceptés étaient immatriculés en Chine ; les autres venaient d'Europe, de Corée du Sud et des Comores.

Conscients que les pays et les associations recourent de plus en plus souvent aux images satellites, un nombre croissant de chalutiers falsifient ou désactivent leurs signaux émetteurs. « Quand, depuis votre bateau, vous voyez tous ces chalutiers qui n'apparaissent pas sur votre écran d'ordinateur, c'est qu'ils ont débranché leur système d'identification automatique (6) », explique M. Pavel Klinckhamers, le chef de mission de l'*Esperanza*, qui nous accueille à bord pendant une dizaine de jours. Cet écologiste néerlandais de 46 ans passe seize heures par jour à éplucher cartes, écrans et banques de données, ne s'interrompant dans sa tâche que pour grimper sur le pont et scruter les navires qui croisent à l'horizon. « Plus de la moitié de ces bateaux ne transmettent pas de signaux, constate-t-il. Ce sont des bateaux cachés. »

Des décennies de pêche intensive ont produit leurs effets. L'année dernière, l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) a conduit une étude sur les stocks de poissons osseux dans les eaux d'Afrique, de la Mauritanie à l'Angola. Il en ressort que 51 espèces, indispensables pour la plupart à l'alimentation des populations côtières, sont en voie de disparition (7).

Un matin de mars, au milieu d'une mer agitée, l'*Esperanza* croise une nappe de déchets. Des centaines de poissons morts flottent à la surface. D'après le capitaine, ils ont été rejetés par un chalutier qui convoitait des espèces plus commerciales. Soudain, deux pirogues font leur apparition. Leurs équipages se jettent à l'eau et entreprennent de ramener à bord les poissons comestibles, en particulier les maigres, une espèce de belle taille et bien en chair, comparable au loup, dont chaque pièce suffit à nourrir une famille de sept ou huit personnes. La ruée désespérée de ces petits pêcheurs contraste cruellement avec l'économie du gaspillage propre aux industriels, qui jettent par-dessus bord les poissons jugés trop peu lucratifs sur les marchés du Nord.

M. Abdou Karim Sall a souvent assisté à de telles scènes. « Quand un chalutier cible les poulpes, toutes les autres espèces ramassées dans ses filets sont balancées à l'eau, mortes ! » Dix millions de tonnes de poissons disparaissent ainsi chaque année, soit 10 % du volume total pêché en mer, selon les estimations de Sea Around Us (8). Tandis que l'*Esperanza* met le cap au sud, les officiers bissau-guinéens présents à bord repèrent un chalutier véreux qui fait route avec un cargo battant pavillon comorien, le *Saly Reefer*. La vedette rapide de Greenpeace se lance à leur poursuite. Visage de marbre, le capitaine russe ne bronche pas quand l'un des officiers lui annonce qu'il devra s'acquitter d'une amende pour transbordement illégal – la prise du chalutier ayant été chargée sur le cargo en pleine mer – et que les

deux navires seront escortés jusqu'au port. Une petite revanche pour les autorités locales, qui ont rarement les moyens d'intervenir au-delà de quelques milles marins.

Pour les compagnies, le transbordement constitue un moyen rapide et efficace de comprimer les délais entre la capture du poisson et sa mise sur le marché – surtout si l'opération se déroule en pleine mer, à l'abri des regards et des règlements. Cela permet de mélanger prises légales et illégales et de commercialiser au plus vite une production d'origine douteuse. L'Union européenne – le plus gros marché de la planète – évaluait, en 2005, à 1 milliard d'euros le volume de poissons importés illégalement chaque année (9).

À l'instar du *Gotland* ou du *Saly Reefer*, de nombreux navires opèrent pour le compte de compagnies européennes en se protégeant derrière le pavillon d'un pays exotique, généralement pauvre et peu regardant, auquel cela vaut parfois les réprimandes de l'Union européenne (10). Le droit maritime international est taillé sur mesure pour les armateurs, puisqu'il les autorise à hisser les couleurs du pays de leur choix. Non contents d'emprunter des pavillons de complaisance, certains changent à volonté les noms de leurs bateaux, utilisent de faux papiers d'enregistrement, ou créent des structures opaques pour camoufler l'identité du commanditaire.

Le *Gotland*, par exemple, est lié à une société domiciliée en Belgique, Inok NV. Lorsqu'on tente de joindre celle-ci au téléphone, on est renvoyé vers un bureau russe, qui, à son tour, renvoie vers le pays dont le *Gotland* a endossé le pavillon : Saint-Vincent-et-les-Grenadines, un petit paradis fiscal des Caraïbes. Quant au propriétaire réel, il reste évidemment inconnu. Le type de montage idéal pour égarer les enquêteurs éventuels.

Le *Saly Reefer*, lui, se présente comme affilié à une société installée en Espagne, Sea Group S.L., impossible à joindre en dépit de tentatives répétées. Malgré cette attache officielle, le ministère de la pêche espagnol a pris l'initiative inattendue de nier publiquement que le bateau appartient à un ressortissant de son pays. Il est vrai qu'après des années d'inertie Madrid est récemment passé à l'offensive contre la pêche illégale en poursuivant des armateurs de poids, comme Vidal Armadores – même si la procédure engagée contre ce dernier a été mise en échec l'année dernière par la Cour suprême.

Transfert de protéines entre pays pauvres et pays riches

En Somalie, bien loin de ces filouteries sophistiquées, M. Mohamed, au ministère de la pêche, reçoit enfin une bonne nouvelle : une alerte en provenance du Kenya signale l'arrivée du *Greko 1* dans le port de Mombasa. Quelques heures plus tard, son équipe embarque sur un vol pour le Kenya. Le nombre d'hommes en uniforme qui les réceptionnent au débarquement a dû surprendre le capitaine indien et son équipage, partis si précipitamment de Mogadiscio qu'ils y ont laissé leurs papiers, et même l'ancre de leur bateau. Le comité d'accueil comprend la police kényane, les autorités portuaires et maritimes locales, les représentants somaliens et des membres de la force d'intervention FISH-i. « En inspectant le navire, nous avons trouvé tellement de poissons qu'il n'y avait plus de place pour y glisser une allumette », témoigne M. Bergh. Les Somaliens retiennent plusieurs chefs d'accusation, dont défaut de licence, pêche dans la zone des vingt-quatre milles marins que l'État réserve aux pêcheurs locaux, possession de faux documents. Une négociation s'engage, au terme de laquelle les parties s'accordent sur une amende de 60 000 euros – une sanction bien modeste comparée aux 300 000 euros que vaut la cargaison du navire.

Le propriétaire, M. Stavros Mandalios, crie pourtant à l'injustice. « Bien que nous récusions les charges retenues contre nous, nous n'avons pas eu d'autre option que de payer, proteste-t-il. Il fallait mettre fin au plus vite à l'immobilisation du navire et nous voulions éviter de longues procédures devant les tribunaux. » À la suite de cette affaire, l'État du Belize a retiré de son registre le *Greko 1*, désormais apatride – du moins jusqu'à ce qu'il déniche un nouveau pavillon.

L'impunité dont jouissent les bateaux de pêche européens pourrait cependant toucher à sa fin. L'Union a adopté en 2017 un règlement visant à rendre la politique commune de la pêche (PCP) plus contraignante pour les milliers de bateaux opérant à l'extérieur des eaux européennes (11). À compter de cette année, chaque navire se voit attribuer un numéro

d'identification unique inscrit dans les registres nationaux. Les États membres peuvent exclure de ce registre les bâtiments reconnus coupables d'infraction ou qui abusent des changements de pavillon.

« Cette nouvelle législation est un exemple pour le reste du monde, veut croire M. Bergh. La pêche est une industrie qui coûte cher : si on les prive du droit de pêche, même pour un an, les compagnies s'exposent à de lourdes pertes. » Reste un écueil de taille : en cas de poursuites, les armateurs gardent la possibilité de négocier un arrangement, comme celui dont a bénéficié M. Mandalios. « La plupart des litiges se règlent à l'amiable, sans passer devant un tribunal », note M. Bergh. C'est potentiellement une faille, dans la mesure où les propriétaires et les missions diplomatiques trouvent un intérêt commun à ces marchandages et où, au bout du compte, il ne reste aucune trace de l'infraction. » Si ce règlement ne s'applique pas à la flotte chinoise, impliquée dans maintes violations des règles sur la pêche INN, Pékin a annoncé en février son intention de sanctionner la pêche illégale pratiquée par les navires battant pavillon rouge.

Dans l'immensité des océans, difficile de prédire combien de *Gotland* continueront de passer entre les mailles du filet. Signe que les temps changent, plusieurs pays d'Afrique ont toutefois renforcé leurs systèmes de surveillance. Des réseaux comme FISH-i ou la Commission sous-régionale des pêches d'Afrique de l'Ouest ont amélioré leurs dispositifs de renseignement et d'échange d'informations, rendant la tâche un peu moins aisée aux truands des mers.

Mais d'autres gouvernements persistent à leur faire bon accueil, au grand mécontentement de leurs oppositions. Alors que le Sénégal a adopté une législation destinée à soutenir la pêche artisanale, une clause protégeant la pêche industrielle y a été ajoutée par un passage en force, avec tous les risques d'instabilité qui en découlent (12).

Quoi qu'il en soit, le problème de fond demeure inchangé : malgré son coût prohibitif, la pêche intensive à longue distance restera florissante aussi longtemps qu'elle satisfera la demande du consommateur. En Europe et en Asie, la consommation de poisson par habitant n'a cessé de croître, jusqu'à atteindre vingt-deux kilos par an (13). Dans le même temps, elle recule fortement en Afrique subsaharienne, où elle ne dépasse pas, en moyenne, une dizaine de kilos (14). Ce transfert de protéines des pays pauvres vers les pays riches est lourd d'« énormes conséquences », alerte la FAO, qui estime que les trois quarts des espèces marines pêchées sur la planète font l'objet d'une exploitation excessive ou sont déjà en voie d'épuisement.

« Pendant des années, le Sénégal pensait que ses ressources étaient inépuisables et les gouvernements signaient aveuglément contrat sur contrat, lâche M. Abdou Karim Sall. Que se passera-t-il quand il n'y aura plus de poissons ? Quand un homme commence à avoir faim, de quoi est-il capable ? »

KYLE G. BROWN.

(1) Cf. « Accords de pêche bilatéraux avec les pays non membres de l'UE », Commission européenne, Bruxelles, <https://ec.europa.eu>. Lire aussi Jean-Sébastien Mora, « Ravages de la pêche industrielle en Afrique », *Le Monde diplomatique*, novembre 2012.

(2) « Mauritanie : faute d'accord, les pêcheurs sénégalais sont au chômage technique », Radio France Internationale, 10 février 2017.

(3) Amadou Oury Diallo, « Sénégal-Mauritanie : le casse-tête des accords de pêche », *Jeune Afrique*, Paris, 9 février 2018.

(4) Collectif, « Assessing the effectiveness of monitoring control and surveillance of illegal fishing : The case of West Africa », *Frontiers in Marine Science*, 7 mars 2017, www.frontiersin.org.

(5) Gerjtan de Graaf et Luca Garibaldi, « La valeur des pêches africaines », *Circulaire sur les pêches et l'aquaculture n° 1093*, FAO, Rome, 2014, www.fao.org.

(6) Le système d'identification automatique (SIA) est un réseau d'échanges automatisés de messages qui permet aux autorités de surveillance du trafic de connaître l'identité, le statut, la position et la route des navires situés dans la zone de navigation.

(7) « Overfishing threatens food security off Africa's western and central coast as many fish species in the region face extinction - IUCN report », Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN), Gland (Suisse), 19 janvier 2017, www.iucn.org.

(8) « Ten million tonnes of fish wasted every year despite declining fish stocks », *Sea Around Us*, 26 juin 2017, www.seaaroundus.org.

(9) « Handbook on the practical application of Council Regulation (EC) establishing a Community system to prevent, deter and eliminate illegal, unreported and unregulated fishing », Commission européenne, octobre 2009, <https://ec.europa.eu>.

(10) « Lutte contre la pêche illicite : la Commission distribue des cartons jaunes à Taïwan et aux Comores, à titre d'avertissement, et se félicite des réformes menées au Ghana et en Papouasie », Commission européenne, 1^{er} octobre 2015, <http://europa.eu>.

(11) Règlement 2017/2403 du 12 décembre 2017 relatif à la gestion durable des flottes de pêche externes, *Journal officiel de l'Union européenne*, 28 décembre 2017, <https://eur-lex.europa.eu>.

(12) Loi n° 2015-18 du 13 juillet 2015 portant code de la pêche maritime, *Journal officiel de la République du Sénégal*, Dakar, 14 janvier 2016.

(13) « The state of world fisheries and aquaculture 2016 », www.fao.org.

(14) « Fish to 2030 : Prospects for fisheries and aquaculture », 2013, www.fao.org.

Mettre fin au trafic

Longtemps, les États ont toléré toutes les infractions des industries numériques, qu'il s'agisse de fiscalité, de propriété intellectuelle ou de vie privée. Il fallait « agir vite et casser des choses », selon le mot de M. Mark Zuckerberg. Mais le rapport de forces avec les puissances publiques bascule. La question n'est plus de savoir si l'activité de ces groupes sera réglementée, mais comment et au profit de qui.

PAR FRANK PASQUALE *

LA VIE de M^{me} Catherine Taylor a basculé le jour où un courtier en données personnelles a inscrit par erreur dans son dossier : « Tentative de vendre et de fabriquer des méthamphétamines ». Cette fausse accusation s'est répandue comme une traînée de poudre, par le truchement des ventes effrénées d'informations relatives aux consommateurs. Lorsqu'elle postulait à un emploi, ce stigmate numérique lui collait à la peau et faisait fuir les recruteurs. Elle ne pouvait même pas s'acheter un lave-vaisselle à crédit.

ChoicePoint, l'une des nombreuses entreprises de collecte de données personnelles, a fini par corriger sa bêtise. Mais beaucoup d'autres sociétés à qui elle avait vendu le dossier de M^{me} Taylor n'ont pas suivi. L'intéressée a dû les harceler et les poursuivre en justice ; des démarches dont elle sort épuisée. « Je ne peux pas passer mon temps à monter la garde », confiait-elle à la journaliste du *Washington Post* qui a révélé son histoire (1). Il lui a fallu quatre ans pour obtenir un emploi et, ne parvenant

toujours pas à se loger, elle a dû acheter une maison par l'intermédiaire de sa sœur. Elle affirme que le stress provoqué par cette situation a aggravé ses problèmes cardiaques.

Pour chaque Catherine Taylor, consciente de l'origine de sa mauvaise réputation, des milliers de personnes subissent sans le savoir profilage et espionnage numériques. Les mêmes entreprises qui utilisent des algorithmes sophistiqués pour nous surveiller et nous manipuler se cachent derrière le secret des affaires lorsqu'elles sont sommées de rendre des comptes.

Journalistes et lanceurs d'alerte entrouvrent périodiquement une fenêtre sur le fonctionnement opaque de la nouvelle économie numérique. Leurs révélations sur la manière dont l'entreprise Cambridge Analytica a siphonné des informations d'utilisateurs de Facebook ont attiré l'attention sur la nécessité d'une politique des données. Mis sous pression, les États se sentent tenus d'agir pour réguler leur usage.

Une vie privée qui rétrécit

TANDIS QUE, des deux côtés de l'Atlantique, les responsables politiques s'apprêtent à légiférer (ou à mieux appliquer les lois existantes), une cartographie mentale des vastes infrastructures hébergeant les données s'avère nécessaire. Pour s'orienter dans un tel labyrinthe, on peut distinguer trois manières de traiter les informations personnelles dans les entreprises modernes : la collecte, l'analyse – pour en tirer des conclusions sur les utilisateurs concernés – et l'exploitation. Chaque étape de ce processus pose des problèmes spécifiques.

Quand des citoyens exigent que Facebook et Google leur transmettent leur dossier personnel, ils découvrent avec horreur que de vastes réserves de vidéos, de conversations intimes et de photographies qu'ils pensaient avoir supprimées sont parfaitement préservées dans des archives. Des enregistrements détaillés de leurs déplacements émergent. Sur les téléphones Android, le réseau social capte discrètement les informations liées à leurs appels. Des dossiers considérables révèlent que les réseaux sociaux

détiennent des détails intimes sur la vie de leurs utilisateurs. À mesure que les capteurs des téléphones portables s'améliorent, les géants du Web sont toujours davantage tentés de collecter encore plus de données, jusqu'à obtenir un portrait complet des utilisateurs, qui met à nu leurs vulnérabilités, leurs désirs, leurs faiblesses, voire leurs crimes.

Avez-vous tapé dans un moteur de recherche : « symptômes de la gonorrhée » ou « comment déclarer une faille » ? Ce parcours de navigation existe peut-être encore, rattaché à votre nom, à l'adresse IP de votre ordinateur, ou encore à son identifiant unique. Grâce à lui, les entreprises peuvent aisément établir des listes de personnes jugées « névrosées » ou « en manque ». « À partir de l'historique de votre carte de crédit, du véhicule que vous conduisez et d'autres aspects de votre mode de vie, nous avons de bonnes chances de savoir si vous souffrez ou non de la maladie qui nous intéresse », a déclaré le vice-président d'une entreprise pharmaceutique (2). D'autres revendent les adresses électroniques et les ordonnances de patients atteints d'une dépression ou d'un cancer.

L'ampleur de cette collecte apparaît généralement petit à petit, à mesure que



MIAO XIAOCHUN. – « Fluoroscopy », 2012

les entreprises laissent échapper des informations par mégarde. Ainsi, l'une d'entre elles a un jour envoyé un courrier adressé à « Mike Seay, Fille morte dans accident de voiture ». La fille du destinataire avait effectivement péri dans un accident moins d'un an auparavant. L'intérêt de cette information sinistre pour une stratégie marketing reste un mystère. L'entreprise ne s'est pas exprimée à son sujet et n'a pas révélé sa provenance. Les courtiers en données peuvent obliger contractuellement leurs clients à protéger leurs sources.

Les collecteurs, courtiers et revendeurs de données colportent parfois des informations inoffensives, mais ils ont aussi créé des classifications d'un cynisme inégal. Ils ont dressé des listes de victimes d'agression sexuelle, de personnes atteintes du VIH-sida ou de la maladie d'Alzheimer. Il existe aussi des listes d'impotents ou de dépressifs. Vendues pour quelques centimes par nom, ces listes, aussi peu fiables soient-elles, attirent principalement des professionnels du marketing, mais aussi de plus en plus d'institutions financières, qui examinent le profil de leurs clients afin d'éviter la fraude, et d'employeurs qui cherchent à recruter. Maîtres de l'ombre, les courtiers vident de sa substance le concept de confidentialité. Une dynamique s'est depuis longtemps enclenchée : la vie privée rétrécit à mesure que la protection du commerce s'étend.

Certaines de ces données sont erronées. L'auteur d'un article révélateur a décrit comment l'une de ses amies, en parfaite santé, a reçu une mystérieuse invitation à une réunion destinée aux patients atteints de sclérose en plaques. Apparemment, elle avait rempli un formulaire d'inscription pour une réunion de personnes ayant des amis affectés par cette maladie, et ces données ont été recueillies puis revendues à une entreprise de marketing. Elle ne se rappelle plus si le formulaire prévoyait ce genre d'utilisation – mais qui pourrait se souvenir de toutes ces conditions générales d'utilisation que l'on accepte d'un clic sans les lire ? Toujours est-il que l'entreprise de marketing a ensuite revendu ces informations à un groupe qui possède

deux entreprises pharmaceutiques. L'intéressée a commencé à se douter de quelque chose en recevant des objets promotionnels pour cette réunion. Combien d'entre nous sont ainsi assignés à des catégories dont ils ignorent tout (3) ?

L'affaire Cambridge Analytica a montré que les données de millions d'utilisateurs de Facebook avaient été siphonnées par cette entreprise qui fait commerce de l'influence politique (*lire l'encadré page 17*). Mais les révélations sur les transferts d'informations restent rares. Les États devraient faciliter la tâche de ceux qui commencent à ouvrir cette « boîte noire » en ordonnant que les entreprises rendent compte du type de données qu'elles collectent. Ils devraient également permettre aux utilisateurs d'empêcher la collecte de certaines informations sensibles, plutôt

que d'imposer des conditions d'utilisation de type « tout ou rien ». Un utilisateur de Facebook pourrait ainsi interdire au réseau social de dresser un dossier complet sur ses visites à l'hôpital.

Le risque croissant d'atteintes à la vie privée décredibilise toute tentative de justification au nom du ciblage des consommateurs. Si sophistiquées et prudentes qu'elles soient, même les plus grandes entreprises peuvent succomber à des attaques menées par des pirates. Le trafic cybercriminel de données demeure un sujet tabou. Il est cependant établi qu'un courtier américain a accidentellement vendu à des spécialistes de l'usurpation d'identité les numéros de sécurité sociale, de permis de conduire, de compte bancaire et de carte de crédit de millions de personnes (4).

Des millions de fichiers par clé USB

UNE MEILLEURE surveillance de la provenance des données et de leurs acheteurs s'impose. Malgré les efforts des législateurs pour comprendre ces pratiques, l'échange d'informations médicales reste une cible mouvante, car des millions de fichiers peuvent être chiffrés et transmis d'un simple clic. On trouve parfois des traces de vente de données, mais comment faire lorsqu'elles s'échangent à la suite d'un accord officieux entre courtiers ? Une simple clé USB peut contenir des millions de fichiers. Les organismes de surveillance avaient déjà du mal à contrôler les entreprises physiques ; la prolifération des sociétés de commerce des données les a complètement submergés. Tant qu'elles ne seront pas contraintes de rendre compte des origines et des destinations précises de toutes les données qu'elles détiennent, on ne pourra pas estimer l'ampleur des utilisations frauduleuses ni mettre un terme aux transferts illicites.

Au-delà de la responsabilisation des entreprises de collecte, comme le prévoit la nouvelle réglementation européenne, les législateurs devraient aussi prohiber la divulgation de certaines informations,

sauf dérogation. Par exemple, beaucoup d'États américains ont interdit aux employeurs de demander à leurs actuels ou potentiels employés le mot de passe pour accéder à leurs comptes de réseaux sociaux. Mais la concurrence peut pousser certains candidats à les communiquer eux-mêmes. Ceux qui se soucient de la protection de leur vie privée pourraient ainsi se retrouver lésés, même s'ils ne font qu'exercer leurs droits, parce qu'un employeur privilégierait les autres. Tant que l'utilisation d'informations sensibles ne sera pas interdite et sérieusement contrôlée, nul ne sera à l'abri d'un avenir sans vie privée.

La collecte des données ne représente que la première étape du processus qui conduit à ruiner la vie privée. Une fois que les entreprises les ont rassemblées, elles les analysent et en tirent corrélations et inductions. Par exemple, la sociologue Mary Ebeling a rempli quelques formulaires au début d'une grossesse qui s'est terminée en fausse couche. Alors qu'elle était encore sous le choc, des sociétés de marketing lui vantaient des produits pour bébé. Elle avait été classée comme mère dans d'innombrables bases de données numériques. Elle a tiré un livre de cette expérience, sans toutefois parvenir à comprendre tout le processus à l'origine de

* Professeur de droit à l'université du Maryland, auteur de *Black Box Society. Les algorithmes secrets qui contrôlent l'économie et l'information*, FYP éditions, Limoges, 2015.

INSTITUT D'ÉTUDES EUROPÉENNES

UNIVERSITÉ Paris 8 Institut d'études européennes

L'Institut d'études européennes de l'université Paris-8 offre un ensemble de formations sur la construction européenne, les enjeux internationaux liés à la mondialisation, les sociétés et cultures étrangères :

- **Master d'Études européennes et internationales (EEI), parcours :** Union européenne et mondialisation – Politiques et gestion de la culture en Europe – Villes européennes et renouvellement urbain – Commerce international et marketing export.
- **Licence professionnelle Métiers du commerce international.**
- **Diplôme d'université d'Études européennes et internationales (bac +3).**
- **Doctorat au sein d'une école doctorale de Paris-8.**

Campagne d'admission en ligne : <http://iee.univ-paris8.fr> du 30 avril au 1^{er} juin, ou au 22 juin 2018, selon les parcours (deuxième session).

NOS PUBLICATIONS EN VERSION NUMÉRIQUE

www.monde-diplomatique.fr/boutique

(1) Yan Q. Mui, « Little-known firms tracking data used in credit scores », *The Washington Post*, 16 juillet 2011.

(2) Joseph Walker, « Data mining to recruit sick people », *The Wall Street Journal*, New York, 17 décembre 2013.

(3) Nicolas P. Terry, « Protecting patient privacy in the age of big data », *University of Missouri-Kansas City Law Review*, vol. 81, n° 2, Kansas City, 2012. Lori Andrews, *I Know Who You Are and I Saw What You Did : Social Networks and the Death of Privacy*, Free Press, New York, 2011.

(4) « Experian sold consumer data to ID theft service », Krebs on Security, 20 octobre 2013, <http://krebsonsecurity.com>

FACEBOOK-CAMBRIDGE ANALYTICA

des données personnelles

ces publicités qui l'ont hantée pendant des années (5). D'autres algorithmes fondent notre réputation d'emprunteur, d'étudiant, de propriétaire ou d'employé. Beaucoup de sociétés de prêt utilisent maintenant des informations de manière inédite, afin de proposer leurs services aux consommateurs et aux petites entreprises. Dans cette société de notations, les gens ignorent comment leur demande de crédit a été examinée.

Ces problèmes ont des conséquences concrètes particulièrement inquiétantes. Un rapport récent de Privacy International révèle que des entreprises de technologies financières, qui misent sur les outils numériques pour capter des parts de marché, n'ont pas hésité à exploiter des informations confidentielles pour estimer la sol-

vabilité d'un emprunteur : activité politique, appels et messages, applications utilisées, géolocalisation, formulaires remplis, etc. (6).

En outre, les logiciels capables d'émettre des prédictions et de les ajuster en se fondant sur l'analyse de données de masse – les systèmes d'apprentissage automatique – mobilisent des moyens encore plus intrusifs pour estimer la solvabilité. Un article publié il y a un an prétend par exemple juger de la propension à la criminalité à partir de la physiologie des individus (7). Les chercheurs en intelligence artificielle prédisent aussi la sexualité et la santé à partir du visage d'une personne, image relativement facile à obtenir sur Google ou Facebook (8).

Gare à la « stupidité artificielle »

LES SYSTÈMES d'apprentissage automatique représentent une innovation précieuse en matière de lutte contre le cancer ou contre les pirates informatiques, ils ne manquent pas d'effets négatifs pour l'humanité. On sait qu'au moins une société qui fournit des cartes de crédit observe les événements de notre vie, notamment ceux qui ont trait à notre psychologie, pour effectuer des analyses prédictives. Puisque les statistiques indiquent que les couples qui suivent une thérapie sont davantage susceptibles de divorcer que les autres, ce facteur devient un « signal » que la discorde maritale est sur le point de se transformer en détresse financière. Cette « pénalité pour thérapie de couple » pose un dilemme aux législateurs. S'ils protègent cette information, ils cachent un aspect important de la solvabilité des titulaires de cartes de crédit. S'ils autorisent qu'elle soit révélée, les couples pourraient renoncer à une thérapie nécessaire à leur relation.

Quand bien même il n'existerait pas de lien avéré entre la thérapie de couple et les impayés, la corrélation suffit à orienter une décision. Les conséquences sont parfois sinistres dans le cas d'états objectivement vérifiables, comme la grossesse, et destructrices pour ceux qui sont catégorisés comme « paresseux », « peu fiables », « en difficulté », ou pire. À l'heure où l'alchimie numérique crée de nouvelles réalités analogiques, les données à la dérive peuvent provoquer des désagréments en cascade. Une fois qu'un logiciel a décidé qu'une personne présente un risque de crédit, manque à ses responsabilités professionnelles ou consomme de manière marginale, ces attributs pourront infléchir des décisions dans nombre d'autres systèmes de l'économie. Les autorités doivent évaluer et réguler le fonctionnement des entreprises de technologies financières. Certaines inférences devraient être interdites. Par exemple, la géolocalisation peut jouer dans l'estimation de la solvabilité et conduire à refuser un crédit aux personnes associées à un quartier de mauvaise réputation.

Alors que la vie des citoyens ordinaires est constamment sujette à la surveillance étatique, des entreprises très puissantes cachent leurs données et leurs algorithmes aux autorités censées nous protéger. Pourquoi les pouvoirs publics et leurs sous-traitants ne s'attellent-ils pas à mieux pister les méfaits des entreprises ? Compte tenu de leurs états de service, Google et Facebook devraient faire l'objet d'une surveillance poussée. Le cadre légal et technique existe d'ailleurs déjà. Des agences d'espionnage redoublent de zèle dans le monde entier au nom de la « guerre contre le terrorisme ». Une guerre contre les violations de la vie privée constituerait une réorientation bienvenue de leurs activités.

Les régulateurs doivent être capables de surveiller les processus d'apprentissage automatique pour comprendre un tant soit peu si des sources de données suspectes influencent les grandes entreprises. Ni l'apprentissage automatique ni les analyses prédictives ne sont trop complexes pour être régulés. Certaines entreprises de technologies financières qui s'appuient sur l'intelligence arti-

cielle rétorqueront peut-être que les calculs dont dépendent leurs décisions sont devenus une forme cognitive aussi difficile à expliquer que le processus de décision humain. Il faut se méfier de cet argument de la « complexité infinie » qui justifie la dérégulation. L'intelligence artificielle célébrée par les entités commerciales peut aussi bien se changer en « stupidité artificielle », voire pire. Par ailleurs, il existe plusieurs mesures pratiques faciles à mettre en œuvre, même pour les systèmes d'évaluation de la solvabilité les plus complexes : les régulateurs pourraient exiger qu'on leur communique les données utilisées pour le calcul, et en exclure par exemple celles qui relèvent de la santé. En outre, dans le cadre du règlement général européen sur la protection des données (RGPD), qui entre en vigueur le 25 mai, les citoyens peuvent exiger de connaître la logique des processus entièrement automatisés qui émettent des jugements sur leur compte. Ce « droit à l'explication » devrait faire partie des droits humains universels, sans quoi ces décisions informatiques opaques auront de plus en plus de poids dans notre vie quotidienne.

Pour rétablir la confiance populaire dans la vie politique et le débat démocratique, les régulateurs devraient sans tarder sommer les entreprises concernées de dévoiler les données et les algo-

rithmes employés pour déterminer les discours appropriés à certaines cibles, ainsi que ces cibles elles-mêmes. Une législation telle que le droit à l'explication du RGPD soutiendrait la liberté d'expression. Si des entreprises prétendent que leurs algorithmes sont trop complexes pour être révélés, les autorités devraient interdire l'utilisation des informations qui en résultent.

La réglementation la plus décisive devrait porter sur l'utilisation des données. Un État aura probablement du mal à interdire à des chercheurs d'étudier les probabilités de solvabilité ou la disposition criminelle à partir de celles tirées, par exemple, de la reconnaissance faciale : comment contrôler ce qu'ils recherchent dans un ensemble de données (même si cela résulte de corrélations fallacieuses) ? On peut néanmoins interdire aux banques de sélectionner leurs emprunteurs littéralement à la tête du client, ou aux universités de choisir les étudiants en fonction du « niveau d'agitation » calculé lorsqu'ils étaient enfants.

Ici, l'intervention de l'État, plutôt que le jugement de l'individu, s'avère cruciale. Imaginons le scénario suivant : les données circulent dans une transparence totale. Vous pouvez suivre à la trace la moindre information vous concernant, du courtier à l'utilisateur final. Vous pouvez contester celles que vous jugez inexacts. Vous pouvez, si vous le souhaitez, forger plusieurs versions numériques de vous-même afin que chaque vendeur possède la meilleure et la plus récente version de vos goûts, de vos intérêts et de vos réalisations.

Une telle économie individuelle de la réputation n'en resterait pas moins effrayante. Tout d'abord, avec l'intensification actuelle des flux, les particuliers auront du mal à savoir exactement où et comment ils sont caractérisés, même avec l'aide de nouveaux logiciels et de professionnels. Et dans de nombreux cas, des données véridiques peuvent être déployées à des fins injustes ou discriminatoires, par exemple si une société de crédit programme dans son logiciel qu'un paiement à un conseiller conjugal doit être interprété comme un risque de défaut justifiant d'augmenter les taux d'intérêt du titulaire de la carte. Le recours à un professionnel de santé ne

devrait pas déterminer les conditions d'un crédit. Il est déjà interdit d'utiliser des informations génétiques pour le recrutement, au motif qu'on ne maîtrise pas ses gènes. Mais est-on davantage responsable d'un cancer, d'une fracture de la jambe, de l'anxiété et de la dépression qui peuvent accompagner des problèmes conjugaux ?

On ne devrait pas attendre des seuls individus la mise en exergue des problèmes liés aux données de masse et aux processus de décision automatisés. Les particuliers n'ont pas le temps d'explorer les milliers de bases qui pourraient avoir un impact sur leur vie. La détection des failles dans leur exploitation incombe aux autorités, qui doivent examiner les inventaires des serveurs des grandes entreprises et des courtiers afin de trouver les données suspectes et exiger une traçabilité pour vérifier la fiabilité de leurs sources. Dans le secteur de la santé, l'État américain fait déjà appel à des experts pour déceler des pratiques problématiques dans les hôpitaux et les cabinets médicaux. Il suffirait de taxer un peu l'économie des données pour financer des contrôles plus larges.

Les entreprises recourent de plus en plus à des processus automatisés pour évaluer le risque et s'orienter dans leurs affaires. Les sociétés qui contrôlent ces processus comptent parmi les plus dynamiques et les plus rentables de l'économie de l'information. Tous ces services utilisent des algorithmes, gardés la plupart du temps secrets, pour ordonner cette profusion d'informations. L'attrait de cette technologie trouve son origine dans une

aspiration ancienne à prédire l'avenir, tempérée par une touche moderne de sobriété statistique.

Dans un tel climat de secret, les fausses informations risquent de passer pour vraies et de donner lieu à des prédictions injustes, voire désastreuses. La modélisation devient même catastrophique quand des considérations infondées ou inappropriées se mêlent à la puissance des algorithmes pour créer les échecs qu'ils prétendaient prévoir.

Le débat public, comme la capacité des citoyens à prendre des décisions en connaissance de cause, réclame mieux qu'une compréhension de l'appareil d'État. Il nécessite de mettre en lumière les méthodes des entreprises qui influencent notre gouvernement, notre organisation sociale et notre culture. À l'ère de l'information, les nouveaux seigneurs promettent liberté et autodétermination alors que leurs « boîtes noires » conduisent à l'établissement d'une oligarchie numérique.

FRANK PASQUALE.

(5) Mary Ebeling, *Healthcare and Big Data. Digital Specters and Phantom Objects*, Palgrave Macmillan, New York, 2016.

(6) « Case study : Fintech and the financial exploitation of customer data », Privacy International, 30 août 2017, <https://privacyinternational.org>

(7) Blaise Agüera y Arcas, Margaret Mitchell et Alexander Todorov, « Physiognomy's new clothes », Medium, 6 mai 2017, <https://medium.com>

(8) Sam Levin, « LGBT groups denounce "dangerous" AI that uses your face to guess sexuality », *The Guardian*, Londres, 9 septembre 2017 ; Barbara Marquand, « How your selfie could affect your life insurance », 24 avril 2017, www.nerdwallet.com

Tout allait bien...

EN 2008, un jeune candidat aux primaires démocrates puis à l'élection présidentielle américaine soulevait l'enthousiasme des commentateurs par la méthode innovante mise en œuvre lors de sa campagne : moissonner les données personnelles de citoyens susceptibles de voter pour lui. La collecte fut si fructueuse que, selon le journaliste Sasha Issenberg, l'équipe de M. Barack Obama « connaissait le nom de chacun des 69 456 897 Américains dont les bulletins l'avaient propulsé à la Maison Blanche ». Quatre ans plus tard, ce siphonnage prenait une tournure plus excitante encore, avec « des protocoles de "partage ciblé" capables de fouiller le réseau Facebook à la recherche d'amis que l'équipe de campagne voudrait enrôler, mobiliser ou convaincre » (1). Tout allait bien. Sans respect excessif pour la vie privée, statisticiens et experts démocrates grappillaient les traces de comportements individuels en ligne, ratissaient les réseaux sociaux et glanaient les habitudes de consommation pour constituer une base de données géante. Leur objectif ? « Cibler les électeurs les plus disposés à se laisser persuader », puis les bombarder « de messages taillés sur mesure ».

Convertir les données personnelles en persuasion clandestine : ce principe élémentaire de la publicité en ligne s'appliquerait désormais aux joutes électorales. La presse célébra cet accomplissement. « Le big data sauvera la politique », proclamait en couverture la *MIT Technology Review* (janvier-février 2013), dont le sommaire annonçait : « Bono [chanteur du groupe U2] : "Les données peuvent combattre la pauvreté et la corruption" », « Sasha Issenberg : "Les données rendent les élections plus intelligentes" », « Joe Trippi : "Les données rendent son âme à la politique" ». Tout allait bien : l'accaparement et le tripatouillage des informations personnelles accompagnaient vers le pouvoir une personnalité instruite, distinguée, progressiste et libérale.

En 2016, pour la campagne de M^{me} Hillary Clinton, « des centaines d'experts en données travaillent en collaboration étroite avec Facebook pour tirer parti du réseau d'amis de chaque électeur », relève le *Wall Street Journal*. Craint-on que les utilisateurs se cabrent contre l'exploitation politique de leurs données ? « Les consommateurs semblent habitués au ciblage de la publicité commerciale, explique le quotidien d'affaires. M. [Donald] Trump ne pourra probablement pas compter sur leur indignation face à l'usage plus intelligent des données que font les démocrates. » Tout allait bien : « Le candidat muni des meilleures données sera vainqueur. »

Mais voici qu'en novembre 2016 les casquettes criardes de « Make America Great Again » enfoncent les subtils algorithmes californiens. Depuis, tout va mal. Peu



© MIAO XIAOCHUN - GALERIE PARIS-BEIJING, PARIS

MIAO XIAOCHUN. – « Blind » (Aveugle), 2015

disposés à concéder la défaite face à un électoralat et à un candidat qu'ils méprisent, les partisans de M^{me} Clinton imputent leur échec à l'intervention de puissances maléfiques sur le terrain même qui devait les conduire à la victoire : des Russes, qui squattent les réseaux sociaux pour diffuser publicités politiques et fausses informations ; la société Cambridge Analytica, qui a obtenu et traité les données personnelles d'utilisateurs de Facebook au profit de M. Trump. Énorme scandale ! Passé du statut de « sauveur de la vie politique » à celui de « danger pour la démocratie », le capitalisme de surveillance propulsé par l'extraction de données dévoile sa mécanique.

Longtemps présentés comme les effets collatéraux d'un système vertueux, pillage et profilage apparaissent désormais comme le fonds de commerce de plates-formes qui n'offrent leurs services qu'afin de vendre leurs utilisateurs aux annonceurs publicitaires. Quant à la propagation de « fausses informations », faut-il l'imputer au génie diabolique des « Russes » ou à l'algorithme de Facebook, qui, tel un tabloïd électronique, met en avant les informations suffisamment accrocheuses pour capter l'attention des lecteurs, susciter des partages et de la viralité ?

Soucieux de redorer le blason de sa société, le fondateur du réseau social, M. Mark Zuckerberg, a été contraint de remiser son tee-shirt pour répondre, en costume, aux interpellations des parlementaires américains. Rien ne va plus.

PIERRE RIMBERT.

(1) Les citations de cet article sont tirées de L. Gordon Crovitz, « Trump's big data gamble », *The Wall Street Journal*, New York, 25 juillet 2016, et Sasha Issenberg, « A more perfect union », *MIT Technology Review*, vol. 116, n° 1, Boston, janvier-février 2013.

Goodyear et ses fantômes

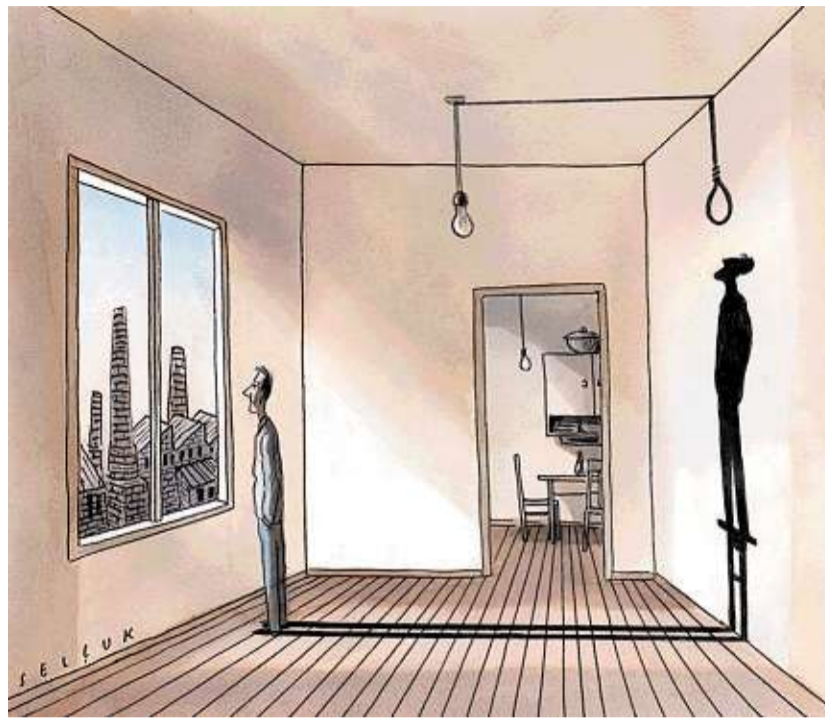
Supprimer plus de mille emplois en France alors qu'elle réalise des milliards de bénéfices dans le monde : telle fut la méthode de l'entreprise Goodyear pour mettre au pas les syndicats. À Amiens, après une longue occupation de l'usine, le combat ouvrier a pris fin en 2014, et les premiers morts sont tombés. Revenir sur les lieux permet de mesurer le coût humain des licenciements.

PAR ALEXIA EYCHENNE *

CHACUN MOIS de janvier replonge M^{me} Sabrina Cadoret dans la douleur de ce début 2014, quand son mari Laurent a reçu sa lettre de licenciement de Goodyear. Depuis douze ans, ce trentenaire fabriquait des pneus sur le site d'Amiens-Nord, dans la Somme. Un an plus tôt, à l'issue de cinq ans de bataille syndicale, la direction du groupe avait acté la fermeture de l'usine. Le choc a été tel que, le 30 mars 2014, M. Cadoret s'est pendu dans la maison de repos où il était admis pour dépression, assommé par les cachets, reclus dans une chambre à la fenêtre obscurcie par des barreaux. « Son licenciement a été la fin de tout, relate sa veuve, la voix brisée. Son travail, c'était sacré, et il n'arrêta pas de me dire qu'il avait peur de ne plus arriver à payer les factures. » Malgré la promesse d'un contrat à durée déterminée qui devait débiter

quelques jours plus tard, Laurent Cadoret ne croyait pas pouvoir retrouver un poste stable.

Fin 2017, le taux de chômage du bassin d'emploi d'Amiens atteignait 11,7%. Au-delà de la conjoncture, les ex-« Goodyear » ont l'impression de porter sur le front une étiquette indélébile qui plombe encore davantage leurs recherches. « On nous a collé l'image de casseurs qui ne veulent pas travailler, regrette M. Sébastien P., 44 ans, dont près de vingt données à l'usine. Quand je passe des entretiens d'embauche, on m'y renvoie sans cesse. » Selon les chiffres de Goodyear, seuls 15% des quelque 1 070 salariés en reclassement avaient retrouvé un contrat à durée indéterminée à la mi-janvier 2018, et 18% un contrat de plus de six mois (1).



DESSIN DE SELÇUK

comme des cratères», décrit une collègue. Un mal que son entourage attribue aux produits maniés chez Goodyear. « Comment retrouver du travail avec des mains pareilles ?, interroge M. R. Il ne dormait plus, il n'était plus là. » Régis Pommier, qui s'est donné la mort en septembre 2017, à 57 ans, était lui aussi « broyé physiquement », raconte M. Reynald Jurek, ex-délégué CGT. « Il n'arrivait plus à dormir à cause de douleurs insupportables dans le dos. »

la femme s'en va. » L'inspection du travail avait alerté sur la souffrance des équipes dès 2013. Goodyear assure avoir mis en place dès cette année-là un « accompagnement complet, avec un soutien psychologique et médical », sans préciser combien de salariés y ont eu recours. La cellule d'écoute « s'arrêtait à 17 heures, alors que cela aurait dû être du vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur

sept », regrette de son côté M. Jurek, qui précise : « Ceux qui voyaient un psychologue le faisaient en dehors. »

Les suicides produisent d'autres drames invisibles. Comme plusieurs veuves d'anciens de Goodyear, M^{me} Cadoret avait arrêté de travailler pour élever sa fille. Son mari « gagnait bien sa vie » à l'usine, jusqu'à « 1 800, 1 900 euros par mois ». Il était fier de nourrir sa famille. Elle vit désormais du revenu de solidarité active (RSA) et s'inquiète de voir sa fille, orpheline de père, « perturbée » à l'école. « Quand c'est arrivé, elle était en CE2 et elle a commencé à patauger. Elle est aujourd'hui entrée au collège, mais dans une classe spéciale, pour rattraper son retard. » Les deux enfants d'un autre suicidé, adolescents, sont aussi suivis en psychiatrie.

Les anciens de Goodyear, eux, redoutent que la série noire se prolonge. Beaucoup arrivent au bout de leur congé de reclassement et de leurs droits au chômage, et le mal-être ne passe pas. « Fatigué psychologiquement », M. S. « n'arrive plus à voir la vie comme au temps de Goodyear ». Parmi ses frères qui travaillaient avec lui, l'un « s'est mis dans l'alcool alors qu'il ne buvait pas ». M. S. ne peut s'empêcher de « craindre le pire, si sa femme le quitte un jour ». « Maintenant, complète M. R., quand on se croise, on se dit : "Surtout, ne fais pas le con. Si tu as des problèmes, passe un coup de fil. Viens boire un café à la maison. Ne te laisse pas démonter." »

Une quinzaine de suicides

DEPUIS le suicide de Laurent Cadoret, la liste des licenciés de Goodyear qui ont mis fin à leurs jours ne cesse de s'allonger, signe que la violence du plan de suppression de 1 143 emplois agit comme une bombe à retardement. L'ancienne section syndicale de la Confédération générale du travail (CGT) a recensé une quinzaine de suicides, dont plusieurs ces derniers mois. Les faire-part de décès de plusieurs de ces ouvriers mentionnent leur qualité d'« ancien salarié de Goodyear ». Et même si les causes d'un suicide sont toujours difficiles à

démêler, la fermeture du site plane sur chacun de ces drames.

Soudés par des années de lutte, les anciens de l'usine se croisent aux funérailles, se transmettent les échos des morts par le bouche-à-oreille : untel s'est jeté sous les roues d'une voiture, tel autre s'est pendu dans sa salle de bains et a été découvert par son fils, ou s'est « flingué », détruit par l'alcool. « Ça fait mal au cœur de voir ses potes mourir. C'est un coup de couteau qu'on vous donne dans le corps, encore une part de vous qui s'en va », souffle M. Serge R. Il était proche de Jean-René Brézin, qui s'est tué en mai 2017. Quand il a mis fin à ses jours, ce quinquagénaire avait les mains ravagées par une maladie « qui lui faisait

Le poison de la dépression n'a pas attendu 2014 pour contaminer les ouvriers. « Une partie d'entre eux avaient perdu pied bien avant la fermeture, se souvient M. Jurek. Pendant deux ans, on nous a fait venir pour deux heures de travail par jour. Certains jouaient aux cartes à la cantine, ramenaient de l'alcool... » Un désespoir destructeur, propice à la montée des dépendances et des problèmes conjugaux. « C'est en partie ce qui a foutu en l'air mon couple, juge M. Manuel S., la quarantaine. Ça et les années de combat qu'on a menées. Je travaillais le week-end et je passais la semaine devant les barrières, face aux CRS. J'ai pratiquement abandonné mon couple. On est pris là-dedans, on ne remarque rien, et puis

QUI SERA LÀ pour recenser les victimes de l'onde de choc dans les années à venir ? Quand, quatre ans avant Goodyear, l'usine Continental de Clairoux, dans l'Oise, a fermé en laissant 1 120 personnes sur le carreau, M. Antonio Da Costa, délégué de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), a cessé le décompte après « quatorze suicides et trois cents divorces ». « Tant qu'on formait un collectif qui se réunissait régulièrement, on pouvait suivre les drames, les porter à la connaissance du public, explique-t-il. Depuis deux ans, nous n'avons plus d'information. Chacun doit bien vivre sa vie. » Au fil du temps, « l'histoire s'oublie », déplore aussi le

Absence de suivi

psychiatre Michel Debout. « Les acteurs des conflits sociaux perdent le lien, et les soignants ne questionnent pas les patients qu'ils rencontrent sur d'éventuels traumatismes liés à la perte d'un emploi. Un état de dépression peut pourtant en être une résurgence bien plus tard. » Ce spécialiste du suicide dénonce depuis une dizaine d'années le « trou noir » que constitue l'absence de recherches sur les effets du chômage et des licenciements sur la santé. Sans jamais avoir l'oreille des pouvoirs publics.

(1) Selon l'entreprise, 25% n'ont pas de « solutions identifiées », 18% sont en formation, 10% ont créé une entreprise et 15% ont pris leur retraite.

LES AMIS DU MONDE DIPLOMATIQUE

Auvergne-Rhône-Alpes

CHAMBERY. Le 30 mai, à 18h30, à l'Atelier 137, 137, faubourg Montmélian : « Intelligence artificielle, fantasmagorie et réalité ». (huclin@orange.fr)

LYON. Le 25 mai, à 18h30, à la Bourse du travail (salle Moissonnier), place Guichard : « Comprendre le système dette », avec Eric Toussaint. En partenariat avec le CADTM, le CAD 69, le CSPG et Attac Rhône. (catherine.chavvin@wanadoo.fr)

Bourgogne-Franche-Comté

NORD FRANCHE-COMTÉ. Le 8 mai, à 20 heures, salle de la mairie à Mélisey : projection du documentaire de Batiste Combret et Bertrand Hagenmüller *Les Pieds sur terre*, suivie d'un débat : « Leurs grands projets inutiles, nos résistances ». Le 16 mai, à 20h30, au Bar atteint, 25, rue de la Savoureuse à Belfort : « Nos cerveaux, zone à défendre prioritaire », avec Pièces et main d'œuvre. (odile-mangeot@wanadoo.fr)

Bretagne

RENNES. Le 17 mai, à 19 heures, au Knock, 48, rue de Saint-Brieuc : « café-Diplo » autour du dossier « L'intérêt général à la casse » (avril). (amd.rennes@gmail.com)

SAINTE-BRIEUC. Le 24 mai, à 19h45, à la Maison du temps libre, 6 bis, rue du Maréchal-Foch : « café-Diplo » autour de l'article de Charles Enderlin « Jérusalem, l'erreur fonda-

mentale du président américain » (janvier). (fame973@gmail.com)

Centre-Val de Loire

MONTARGIS. Le 15 mai, à 20h30, amphithéâtre du lycée agricole du Chesnoy : « En Afrique de l'Ouest, initiatives pour une souveraineté alimentaire », avec René Segbenou et Jeanne Zoundjikepon. (piherry@orange.fr)

ORLÉANS. Le 3 mai, à 20 heures, à la Maison des associations, rue Sainte-Catherine : « Les services publics, un bien commun ? ». (lesamdorleans@outlook.fr)

TOURS. Le 17 mai, à 19 heures, le 21 mai, à 11 heures, sur Radio Béton (93.6), présentation du numéro du mois. Le 18 mai, à 20h30, au Foyer des jeunes travailleurs, 16, rue Bernard-Palissy : « Mai 68 : le pouvoir était-il vacant ? ». (pjc.arnaud@orange.fr)

Grand Est

METZ. Le 17 mai, à 18h30, petite salle des Coquelicots, 1, rue Saint-Clément : « Contre l'État, contre le privé : comment pouvons-nous prendre possession de la SNCF ? », avec des syndicalistes de SUD-Rail. (pollmann@univ-metz.fr)

Guadeloupe

Le 16 mai, à 19 heures, à la médiathèque de Port-Louis : débat sur la Grèce dix ans après la crise de 2008, avec une projection du film de Yannis Youlountas *L'Amour et la Révolution*. (danimaginaire@yahoo.fr)

Hauts-de-France

BEAUVAIS. Le 18 mai, à 18h30, amphithéâtre du Pré Martinet : « L'hôpital public en danger », avec des médecins et des infirmières. (jmbavard@orange.fr)

NORD. Le 15 mai, à 20 heures, à la MRES, 23, rue Gosset à Lille : « La guerre du Cameroun, invention de la Françafrique », avec Thomas Deltombe. Le 31 mai, à 20 heures, à La Rose des vents Scène nationale, boulevard Van-Gogh à Villeneuve-d'Ascq : « Foot : pourquoi une telle passion ? », avec Stéphane Beaud. (amd nord@yahoo.fr)

Île-de-France

PARIS. Le 3 mai, à 19 heures, au Lieu-Dit, 6, rue Sorbier : « café-Diplo » autour du dossier « L'intérêt général à la casse » (avril), avec Anicet Le Pors et Pierre Rimbert. Le 12 mai, à 17 heures, au Musée du quai Branly, salon Jacques-Kerchache : « Plateaux diplomatiques », lecture par Thierry Blanc de l'article « La jeunesse palestinienne ne s'avoue pas vaincue » (février), suivie d'un débat avec l'un des auteurs, Akram Belkaïd.

Le 23 mai, à 19 heures, au Lieu-Dit : « Mai 68 : une mobilisation sans pareil », avec Xavier Vigna et Boris Gobille. Le 30 mai, au Théâtre Dunois, 7, rue Louise-Weiss, à 19 heures, représentation de la pièce « Mirad, un garçon de Bosnie », puis, à 20h30, « Les Balkans entre guerre et paix », avec Laurent Geslin. Réservation conseillée : lealombardo@theatredunois.org ou au 01-45-84-72-00. (amis.diplo.75@gmail.com)

HAUTS-DE-SEINE. Le 22 mai, à 20 heures, à l'Espace Aimé-Césaire, 6, avenue du Luth à Gennevilliers, rencontre avec Stéphane Beaud pour son livre *La France des Belhoumi* (La Découverte), organisée par le Centre culturel et social. (amd94@numericable.fr)

YVELINES. Le 5 mai, à 17 heures, salle Montgolfier, hôtel de ville de Versailles : rencontre avec Jean-Marc Royer pour son livre *Le Monde comme projet Manhattan* (Le Passager clandestin). (eveleveque@wanadoo.fr)

Normandie

CAEN. Le 17 mai, à 19 heures, émission des AMD14 à écouter sur www.zonesdondes.org et http://radio-toucaen.fr (duboisbo@yahoo.fr)

Nouvelle-Aquitaine

GIRONDE. Le 4 mai, à 18h30, médiathèque de Cestas, place du Souvenir : « Que reste-t-il de Mai 68 ? ». Le 7 mai, à 12h30, au Théâtre Le Levain, 26, rue de la République à Bègles : « déjeuner-Diplo », et le 23 mai à 19h30 : « café-Diplo ». Le 16 mai, à 18 heures, bibliothèque du Haillan, rue de Los-Héros, Festival des cogitations : « Comment devenir un évadé fiscal », avec Dominique Plihon, et le 17 mai,

à 18 heures : « Être journaliste à l'heure des fausses informations », avec Acrimed. Le 25 mai, à 20 heures, à la Maison des associations, 47, boulevard de Quinault à Libourne : « café-Diplo ». (amis.diplo33@gmail.com)

LA ROCHELLE. Le 15 mai, à 20h15, à la librairie Les Rebelles ordinaires, 9 bis, rue des Trois-Fuseaux, « café-Diplo » autour du numéro d'avril. (jose.dacunha5@free.fr)

PAU. Le 6 mai, à 14 heures, dans le cadre du salon Asphodèle : conférence gesticulée sur la malbouffe et ses alternatives. (p.arrabieaubies@no-log.org)

Occitanie

ALÈS. Le 25 mai, à 18h30, salle du Capitole, place de l'Hôtel-de-Ville : « Homme augmenté, humanité diminuée », avec Philippe Baqué. En partenariat avec la librairie Sauramps. (amd30@orange.fr)

CARCASSONNE. Le 16 mai, à 20h30, salle Joë-Bousquet : débat avec Benoît Borrirts autour de son livre *Au-delà de la propriété. Pour une économie des communs* (La Découverte). En partenariat avec les Amis de la Fabrique du Sud. Le 23 mai, à 18h30, à l'Espace Temps, 48, rue de la République : « Autour du Diplo », rencontre bimestrielle des AMD suivie d'un repas. (amd11@free.fr)

MONTPELLIER. Le 18 mai, à 19 heures, salle Rabelais, boulevard Sarrail : « Où va l'Amérique latine ? », avec Maurice Lemoine. Dans le cadre des journées latino-américaines organisées par le collectif Alba Amérique latine. Le 25 mai, à 20 heures, salle Guillaume-de-Nogaret, espace Pitot : « Palestine. Un peuple, une colonisation », avec Olivier Pironet. (amis-diplo34@orange.fr)

PERPIGNAN. Les AMD66 se réunissent chaque troisième jeudi du mois, à 19 heures, à la résidence Habitat Jeunes Roger-Sidou, 5, place Alain-Gerbault. (am.bordas@laposte.net)

TOULOUSE. Du 17 au 20 mai, rencontres L'histoire à venir (www.lhistoireavenir.eu). Le 24 mai, à 20h30, salle du Sénéchal, 17, rue de Rémusat : « CETA, la dictature des multinationales ? », débat avec le collectif Stop-TAFTA 31. (amdoul@gmail.com)

Pays de la Loire

LA ROCHE-SUR-YON. Le 5 mai, à 10 heures, au Grand Café, 4, rue Georges-Clemenceau : « café-Diplo » autour du dossier « L'intérêt général à la casse » et de l'article « Effets pervers de la lutte anticorruption en Europe centrale » de Benjamin Cunningham (avril). (michelmerel54@laposte.net)

NANTES. Le 17 mai à 19 heures, au café Le Flesselles, 3, allée Flesselles : « café-Diplo » autour des articles « L'ère du fichage généralisé » de François Pellegrini et André Vitalis (avril) et « L'ordre international piétiné par ses garants » d'Anne-Cécile Robert (février). (claudie.desfosses@wanadoo.fr)

Provence-Alpes-Côte d'Azur

AIX-EN-PROVENCE. Le 15 mai, à la Cité du livre (salle Armand-Lunel), à 18 heures, rencontre avec Gérard Mordillat, puis, à 20h30, projection de son film *Mélancolie ouvrière*. (d.bruiet@orange.fr)

HAUTES-ALPES. Le 4 mai, à 20h30, « Diplo-docus » au cinéma Le Centre à Gap : projection du film de Dominique Marchais *Nul homme n'est une île*. En partenariat avec Kheper et GAG (Circuit-court). (diplodocus@kheper.org)

VAUCLUSE. Le 17 mai, à 20h10, au cinéma Utopia Manutention, projection du film de Bernhard Braunstein *Atelier de conversation*, suivie d'un débat. Le 22 mai, à 20h30, au Cinéforum à Orange : projection du film de Nicolas Wadimoff *Jean Ziegler, l'optimisme de la volonté*. (ruiz.bouqueyran@wanadoo.fr)

Hors de France

GENÈVE. À la Maison des associations, 15, rue des Savoises, le 14 mai, à 18h30 : « café-Diplo » autour de l'article de François Pellegrini et André Vitalis « L'ère du fichage généralisé » (avril), puis, le 28 mai, à 18h30, « café-Diplo » autour de l'article d'Evelyn Peiiller « À quoi sert Spinoza ? » (avril). (claudie.sumi@gmail.com)

LUXEMBOURG. Le 17 mai, à 18h30, au Citim, 55, avenue de la Liberté : discussion autour du dossier « L'intérêt général à la casse » (avril). (amd luxembourg@gmail.com)

L'austérité au filtre des eaux usées

Alors que la grève des transports terrestres et aériens, des écoles et des hôpitaux paralysait le pays, le Parlement grec a adopté mi-janvier de nouvelles mesures d'austérité. Ce vote exigé par les créanciers a permis, après accord des ministres des finances de la zone euro, le versement de 6,7 milliards d'euros à Athènes. Les effets de ce genre de plan sur la population sont désormais mieux connus.

PAR MOHAMED LARBI BOUGUERRA *

L'AUSTÉRITÉ RADICALE imposée à la Grèce depuis 2010 n'a pas seulement aggravé la situation de l'économie et l'endettement du pays, avec une chute de la production et une envolée du chômage. Chez les habitants d'Athènes, elle aurait aussi provoqué une augmentation phénoménale de la consommation de psychotropes (multipliée par 35 entre 2010 et 2014), d'anxiolytiques à base de benzodiazépines (multipliée par 19) et d'antidépresseurs (multipliée par 11). Ces données proviennent d'une étude originale menée dans les eaux usées de la ville (1).

Des chercheurs de l'Université nationale et capodistrienne d'Athènes ont étudié méthodiquement les manifestations de l'« angoisse quotidienne » décrite par le premier ministre Alexis Tsipras (2). Chaque semaine, de 2010 à 2014, Nikolaos Thomaidis et ses collègues ont prélevé des échantillons dans les stations d'épuration de la capitale grecque, qui collectent les

eaux rejetées par 3 700 000 habitants, soit plus du tiers de la population de la Grèce. Ils y ont recherché 148 médicaments, stupéfiants et substances illicites, ainsi que leurs métabolites – les produits de leur transformation dans l'organisme.

Ces scientifiques notent que, si la présence de ces substances dans les eaux usées est couramment vérifiée, seul un nombre limité d'études ont été consacrées à la corrélation entre les concentrations trouvées et les phénomènes sociaux. Ce travail met en lumière la réponse de la population au stress généré par l'austérité qu'a imposée la « troïka » (Commission européenne, Banque centrale européenne et Fonds monétaire international) – et singulièrement l'Allemagne. L'usage de nombreuses substances – légales et illégales –, en particulier les psychotropes et les antidépresseurs, est monté en flèche à la suite du plan européen de 2010. En septembre 2017, selon Eurostat, le chômage atteignait 20,5 % de la population active (après un pic à 27,8 %, en août 2013) ; les dépenses publiques ont été réduites, les impôts augmentés. En 2019, les pensions de retraite seront diminuées de 18 %, pour la douzième fois (3).



PAYAM MOFIDI. – De la série « Cohesive Disorder » (Trouble cohésif), 2013-2014

Les chercheurs ont également observé une augmentation de la consommation des médicaments destinés au traitement de l'hypertension, des ulcères et de l'épilepsie (4). À l'inverse, la présence des antibiotiques et des anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) a baissé, vraisemblablement du fait des coupes draconiennes dans les dépenses de santé et de la chute du pouvoir d'achat. Ainsi, pour les anti-inflammatoires de la famille des acides fénamiques (comme Ponstyl ou Nifluge en France), on a observé une baisse vertigineuse (divisés par 28). Le budget de la santé publique a été plafonné à 6 % du produit intérieur brut (PIB), selon leur étude, celui de l'hôpital public amputé de 26 % entre 2009 et 2011, et les achats de médicaments sont passés de 4,37 milliards d'euros en 2010 à 2 milliards d'euros en 2014.

Dans le même temps, l'équipe de Thomaidis a mis en évidence un doublement des niveaux de méthamphétamines illicites (drogues psychostimulantes, très addictives, neurotoxiques, appelées *speed*, *meth* ou *crystal meth*). Celles-ci sont associées à une substance locale bon marché (de type drogue de rue : hallucinogène, stimulant) appelée « sisa » et appréciée des marginaux. Les drogues euphorisantes, cocaïne et cannabis, n'ont pas suivi une tendance claire, mais connaissent des pics de consommation en fin de semaine. La consommation d'ecstasy (MDMA), cependant, a fortement augmenté.

Pour Thomaidis, ces résultats suggèrent que la santé de la population en Grèce, et en particulier sa santé mentale, s'est fortement détériorée au cours de cette

période. Si ce type d'analyses n'est pas nouveau (5), son équipe est la première à mener un travail sur une aussi longue période, sur une population aussi importante, et à avoir analysé autant d'échantillons. Son constat est sans appel : « Tous les indicateurs socio-économiques sont fortement corrélés avec la somme des antidépresseurs et des benzodiazépines. Le chômage, l'aggravation de la situation économique et l'impact du fort endettement des gens peuvent provoquer des problèmes de santé mentale ou les accentuer. »

C'est aussi le premier travail qui met en évidence de façon aussi claire le stress et les affres vécus par le peuple grec, conséquences des « remèdes » administrés par l'Union européenne et les bailleurs de fonds internationaux. Il confirme cette réflexion du chimiste américain Linus Pauling (Prix Nobel de chimie en 1954 et Prix Nobel de la paix en 1962) : « *Aucun des aspects du monde contemporain, jusque et y compris la politique et les relations internationales, n'échappe à l'influence de la chimie.* »

(1) Nikolaos S. Thomaidis et al., « Reflection of socioeconomic changes in wastewater : licit and illicit drug use patterns », *Environmental Science and Technology*, vol. 50, n° 18, Société américaine de chimie, Washington, DC, 2016.

(2) Alexis Tsipras : « Donnons un nouvel élan à la croissance européenne », *Le Monde*, 15 juin 2017.

(3) Helena Smith, « Greece will avoid default after bailout deal – but faces more austerity », *The Guardian*, Londres, 2 mai 2017.

(4) Katherine Gammon, « Drug use in Athens rose dramatically after economic crisis », *Chemical & Engineering News*, vol. 94, n° 37, Washington, DC, 19 septembre 2016.

(5) Cf. Christian G. Daughton, « Illicit drugs in municipal sewage », « Pharmaceuticals and care products in the environment », *ACS Symposium Series*, vol. 791, Société américaine de chimie, 2001.

* Chimiste, ancien membre de l'Académie tunisienne des sciences, des lettres et des arts Beit Al-Hikma, ancien directeur de recherche associé au Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

OSEZ DIRE NON À CEUX QUI VEULENT EXPLOSER LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ !

**PANNES, ENVOLÉE DES PRIX,
SUPPRESSION DU MÊME PRIX
PARTOUT POUR TOUS,
RESTRICTIONS...**

La politique ultralibérale imposée par la Commission européenne et acceptée par les gouvernements français successifs risque fort de multiplier les risques de ruptures d'approvisionnement.

Des producteurs privés n'ont aucun intérêt à maintenir des dispositifs coûteux mais indispensables en cas de pénurie, s'ils peuvent simplement augmenter leurs prix ! (exemple Californien ou Australien).

La mise en concurrence et la privatisation larvée des concessions hydrauliques conduiront, elles aussi, les producteurs privés à s'emparer des plus rentables, laissant les autres au service minimum ou à l'abandon !

De plus, aucun mécanisme lié à des engagements climatiques ne permet actuellement d'imposer un objectif environnemental à des opérateurs privés !

Avec la libéralisation, c'est investissements publics et profits privés !

SIGNEZ LA PÉTITION SUR
change.org
OUI AU SERVICE PUBLIC GAZ-ELECTRICITE

NOUS DISONS NON à la multiplication désordonnée des productions locales, privatisées et concurrentes, car la politique de libéralisation ne permettra plus l'égalité des territoires et fragilisera le réseau national, pourtant garantie de cette égalité.

NOUS DISONS NON aux opérateurs privés dont le seul souci est leur coût de production et leurs marges. Le gaz est moins cher aujourd'hui, mais que se passera-t-il en cas de tensions avec les principaux pays fournisseurs ?

NOUS DISONS NON à la libéralisation, à la fin des tarifs réglementés et à l'offre dynamique imposée.

Les Français, et plus particulièrement les plus défavorisés d'entre eux, disposeront d'une énergie peu chère lorsqu'ils n'en ont pas besoin mais ne pourront plus se chauffer par grand froid, lorsque le prix sera multiplié par cinq ou dix !

NOUS DISONS OUI à la première mission du service public de l'énergie qui est d'assurer la sécurité énergétique de tous en France.

NOUS DISONS OUI à la seconde mission du service public de l'énergie qui est d'assurer la péréquation tarifaire, c'est-à-dire que chacun, où qu'il vive, paie son énergie le même prix.

NOUS DISONS OUI à la troisième mission du service public de l'énergie qui est d'assurer l'indépendance énergétique de la France.

NOUS DISONS OUI à la quatrième mission du service public de l'énergie qui est de lutter contre la précarité énergétique.

NOUS DISONS OUI aux missions environnementales renforcées par des engagements climatiques de décarbonation vitaux.

NOUS DISONS OUI au service public qui garantit enfin que les biens communs résultant des immenses efforts d'équipement du pays consentis par les Français, profitent à tous les Français.

L'énergie est devenue plus que jamais essentielle à tous les aspects de notre vie : santé, mobilité, éducation, communication, niveau de vie sont directement liés à l'accès à une énergie sûre et abordable.

Pour cette raison, les élus des CCE considèrent que les énergies électriques et gazières ne sont pas des marchandises comme les autres. Ces énergies font partie du bien commun de toutes et tous. Les missions principales des opérateurs sont des missions de service public.

Elles ne peuvent être assurées que par un service public, dont les critères principaux ne sont pas les profits ou la compétitivité.

Nous, élus des différents comités d'entreprise, vous invitons à défendre un projet de société qui passe par un vrai service public de l'énergie, garant de la cohésion sociale, de l'égalité de traitement, de la solidarité et de l'optimum économique pour la meilleure qualité au moindre coût.

**ENSEMBLE, EN SIGNANT CE TEXTE,
DISONS OUI AU SERVICE PUBLIC DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ !**
Plus d'informations : www.oui-au-servicepublic-gazelectricite.fr

Épineuse indépendance syndicale

Certains proposent de la « réinterroger », d'autres de la « dépasser ». Parce qu'elle affirme l'indépendance des syndicats à l'égard des partis politiques, la charte d'Amiens est parfois présentée comme un obstacle à la convergence des luttes. Adopté par la Confédération générale du travail en 1906, ce texte fondateur ne se résume pourtant pas à une séparation hermétique entre social et politique.

PAR MICHEL PIGENET *

À L'AUTOMNE DERNIER, les difficultés rencontrées par les mobilisations contre la réforme du code du travail ont relancé un vieux débat sur les relations entre syndicats et partis politiques. M. Jean-Luc Mélenchon, fondateur de La France insoumise, avait reproché aux syndicalistes leurs « sempiternels renvois à la charte d'Amiens » de 1906, obstacle selon lui à la « convergence des luttes ». Désireux de justifier les initiatives de La France insoumise, il soulignait : « Ni la refonte du code du travail ni la destruction de la Sécurité sociale ne sont des questions exclusivement syndicales. Ce sont des questions de société qui ont un contenu hautement politique. »

Du 8 au 16 octobre 1906, la Confédération générale du travail (CGT), alors l'unique confédération syndicale, tient congrès à Amiens. Les militants sortent d'une période d'intenses luttes ouvrières, dont le pic se situe aux alentours du 1^{er} mai. Les sujets de discussion ne manquent pas. À la demande de la Fédération du textile, l'ordre du jour prévoit d'examiner les

« rapports de la CGT et des partis politiques ». Adoptée à l'issue de vifs débats, la charte d'Amiens – nom qui s'impose à partir de 1912 – affirme l'indépendance de l'action syndicale à l'égard des partis, de l'État et du patronat.

La question n'est pas nouvelle, et ce qui se joue à son propos participe du long processus d'autonomisation sociale et politique de la classe ouvrière, nécessaire à l'expression de sa spécificité, de ses intérêts et de ses projets.

L'objectif ne va pas de soi et mobilise les militants depuis le premier tiers du XIX^e siècle, dans un pays où l'hétérogénéité des métiers ouvriers dilue le groupe et où l'on ne trouve pas dans les villes de concentrations prolétariennes comparables à celles du Royaume-Uni, de la Belgique ou de l'Allemagne. Cette configuration préserve la classe ouvrière d'un dangereux isolement, mais nuit à la reconnaissance de ses intérêts, voire la relègue dans un rôle de force d'appoint.

Vers une « émancipation intégrale »

LES premières manifestations explicites d'autonomie apparaissent dans les années 1830. Au lendemain des Trois Glorieuses, qui mirent fin à la Restauration, un éphémère périodique – *L'Artisan, journal de la classe ouvrière* – en appelle à « la classe la plus nombreuse et la plus utile de la société ». En 1832, c'est au tour de la société de l'Union des doreurs de dénoncer le fait que « l'homme qui travaille pour vivre et faire vivre ceux qui ne travaillent pas » se trouve relégué « au premier degré de l'échelle sociale ». En quête de base sociale, l'opposition républicaine se rapproche des ouvriers, mais cette tentative ne résiste pas à l'épreuve du temps et de la répression.

Les illusions reflorissent avec les fraternisations qui suivent la révolution de février 1848, avant d'être tragiquement contredites en juin, quand la II^e République lance la troupe à l'assaut des barricades ouvrières. Ces sanglantes déconvenues entretiennent le séparatisme de classe, qui inspire les candidatures ouvrières des années 1860. On retrouve également cette idée d'autonomie dans l'appel lancé à Londres en 1864 par l'Association internationale des travailleurs en vue d'une émancipation qui serait « l'œuvre des travailleurs eux-mêmes ».

* Professeur émérite d'histoire contemporaine à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne, coordinateur (avec Pierre Robin) de l'ouvrage *Victor, Émile, Georges, Fernand et les autres... Regards sur le syndicalisme révolutionnaire. Actes du colloque de Nérac pour les cent ans de la charte d'Amiens*, Éditions d'Albret, Bouloc, 2007.

D'abord imaginées comme des lieux de concertation entre salariés et employeurs, les chambres syndicales nées à cette époque doivent à la mauvaise volonté patronale de ne réunir que des travailleurs. Points d'appui aux revendications, elles voient large et s'occupent également de crédit, de mutualité, de coopération ou de formation. Si l'écrasement de la Commune, en 1871, les anéantit à Paris, elles ne tardent pas à refaire surface. À partir de 1876, des congrès ouvriers se tiennent chaque année, réunissant chambres syndicales, cercles d'études, mutuelles et coopératives. En 1879, à Marseille, le congrès se constitue en Fédération du parti des travailleurs socialistes de France (FPTSF), concrétisant ainsi un mouvement ouvrier multiforme.

Mais la reconnaissance du droit syndical en 1884 instaure un certain partage des tâches. Les républicains modérés misent sur un syndicalisme de pacification sociale, et la loi limite son périmètre à la défense des intérêts professionnels particuliers. Dans l'immédiat, cette différenciation n'entraîne pas de ruptures définitives. Nombre de syndicats demeurent membres du FPTSF, puis adhèrent aux divers groupes socialistes issus de scissions à répétition. Le Parti ouvrier français de Jules Guesde se distingue par sa prétention à régir les stratégies syndicales, sur le modèle de la social-démocratie allemande. Ce que la charte de 1906 récuse, comme elle écarte la solution inaugurée au même moment au Royaume-Uni, où les syndicats,



JUAN GENOVÉS. – « Barrera » (Barrière), 2009

puissants, impulsent la création du Parti travailliste, dont les élus transmettent les demandes ouvrières au Parlement (1).

Dès sa création en 1895, craignant d'être le champ clos d'un socialisme politique éclaté, la CGT a souhaité se soustraire aux visées hégémoniques des guesdistes. Ses premiers statuts recommandent de « se tenir en dehors de toute école politique ». En 1902, la règle est complétée par l'interdiction de « se servir de son titre de confédéré ou d'une fonction de la Confédération dans un acte électoral politique ».

Les délégués réunis à Amiens ont ce passé et ces références en tête quand le congrès aborde la question des rapports de la CGT et des partis politiques. Victor Renard, secrétaire de la Fédération du textile et guesdiste convaincu, ouvre la discussion. La résolution qu'il présente souligne le soutien des élus socialistes aux lois destinées à améliorer la condition des travailleurs. Elle invite donc la Confédération à « s'entendre » avec la Section française de l'Internationale socialiste (SFIO, ou Parti socialiste) « toutes les fois que les circonstances l'exigeront, (...) par des délégations intermittentes ou permanentes (...) pour faire plus facilement triompher [les] principales réformes ouvrières ».

Beaucoup interprètent l'initiative de Renard comme une nouvelle tentative de subordination de la CGT à la SFIO, parti en phase d'ascension né un an plus tôt de la réunification des socialistes. La question ne suscite pas moins de sept motions, où les divergences de fond se déclinent selon un nuancier complexe. La proximité apparente du très réformiste Auguste Keufer, de la Fédération du livre, et de Victor Renard, l'un et l'autre hostiles à l'antimilitarisme et à l'antipatriotisme de la majorité confédérale, ne suffit pas à sceller leur alliance sur le point en discussion. S'ils estiment indispensable l'extension de la législation sociale, ils divergent au sujet de la coordination des actions parlementaire et syndicale. La « neutralité absolue » à l'égard des partis, prônée par Keufer, semble en revanche tactiquement compatible avec l'antipolitisme de Victor Griffuelhes, le secrétaire général de la CGT.

La motion déposée par ce libertaire veille d'ailleurs à favoriser une entente ultérieure. Insistant sur la diversité politique et philosophique des syndiqués, qui ont « l'entière liberté » de participer à d'autres formes de lutte, elle rappelle l'obligation faite à chaque adhérent, « en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au-dehors ». Le texte engage en outre

les organisations confédérées à ne pas « se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre, en toute liberté, la transformation sociale ».

Inscrit dans la continuité des principes fondateurs de la CGT, ce texte, « l'ordre du jour Griffuelhes », participe toutefois d'une ambition plus large. À partir du constat de la lutte de classe, il assigne aux « travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression » l'objectif d'une « émancipation intégrale » par « l'expropriation capitaliste ». La « grève générale », retenue comme modalité de la révolution, érige le syndicat en agent exclusif de la « double besogne » liant l'action « revendicatrice quotidienne » et la préparation de la « réorganisation sociale » à venir.

Rapidement convaincus qu'ils vont à l'échec, les amis de Renard renoncent à prendre part au scrutin, à l'issue duquel leur motion recommandant la collaboration entre cégétistes et socialistes

Interrogations et contradictions

C'EST LÀ le dilemme du socialisme partisan, que sa filiation républicaine prédispose aux batailles électorales et aux alliances de circonstance, en contradiction avec l'enracinement de classe proclamé. On sait le poids des professeurs, des journalistes et des avocats parmi les dirigeants et les élus socialistes du début du XX^e siècle, au risque de paraître nier la « capacité politique des classes ouvrières » analysée jadis par Pierre Joseph Proudhon. Ancré exclusivement dans le salariat, adepte de l'action directe et du double objectif de revendications immédiates et d'émancipation intégrale des travailleurs, le syndicalisme qui s'affirme à Amiens renoue avec le fil perdu de la « politique ouvrière ».

Qu'il y ait loin de la coupe aux lèvres est une autre histoire. On le vérifie à l'épreuve de la première guerre mondiale, lorsque la CGT renonce à la menace de grève générale et rallie l'union sacrée, ou face à l'émergence de concurrences ultérieures. La moindre n'est pas le syndicalisme communiste, hybridation du guesdisme et du bolchevisme portée à l'incandescence en 1929, quand la Confédération générale du travail unitaire (CGTU) à direction communiste décide « de travailler sur tous les terrains en accord étroit avec le Parti communiste ». Ces liens se prolongent mezza voce après la Libération, qui voit les militants communistes prendre le contrôle de la CGT, de beaucoup de ses fédérations et de la plupart de ses unions

recueille trente-quatre voix. Après le retrait ou le ralliement des autres textes, celui de Griffuelhes est adopté à la quasi-unanimité – 834 voix contre huit et un bulletin blanc, sur un total de 994 mandats validés en début de congrès.

Le score peut surprendre, mais les lignes de partage qui traversent la CGT n'ont pas la netteté que suggèrent les postures de congrès. Dans l'ordinaire des pratiques, chacun compose au gré des rapports de forces et des cultures professionnelles. Les réformistes de la Fédération du livre n'abusent pas de la grève, mais montrent une détermination remarquable au moment d'y entrer. D'esprit révolutionnaire, leurs camarades bûcherons excellent à combiner l'action directe sur les coupes de bois et l'appui des élus pour arracher le bénéfice de la loi sur les accidents du travail. Utile, mais insuffisant, le repérage des affiliations partisans ne fournit pas la clé unique des positions syndicales. Jean Latapie, un métallo, voit juste quand il déclare : « Il n'y a pas que des anarchistes et des socialistes au congrès, il y a les syndicalistes purs. » Avec ou sans adjectif, c'est bien l'identité « syndicaliste » qui s'impose à Amiens, dont la motion synthétise des années d'expériences et d'espérances partagées.

De fait, les congressistes d'Amiens posent les bases syndicales d'un véritable « parti du travail », titre d'une brochure d'Émile Pouget publiée en 1905. Responsable de *La Voix du peuple*, l'organe cégétiste, ce dernier en résumait l'objectif : coordonner « des intérêts et non des opinions », dont les « divergences de détail n'infirment pas et ne dissolvent pas l'unité syndicaliste qui résulte de l'identité des intérêts ».

Le texte d'Amiens ébauche en effet une politique ouvrière différente de celle forgée par les procédures et les pratiques de la III^e République – un régime parlementaire dont les acteurs sont souvent façonnés par leurs études de droit, habiles à manier des concepts et soucieux de faire entendre leur éloquence. On ne saurait imaginer de modalités plus étrangères à la culture des travailleurs, tournée vers les impératifs de l'existence, le concret, la proximité, le quotidien et le collectif, au fondement d'une politique adéquate de démocratie directe, « en actes ». Dans le passé, les temps forts et brefs du sans-culottisme de 1789 ou de la Commune de Paris avaient offert un aperçu de ce que cette politique supposait de citoyenneté active, en rupture avec la subordination des classes populaires dans les institutions de la République.

départementales. Pendant près d'un demi-siècle, les secrétaires généraux successifs de la centrale vont même siéger au bureau politique du Parti communiste français. En réaction, la SFIO pousse à la scission de Force ouvrière (FO) en 1948, époque où la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), fondée en 1919, a ses entrées au Mouvement républicain populaire (MRP), de centre droit. Plus tard, dans les années 1970 et 1980, nombre de responsables de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) seront proches ou membres du Parti socialiste.

La charte appartient au patrimoine syndical hexagonal. Peu ou prou, les statuts des centrales actuelles y renvoient ou s'en inspirent. La plupart se réclament cependant de la démocratie, du progrès, des libertés, de l'antiracisme – autant de références que la charte jugeait inutile d'invoquer. Sur fond de crise de la politique, la diversification ou l'éclatement des mobilisations sociales interpelle les syndicats, sollicités pour investir des univers qui ne sont pas principalement définis par le travail. La question de l'articulation de leurs stratégies avec celles de divers mouvements sociaux et politiques n'a donc rien perdu de son actualité – au contraire.

(1) Lire Allan Popelard et Paul Vannier, « Renseignements des travaillistes au Royaume-Uni », *Le Monde diplomatique*, avril 2018.

Droit et stratégies de l'action humanitaire

De novembre 2018 à juillet 2019 (2 jours/mois)
Diplôme d'université - Niveau bac + 3

Une approche pluridisciplinaire qui englobe l'intégralité des problématiques actuelles de l'humanitaire.

Publics concernés : juristes, avocats, chefs de missions, administrateurs, coordinateurs logistiques et personnels humanitaires, médecins et professionnels de santé, journalistes... Durée : 130 h. Admission : être titulaire d'un bac +3 ou par validation des acquis.

www.fp.univ-paris8.fr
01 49 40 70 70



KARL MARX ET LA FRANCE

Au pays de l'« ardeur révolutionnaire »

La ville de Trèves, où Karl Marx vit le jour le 5 mai 1818, s'apprête à fêter en grande pompe le bicentenaire de la naissance du penseur allemand. En France, l'événement revêt surtout une dimension éditoriale et universitaire. Une telle discrétion ne reflète guère la place occupée par ce pays, à la fois terre d'asile et champ de batailles politiques, dans la vie et l'œuvre du théoricien communiste.

PAR ANTONY BURLAUD *

EN 1908, dans *Les Trois Sources du marxisme*, Karl Kautsky avance une thèse reprise plus tard par Lénine : Karl Marx (1818-1883) aurait accompli la « fusion de tout ce que la pensée anglaise, la pensée française et la pensée allemande avaient de grand et de fertile ». Dans ce schéma, rapidement devenu un lieu commun, la France représente, à côté de l'Allemagne des philosophes et de l'Angleterre des économistes, le pays de la « pensée politique », de la pratique radicale et de l'« ardeur révolutionnaire ». De fait, ce pays a été, pour Marx, la patrie de la grande Révolution, le foyer de l'explosion de 1848, et aussi le lieu d'une première rencontre avec un mouvement ouvrier vigoureux, organisé et doté de fortes traditions : en somme, le pays de la *politique en actes*.

Mais la France a été, pour le philosophe, bien d'autres choses encore : un lieu d'asile et de plaisirs, un pays de mission, un champ de batailles (théoriques et organisationnelles), un point d'ancrage familial, et aussi, en maintes occasions, un repoussoir. Surtout, elle a offert au penseur allemand plus qu'un passé révolutionnaire à méditer ou des traditions ouvrières à imiter : elle a vu apparaître sur son sol une multiplicité de formules politiques, durables (Second Empire, III^e République), ou éphémères (II^e République, Commune), qui surprisent Marx, forcèrent sa pensée et l'obligèrent à revoir et à enrichir ses théories.

Il s'en est fallu de peu qu'il voie le jour en terre française. Trèves, sa ville natale, avait été rattachée à la République en 1797, avant de recevoir, sous le Consulat, le titre de préfecture du département de la Sarre, qu'elle conserva jusqu'en 1814. Ces dix-sept ans de présence française marquèrent profondément la région, en y apportant le « langage des droits universels (1) » et la modernité juridique du code civil. Pour le tout jeune Marx, la France apparaît donc d'abord comme la Grande Nation, le pays des Lumières, de la Révolution, et jouit d'une certaine aura.

Expulsé en 1845

LIT, sans exclusive, les publications socialistes, mais aussi les romanciers français (Eugène Sue, George Sand), les économistes (Pierre Le Pesant de Boisguilbert, les physiocrates, Antoine Destutt de Tracy, Jean-Baptiste Say), qu'il discutera dans ses *Manuscrits de 1844*, et peut-être les historiens libéraux (François Guizot et Augustin Thierry), qu'il saluera comme les découvreurs de la lutte des classes (3). Ces lectures marquent suffisamment Marx et Engels pour qu'ils songent, en 1845, à créer une « bibliothèque des meilleurs écrivains socialistes français », où Charles Fourier, les saint-simoniens, Étienne-Gabriel Morelly et d'autres seraient traduits en allemand, et présentés par Marx.

Ce premier séjour parisien s'achève à l'hiver 1844-1845. Soumis aux pressions du pouvoir prussien, le gouvernement de Guizot expulse Marx, qui quitte Paris pour Bruxelles en février 1845. Engels, qui a échappé à la proscription, ne l'y rejoint que plus tard, abandonnant à regret la capitale française, ses charmes et ses « très jolies grisettes ». Un sujet français va particulièrement occuper Marx dans son exil bruxellois : Pierre Joseph Proudhon. Admirateur de *Qu'est-ce que la propriété ?*, dont il aimait la vigueur et le goût du concret, il avait rencontré le socialiste bisontin à

Au lycée, on lui fait apprendre, après le latin et le grec, le français (qu'il lira, parlera et écrira tout au long de sa vie) plutôt que l'hébreu. À Trèves, comme plus tard à l'université, à Berlin, il compte parmi ses maîtres quelques francs admirateurs de la Révolution. Cette imprégnation précoce est sans doute la source de sa fascination pour la bourgeoisie conquérante des Lumières, et de sa dilection pour des auteurs comme Denis Diderot ou Voltaire. Elle est, en tout cas, à l'origine de son intérêt pour la Révolution française et ses prodromes théoriques.

En octobre 1843, Marx s'installe à Paris pour tenter d'y faire vivre une revue, les *Annales franco-allemandes*. Ce premier séjour constitue pour lui une expérience politique d'une exceptionnelle densité. Car Paris, qui atteint le million d'habitants dans les années 1840, est alors le foyer politique de l'Europe, la « grande bouillotte magique, dans laquelle l'histoire du monde est en ébullition ». Après les Trois Glorieuses (2), le souvenir de la grande Révolution resurgit. Un courant néojacobin se structure, alimenté par les témoignages des révolutionnaires d'hier. Le socialisme ouvrier émerge, porté par quelques grandes figures et nourri par une intense fermentation utopique. L'animation politique est d'autant plus forte que Paris est une des capitales de l'exil politique européen, accueillant sous la monarchie de Juillet des libéraux et des radicaux venus de Pologne, de Russie et du monde germanique. Les communistes allemands y ont leurs organisations, leur presse, leurs lieux de réunion, généralement des cafés, dûment surveillés par la police. Plongé dans le chaudron parisien, Marx évolue rapidement – catalyse accélérée, à partir de fin août 1844, par la fréquentation de Friedrich Engels, avec qui il va partager, pendant son séjour, une vie à la fois studieuse et dissolue, écrivant, buvant et discutant sans fin dans les cafés du Palais-Royal ou du quai Voltaire.

son domicile, rue Mazarine, en octobre 1844, et était resté en relation avec lui. Si Proudhon semble n'avoir pas accordé, sur le moment, beaucoup d'importance à cette rencontre, Marx et Engels avaient, eux, bien mesuré celle de Proudhon, « le plus conséquent » et « le plus pénétrant » des socialistes français.

Quand, en 1846, les deux amis tentent, de Bruxelles, d'établir un bureau de correspondance communiste à Paris, ils écrivent à Proudhon pour lui proposer d'y participer. Proudhon fait une réponse polie, mais circonspecte, acceptant de recevoir les circulaires, mais ne s'engageant pas à contribuer lui-même.

Cette réponse hâte la rupture. La parution, la même année, de *Système des contradictions économiques ou Philosophie de la misère* – un livre que même les admirateurs de Proudhon s'accordent à trouver nébuleux – donne à Marx l'occasion d'exprimer publiquement ses désaccords. Il rédige directement en français un pamphlet, *Misère de la philosophie*, dans lequel il précise, à sa manière à la fois rigoureuse et grinçante, ses critiques à Proudhon. Mais le livre n'a qu'un très faible écho. Les reproches faits à Proudhon – empirisme, faiblesse théorique, charlatanisme et boursoufflement, cautèle petite-bourgeoise, incapacité à rompre vraiment avec l'ordre établi – s'attacheront longtemps, dans l'esprit de Marx, à l'ensemble du mouvement socialiste français, proudhonien ou non.



SERGIO DEL GRANDE. – Étudiante de la Sorbonne sous un portrait de Karl Marx, 30 mai 1968

Marx et Engels saluent avec enthousiasme la révolution de février 1848, qui leur paraît annoncer le « triomphe de la démocratie dans toute l'Europe ». Ils participent tous deux aux suites de la révolution de mars en Allemagne. Dans leurs articles et leur correspondance sur la France, ils tâchent de rendre le processus révolutionnaire lisible en distinguant les forces en présence et en marquant les moments de césure. Après la défaite populaire de juin 1848, ils assistent avec lucidité à la consolidation de la République bourgeoise, puis à sa décomposition sous l'effet d'« une réaction royaliste plus impudente que sous Guizot ».

En 1850, exilé à Londres après un nouveau passage par Paris, Marx synthétise et systématise sa vision de la II^e République dans une série de trois articles, qui composeront plus tard l'ouvrage *Les Luttes de classes en France*. Dans ces textes majeurs, le théoricien analyse la révolution et ses suites en termes de classes, et rend compte du processus historique en cherchant à identifier, pour chaque grande séquence, quel groupe social (« ouvriers », « républicains petits-bourgeois », « bourgeoisie républicaine », « bourgeoisie royaliste ») domine le jeu. Il retrace les étapes du processus politique par lequel la République s'éloigne de son origine : la révolution populaire et l'instauration du gouvernement provisoire, solution de compromis ; la mise en place d'une république bourgeoise, « entourée d'institutions sociales » ; puis, après le bras de fer du printemps 1848, le retour à l'ordre des élections d'avril (où « paysans et petits bourgeois » vont voter « sous la conduite de la bourgeoisie ») et des « journées de juin », la liquidation du mouvement ouvrier ; enfin le triomphe apparent d'une république bourgeoise, qui se trouve vite fragilisée par l'élection de Louis Napoléon Bonaparte (un « coup d'État des paysans » mécontents), puis par le succès du « parti de l'ordre » aux élections de 1849.

Le coup d'État du 2 décembre 1851 surprend Marx. Sa réponse théorique sera *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, publié en mai 1852 à New York. À première vue, l'ouvrage reprend la trame des *Luttes de classes*, en la prolongeant chronologiquement, pour montrer « comment la lutte de classes en France créa (...) une situation [telle] qu'elle permit à un personnage médiocre et grotesque de faire figure de héros ». Mais on aurait tort de n'y voir qu'une redite de ce précédent ouvrage, ou un simple portrait-charge de l'usurpateur, à la manière de Victor Hugo dans son *Napoléon le Petit*. Si Marx reprend, pour les années 1848-1850, le récit déjà connu de la liquidation progressive des éléments les plus à gauche, il ajoute à sa réflexion deux problèmes nouveaux.

D'abord, la question de l'appareil d'État : pour lui, la France se caractérise par le fait que « le pouvoir exécutif dispose d'une armée de fonctionnaires de plus d'un demi-million de personnes et tient, par conséquent, constamment sous sa dépendance la plus absolue une quantité énorme d'intérêts et d'existences ». L'État « enserme, contrôle, régleme, surveille et tient en tutelle la société civile ». La bourgeoisie a besoin de cette armée de fonctionnaires – à la fois réserve de sinécures et instrument de répression – au point d'en favoriser le développement, et

L'inspirateur occulte de la Commune ?

C'EST avec la Commune et *La Guerre civile* que Marx gagne, en France, quelque notoriété. *Misère de la philosophie* n'avait eu qu'une diffusion confidentielle, et les grands textes sur la France n'avaient pas été traduits. Mais sa réputation de chef de l'Internationale et d'inspirateur occulte de la Commune attire l'attention sur sa personne. On parle de lui dans les journaux, on publie des portraits jusque dans la grande presse. Dans le même mouvement, la police s'intéresse à lui. Jeannine Verdès a recensé, dans son dossier à la préfecture de police de Paris, 165 notes et coupures de presse couvrant la période 1871-1883 (4). Les informations des mouchards sont souvent fantaisistes, laissant entendre qu'il aurait tenté, avant de créer l'Internationale, de manipuler la franc-maçonnerie, qu'il manigancerait l'assassinat de Thiers ou du roi d'Espagne. La rumeur le plus souvent rapportée par les espions – une accusation promise à un bel avenir – en fait un agent du pangermanisme, stipendié par Bismarck.

La III^e République constitue, pour Marx et Engels, un objet problématique. C'est un régime bourgeois, fondé par des hommes qu'ils exècrent, et tenu, dans ses premières années, par une majorité ultra-réactionnaire. Mais c'est aussi, par rapport aux monarchies européennes, un régime de libertés civiles, qui permet aux socialistes français « d'agir par le biais de la presse, de réunions publiques et d'associations ». Comme le résume Engels, « si elle est la forme accomplie de la domination de la bourgeoisie, la république moderne est en même temps la forme d'État où la lutte de classe se débarrasse de ses dernières entraves et où se prépare son terrain de lutte ». Les deux amis connaissent d'autant mieux la situation politique française que les trois filles de Marx se sont éprises de militants socialistes français : Laura et Jenny ont respectivement épousé Paul Lafargue (1868) et Charles Longuet (1872), tandis qu'Elea-

de « donner une force irrésistible au pouvoir exécutif qui lui était hostile », au détriment d'un Parlement qui lui était acquis.

À ce premier mystère, Marx en relie un autre : l'énigme du bonapartisme, de sa nature et de sa fonction de classe. Il s'agit de comprendre comment le règne d'un personnage sans envergure, aventurier entouré d'aventuriers, va apparaître, dans une situation de blocage politique, comme « la seule forme possible de gouvernement ». Et comment, en trouvant un point d'équilibre entre des groupes sociaux irréconciliables, il va, contre la bourgeoisie même, préserver les intérêts essentiels de la bourgeoisie.

Sous le Second Empire, la France perd sa centralité dans la pensée de Marx. Mais la Commune, proclamée le 28 mars 1871, mobilise à nouveau son attention. Il perçoit les limites et les failles du mouvement – qui, malgré ce que colportent alors les journaux, n'est pas « marxiste », et encore moins contrôlé par lui –, mais souhaite son succès, et laisse éclater son enthousiasme dans une lettre d'avril : « L'insurrection de Paris est le plus glorieux exploit de notre parti. »

C'est pour défendre la Commune, et corriger les nombreuses rumeurs qui courent à son sujet, que l'Association internationale des travailleurs (I^{re} Internationale) confie à Marx la rédaction d'une adresse sur l'insurrection parisienne, connue sous le titre *La Guerre civile en France*. C'est l'un des textes les plus brillants de Marx, à la fois satire, panégyrique et analyse. Après avoir dépeint d'une plume vengeresse Adolphe Thiers, ce « nabot monstrueux », il cherche à saisir ce que fut la Commune, « ce sphinx qui met l'entendement bourgeois à si rude épreuve ». Répondant aux interrogations du 18 Brumaire sur l'appareil d'État, il la caractérise comme l'« antithèse directe de l'Empire », comme la « forme positive de la République sociale », attachée à briser les institutions du « pouvoir d'État moderne » (armée permanente, police, justice, Église) sur lesquelles reposait le régime de Bonaparte.

nor est fiancée, jusqu'en 1880, avec le communard Prosper-Olivier Lissagaray.

Marx et Engels placent d'abord quelques espoirs dans les radicaux, et tout particulièrement en Georges Clemenceau, qu'ils n'excluent pas de voir évoluer vers des positions socialistes. Plus sérieusement, ils jugent que l'on passera « difficilement d'une république à la Gambetta au socialisme sans passer par une république à la Clemenceau ». Mais, plus que les radicaux, c'est bien sûr le mouvement socialiste qui bénéficie du soutien des deux hommes. En 1880, après le congrès de Marseille, Marx rencontre Jules Guesde et lui dicte la partie théorique du programme du Parti ouvrier. Tout en regrettant que ce programme contienne « quelques incongruités auxquelles Guesde tenait absolument », il juge que « c'est un pas énorme que de ramener les ouvriers français de leur brouillard phraséologique sur le terrain de la réalité ». Quelques années plus tard, Engels peut noter avec satisfaction : « Il y a de nouveau en France un mouvement remarquable qui marche bien, et le mieux c'est qu'il est dirigé par nos gens, Guesde, Lafargue, Deville. »

De fait, c'est principalement par l'intermédiaire de ce groupe « guesdiste », grâce à une première vague de traductions, à l'élaboration de résumés pédagogiques et à une intense activité de propagande, que le marxisme va, dans la décennie qui suit la mort de Marx, pénétrer le socialisme français, et y commencer la longue carrière que l'on sait.

(1) Gareth Stedman Jones, *Karl Marx. Greatness and Illusion*, Harvard University Press, Cambridge (Massachusetts), 2016.

(2) Épisode révolutionnaire qui s'étala sur trois jours (du 27 au 29 juillet 1830) et aboutit à l'instauration d'un nouveau régime, la monarchie de Juillet.

(3) Jean-Numa Ducange, « Marx, le marxisme et le "père de la lutte des classes", Augustin Thierry », *Actuel Marx*, n° 58, Paris, 2015.

(4) Jeannine Verdès, « B* 1175 : Marx vu par la police française, 1871-1883 », *Cahiers de l'ISEA*, n° 176, Grenoble, 1966.

* Doctorant en science politique au Centre européen de sociologie et de science politique (CESSP)-université Paris-1. Coordinateur, avec Jean-Numa Ducange, de *Marx, une passion française* (La Découverte, 2018). Cet article est une version condensée du prologue de l'ouvrage.

La France abandonne ses villes moyennes

(Suite de la première page.)

Depuis quelques années, sur la base d'un raisonnement comptable, les rapports successifs remis à l'exécutif, dont celui de l'ancien président-directeur général d'Air France, M. Jean-Cyril Spinetta (1), préconisent des mesures aboutissant à la suppression des « petites lignes » peu fréquentées, comme celle qui mène ici à Paris via Bourges et Vierzon (voir la carte ci-contre). Sans attendre, le premier ministre, M. Édouard Philippe, a assuré que le gouvernement n'emprunterait pas cette voie. Mais le président de la République, M. Emmanuel Macron, a aussi lâché sur TF1, le 12 avril, qu'« avec un service public ferroviaire rénové » seraient maintenues « toutes celles qui font sens ». Ce qui suppose que certaines ne le seront pas.

Dans les années 1980, il y avait de six à huit liaisons quotidiennes directes entre Montluçon et Paris. Il n'y en a plus que deux. La ligne de Moulins, se souvient M. Coffin, était déjà fermée depuis une dizaine d'années, mais celle d'Ussel, qui menait vers le sud, était encore en activité (elle a fermé il y a dix ans). Entre l'est et l'ouest – Royan et Genève ou Bordeaux et Lyon –, on comptait deux allers-retours le jour et deux la nuit. Il y a quatre ans, cette liaison directe a été abandonnée à son tour. Jusqu'à ce que, par la grâce de la région Nouvelle-Aquitaine, son tronçon depuis Bordeaux soit rouvert en décembre dernier – comme quoi rien n'est irréversible. Pis, notent le retraité et, avec lui, ceux qui ont de la mémoire dans le bocage bourbonnais, la ville s'est sensiblement éloignée de Paris (à 281 kilomètres à vol d'oiseau). En 1988, dit-il, il fallait deux heures et cinquante-neuf minutes pour rejoindre la capitale (et même six minutes de moins cinq ans plus tard). Il faut maintenant, au mieux, une demi-heure de plus. Et encore, moyennant un certain effort : le TER qui mène à l'Intercités en correspondance à Vierzon part à... 5 h 36. À défaut, une heure plus tard, un autocar SNCF assure la même correspondance, pour un trajet total de quatre heures. Le direct de 8 h 11, lui, ne fait pas mieux : il faut changer de motrice (diesel pour électrique) à Bourges, où l'on fait un crochet. Vingt minutes d'arrêt. « Évidemment, qu'un Montluçon-Paris soit parfois aussi long qu'un Paris-New York, ça joue sur le moral », lance M. Frédéric Rodzynek, patron d'une jeune entreprise performante dans le secteur des biotechnologies. Allez expliquer à des clients canadiens, japonais ou américains qu'ils vont faire le Raid Gauloises (2) avant d'arriver à destination... Cela peut prendre une journée d'aller les chercher.

Livrée au règne automobile

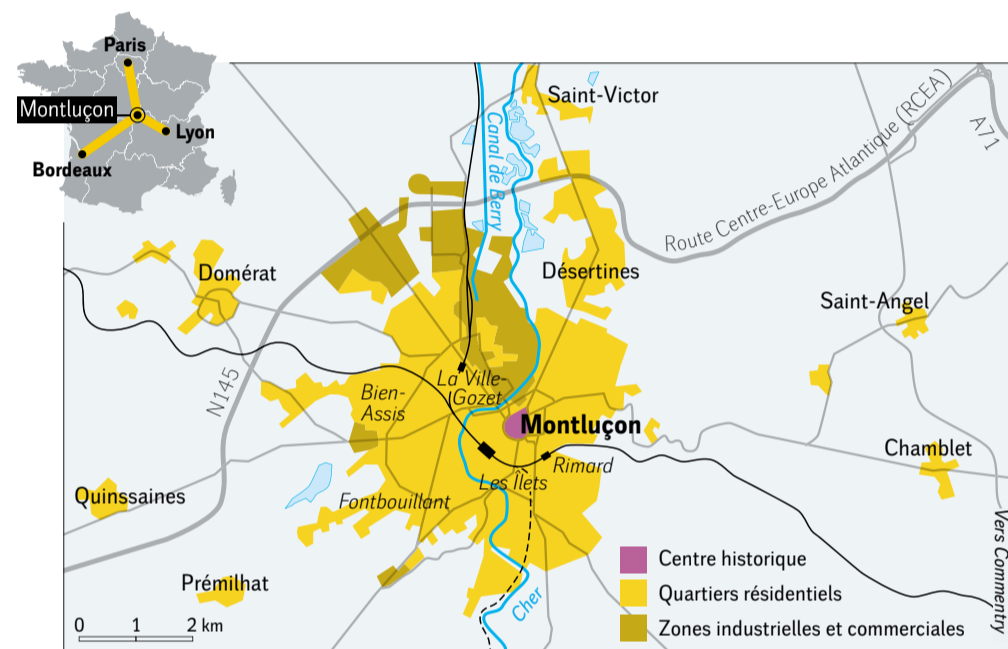
Avec une telle offre ferroviaire, comment s'étonner que le nombre de voyageurs décline ? « Les grandes villes n'ont cessé de se rapprocher entre elles, constate, amer, M. Coffin. Nous, nous nous sommes éloignés ! » En cause : d'une part, le report aux calendes du projet de ligne à grande vitesse Paris - Orléans - Clermont-Ferrand - Lyon (POCL), destinée à désengorger l'actuelle ligne Paris-Lyon et sur laquelle tout le monde, ici, s'était excité. Et surtout, le défaut d'investissements sur le tronçon du Cher ces quarante dernières années : une voie unique non électrifiée, où la vitesse est par endroits fortement limitée. Son ballast est fragile, ses attache-rails et sa signalisation à surveiller. Être au cœur du pays pour finir au centre de nulle part ! « Notre avantage est devenu notre handicap », analyse M. Frédéric Laporte, maire (Les Républicains, LR) de Montluçon. Avec M. Daniel Duglery, président (LR également) de la communauté d'agglomération Montluçon Communauté, il demande le maintien de la ligne et son électrification.

Fermer le tronçon vers Bourges ? « Ils sont cinglés ! Ils tuent les villes moyennes, alors qu'il faut rendre la vie à ces endroits-là », s'exclame M^{me} Carole Thibaut, directrice du Centre dramatique national (CDN) des Îlets, qui s'y emploie sur le plan culturel. Qu'on ait besoin ou non de prendre le train pour Paris, le sentiment, ici, est largement partagé. L'éventuelle fermeture, après l'interdiction de la liaison vers Lyon, signifie une rupture réelle, mais aussi symbolique. Certes, objecteront les technocrates, la ville est bien dotée en liaisons routières et autoroutières. Mais justement : la voici abandonnée au règne automobile, à contre-courant des métropoles, qui cherchent à s'en émanciper à l'heure de la nécessaire transition énergétique.

Dans l'agglomération montluçonnaise, sans voiture, point de salut. « On use une énergie folle, témoigne M. Jean-Claude Perot, président du groupe Metis, spécialisé en automatisme, mécatro-

nique et robotique et vice-président de la chambre de commerce et d'industrie (CCI). J'ai fait le calcul : 70 000 kilomètres avec mon véhicule l'an passé. En temps, c'est trois mois de travail ! C'est monstrueux. Et, en plus, dangereux. » « Avec la hausse des péages et la limitation de vitesse à 80 kilomètres à l'heure », qui accroît mathématiquement de 12,5 % les temps de parcours sur les départementales (on ajouterait les nouvelles règles en matière de contrôle technique, plus strictes pour les vieux véhicules), « c'est un peu la double ou triple peine », observe Damien Tardieu, journaliste qui, dans ses entretiens à la radio associative RJFM, prend chaque jour le pouls de la société locale. Les élus finissent par voir une rupture dans l'égalité de traitement entre les territoires que la Constitution est censée garantir (3).

Ironie des temps : c'est à Montluçon que fut conçue « la Bourbonnaise », l'une des mères des locomotives en France, surnommée « la bonne à



tout faire du réseau ». Ici que fut remise la dernière motrice à vapeur, dans ce qui fut l'un des dépôts nationaux les plus importants. Ici que surgirent des laminoirs locaux des kilomètres de rail qui équipèrent le pays, ainsi que du matériel d'armement. Ingratitude des temps. À Montluçon, la patrie n'est plus reconnaissante.

Au XIX^e siècle, sur les bords du Cher, lovée autour du château des ducs de Bourbon, la petite ville médiévale s'était transformée en une cité industrielle au développement foudroyant. De 5 000 habitants en 1830, sa population crût à presque 60 000 dans les années 1960. Profitant du minerai de fer du Berry et du charbon voisin de Commentry, des usines métallurgiques, des hauts-fourneaux, des forges y étaient d'abord apparus. Puis des verreries, des fours à chaux, qui justifiaient l'essor du rail et firent de la rive gauche de la rivière une ruche ouvrière : la Ville-Gozet. Ces productions évoluèrent quand le charbon vint à manquer et que le fer lorrain s'avéra plus avantageux. Dans l'entre-deux-guerres, Dunlop (caoutchouc) et la Sagem (mécanique et optique de précision) prirent la relève. Mais la ville, par la suite, ne put échapper au triptyque désindustrialisation-automatisation-délocalisations. À la disparition définitive de la sidérurgie, en 1964, le conseil municipal socialiste dénonça une décision « guidée par l'unique souci d'un accroissement des profits, dans le cadre d'une politique de concentration capitaliste favorisée par le gouvernement » gaulliste (4). En 1984, la gauche au pouvoir, interventionniste mais impuissante, reçut une giflette lors du rachat de Dunlop par le japonais Sumitomo Rubber Industries : sur 2 783 emplois, il n'en resta que 1 200. Il y en avait plus de 5 000 en 1945 (5). En 2004, l'américain Goodyear absorba le nippon quand il n'y en eut plus que 900.

Aujourd'hui, difficile de trouver une trace de cette gloire industrielle passée, excepté aux Îlets : le centre dramatique a été installé dans les locaux d'anciennes forges. Depuis longtemps, le port au bout du canal de Berry, « la marina des pros » (6), a été comblé. Les imposantes usines Saint-Jacques ont été rasées, cédant la place à un espace commercial géant où s'entassent enseignes franchisées et parkings bondés. L'hypermarché Carrefour et, plus loin, deux Leclerc, un Auchan, deux Intermarché... sont les nouveaux poumons urbains, qui assèchent le petit commerce. Ces trois dernières années, l'agglomération a perdu un quart de ses boulangers (7). Seule une cheminée – celle de l'usine des Fers creux, ancienne fabrique de tubes puis de moteurs innovants – témoigne d'un temps où, par dizaines,

des colonnes crachaient des fumées noires virant au rouge au moment des coulées.

Au nord, dans une zone industrielle distendue, Safran, né de la fusion Sagem-Snecma, est le principal employeur (1 200 salariés). Des drones y sont développés pour l'armée. Tapie dans son interminable enceinte de murs blancs, Dunlop-Goodyear (aujourd'hui 650 emplois, dont 90 font l'objet d'un nouveau plan de suppression) a resserré son activité sur la production de gomme pneumatique et de pneus moto. Mais les livres contant le faste industriel ne sont même plus réédités (8). Par chance, on les débusque chez un bouquiniste du vieux quartier Saint-Pierre. Reste, indécible, ce que les anciens de « Montlu » appelleraient « le vezon ». Un spleen local. Le sentiment d'abandon qu'induit la question ferroviaire n'y est pas étranger. « Les gens se replient sur eux-mêmes, comme s'ils avaient l'impression qu'ils n'existent pas », observe M^{me} Thibaut, qui est née à Longwy, une ville sœur postindustrielle. En même

temps, elle est présidente d'une association de quartier. Lors de la dernière élection présidentielle, dans cet ancien fief du Parti communiste conquis par la droite en 2001, l'abstention, les votes blancs ou nuls ont été plus forts que dans la France entière : 34 % des inscrits au premier tour (contre 24 %), près de 44 % au second (contre 34 %). M. Jean-Luc Mélenchon (La France insoumise) a fait jeu égal (24 %) avec M. Emmanuel Macron (En marche !), loin devant M. François Fillon (LR) et M^{me} Marine Le Pen (Front national), tous deux à 18 %.

Selon une note du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) (9), une trentaine de villes moyennes en France, dont Montluçon, sont « particulièrement fragiles » parce qu'elles concentrent plusieurs des difficultés observées parmi les 203 villes de taille et rôle semblables répertoriées, principalement des villes de 20 000 à 100 000 habitants. On compte, dans ces « maillons fondamentaux de l'armature urbaine française », selon le CGET : une spécialisation industrielle et administrative, une population plus âgée que dans les métropoles, une plus faible proportion de cadres et de diplômés de l'enseignement supérieur, des jeunes moins bien insérés. Et, bien sûr, un chômage plus sensible à la crise de 2008 et un fort taux de pauvreté.

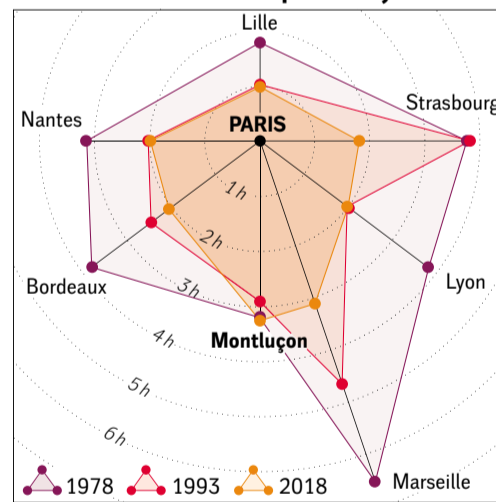
« La métropolisation, ça devient urticant »

En 2014, à Montluçon, le revenu médian des ménages – pour beaucoup des familles d'employés, d'ouvriers et de retraités – était de 12 % inférieur à la moyenne nationale, de 20 % à celui de Lyon, de 32 % à celui de Paris. Le taux de chômage (11,8 %) était plus haut que dans l'ensemble de la France (9,6 %) et bien plus que dans l'ensemble de la région (8,6 %). Le taux de pauvreté relative, dont le seuil était alors fixé à 1 008 euros mensuels pour une personne seule, était plus élevé de 52 % que le chiffre national (10)... Un Montluçonnais sur cinq est concerné.

On en voit la réalité les mardis et les samedis, dès 6 h 30, rue de la Gaîté, quand, près du Secours populaire français, commence la ronde des familles dont le reste-à-vivre quotidien (hors loyer, électricité, chauffage, téléphone, assurances) tourne en moyenne à 3,35 euros par personne. En 2017, 1 200 personnes ont été aidées par une soixantaine de bénévoles dans cette seule structure, avec les surplus alimentaires collectés auprès des grandes surfaces. On le voit aussi, chaque midi, dans la chaleureuse Maison de la solidarité gérée par le Mouvement national des chômeurs et précaires (MNCP), où une poignée de repas sont servis. Mais son activité est menacée : la cuisinière de l'association vient d'apprendre que son contrat aidé ne serait pas renouvelé – conséquence des restrictions décidées par le gouvernement. On parle ici d'équations délicates : comment faire, quand on est informaticien sans emploi et que l'on se voit proposer un contrat court à Issoire ou à Clermont-Ferrand ? Où se loger ? Comment se déplacer ? À Montluçon, près de la moitié des demandeurs d'emploi sont en chômage de longue durée. Au dessert tombe cette appréciation : « Tant qu'ils [les dirigeants] ne sont pas personnellement dans la merde, ils ne comprennent pas. »

À la cité administrative, qui regroupe les bureaux de la municipalité et de la communauté d'agglomération, M. Jean-Louis Muller, directeur des services des deux structures, estime que la France présente

L'effet TGV sur les temps de trajet



temps, il y a chez eux comme quelque chose qui résiste en silence et en raclant. »

« On disait dans les années 1960 que nous serions 100 000 en l'an 2000 ! », se souvient M. Duglery. On a donc beaucoup construit. Aujourd'hui, la ville a chuté à 38 000 habitants, tandis que l'agglomération (21 communes) s'est stabilisée à 65 000 du fait des poussées démographiques dans les communes périurbaines, à Domérat, Prémilhat, Saint-Victor ou Quinssaines : l'habitat du centre fait moins recette que le bâti neuf de la « nouvelle » ruralité en périphérie.

Si Montluçon dispose d'un Institut universitaire de technologie, d'une école de management et d'une école d'infirmières, beaucoup de jeunes n'y restent pas. Après le lycée, ils partent obtenir un diplôme d'études supérieures à Clermont-Ferrand, Lyon ou Paris. Parfois, certains reviennent en couple, avec enfants. Ou alors plus tard, retraités. Les cités, elles, sont aujourd'hui bien vides. Détruites ou rénovées, comme à Fontbouillant ou dans le quartier de Bien-Assis, toutes deux classées « politique de la ville ». Fin 2016, à Bien-Assis, on comptait 250 logements vides sur 700 disponibles. Au rez-de-chaussée, les rideaux de fer occultent les anciennes antennes de la Caisse d'allocations familiales (CAF), de la mission locale, de la mairie et du commissariat. En remplacement, les habitants ont obtenu une « maison des services ». « Ils se demandent à quoi cela sert d'aller voter, tellement ils ont l'impression de ne pas être écoutés », dit M^{me} Denise Charbonnier,

(1) Jean-Cyril Spinetta, « L'avenir du transport ferroviaire », rapport remis au premier ministre Édouard Philippe le 15 février 2018. Lire également Benoît Duteurtre, « Il paraît que les petites lignes de chemin de fer coûtent trop cher », *Le Monde diplomatique*, avril 2018.

(2) Épreuve référence du raid aventure, consistant à parcourir les régions hostiles de la planète sans moyen motorisé.

(3) Article 72-2 de la Constitution du 4 octobre 1958 : « La loi prévoit des dispositifs de péréquation destinés à favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales. »

(4) André Touret, *Destins d'Allier, 1945-2000*, Éditions Créer, Nonette (Puy-de-Dôme), 2005.

(5) Cf. Élie Cohen, *L'État brancardier. Politiques du déclin industriel (1974-1984)*, Calmann-Lévy, coll. « Liberté de l'esprit », Paris, 1989.

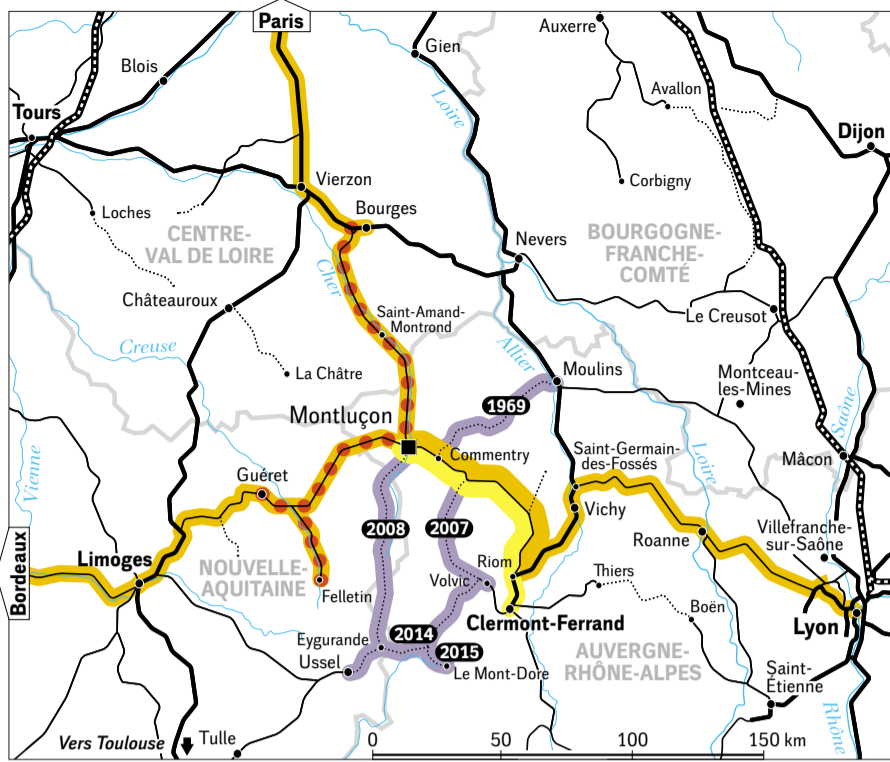
(6) Sur la mémoire de la ville au cours des « trente glorieuses », cf. Jean-Claude Fournier, *Si Montluçon nous était conté. En « mollussonais » dans le texte*, disponible dans les librairies locales.

(7) *La Montagne*, 17 mars 2018.

(8) Cf. René Bourgoignon et Michel Desnoyers, *Montluçon au siècle de l'industrie. Le temps du canal, du fer et du charbon*, Éditions du Signe, Strasbourg, 1991.

(9) « Villes moyennes en France : vulnérabilités, potentiels et configurations territoriales », *En bref*, n° 45, CGET, Paris, décembre 2017.

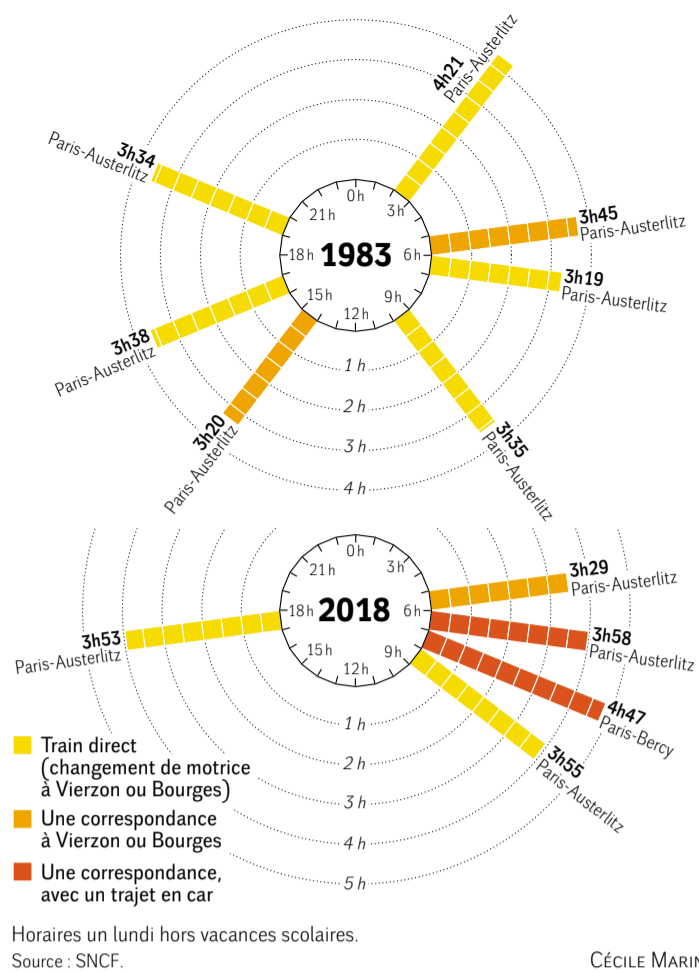
(10) Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes.



Réseau voyageurs existant
 — Ligne à grande vitesse
 — Autre ligne électrifiée
 — Ligne non électrifiée
 - - - Ligne non exploitée

Évolution des liaisons
 ■ Stabilité
 ■ Dégradation (fréquence en baisse, correspondances, temps de trajet en hausse)
 ● Menace de fermeture par manque d'investissements
 ● Fermeture définitive
 2007 Année de fermeture

Sources : SNCF (openarchives.sncf.com ; data.sncf.com) ; « La carte de l'état des trains du quotidien en France », Reporterre ; Comité de défense et de développement du rail du bassin montluçonnais et du Val de Cher (Coderail).



Dégradation des liaisons ferroviaires au départ de Montluçon

cette particularité d'avoir « un État qui connaît très mal les villes moyennes » et qui se sert inconsidérément les cordons de la bourse en matière de dotations. « Cela confine à l'insupportable pour des villes comme nous », dit-il, d'autant qu'elles « portent toutes les charges de la centralité » au niveau du bassin de vie et d'emploi. Depuis, les associations de collectivités locales ont dénoncé les « pactes financiers » proposés par le gouvernement actuel, qui visent à limiter la hausse de leurs dépenses de fonctionnement (11).

Échaudés par la question ferroviaire, MM. Duglery et Laporte font le constat d'un aménagement du territoire moribond et d'une décentralisation meurtrière quand elle n'est pas accompagnée de moyens. Ils exposent le récent découpage territorial imposé par Paris, qui les place dans la région Auvergne-Rhône-Alpes (« Qu'a-t-on à voir avec la Maurienne ou la Tarentaise ? »), à quinze kilomètres de la Nouvelle-Aquitaine (« qui s'étend jusqu'à Hendaye!... »), alors que la ville est tournée autant vers Bourges et Vierzon (Centre-Val de Loire) que vers Clermont-Ferrand.

« Il suffit que deux présidents de région ne se parlent pas, et rien ne bouge! », regrette M. Duglery, par ailleurs conseiller régional. Pour le rail, ce serait flagrant : la Nouvelle-Aquitaine a rouvert la ligne Bordeaux-Montluçon, qu'Auvergne-Rhône-Alpes, hostile à la régionalisation des lignes, ne veut pas étendre jusqu'à Lyon. La région Centre-Val de Loire veut bien participer, sur la partie Cher, à la restauration du tronçon Bourges-Montluçon vétuste; mais Auvergne-Rhône-Alpes (dont le président, M. Laurent Wauquiez, est pourtant du même bord politique que M. Duglery) n'est pas chaude pour le faire sur la partie Allier, si éloignée de Lyon... « Il faut reprendre aujourd'hui cette idée d'aménagement du territoire, conclut M. Duglery. La métropolisation, ça devient urticant. »

La crainte d'une fermeture du tribunal

D'autant que l'agglomération a quelques atouts à faire valoir en matière de conditions et de cadre de vie (« Ici, on est toujours à moins de dix minutes de son travail », entend-on en boucle), d'immobilier (« Ici, avec un smic, on peut devenir propriétaire »), d'équipements culturels et sportifs : « ici, on a » un centre dramatique national, un théâtre municipal, un conservatoire de musique, l'équivalent d'un Zénith pouvant accueillir plus de 4 000 personnes, une scène de musiques actuelles avec deux salles de concert, un musée des musiques populaires, un stade, un centre aquatique... Un multiplexe, privé, se fait attendre.

« Les infrastructures, c'est bien. Mais ce n'est pas cela qui amène du monde », coupe M. Bernard Pozzoli, conseiller départemental (PS) et maire de Prémilhat, joli bourg de 2 500 âmes où des ménages plutôt aisés se pressent pour faire construire. « Le ferroviaire, c'est primordial », estime l'édile, qui plaide lui aussi pour « remettre Montluçon à moins de trois heures de Paris » et rouvrir d'urgence la liaison vers Lyon. « C'est une catastrophe : l'État a tout sacrifié. » Devant l'accumulation des accusations, on pousse la porte de la sous-préfecture. Gêne du réceptionniste. Le sous-préfet a été muté il y a deux mois; son successeur ne sera là que dans un mois. « Et monsieur le secrétaire général [qui assurait l'intérim] vient de quitter lui aussi ses fonctions... »

Le désenclavement ferroviaire ne conditionne pas seulement la capacité d'attraction économique (« Vous trouverez peut-être un salarié. Mais vous

aurez du mal à faire venir son conjoint! »). Par ricochet, il a aussi une incidence sur la qualité des missions de service public. À commencer par la santé, deuxième gros souci des Montluçonnais. M^{me} Élisabeth Ranoux, médecin généraliste à Désertines, dans le nord de l'agglomération, décrit « un système libéral à bout de souffle ». Sur l'agglomération, entre 5 000 et 6 000 personnes seraient sans médecin référent et opteraient pour les urgences de l'hôpital en cas de besoin. « En 2016, dans le secteur, nous étions huit. Dans deux ans, je serai à la retraite et ils ne seront plus que deux. » L'idée d'une maison de santé pluridisciplinaire a fait son chemin. Encore faut-il pouvoir attirer des médecins dans la vallée du Haut-Cher! Pour le quartier de Bien-Assis, les élus peinent déjà à recruter. Ils sont allés jusqu'en Roumanie les chercher. En vain (12).

Redoutant un effet peau de chagrin, la justice locale n'est pas en reste. De grève perlée en journée morte, elle veille sur la carte judiciaire comme les élus sur le réseau ferroviaire. Avocats, personnel et magistrats redoutent la fermeture du tribunal de grande instance, pourtant en rénovation. Ou, plus insidieux, une réforme qui le viderait de sa substance en le spécialisant dans certains litiges. « On nous dit que la modernité, c'est le numérique, confie M^{me} Anne Amet-Dussap, la bâtonnière. Mais cela ne remplacera pas la présence du juge et l'effet qu'elle produit! » Elle rappelle la fragilité de la population : « Le risque est que les gens finissent par renoncer à la justice comme ils commencent à renoncer aux soins. Cela mènerait à une réactivation des conflits. »

« On alimente un schisme entre les territoires », estime M. Jean-Nathanaël Foulquier, directeur de l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) de Montluçon, qui, dans sa zone, voit fondre la commande publique en matière de formation. D'un côté, les secteurs urbains à gros flux de population, où il est aisé de regrouper des stagiaires; de l'autre, les territoires ruraux, moins denses, où la mission tient du travail d'orfèvre. Les

sites de Moulins et de Vichy ont déjà été fermés. Pourtant, la demande de formation est forte – pour les métiers de niveau CAP (certificat d'aptitude professionnelle), d'agent de restauration collective, par exemple, ou d'auxiliaire de vie en zone rurale. Et dans l'industrie : on recherche des soudeurs, des usiniers. Sans compter le rôle social que joue ici l'AFPA par ses réussites en matière d'intégration des réfugiés (13). « Veiller au maillage des villes, dit M. Foulquier, c'est un choix de société. »

M. Perot abonde : « On essaye de poser tout dans les mêmes mailles, alors que, comme en jardinage, il faut aménager un espace pour que chaque plante pousse différemment. » Il dénonce une « stratégie jacobine », quelque peu défailante, un temps administratif peu en phase avec le temps économique. Et les lenteurs d'un autre désenclavement en souffrance : le numérique. Un boulet pour les entreprises qui réalisent leur chiffre d'affaires grâce aux ventes par correspondance. La France, remarque-t-il, est « à la traîne en matière de visioconférence », et la fibre optique, ici, se fait désirer. Elle est arrivée à son domicile... avant d'arriver dans son entreprise. Absurde. « Citoyen entrepreneur », aujourd'hui à la tête d'un groupe qui emploie 120 salariés, il a cependant la foi : « Je vois autour de moi des gens qui ont envie d'avancer. »

Ils ne sont pas rares, en effet. Porteurs d'initiatives individuelles, qu'un nouveau souffle pourrait orchestrer. À Domérat, dans la zone industrielle de la Loue, M. Sébastien Raynaud, directeur du site de production chez Recyclea, spécialisé dans le réemploi de matériel informatique, se convainc que l'agglomération « a du potentiel ». « Nous ne sommes pas condamnés au motif que nous n'aurions pas le train », veut-il croire. Son grand-père a connu les licenciements chez Dunlop; sa mère, chez Landis et Gyr (compteurs électriques); son père, à France Télécom. La relève, pour lui, passe par une action qui a du sens sur « son » territoire. Il a choisi d'œuvrer pour l'intégration des handi-

Fréquence et temps de trajet Montluçon-Paris

Au secours des centres urbains

LES VILLES MOYENNES – où vit un quart de la population française – s'inquiètent pour leurs centres, qui se meurent. Conséquence de leurs difficultés économiques, de la prolifération de grandes surfaces en périphérie et de l'avènement du commerce électronique, le taux de vacance commerciale, c'est-à-dire la proportion de magasins fermés, ne cesse d'augmenter depuis 2010. Il a atteint en moyenne 12,1 % en 2016. Certaines villes sont particulièrement touchées, comme Forbach (21,9 %) Châtelleraut (22,5 %) ou Béziers (24,4 %) (1).

De même, selon la Fédération nationale de l'immobilier (Fnaim) (2), la vacance résidentielle, c'est-à-dire le taux de logements inoccupés, « a explosé dans les 269 aires urbaines de moins de 100 000 habitants, pour atteindre 8,5 % » en 2014. Dans 45 % de ces aires, elle dépasse les 10 %; dans cinq d'entre elles, les 15 %. À l'inverse, dans les grandes villes, la vacance résidentielle est faible : 5,4 % à Nantes, 6,4 % à Paris. Une part des nouveaux logements construits depuis 2000, explique la Fnaim, « a contribué à vider une partie du parc existant dans les centres urbains des petites villes et des villes moyennes », au profit des communes périphériques. Les familles préfèrent habiter un logement bénéficiant de tout le confort moderne, avec parking, si possible en maison individuelle.

Alarmé, le gouvernement a lancé en 2017 un plan de revitalisation, baptisé « Action cœur de ville », dont devraient bénéficier 222 communes. Cinq milliards d'euros seront mobilisés sur cinq ans via la Caisse des dépôts, Action logement et l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). De leur côté, les élus cherchent à innover : gratuité du stationnement en centre-ville, création de galeries marchandes à ciel ouvert, projets de « territoires intelligents » par l'utilisation de la robotique ou de véhicules électriques autonomes. Deux sénateurs, MM. Rémy Pointereau (Les Républicains) et Martial Bourquin (Parti socialiste), proposent des mesures interventionnistes pour ne pas laisser les acteurs privés décider seuls des aménagements commerciaux. Ils suggèrent d'agir sur la fiscalité du commerce électronique et des grandes surfaces, en taxant notamment ces dernières sur leurs parkings.

Lors d'un colloque organisé en mars à Vierzon, dans le Cher, le maire (Parti communiste) de la ville, M. Nicolas Sansu, a également appelé l'État à faire preuve de cohérence. Dans sa commune, particulièrement touchée, l'agence Pôle emploi était elle aussi sur le point de quitter le centre pour s'installer dans la périphérie. Ce qu'il n'a pu éviter qu'en retenant le permis de construire...

J.-M. D.

(1) « La vacance dans les centres-villes en France », Les Cahiers de l'Institut pour la ville et le commerce, n° 1, Paris, mai 2017.
 (2) Communiqué du 10 janvier 2018.

capés. Recyclea, en forte croissance, emploie 54 salariés, dont 47 en situation de handicap. Sur 100 euros gagnés, 82 sont réinvestis localement.

« Si elle n'a pas fait le deuil du passé, la ville comprend qu'elle a besoin de changer », assure M. Rodzynek, qui a lui-même jeté aux orties ses habitudes citadines. Délaissant la « Cocotte-Minute parisienne », ce patron d'une très petite entreprise (TPE) a relocalisé à Montluçon sa production de tests antidrogue, un temps fabriqués en Chine : « Tenter de faire pas cher, parfois, cela coûte très cher! » Les prix au mètre carré et l'accueil réservé par les collectivités ont fini par le convaincre, même s'il aura fallu, un temps, « bricoler avec la 4G » pour boucler les sauvegardes du serveur de l'entreprise.

Souvent, l'impulsion vient de l'extérieur. Comme avec l'arrivée, à la dernière rentrée, d'un nouveau proviseur. Au lycée polyvalent Paul-Constans (1 700 élèves), M. Bruno Bouchez veut fixer un nouveau cap. Il parle d'excellence à développer : en maintenance numérique, en chimie, dans le tertiaire. « L'âge d'or serait derrière nous ? Il est devant ! Il faut un peu de rupture et des projets ambitieux. » Parfois, le décalic vient de l'intérieur. Cet hiver, M. Philippe Allin, agent immobilier, s'est mis en tête de réveiller le commerce local de centre-ville, malmené par les grandes surfaces et le commerce électronique et menacé par la vacance commerciale (lire l'encadré ci-dessous). Sur un mur du boulevard de Courtais, l'artère bourgeoise, une peinture publicitaire donne avec ironie la mesure de ce sommeil : « Bar Le Moderne, depuis plus d'un siècle... Cent soixante commerçants, repérables à de grands cœurs rouges dessinés sur leurs vitrines, adhèrent aujourd'hui à la campagne « Montluçon cœur de ville ». Le soir, lors d'ateliers de formation, ils redécouvrent par petits groupes que l'union fait la force. Parfois, enfin, l'étincelle est simplement individuelle et personnelle. Rue Porte-des-Forges, M^{me} Virginie Ansel a ouvert il y a trois mois une « librairie de l'image », La Gazette, sereinement différente, ancrée dans le territoire, sans se sentir en rien attaquée par la Fnac qui vient de s'installer à l'espace Saint-Jacques.

« Moins de poussière sur les meubles... »

« Pas de pollution, moins de poussière sur les meubles... Un environnement où les problèmes se règlent à échelle humaine... Nos territoires ont plus d'avenir que les métropoles à l'horizon de deux cents ou trois cents ans! », prédit M. Jean Brosset, directeur d'Habitat jeunes (ex-Foyer des jeunes travailleurs), convaincu que « l'intelligence peut irriguer les petites villes ». Lui-même vient de mettre un parc de scooters à disposition des apprentis, auxquels l'organisme offre un logement.

Les collectivités n'attendent pas si longtemps. Dans l'agglomération, les habitants sont invités à dessiner leur avenir en planchant sur le nouveau plan local d'urbanisme intercommunal lors d'ateliers citoyens. La ville, elle, a déjà confié la reconfiguration de son espace à Joan Busquets, urbaniste catalan. Le Cher, jadis « barrière sociale » entre les rives gauche et droite, est appelé à devenir un « trait d'union ». Grâce au plan national Action cœur de ville, dont la cité bénéficiaire, ses berges austères pourront être aménagées et le plan des mobilités repensé.

Le destin des villes moyennes passe aussi par la coopération. À Vierzon, qui organisait en mars un colloque sur la revitalisation des centres-villes, on retrouve M. Laporte, qui discute avec des collègues. De partout en France, des élus, des responsables administratifs, sont venus partager leurs difficultés; leur rage, aussi. Le maire de Nevers approche. Il caresse l'idée de créer un pôle métropolitain, un syndicat mixte d'intercommunalités. « Vous seriez partant pour y réfléchir ? » Bien sûr ! Il n'est pas simple de faire les 100 kilomètres qui séparent Nevers de Montluçon. Qu'importe. Toutes les forces sont bienvenues pour survivre ou renaître, qu'elles se trouvent à une heure quarante par les départementales ou à deux heures et quart en train, changement compris.

Dans les couloirs, on parle des années d'abandon par l'État et de la nécessité d'agir ensemble. Il n'échappe à personne que l'impératif d'égalité républicaine entre les territoires est remis en question, y compris au plan sémantique. Avec la formation du premier gouvernement de M. Philippe, en mai 2017, la notion d'égalité a cédé la place à celle de « cohésion » des territoires, par la création d'un ministère du même nom. Une notion assez floue, moins contraignante, en vigueur dans les institutions européennes (14).

JEAN-MICHEL DUMAY.

(11) Patrick Roger, « Les associations des collectivités locales se liguent contre la "recentralisation" en cours », Le Monde, 11 avril 2018.

(12) Lire Mehdi Chebana et Laurent Geslin, « La valse européenne des médecins », et Pierre Souchon, « Cette France en mal de médecins », Le Monde diplomatique, respectivement mai 2011 et septembre 2016.

(13) Maryline Baumard, « Réfugiés : un sas d'intégration à Montluçon », Le Monde, 7 août 2017.

(14) Cf. Éloi Laurent, « Égalité versus cohésion des territoires ou le triomphe de la proximité », Cahiers français, n° 402, Paris, janvier-février 2018.



LITTÉRATURES

ASIE

CAMBODGE. Maîtres de la terre et de l'eau. – Jean-Claude Pomonti

Nevicata, coll. « L'âme des peuples », Bruxelles, 2017, 96 pages, 9 euros.

Journaliste, Jean-Claude Pomonti a connu toutes les phases de l'histoire contemporaine du Cambodge – de la destitution du président Norodom Sihanouk, le 18 mars 1970, et de la lente descente aux enfers du pays jusqu'à la contestation actuelle, en passant par les Khmers rouges (1,7 million de morts). L'ouvrage témoigne de sa capacité à saisir « l'âme du peuple cambodgien ». Il permet de prendre la mesure de son glorieux passé (Angkor...), mais aussi des traumatismes de la guerre, et même du dynamisme d'une société pourtant corsetée par la corruption et par la répression que mène l'homme fort au pouvoir depuis trente ans : M. Hun Sen, qui espère (encore) remporter les élections en juillet prochain. Pomonti s'appuie sur les témoignages ou l'analyse de personnages très divers : un entrepreneur produisant le fameux poivre de Kampot, un jeune cinéaste (Davy Chou), un ancien militant des droits humains, un jeune gestionnaire, deux anthropologues, etc.

MARTINE BULARD

AFRIQUE

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES EN AFRIQUE 2018. – Banque africaine de développement

Abidjan, 2018, 216 pages, gratuit : www.afdb.org

Dans l'édition 2018 de son rapport annuel, la Banque africaine de développement (BAD) pêche-t-elle par excès d'optimisme ? Les économistes de l'institution panafricaine tablent sur une croissance économique de 4,1 % cette année sur le continent (contre 3,6 % en 2017), alors que la Banque mondiale se contente de 3,2 %. Pour la première fois depuis sa création, en 2003, le rapport a été exclusivement rédigé par des experts de la BAD, avec l'intention de convaincre que « la reprise de la croissance a été plus rapide que prévu » en Afrique. À l'appui de leur thèse, les auteurs notent que « les fondamentaux économiques et la résilience se sont améliorés dans plusieurs pays africains », où « la mobilisation des ressources intérieures dépasse désormais celle de pays d'Asie et d'Amérique latine dont les niveaux de développement sont comparables ». Reste que cette croissance ne permet que rarement de réduire la pauvreté ou de créer des emplois. La BAD regrette ce « décalage », en précisant que seuls cinq pays (Algérie, Botswana, Burundi, Cameroun et Maroc) ont enregistré une croissance de l'emploi de plus de 4 % entre 2000 et 2008.

OLIVIER PIOT

ÉCRIRE L'AFRIQUE-MONDE. Les Ateliers de la pensée. – Sous la direction d'Achille Mbembe et Felwine Sarr

Philippe Rey - Jimsam, Paris - Dakar, 2017, 396 pages, 20 euros.

En octobre 2016 se sont tenus au Sénégal les premiers Ateliers de la pensée : une trentaine d'intellectuels et d'artistes africains ont traité de l'utopie sociale, des nouvelles formes de production politique et économique, de l'articulation de l'universel et du singulier, de l'art... Sous leurs regards croisés, « l'Afrique apparaît comme l'un des théâtres principaux où se jouera l'avenir de la planète : (...) le moment est propice de relancer le projet d'une pensée critique, confiante en sa propre parole, capable d'anticiper et de créer des chemins nouveaux à la mesure des défis de notre époque », écrivent le politiste camerounais Achille Mbembe et l'économiste sénégalais Felwine Sarr. Alors que l'hégémonie du discours occidental faiblit, un regain de créativité intellectuelle sur le continent donne corps à l'impératif de décentrer le regard. « Le temps de l'Afrique est inséparable du temps du monde, et la tâche de la création est d'en précipiter l'avènement. (...) Ce livre est donc un appel général, pressant, à reprendre de vieux combats jamais clos et à engager d'autres qu'appelle le nouveau siècle. »

TOM AMADOU SECK

PROCHE-ORIENT

MONDE ARABE : LES RACINES DU MAL. – Bachir El-Khouiry

L'Orient des livres - Actes Sud, Beyrouth - Arles, 2017, 256 pages, 22 euros.

Journaliste et économiste, Bachir El-Khouiry revient sur le « profond malaise » des sociétés arabes, et en particulier sur le point culminant des « printemps » de 2011. Ceux-ci marquèrent la fin de décennies « combinant répression politique et marginalisation socio-économique ». Conséquence des politiques néolibérales « axées (...) sur le secteur bancaire et les télécommunications », qui ont accéléré la désindustrialisation, cette marginalisation a été aggravée par le « fléau rentier », lequel frappe aussi les pays non pétroliers, comme le Liban, qui dépendent des monarchies du Golfe pour leurs investissements. L'auteur détaille les impératifs économiques : réformes fiscales, investissements dans les infrastructures et l'éducation, diversification, révolution hydraulique... Il désigne les obstacles, comme la « contre-révolution » politique et économique actuelle en Égypte, où la « caste militaire » joue un rôle croissant dans les affaires. Enfin, il explique l'émergence de l'Organisation de l'État islamique par une « multitude de crises sociales et économiques » plutôt que par la variable religieuse.

NICOLAS APPELT

AMÉRIQUES

CŒUR INDIGNÉ. Autobiographie d'un ouvrier noir américain. – Charles Denby

Plein Chant, coll. « Voix d'en bas », Bassac, 2017, 448 pages, 21 euros.

Petit-fils d'esclaves de l'Alabama devenu ouvrier à Detroit, Charles Denby (1907-1983) offre un témoignage précieux tant sur la brutalité de la ségrégation raciale dans le Sud que sur l'exploitation économique dans le Nord industriel, non moins féroce. Militant syndicaliste, Denby se rapproche en 1948 de la tendance Johnson-Forest au sein de la gauche radicale, dont les deux figures intellectuelles étaient l'écrivain antillais Cyril Lionel Robert James et la socialiste ukrainienne Raya Dunayevskaya. Il évoque ensuite « ces temps qui changent » à partir de la moitié des années 1950, avec la lutte pour les droits civiques et la montée du nationalisme noir, toujours en maintenant le lien avec les combats des travailleurs noirs américains. Partisan d'un marxisme humaniste, critique à l'égard de la bureaucratie syndicale et du « capitalisme d'État » de l'URSS, Denby marque aussi ses divergences avec la stratégie avant-gardiste du *black power* : « Ma conviction personnelle était que le pouvoir ne vient pas du canon d'un fusil, mais de la puissance et de la raison des masses organisées pour défendre leur liberté. »

MATHIEU LÉONARD

LA MILITANCE LGBT AUX ÉTATS-UNIS. Sexualité et subjectivité. – Guillaume Marche

Presses universitaires de Lyon, 2017, 304 pages, 20 euros.

Dans une tension marquée à partir de 1981 par l'irruption du sida, l'affrontement entre conservatisme et radicalité a profondément modifié le rapport à l'engagement des lesbiennes, gays, bisexuels et trans (LGBT) américains. En 1987, Ronald Reagan interdit l'entrée du pays aux malades du VIH-sida et aux séropositifs, tandis que se fonde Act Up. Ce mouvement s'inscrit dans la lignée du *camp*, style né dans les premiers bars gays de Californie et de Manhattan, très actifs à la fin des années 1960 dans l'affirmation de la visibilité, notamment par l'outrance dans le langage, les vêtements, les actions militantes, principe d'une rupture fondée sur l'affirmation d'une sexualité hors des normes. Au contraire, Human Rights Campaign (HRC), fondé en 1980 et toujours dominant dans le mouvement LGBT, a banalisé le sexe, valorisé le consumérisme communautaire, limité l'engagement à la conquête de « droits ». Malgré un succès pour le mariage, assimilation institutionnelle majeure, toute signification politique de l'homosexualité et du transgenrisme est rejetée. Et, par là, toute volonté de transformer la société.

JEAN STERN

DES TAUPES À CARACAS. – Geraldina Colotti

Éditions du Cerisier, Mons, 2016, 256 pages, 17 euros.

« La vie m'a appris que la plus précieuse des libertés, même dans des situations difficiles, voire extrêmes, est celle de pouvoir choisir. » Armée de cet axiome, la journaliste Geraldina Colotti (responsable de l'édition italienne du *Monde diplomatique*) rend compte du Venezuela bolivarien populaire dans cet ouvrage paru en Italie en 2012, et ici préfacé par Maurice Lemoine, grand connaisseur du pays. Elle donne la parole aux « exclus », tant ceux des plateaux de télévision que des circuits socio-économiques. Militaires du rang, universitaires hétérodoxes, militants indépendants non affiliés au parti chaviste... analysent l'évolution du pays depuis les débuts (1998) de la révolution chaviste. L'ancienne membre des Brigades rouges profite de ces entretiens pour revenir sur les chantiers politiques qui ont été lancés. Mais l'engagement n'efface pas le goût de la vérité. Sans pudeurs de gazelle, Colotti souligne les difficultés, notamment structurelles, auxquelles se heurtent les héritiers d'Hugo Chávez.

NIDAL TAIBI

EUROPE

L'ARCHIPEL DES SAVANTS. – Kevin Limonier

Éditions B2, Paris, 2018, 96 pages, 12 euros.

En 1967, au centre de recherche nucléaire de Douvna, au nord de Moscou, est synthétisé le dubnium 268. Cette découverte rapproche la science de l'« îlot de stabilité » – la possibilité de créer des isotopes radioactifs de longue période. Dans les années 1990, les habitants de la ville reprennent l'expression pour décrire la relative sérénité dont ils jouissent, alors que le pays bascule dans le capitalisme sauvage. Douvna est l'une de ces villes scientifiques parfois absentes des cartes soviétiques et fermées jusqu'en 1991 ; certaines le sont encore. Souvent érigées dans les années 1950 sur les décombres des *charchki*, les laboratoires pénitenciers, elles sont désormais spécialisées dans la recherche nucléaire, la conquête spatiale ou les biotechnologies. Les élites qui y vivent restent choqués par le régime. En quête d'une puissance retrouvée, le pouvoir actuel a consacré à ces villes d'importants budgets, en partie détournés par la corruption. Aujourd'hui, on y installe d'immenses infrastructures de stockage de données, notamment en Sibérie, où le climat permet de refroidir les serveurs à peu de frais.

HÉLÈNE RICHARD

RÉFUGIÉS ET APATRIDES. Administrer l'asile en France (1920-1960). – Sous la direction d'Aline Angoustures, Dzovinar Kévonian et Claire Mouradian

Presses universitaires de Rennes, 2017, 312 pages, 24 euros.

Premier jalon d'une histoire européenne de la protection des réfugiés au XX^e siècle, ce volume publié avec le soutien de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) propose une histoire sociale de l'administration de l'asile, de ses acteurs et de ses pratiques. Les auteurs analysent la construction de la notion de réfugié (distincte de celle d'immigré) et de celle d'apatride, sur fond de rapports de forces et d'enjeux sociopolitiques. De l'institution du passeport Nansen en 1922 à la création de l'Ofpra en 1952, en passant par la convention de Genève de 1951, les instruments de protection des réfugiés ont évolué, tout comme les motifs des demandes. Si des administrations spécialisées se mettent en place en France dès les années 1920, le mécanisme de protection n'en était pas moins complexe. Parmi les constantes : l'exacerbation des clivages politiques et sociaux au sujet de l'accueil des réfugiés et la place centrale de l'expertise sur la situation du pays d'origine.

TIGRANE YÉGAVIAN

HISTOIRE DU PARADIS FISCAL SUISSE. – Christophe Farquet

Presses de Sciences Po, Paris, 2018, 324 pages, 26 euros.

Cette synthèse inédite, fondée sur un large corpus d'archives, retrace l'histoire du paradis fiscal suisse au XX^e siècle, depuis ses phases les mieux connues, de la Belle Époque à l'immédiat après-guerre, jusqu'aux trente dernières années. Surprise : la consolidation légale du secret bancaire doit autant à la jurisprudence qu'à l'adoption initiale du célèbre article 47 de la loi sur les banques de 1934. Le secret bancaire et son corollaire, l'évasion fiscale de contribuables étrangers, ont été les ingrédients décisifs du succès de la place financière suisse, principale gestionnaire de fortune extraterritoriale du monde dès la fin des années 1950. Et elle le reste alors que les paradis fiscaux se multiplient dès les années 1970. Ce système se maintient en dépit des – faibles – critiques internes, et surtout des pressions internationales. Face à ces dernières, une constante : l'aptitude des autorités à reconfigurer le secret bancaire pour le maintenir, tant les intérêts de la place financière se confondent pour elles avec ceux du pays. On mesure mieux la portée de l'adoption de l'échange automatique d'informations, entré en vigueur en janvier 2017.

MARC GUÉNIAT

L'imprévu du désir

Attends-moi au ciel, capitaine !

de Jorge Enrique Botero

Traduit de l'espagnol (Colombie) par Elvine Boura-Dumont, Marchialy, Montreuil, 2018, 200 pages, 19 euros.

A

SSURÉMENT les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) ont partie liée avec des histoires que les scénaristes de Hollywood auraient peine à imaginer : celle du vieux chef maquisard Manuel Marulanda Vélez, donné mort soixante-treize fois par la presse ; du pay-san devenu à 16 ans médecin-chirurgien de guerre des insurgés ; ou de la pièce retraçant l'histoire de l'humanité jouée dans la jungle par une centaine de combattants... La plus importante guérilla communiste de la planète à la fin du XX^e siècle (1) présente une version singulière du « réalisme magique », qu'on découvre avec l'écrivain et journaliste Jorge Enrique Botero.



Spécialiste des FARC, Botero a découvert l'histoire de Manzana et de son capitaine lors d'une visite dans le maquis, à la rencontre de Víctor Julio Suárez Rojas, dit « Mono Jojoy », l'un des principaux chefs de la guérilla, à l'époque où les FARC détenaient des centaines de prisonniers de guerre. Manzana, devenant Catalina, se travestissait en femme à Cali. Son père, qui voulait faire de lui « un homme, un vrai », le fit enrôler de force dans l'armée. Au sein d'une institution aussi homophobe, pas facile d'être homosexuel. À l'évidence, à moins d'un miracle, sa situation ne risquait pas de s'améliorer...

Or, s'il n'y a pas eu d'apparition de la Vierge, un miracle a quand même eu lieu, grâce à une attaque victorieuse de la guérilla menée par Mono Jojoy. On est alors à la fin des années 1990. Tout comme Manzana, plusieurs dizaines de militaires et de policiers se retrouvent prisonniers et sont emmenés au fin fond de la jungle. Ils perdent tout contact avec leurs proches. Les guérilleros, mais aussi – humiliation suprême – des guérilleros gouvernement désormais leurs existences. Militaires et policiers s'en trouvent atteints dans leur virilité. Au bout de quelques mois, profitant de la frustration sexuelle de certains captifs, Manzana commence à entretenir des relations intimes avec quelques compagnons d'infortune, et vit une grande histoire avec son capitaine, dont il est tombé follement amoureux dès son intégration dans l'armée. Pour rien au monde il ne souhaiterait être remis en liberté. Mais survient un échange de prisonniers entre les FARC et le gouvernement, et il est séparé de son capitaine – fin de la romance.

En dépeignant la vie d'un groupe dont les repères sociaux ordinaires ont été déréglés, Botero nous raconte une version peu connue du conflit armé colombien. La vie en ville, loin de la jungle et de ses mondes, apparaît comme étouffante, alors que la captivité laisse paradoxalement la possibilité de se libérer de certaines chaînes. À l'instar du cinéaste français Alain Guiraudie – de *Ce vieux rêve qui bouge* (2001) à *Rester vertical* (2016) –, Botero suggère que la plupart des êtres humains de sexe masculin sont bisexuels, notamment les militaires ; il ne leur faudrait que certaines circonstances exceptionnelles pour donner libre cours à leurs penchants homosexuels... On attend avec impatience la traduction en français de ses autres portraits de figures atypiques du maquis colombien, par exemple la Néerlandaise Alexandra Nariño dans *Las siete vidas de Tanja Nijmeijer* (« Les sept vies de Tanja Nijmeijer », 2014) ou l'ex-banquier Simón Trinidad, incarcéré aux États-Unis, dans *El hombre de hierro* (« L'homme de fer », 2008).

PIERRE CARLES.

(1) Avec l'ELN (Armée de libération nationale), l'autre guérilla communiste, toujours en activité en Colombie.

HISTOIRE

Mai à l'usine

JACQUES WAINSZTEJN, ancien du Mouvement du 22 mars lyonnais et des *Cahiers de Mai*, propose avec *Mai 68 à Lyon* un ouvrage mêlant les témoignages de quelques-uns de ses acteurs les plus en pointe, dont il fit partie, et une analyse guidée par la radicalité anticapitaliste de *Temps critiques*, la revue qu'il coanime aujourd'hui (1). Côté ouvrier, il insiste sur la double nature du mouvement : réaffirmation de l'identité ouvrière et de l'« idéologie du travail » chère à la Confédération générale du travail (CGT) et, parallèlement, revendication de l'autonomie ouvrière et critique du travail aliéné, déjà présente lors de la grève (avec occupation) à l'entreprise de textiles Rhodiacaéta en 1967. En replaçant cette dernière dans la continuité de toutes celles qui agitent le pays (à Caen, Saint-Nazaire, Nantes...) avant le mois fatidique, l'auteur note que les plus prometteuses étaient le produit du brassage de multiples expériences tenant aux origines rurales encore toutes proches des travailleurs. L'importance dans les luttes de ces « nouveaux prolétaires qui deviennent ouvriers sans l'être vraiment » fait songer au rôle que jouèrent les immigrés du Sud dans les grandes grèves du nord de l'Italie à la fin des années 1960.

Côté étudiant, l'historique du Mouvement du 22 mars lyonnais, né sur le campus de la Doua et dans les lycées, raconte un bouillonnement où entrent en jeu aussi bien

la forte personnalité d'une enseignante membre de la Jeunesse communiste révolutionnaire (JCR, trotskiste), la multiplication des groupuscules, le situationnisme et une logistique fournie par tel aumônier catholique ou telle association protestante. De la « nuit des barricades » du 24 mai au rôle des « trimardeurs » (marginiaux, personnes sans domicile fixe...), des rencontres étudiants-ouvriers aux forces et faiblesses des occupations d'usine, l'ouvrage offre un kaléidoscope d'informations et de réflexions. On en retient notamment un thème peu abordé dans le feu de l'action : la place très souvent décisive des femmes, dans les lycées ou dans les entreprises – où on vit des ouvrières brûler les papiers de la direction. Il est vrai que « la question de l'origine sociale, pas plus que celle de la différence de sexe, d'âge ou toute autre, ne se pose pas alors de façon primordiale ».

Cette question apparut avec acuité une fois passé le moment du « maximum de tension des individus vers la communauté humaine ». On en trouve une belle illustration avec les souvenirs de Fabienne Laurent (2). Lycéenne en 1968, « à jamais marquée par cette parole collective libérée en permanence » dans un tourbillon où « le temps n'existait plus », elle partage la démarche collective d'un groupe de jeunes trotskistes, dont beaucoup d'origine populaire, qui s'installent en 1971 près de l'usine de

Renault-Flins pour militer « dans toutes les sphères de la vie sociale ». Embauchée à l'atelier de couture des sièges, elle y assume des responsabilités syndicales dans une Confédération française démocratique du travail (CFDT) encore gauchiste, et participe à tous les combats, contre le machisme (y compris dans le syndicat), le racisme et le trafic de main-d'œuvre. Elle connaît la fierté des innombrables grèves et l'ambiguïté de la participation aux groupes de travail sur la réorganisation de la fabrication. Après un passage par le comité d'établissement, où elle se confronte aux méthodes patronales, qui partagent certains responsables syndicalistes, et un poste à la médiathèque de l'entreprise, où elle respire avant la retraite, elle continue de militer contre les « conservateurs de tout poil qui entendent depuis les années 1980 liquider Mai 68 et son héritage ».

SERGE QUADRUPANI.

(1) Jacques Wajnsztein, *Mai 68 à Lyon. Retour sur un mouvement d'insubordination*, Éditions À plus d'un titre, La Bauche, 2018, 192 pages, 12 euros. Signalons aussi la réédition augmentée de Jacques Guigou et Jacques Wajnsztein, *Mai 68 et le Mai rampant italien*, L'Harmattan, coll. « Temps critiques », Paris, 2018, 370 pages, 33,50 euros.

(2) Fabienne Laurent, *L'Envers de Flins. Une féministe révolutionnaire à l'atelier*, préface d'Annick Coupé, Éditions Syllepse, coll. « Les années 68 », Paris, 2018, 300 pages, 15 euros.



DU MONDE

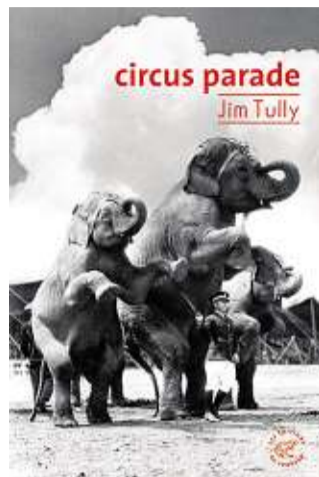
Sous le chapiteau des misérables

Circus Parade
de Jim Tully

Préfacé et traduit de l'anglais (États-Unis)
par Thierry Beauchamp,
Les Éditions du Sonneur, Paris, 2017,
240 pages, 17,50 euros.

LE hobo, ce vagabond qui se déplace clandestinement de ville en ville sur des trains de marchandises, multiplie les petits boulots et apprend la vie, est une figure récurrente de la littérature américaine, rendue célèbre par Jack London et plus tard par Jack Kerouac, qui furent eux-mêmes de ces aventuriers magnifiques. Un autre représentant en est Jim Tully (probablement né en 1886, il meurt en 1947), qui quitta son Ohio natal à 15 ans. De 1901 à 1907, le «gamin du rail» pratiqua toutes sortes de métiers, connut la prison et se forgea une solide expérience de la nature humaine, dont il fit vingt ans plus tard la matière de ses livres. Il devint alors rapidement célèbre, même si ses sujets ainsi que son style direct et cru lui valurent quelques déboires avec les ligues de vertu et autres censeurs. Il accéda même aux studios de Hollywood et fut le conseiller spécial de Charlie Chaplin pour *La Ruée vers l'or*, en 1924. On ne peut que savoir gré aux Éditions du Sonneur de s'employer à faire redécouvrir son œuvre, qui compte quatorze ouvrages (1).

Circus Parade, qui paraît en 1927, relate quelques épisodes de la vie d'un cirque itinérant. Et Tully sait à l'évidence de quoi il parle. L'abondance de détails concrets le prouve. Pas de magie ni de paillettes : on serait plutôt dans l'univers cruel et glaçant du film *Freaks*, réalisé quelques années plus tard par Tod Browning. Ce qui déplaira fortement à la Circus Fans Association of America (Association américaine des amateurs de cirque)... Les dix wagons du cirque de Cameron sont peuplés de va-nu-pieds, repris de justice et autres rebuts



de la société, devenus par raccroc monstres de foire, acrobates ou dompteurs, auxquels s'ajoutent les petits employés, manœuvres, monteuses de chapiteaux, poseurs de pieux, tous exploités sans vergogne par un patron escroc. Pour amasser le public, Cameron s'appuie sur sa bande d'aboyeurs, rabatteurs de gogos, «suares des cartes», escamoteurs et experts aux dés. Et pour se débarrasser d'un artiste sans le payer, il lui suffit de charger un de ses sbires de lui «montrer le feu rouge», autrement dit de l'éjecter du train en marche. La violence est omniprésente, et Tully la traite sur un mode rapide et sec qui annonce le roman noir américain. Les scènes brutales se succèdent : dompteur déchiqueté par des hyènes, bagarres sanglantes, mise à mort d'un Noir par des spectateurs racistes qui enflamment sa chemise enduite de goudron fondu.

L'auteur brosse aussi quelques portraits magnifiques. Lila, par exemple, la femme la plus grosse du monde, «chouette rêvant d'être un aigle», monstre au cœur tendre capable de mourir d'amour à la suite d'une passion malheureuse. Ou Jock, un ancien jockey qui s'occupe des chevaux, «vingt ans de pénitencier et siphon à morphine», mais aussi un homme qui a le sens de la fidélité en amitié. Ou encore Face de Craie, le clown noir accompagné de son chat galeux, qui est un personnage à part entière : «Nous étions trois vagabonds de la désolation, unis par la misère, d'une lucidité insondable», écrit Tully. Lucidité qui fait de lui un héros des bas-fonds digne de Mark Twain ou Maxime Gorki, portant jusqu'à nous la voix des marginaux et des persécutés qu'il a côtoyés.

DOMINIQUE AUTRAND.

(1) Un premier titre, *Vagabonds de la vie. Autobiographie d'un hobo*, également traduit par Thierry Beauchamp, a paru aux mêmes éditions en 2016.

POLITIQUE

Violence et révolution

DANS LE CADRE d'une stratégie révolutionnaire, le recours à la force plutôt qu'au droit est-il légitime ? Tandis que d'autres courants souhaitaient une transition institutionnelle, la victoire des bolcheviques en 1917 consacra le triomphe de la voie insurrectionnelle. Plusieurs ouvrages d'acteurs et témoins des révolutions russes permettent de se replonger dans leur contexte pour mieux comprendre les engagements de l'époque et leurs conséquences.

Partisan du recours à la violence et membre de la «brigade terroriste» du Parti socialiste-révolutionnaire, Boris Savinkov planifie en 1904 l'attentat mortel contre le ministre de l'intérieur et, un an plus tard, l'assassinat d'un des fils du tsar Alexandre II. Arrêté après avoir été dénoncé, il est condamné à mort, puis finalement gracié. En 1909, après une opération contre le commandant de

la flotte russe en mer Noire, il est à nouveau condamné à mort. Mais il parvient à s'enfuir et s'installe à Paris, où il écrit *Le Cheval blême. Journal d'un terroriste* (Phébus, 2003), puis *Ce qui ne fut pas* (1), qui porte sur la révolution de 1905, à laquelle il prit une part active.

Le débat sur l'usage de la violence traverse ce roman, d'abord publié en feuilleton en 1912-1913 dans la revue socialiste-révolutionnaire *Zavety*. Son personnage central, André Bolotov, après avoir vu ses camarades tomber les uns après les autres, victimes de la répression, se trouve, comme d'autres, en proie au doute : «*Quand je suis entré dans le parti, je croyais avoir tout résolu... Presque tous pensent ainsi... La violence ? Au nom du peuple, elle est permise. Le mensonge ? Au nom de la révolution, il est permis. La tromperie ? Au nom du parti, elle est permise... Et maintenant, je vois que tout*

ça n'est pas si simple...» Dans sa préface, Michel Niqueux rappelle qu'à la parution de ce livre Savinkov est un «terroriste au chômage». Il renoue avec la violence après la révolution de février, mais d'un autre bord : revenu en Russie en avril 1917, il fut aux avant-postes de la répression anti-bolchevique de juillet 1917.

Après une enfance belge et des engagements libertaires en France et en Espagne, Victor Serge arrive en Russie en 1919 et adhère au Parti communiste. Mobilisé à Petrograd (Saint-Petersbourg) contre l'offensive des armées «blanches», il devient par la suite un opposant de gauche à Joseph Staline et sera exclu du parti en 1928, puis banni du pays en 1936. Dans *L'An I de la révolution russe* (2), écrit entre 1925 et 1928, il raconte «comment ceux qui ont fait la révolution la comprennent et la comprennent», dans une fresque qui détaille les luttes bolcheviques de 1917. Il revient sur les différences d'approche de la violence à gauche, manifestes en 1906, puis éclatantes lors du premier conflit mondial : «*Tandis que les socialistes-révolutionnaires se convertissent au patriotisme, les liquidateurs mencheviques répondent à un télégramme [d'Émile] Vandervelde qu'ils "ne s'opposent pas à la guerre"; le comité central du parti bolchevique adopte, en se réclamant de la Commune de Paris et des décisions des congrès socialistes internationaux, le mot d'ordre formulé par Lénine, de la "transformation de la guerre impérialiste en guerre civile".*»

Témoignage de la révolution aux côtés de son épouse John Reed (auteur de *Dix jours qui ébranlèrent le monde*), la journaliste américaine Louise Bryant narre «nombre de petits épisodes» qu'elle a vécus et qui rendent sensible l'atmosphère de ces *Six Mois rouges en Russie* (3), entre septembre 1917 et février 1918. Il ne s'agit pas ici d'analyse, mais de textes écrits à chaud, dans un enthousiasme qui n'empêche pas un «très grand respect» pour Alexandre Kerenski, lorsqu'elle évoque le passage de celui-ci à la tête du gouvernement provisoire, avant qu'il soit balayé par les bolcheviques le 25 octobre 1917 (7 novembre dans le calendrier grégorien).

WILLIAM IRIGOYEN.

(1) Boris Savinkov, *Ce qui ne fut pas*, Prairial, Paris, 2017, 496 pages, 21 euros.

(2) Victor Serge, *L'An I de la révolution russe*, suivi de *La Ville en danger et de Trente Ans après*, Agone, coll. «Mémoires sociales», Marseille, 2017, 720 pages, 28 euros.

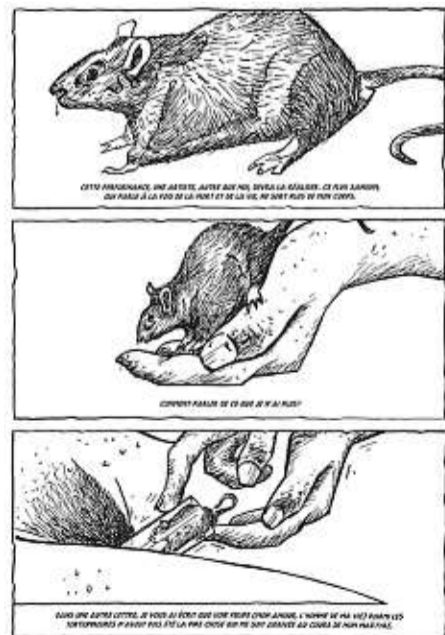
(3) Louise Bryant, *Six Mois rouges en Russie*, Libertalia, Paris, 2017, 372 pages, 10 euros.

BANDE DESSINÉE

L'art en exil

«**N**E VOUS est-il jamais arrivé, lisant un livre, de vous arrêter sans cesse dans votre lecture, non par désintérêt, mais au contraire par afflux d'idées, d'excitations, d'associations ? En un mot, ne vous est-il jamais arrivé de lire en levant la tête ? » L'éditeur ne s'est guère trompé en associant ces mots de Roland Barthes au roman graphique de l'Espagnol Ángel de la Calle (1). À travers une narration labyrinthique – hommage à *Marelle*, de Julio Cortázar –, d'un trait vif et suggestif, l'auteur réunit une poignée de militants latino-américains à Paris. Exilés après avoir été torturés («*Celui qui n'a pas connu les camps de concentration ne peut pas savoir ce qu'est l'obscurité, ce que l'on ressent quand on prend la main d'un camarade pris de convulsions à la suite des décharges électriques qu'il a reçues*»), ils tentent de noyer la douleur de l'exil en se mettant en quête d'une forme artistique capable de prolonger leur combat politique.

Mais les pinceaux peuvent-ils lutter contre les jupes et leurs nervis («*Nous avons tué et nous sommes morts pour un monde meilleur. Eux, ils vivent et ils tuent pour celui-ci*») ? Contre le «collectionnisme» qui transforme les œuvres en marchandises ? Et contre la Central Intelligence Agency (CIA), affairée à dépouiller l'art de sa vocation subversive ? Bientôt, le serpent se mord la queue : «*Comment la peinture peut-elle changer si la vie ne change pas ?*



Moi, ce que je voulais et ce que je veux, c'est changer la peinture. » À la question de Barthes, il n'est pas impossible que le lecteur de ces *Peintures* réponde «si»...

RENAUD LAMBERT.

(1) Ángel de la Calle, *Peintures de guerre*, Otium, Ivry-sur-Seine, 2018, 304 pages, 27 euros.

SOCIAL

TOUTES À Y GAGNER. Vingt ans de féminisme intersyndical. – Collectif

Éditions Syllepse, coll. «Utopie critique», Paris, 2017, 536 pages, 20 euros.

Les Journées intersyndicales femmes regroupent des militantes de la Confédération générale du travail (CGT), de la Fédération syndicale unitaire (FSU) et de l'Union syndicale Solidaires. Ce livre collectif, qui fête leurs 20 ans, revient sur la place des femmes dans le monde syndical et le monde du travail. Il rappelle qu'elles étaient exclues des premiers syndicats ouvriers et que, aujourd'hui, s'il existe des commissions féminines dans chaque organisation, elles restent sous-représentées : formant 30 % des effectifs, elles ne sont que 20 % à avoir des responsabilités. Certains syndicats restent silencieux sur leur concentration dans les emplois précaires, sur la nature souvent plus aliénante de leur travail ou sur le cumul de leur activité avec les charges domestiques. Bien que majoritaires dans la fonction publique, elles y occupent davantage d'emplois non titulaires, à temps partiel. Minoritaires dans les emplois de direction, elles touchent aussi un salaire inférieur à celui des hommes. Cet ouvrage retrace également vingt ans de féminisme à travers le corps, le sport, la politique et le langage.

AUDREY LABEL

ATTENTATS-SUICIDES. Questions anthropologiques. – Talal Asad

Zones sensibles, Bruxelles, 2018, 160 pages, 17 euros.

Premier ouvrage de Talal Asad, figure de l'anthropologie nord-américaine, à être publié en français, ce petit essai étudie la façon dont les démocraties libérales comprennent les attentats-suicides contemporains, perçus comme d'autant plus effroyables qu'ils sont réduits à des motifs religieux. Cette interprétation tend à rejouer un « choc des civilisations » opposant des sociétés musulmanes censément dotées d'une appétence particulière pour la mort à des États séculiers valorisant la vie humaine. Asad met à bas un tel schéma en montrant la part de violence qui «*git au cœur de la doctrine libérale*», dont la capacité destructrice se déploie au nom de la défense de ses idéaux politiques. Face à cette «*culture de la mort*» propre selon lui aux sociétés libérales, il questionne ce qui, dans la violence des attentats-suicides, crée chez elles un tel sentiment d'horreur – la «*sidération*», dit-on aujourd'hui. Il propose plusieurs hypothèses, et insiste notamment sur le suicide du tueur, qui empêche de comprendre ses mobiles et de rendre justice aux victimes.

RAPHAËL COLLIAUX

IDÉES

NOT ENOUGH. Human Rights in an Unequal World. – Samuel Moyn

Harvard University Press, Cambridge (Massachusetts), 2018, 296 pages, 27 euros.

À partir du milieu des années 1970, l'impressionnant déploiement du discours sur les droits de l'homme paraît aller de pair avec la croissance des inégalités. «*Compagne impuissante*» des transformations de l'économie mondiale, la défense des droits humains est dès lors ternie par cet échec. Ce paradoxe est au cœur du dernier ouvrage de l'historien américain Samuel Moyn. Il se traduit par le lent abandon, durant la même période, d'une perspective égalitariste au profit d'une promotion bien moins radicale de la lutte contre la pauvreté un peu partout en Occident : garantir des droits de base plutôt que limiter les écarts mondiaux. Ainsi, privés du cadre de pensée qui présida à la création des systèmes de sécurité sociale, les droits humains à l'ère néolibérale s'avèrent impuissants à englober les droits économiques et sociaux. L'auteur invite à interroger cette conception mutilée des besoins fondamentaux qui exclut le travail, les revenus et l'égalité.

DANIEL ZAMORA

NIETZSCHE, HEGEL ET LE FASCISME ALLEMAND. – Georg Lukács

Éditions Critiques, Paris, 2018, 96 pages, 10 euros.

Cet ouvrage réunit deux brefs essais rédigés en 1943 et consacrés l'un à Friedrich Nietzsche, l'autre à Georg Wilhelm Friedrich Hegel, les deux philosophes étant interrogés sur ce qui peut relier leur pensée à l'idéologie nazie. Lukács y jette les bases de ce qui sera quelques années plus tard *La Destruction de la raison*. Il oppose, sous une forme polémique, Nietzsche comme précurseur – génial – de la pensée fasciste à Hegel, qui représente son adversaire absolu. Fondamentalement, la question du rationalisme est au cœur de ce travail, dans son opposition à une forme d'intuitionnisme aristocratique et intrinsèquement arbitraire. L'analyse est rapide, et on pourra reprocher à Lukács quelques raccourcis. Ces textes témoignent toutefois d'une volonté remarquable de souligner les enjeux politiques des discussions philosophiques à première vue les plus abstraites, à l'heure où on tend à étrangement les dissocier.

GUILLAUME FONDU

LA FABRIQUE DES CLASSIQUES AFRICAINS. Écrivains d'Afrique subsaharienne francophone. – Claire Ducournau

CNRS Éditions, Paris, 2017, 442 pages, 27 euros.

En 2007 paraissait dans *Le Monde* le manifeste «Pour une "littérature-monde" en français». Quarante-quatre écrivains de langue française ouvraient ici le débat anglo-saxon sur la «République mondiale des lettres», au moment où la collection «Continents noirs» (Gallimard) et le festival Étonnants Voyageurs pouvaient être considérés comme perpétuant chacun à sa façon le modèle colonial. La vieille francophonie a cédé la place aux «langues françaises» – toutes à égalité (voir la lettre ouverte d'Alain Mabanckou à M. Emmanuel Macron dans *L'Obs*, 15 janvier 2018). Ce livre érudit entend réfléchir sur les conditions matérielles et symboliques de ces déplacements, mais il déçoit. À la différence de Pierre Bourdieu, dont il se réclame, il se contente d'une sociologie quantitative : rien sur les débats esthétiques, nulle sociologie interne. D'autre part, il réduit la presse littéraire à un face-à-face entre *Le Magazine littéraire* et *Le Quinzaine littéraire*, oubliant notamment... *Le Monde*. Et il semble ignorer ce qui s'est joué au même moment dans les arts, à commencer par la très mouvementée genèse du Musée du quai Branly à Paris.

JEAN-PIERRE SALGAS

MUSIQUE

BLUES ET FÉMINISME NOIR. Gertrude «Ma» Rainey, Bessie Smith et Billie Holiday. – Angela Davis

Libertalia, Paris, 2017, 416 pages, CD inclus, 20 euros.

La chanson noire des années 1920-1930 fut populaire et féministe : le blues, chanté par des femmes américaines noires et pauvres. Angela Davis a exploré les textes de trois voix puissantes : Gertrude «Ma» Rainey, Bessie Smith, «l'Impératrice du blues», et Billie Holiday. Leurs chansons tournent en ridicule le mariage, mettent en scène des épouses trompées, mais presque jamais des mères de famille. Étonnamment, le «blues du coquard» donne «une représentation comique de la question des violences conjugales». Des femmes chantent le voyage, la liberté de mouvement après des décennies d'esclavage ; elles sont des amantes dont les «daddies» trimardent dans chaque région des États-Unis. Elles chantent le Sud, celui des «neuf de Scottsboro», de jeunes hommes condamnés à mort de façon expéditive en 1931 pour des viols qui n'avaient pas eu lieu. La filiation s'impose jusqu'au mouvement Black Lives Matter («Les vies des Noirs comptent»), en 2013... Angela Davis revient sur les paroles de Bessie Smith et de Billie Holiday, qui évoquent l'une l'eau boueuse du Mississippi (*Muddy Water*, 1927) et l'autre ces grands arbres où pendent «d'étranges fruits» : les Noirs lynchés (*Strange Fruit*, 1939). Un CD de dix-huit titres complète cette étude du féminisme noir.

CHRISTOPHE GOBY



HISTOIRE

LES 7 PÉCHÉS CAPITAUX DU CHEF MILITAIRE. Les plus grandes erreurs tactiques de l'Antiquité à nos jours. – Gilles Haberey et Hugues Perot

Éditions Pierre de Taillac, Paris, 2017, 254 pages, 26,90 euros.

Pour une partie des progressistes, la politique est affaire de vertu : le bien (qu'ils incarneraient) affronte le mal (raciste, intolérant, avarice, etc.). D'autres l'envisagent comme un rapport de forces antagoniques. Depuis Karl Marx, les seconds boudent les missels des premiers, auxquels ils préfèrent des ouvrages tirés d'un autre rayonnement : la tactique militaire, à l'analyse de laquelle contribue cet ouvrage visant à éclairer sept grandes erreurs souvent commises dans la conduite de la guerre. « Céder à la panique », « Se laisser imposer le terrain », « Manquer d'audace », « S'obstiner inutilement », etc. Brevetés de l'École de guerre, les auteurs démontrent l'universalité de leurs observations en s'appuyant, pour chaque « péché », sur des batailles aussi diverses que celles du lac Trasimène (Italie, 217 av. J.-C.) ou de Cao Bang (Indochine, 1950). Le propos livre tous les éléments de contexte historiques et militaires. Reste au lecteur qui le souhaite à établir les liens, parfois frappants, avec un autre type de batailles...

RENAUD LAMBERT

BIOGRAPHIE

PIERRE NAVILLE. BIOGRAPHIE D'UN RÉVOLUTIONNAIRE MARXISTE. Tome I : De la révolution surréaliste à la révolution prolétarienne, 1904-1939. Tome II : Du front anticapitaliste au socialisme autogestionnaire, 1939-1993. – Alain Cuenot

L'Harmattan, coll. « Travaux historiques », Paris, 2017, 372 pages, 28 euros, et 482 pages, 32 euros.

La vie intellectuelle et politique de Pierre Naville est indissociable des controverses du XX^e siècle. La biographie de l'historien Alain Cuenot se construit autour de ses archives : sa correspondance, les nombreuses publications qu'il a dirigées ou nourries (de *Clarté* à *La Nouvelle Revue marxiste* et *France Observateur*), ainsi que son œuvre – en particulier ses écrits autobiographiques sur le surréalisme ou sur son rôle auprès de Léon Trotsky. Avant la guerre, Naville rompt avec les organisations de la IV^e Internationale. Il participe à la création du Parti socialiste unitaire en 1948, tandis que sa réflexion politique s'appuie sur des études de la sociologie du travail, qu'il a fondée avec Georges Friedmann. Il soulignait notamment que le progrès technologique, dont l'automatisme, ne résolvait pas l'aliénation des salariés. Marxiste hétérodoxe, il a favorisé la circulation entre la recherche savante et la pratique militante, tout en luttant pour un mouvement ouvrier international critique du système soviétique.

GABRIELLE BALAZS

POÉSIE

LA PREMIÈRE PERSONNE EST TRISTE. – Ko Un

Serge Safran éditeur, Paris, 2017, 224 pages, 18,90 euros.

« Poète quasi officiel de Corée du Sud », selon ses traducteurs No Mi-Sug et Alain Génétot, Ko Un est souvent présenté en France comme un équivalent coréen de Victor Hugo. Il est vrai que son œuvre comporte plus de cent cinquante livres, poèmes, essais, romans, et qu'elle est, comme sa vie, traversée par les troubles de l'histoire. Cette anthologie réunit des poèmes de cinq recueils parus entre 2002 et 2011, écrits par un homme âgé (il est né en 1933) qui fut moine bouddhiste et connu la prison. Leur inspiration embrasse l'intime et l'histoire, la mystique et la politique. S'en dégage une étrange harmonie, nostalgique et douce-amère, mais non mélancolique. Tourments personnels, drames historiques et désuétude humaine y révèlent un non-sens tragiquement dérisoire. Et, cependant, tout y parle de la dignité de la condition humaine – souvenirs d'instant de grâce, attention aiguë aux beautés éphémères.

MIKAËL FAUJOUR

ÉCOLOGIE

AUX ORIGINES DE LA DÉCROISSANCE. Cinquante penseurs. – Sous la direction de Cédric Biagini, David Murray et Pierre Thiesset

L'Échappée - Le Pas de côté - Écosociété, Paris-Vierzon-Montréal, 2017, 310 pages, 22 euros.

La décroissance ne saurait être réduite à l'écologie politique radicale. Si l'environnement est au cœur de sa démarche, c'est en fonction d'enjeux indissociablement philosophiques, éthiques, sociaux et économiques. Trois éditeurs rendent justice à cette réflexion en proposant un recueil de textes introduisant à l'œuvre de cinquante penseurs qui lui sont liés peu ou prou. L'ouvrage propose une approche grand-angle en matière de généalogie intellectuelle : des auteurs de sensibilité romantique aux théoriciens libertaires, en passant par les « incontournables » (Jacques Ellul, André Gorz, Ivan Illich). L'ensemble offre de précieuses clés pour interroger ce qu'il désigne comme l'aliénation à la technique, la prégnance de l'idéologie du progrès et la question de la place de l'être humain dans un monde limité.

M. F.

CINÉMA

Des histoires-paysages

IL Y A comme une évidence à associer les cinéastes Pierre Creton et Dominique Marchais. L'un comme l'autre ont fait d'une certaine vision du territoire, du local, leur propre monde ; et, de ce monde, un univers que leurs films exposent et réinventent à la fois. En octobre dernier sortait *Va, Toto !*, de Creton (1), récemment salué par le prix du film singulier francophone qu'attribue le Syndicat français de la critique de cinéma et des films de télévision. En avril, c'était le tour de *Nul homme n'est une île*, le nouveau film de Marchais, qui achève avec ce documentaire une trilogie entamée il y a bientôt dix ans et dont les premières étapes s'appellent *Le Temps des grâces* et *La Ligne de partage des eaux* (2).

L'œuvre de Creton, dont un bel échantillon de trois films (*Secteur 545, Paysage imposé, Maniquerville*) est édité en un coffret livre-DVD (3), semble néanmoins contredire ce que le titre du nouveau film de Marchais, emprunté au poète anglais John Donne, affirme et défend : « *Nul homme n'est une île, entière en elle-même ; tout homme est un morceau du continent, une partie de l'ensemble.* » Diplômé de l'École des beaux-arts du Havre, Creton s'installe dans le pays de Caux, travaillant comme apiculteur, peseur au contrôle laitier, vacher. Ses premiers films racontent un univers fantastique et réaliste, où l'auteur se met en scène dans sa maison de Vattetot-sur-Mer, entouré d'être vivants et de présences diverses, mais à l'abri des humains. Cet isolement n'est qu'un point de départ. Chez Creton, l'échange entre individus ne va pas de soi ; il se construit, se cultive et pousse lentement, année après année et film après film, à l'intérieur d'une société plus vaste et bien plus harmonieuse d'être et d'objets, de mémoires privées et de souvenirs littéraires.

Marchais, quant à lui, faisait état dans *Le Temps des grâces* d'une France divisée en plusieurs groupes de taille inégale : ceux qui croient fermement aux bienfaits du productivisme agricole, ceux qui en sont revenus et cherchent un autre modèle et d'autres pratiques, ceux enfin qui hésitent entre les deux. Le film, qui pourtant prend clairement le parti de l'écologie, entend avant tout de créer le plus possible de liens et de dialogues (ne serait-ce qu'à distance) entre les uns et les autres. *La Ligne de partage des eaux* et *Nul homme n'est une île*

prolongent et radicalisent cette idée d'un documentaire qui, partant de quelques pousses isolées, observe la naissance d'un espace public. Un choix formel semble rendre possible cette philosophie : celui de l'effacement du réalisateur. Toujours derrière la caméra, Marchais est à la fois présent et systématiquement hors champ. Il converse avec ses interlocuteurs moins pour satisfaire une curiosité personnelle que pour devenir le canal d'une assemblée virtuelle.

Creton fait le choix opposé, qui, curieusement, conduit au même résultat. Il est vrai que dans *Va, Toto !* il se filme moins qu'il n'en avait l'habitude, préférant laisser l'écran au marassin Toto, ou à la bienfaitrice de ce dernier, ou encore à d'autres acolytes, comme l'ami Vincent, avec lequel nous visitons l'Inde... L'endroit où le cinéma de ces deux auteurs se constitue est bien moins dans l'histoire que dans le paysage qu'elle fait apparaître, renvoyant toujours à d'autres histoires dans l'espace et dans le temps.

Marchais entame son film avec une longue séquence dont le sujet est la célèbre fresque d'Ambrogio Lorenzetti *Allégorie et effets du bon et du mauvais gouvernement*, à Sienne. Un guide en explique la signification, tandis que la caméra arpente les deux pans de la fresque, la recadrant et, en un sens, la réinventant. Il y a là, réunis, deux gestes que le cinéma a plutôt tendance à opposer – décrire le monde ou le remettre en scène –, et que Marchais radicalise pour évoquer des artisans, des paysans, des élus, des architectes, etc., qui cherchent à produire le paysage du « bon gouvernement »... C'est l'éthique du travail qui apparente Marchais et Creton, ainsi qu'un goût pour la miniature qui est à la fois une esthétique et une morale. Et, vigoureusement, un amour et un respect tenaces de la singularité d'un témoignage, comme de son agencement dans une histoire commune.

EUGENIO RENZI.

- (1) Pierre Creton, *Va, Toto !*, JHR Films, 2018, 94 minutes, 20 euros.
- (2) Dominique Marchais, *Le Temps des grâces* et *La Ligne de partage des eaux*, JHR Films, respectivement 2011, 123 minutes, 19 euros, et 2016, 108 minutes, 12,49 euros.
- (3) Pierre Creton, *Trilogie en pays de Caux*, livre-DVD, Capricci, 2011, 243 minutes, 34,90 euros.

IDÉES

La culture, auxiliaire de l'ordre

C'EST CONNU : la culture, c'est beau, c'est grand, c'est l'outil idéal du vivre-ensemble. D'ailleurs, elle est sacralisée – la preuve, on a inventé l'« exception culturelle ». Qui oserait attaquer les démarches qui tendent si vertueusement à en favoriser l'accessibilité, la visibilité, l'appropriation, qui, autrement dit, contribuent à l'épanouissement citoyen ? Enfin un idéal qui nous réunit tous, démocrates de bonne volonté, par-delà nos divergences. Sauf que, à y regarder d'un peu plus près, on est saisi d'un doute. Et regrettamment conduit à se demander si l'actuelle valorisation de la culture ne relève pas davantage du tour de passe-passe que d'un fier objectif d'émancipation.

Car la langue de la « culture », telle qu'elle est brandie par ceux qui la financent et bien souvent par ceux qui sont chargés d'en mettre en pratique les objectifs, est bien moins morale et philanthropique qu'il n'y paraît. Elle est même un modèle d'embrouille rhétorique, ce qu'éclaire, au fil d'un bref essai tout à fait tonique, le sociologue et homme de théâtre Michel Simonot (1) : tordue, « retournée », de telle sorte que les questions politiques s'effacent au profit d'une célébration clandestine des objectifs du libéralisme, suavement maquillés en éthique. Quand, par exemple, les autorités de tutelle font de la « démocratisation culturelle » un critère prioritaire pour l'attribution de subventions au « spectacle vivant », l'intention paraît noble, impeccablement démocratique et bienveillante. Mais elle implique de trouver une « offre » correspondant à une « demande » supposée du public « défavorisé » ou « empêché ». La proposition artistique doit ainsi se justifier par sa rentabilité sociale, ce qui a un triple avantage : l'art se dissout dans l'animation ; le système économique et politique qui crée l'inégalité n'est pas mis en cause ; si la démocratisation ne s'accomplit toujours pas, c'est la faute de l'artiste. Splendide hypocrisie à triple détente que peu dénoncent, par peur de ne plus toucher de subventions des « comités d'experts », souvent directeurs d'établissement ou artistes qui jouent sans états d'âme un jeu dont ils sont parties prenantes.

Même constat chez Laurent Cauwet (2), responsable des éditions Al Dante, qui s'intéresse plus particulièrement aux « employés de l'entreprise culture », les artistes qui reçoivent de l'argent de l'État ou de mécènes. Il souligne avec un furieux entrain qu'est « *posé comme vérité inaliénable qu'un geste artistique s'inscrit de toute façon dans une logique de résistance* ». L'artiste, donc,

résiste – c'est là sa vocation selon les normes dominantes –, oui, mais à quoi ? Pas à ses commanditaires, en tout cas, auxquels il fait acte d'allégeance par son silence sur ce qui fonde et maintient lesdites normes, le système de domination et d'exploitation du capitalisme et ses relais concrets. Oh, certes, il peut se rebeller contre les injustices et discriminations dûment répertoriées comme condamnables, mais sans toucher au concret. Euvrer pour la Fondation Cartier implique de ne pas parler de la question palestinienne ? On n'en parlera pas. Créer pour Benetton suppose d'éviter toute allusion aux enfants turcs qui travaillaient pour l'entreprise ? On évitera. On se contentera de transgresser ce qui est reconnu comme transgressable.

Mensonges par omission, asservissements divers, dévoiement de l'art en prétendu remède aux maux créés par un système intrinsèquement aliénant : la culture officielle, publique et privée, conforte allègrement, grâce à ses indignations sélectives et si merveilleusement abstraites, l'illusion que le libéralisme a une âme sensible... Ce que confirme, dans le domaine littéraire, le triomphe, promu par les médias, de l'autofiction (Christine Angot, Catherine Millet ou, selon Vincent Kaufmann, Annie Ernaux, pour ne rien dire des opuscules des acteurs, sportifs, etc.), où s'épanouissent, selon l'analyse méchamment ironique de Kaufmann (3), la transparence, l'authenticité, le courage d'affronter les tabous : nouveau code moral, purifiant la société grâce à un effort spirituel salvateur, évitant au monde de se réduire à la loi de l'économie – soyons capables de devenir de véritables entrepreneurs, voilà enfin la vraie révolution à portée de chacun. En février, M^{me} Françoise Nyssen présentait ses propositions pour l'égalité en actes entre femmes et hommes dans la culture et la communication. Deux mois plus tard, son ministère signait des accords destinés à renforcer la coopération avec le royaume d'Arabie saoudite, connu pour donner aux femmes un statut d'éternelles mineures. La culture a la vertu de transcender toutes les contradictions.

EVELYNE PIEILLER.

- (1) Michel Simonot, avec Luce Faber, *La Langue retournée de la culture*, Excès, Paris, 2017, 106 pages, 10 euros.
- (2) Laurent Cauwet, *La Domestication de l'art. Politique et mécénat*, La Fabrique, Paris, 2017, 170 pages, 12 euros.
- (3) Vincent Kaufmann, *Dernières Nouvelles du spectacle (Ce que les médias font à la littérature)*, Seuil, Paris, 2017, 280 pages, 20 euros.

DANS LES REVUES

□ **ANNALES.** À partir des rapports produits par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Vincent Gayon analyse le tournant néolibéral de cette institution. État des lieux historiographique sur l'esclavage. (Vol. 73, n° 1, janvier-mars, trimestriel, sur abonnement. – École des hautes études en sciences sociales, Paris.)

□ **REVUE PROJET.** La participation, en tant que concept politique, traduit la volonté de vivifier la démocratie, mais elle peut aussi avoir des effets pervers en se bornant à consulter le citoyen quand il a vocation à décider de son avenir. (N° 363, avril, bimestriel, 13 euros. – La Plaine-Saint-Denis.)

□ **LE DÉBAT.** Catholicisme et politique aujourd'hui ; éléments d'histoire sur la sélection à l'université française ; radicalisation dans la diaspora marocaine en Belgique ; l'imaginaire perdu des manifestations. (N° 199, mars-avril, bimestriel, 21 euros. – Paris.)

□ **DISSENT.** Les usages et les abus du terme « néolibéralisme » ; les « contradictions du macro-nisme », selon l'économiste Philippe Askenazy ; un dossier assez convenu sur la « crise de la démocratie ». (Vol. 65, n° 1, hiver, trimestriel, 12 dollars. – New York, États-Unis.)

□ **MONTHLY REVIEW.** Comment les techniques de propagande des médias de masse, inspirées par l'anticommunisme, ont évolué après la fin de la guerre froide. En hommage à Edward S. Herman, mort en novembre 2017, la revue republie ce texte de l'auteur, avec Noam Chomsky, de *La Fabrique du consentement*. (Vol. 69, n° 8, janvier, mensuel, 4,50 euros. – New York, États-Unis.)

□ **SOCIALIST REVIEW.** Le réservoir de voix écossais qui pourrait doper les travaillistes britanniques. La perspective d'une lutte victorieuse dans les universités de la Couronne. Quel potentiel pour un mouvement ouvrier combatif en Chine ? Comment, en Russie, les « blancs » accusaient leurs adversaires bolcheviques d'antisémitisme... (N° 434, avril, mensuel, 3 livres sterling. – Londres, Royaume-Uni.)

□ **MIDDLE EAST REPORT.** L'Amérique de M. Donald Trump renforce la surveillance générale de la population, à commencer par les personnes de confession musulmane. La résurgence de l'antisémitisme chez les suprémacistes blancs. (N° 283, vol. 47, été 2017, trimestriel, abonnement : 60 dollars par an. – Washington, DC, États-Unis.)

□ **CONFLUENCES MÉDITERRANÉE.** Un dossier sur le nouveau rôle de la Russie dans le monde arabe : présence militaire en Syrie, activisme diplomatique et économique dans le Golfe et au Maghreb. (N° 104, printemps, trimestriel, 21 euros. – Paris.)

□ **LES CAHIERS DU TÉMOIGNAGE CHRÉTIEN.** Le point sur la situation de Jérusalem après la décision des États-Unis d'y transférer leur ambassade. Face à la militarisation de la présence israélienne, les Palestiniens opposent une résistance par la démographie. (Supplément au n° 3769, printemps, trimestriel, 6 euros en ligne. – Paris.)

□ **ÉTUDES ARMÉNIENNES CONTEMPORAINES.** Un numéro consacré aux « massacres hamidiens », les tueries ayant visé les Arméniens de Turquie entre 1894 et 1897, durant une période sans conflits majeurs. L'écho de ces crimes fut important à l'époque, mais l'histoire de cette première volonté étatique d'homogénéisation religieuse reste à écrire. (N° 10, 2^e semestre, semestriel, 20 euros. – Paris.)

□ **GLOBAL ASIA.** La revue sud-coréenne de géopolitique consacre un dossier à la course aux armements en Asie, alimentée par les nombreux conflits latents dans la région. Tandis que les dépenses militaires de la Chine ont triplé en quinze ans, celles de l'ensemble de la région représentaient 27 % du budget mondial en 2016. (Vol. 13, n° 1, printemps, trimestriel, abonnement : 60 euros par an. – Séoul, Corée du Sud.)

□ **POLITIQUE AFRICAINE.** Après plusieurs années de crise et de guerre civile, la Côte d'Ivoire retrouve le chemin de la paix et de la croissance. Mais les plaies demeurent profondes et les tensions sociales et politiques affleurent. (N° 148, avril, trimestriel, 20 euros. – Paris.)

□ **DÉBATS DE L'ITS.** En hommage à Jacques Sauvageot (disparu en 2017), l'un des leaders de Mai 68, moins connu que les autres parce qu'il n'a jamais renoncé à sa volonté de changer la société, un numéro spécial est consacré aux espoirs de logiques alternatives dans le monde. (N° 8-9, mars, trimestriel, 10 euros. – Institut Tribune socialiste, Paris.)

□ **LA DÉCROISSANCE.** Plaidoyer contre l'idéologie de l'« hypermobilité » qui préside à l'aménagement du territoire ; à Bure, les opposants au projet d'enfouissement des déchets nucléaires ne désarment pas ; le titre d'« écotartufe du mois » revient au militant antispéciste et cathodique Aymeric Caron. (N° 148, avril, mensuel, 3 euros. – Lyon.)

□ **ESPACES NATURELS.** La revue de l'Agence française pour la biodiversité consacre un dossier à l'engagement pour la protection de la nature, son histoire déjà riche, l'importance des bénévoles en France ou au Royaume-Uni, les promesses d'insertion ou d'implication des usagers. (N° 62, avril-juin, trimestriel, 11 euros. – Vincennes.)

SCIENCE-FICTION

Une pionnière sous les étoiles

Ursula Le Guin (1929-2018) a choisi d'écrire de la science-fiction, domaine largement masculin, et en a profité pour proposer des mondes divergents, aux couleurs de la contre-culture des années 1970. Elle a ainsi contribué à saper les codes de notre société, par la grâce d'un imaginaire fastueusement humaniste.

PAR CATHERINE DUFOUR *

LA SCIENCE-FICTION (SF) est toujours une créature de son temps. Elle a longtemps fait écho au sexisme ambiant, notamment celui qui régnait dans les communautés scientifiques et littéraires. Rappelons qu'il a fallu attendre 1874 pour qu'une femme, Sofia Kovalevskaïa, puisse décrocher un doctorat scientifique – en mathématiques, à l'université de Göttingen. Du côté de la SF, c'est pire. Ce n'est qu'à la fin des années 1960 qu'un prix prestigieux fut attribué à une femme, Ursula K. Le Guin. Il est vrai, circonstance quelque peu atténuante, que les auteures ne représentaient alors que 10 à 15 % des écrivains du genre.

« Pendant la première moitié du XX^e siècle, l'idéologie patriarcale de la science-fiction ne sera pas remise en question, écrit Joëlle Wintrebert, elle-même auteure de SF (*Pollen*, Au diable Vauvert, 2002). Les auteures et lectrices sont alors l'exception. Quand elles publient, c'est sous pseudonyme (...); derrière des initiales "neutres" comme C. L. Moore (...); ou sous le couvert d'un prénom mixte, comme Leigh Brackett, dans les années 1940, dont on dira qu'elle "écrit comme un homme" (...). À noter que, quand il sera passé dans les mœurs qu'un écrivain de SF puisse être une femme, certaines apparaîtront pourtant sous pseudo (1). » En s'affirmant publiquement comme écrivaine de science-fiction, Le Guin a fait partie de ces femmes qui ont ouvert la voie pour leurs cadettes. Mais elle l'a fait de façon singulière, le féminisme n'étant qu'une partie de son humanisme.

Ursula Kroeber Le Guin, née en 1929 à Berkeley, en Californie, fille d'un anthropologue renommé et d'une écrivaine, suit une formation d'ethnologue au Radcliffe College de Harvard et à l'université Columbia à New York. À cette époque, elle écrit depuis longtemps : son premier texte fut refusé par la célèbre revue *Astounding Science-Fiction* alors qu'elle n'avait que 11 ans. Elle ne commence cependant à publier régulièrement que dans les années 1960, et devient vraiment célèbre en 1969, à la sortie de *La Main gauche de la nuit* (Robert Laffont, 1971), qui reçoit les prestigieux prix Nebula et Hugo.

Suivront de grands cycles, en particulier le très célèbre *Terremer* (cinq romans, un recueil de nouvelles, publiés en France d'abord par OPTA, puis par Robert Laffont, de 1977 à 2005), *Chronique des rivages de l'Ouest* (L'Atalante, 2010-2011), *Les Chats volants* (Gallimard, 2005-2008), en tout plus de vingt romans, cent cinquante nouvelles, six recueils de poésie, des essais et des livres pour enfants qui seront distingués par cinq prix Hugo, six prix Nebula et dix-neuf prix Locus : témoignages d'un art remarquablement riche, qui sait aller de la *hard science fiction* (à forte crédibilité scientifique) la plus spéculative à la fantasy la plus rêveuse.

Les années 1960 et 1970 ont été, aux États-Unis, les années de la contre-culture, marquées notamment par la diffusion du mode de vie hippie, du pacifisme, de l'écologie, par le mouvement des droits civiques, la révolution sexuelle... et le féminisme. En 1966, Betty Friedan, auteure de *La Femme mystifiée* (*The Feminine Mystique*) (2), l'essai qui a lancé dès 1963 la deuxième vague du féminisme aux États-Unis, fonde la National Organization for Women (NOW). C'est aussi l'année du premier succès de Le Guin avec *Le Monde de Rocannon*, premier volume du cycle *Ekumen* (OPTA, 1972). Science-fiction et féminisme convergent. Rien de plus logique, selon Élisabeth Vonarburg, auteure d'*Hôtel Olympia* (Alire, 2014) : « D'abord, la SF a pour ancêtre l'utopie, et imagine donc des modèles de société autres, tout comme le féminisme est obligé de le faire; ensuite, [elle] permet d'aborder les problèmes des femmes d'un point de vue créatif et non réactif comme la littérature normative; enfin, la distance mythique retrouvée dans la SF permet aux auteures et aux lectrices d'accéder pleinement au registre héroïque, qui leur est souvent dénié par la littérature normative (3). »

Le Guin est l'une de ces pionnières qui ont à la fois suscité, nourri, mis en lumière cette convergence

* Écrivaine. Dernier texte paru : « Pâles Mâles », dans *Au bal des actifs. Demain, le travail* (collectif), La Volte, Clamart, 2017.



SIMONE BERRINI.
– « Lady Bird »
(Coccinelle), 2007

et surfé sur elle. « Ce que j'écris dans mes œuvres défend ce que j'ai appris avec Le Guin sur la question du genre, explique Jeanne-A Debats, auteure d'*Humain.e.s. trop humain.e.s* (ActuSF, 2017). Elle a eu l'intelligence de ne pas proposer un renversement des pouvoirs, mais le partage de ce dernier entre hommes et femmes (4). »

Dans *La Main gauche de la nuit*, les personnages sont asexués, sauf pendant la poussée hormonale mensuelle, qui les transforme aléatoirement en homme ou en femme. « Lorsqu'on rencontre un Géthénien, il est impossible et déplacé de faire ce qui paraît normal dans une société bisexuelle : lui attribuer le rôle d'un homme ou d'une femme, et conformer à cette idée que vous vous en faites le rôle que vous jouez à son égard, d'après ce que vous savez des interactions habituelles ou possibles de personnes du même sexe ou de sexe opposé. Il n'y a ici aucune place pour nos schémas courants de relations socio-sexuelles. C'est donc un jeu qu'ils ne savent pas jouer. Ils ne voient en leurs semblables ni des hommes ni des femmes. Et c'est là une chose qu'il nous est presque impossible d'imaginer. Quelle est la première question que nous posons sur un nouveau-né? » À l'orée des années 1970, le propos entre en résonance avec le mouvement postgenre, féminisme radical qui sera conceptualisé en 1970 dans *The Dialectic of Sex*, de Shulamith Firestone.

Actrice de cette contre-culture, Le Guin joue avec les genres, mais aussi avec le très brûlant problème racial. Ainsi, Genly Ai, le héros de *La Main gauche de la nuit*, est noir, mais on ne l'apprend qu'au milieu du roman, et comme fortuitement. Une subversion assumée : « C'était mon complot activiste devant cette majorité de lecteurs blancs : donnez une peau noire à votre héros mais n'en parlez pas jusqu'à ce que le lecteur se soit bien identifié », souligne-t-elle dans son recueil d'essais *Le Langage de la nuit* (Aux forges de Vulcain, 2016).

En 1974, l'année où est voté le Women's Educational Equity Act, la loi sur l'égalité dans l'éducation pour les femmes, Le Guin publie *Les Dépossédés* (Robert Laffont, 1975). Elle y met en scène une critique féministe plus frontale, en opposant une société dont le sexisme est une copie carbone de nôtre et une autre où l'égalité coule de source :

« N'y a-t-il vraiment aucune distinction entre le travail des hommes et celui des femmes ?

– Eh bien, non, ce serait une base très catégorique pour la division du travail, ne trouvez-vous pas ? Une personne choisit son travail en fonction de son intérêt, de son talent, de sa force... Qu'est-ce que le sexe vient faire là-dedans ?

– Les hommes sont plus forts, physiquement, affirma le docteur avec une assurance professionnelle.
– Oui, souvent, et plus grands, (...) mais les femmes travaillent plus longtemps... J'ai souvent souhaité être aussi résistant qu'une femme.

Kimoe le dévisagea, si choqué qu'il en oubliait les convenances.

– Mais la perte de... de tout ce qui est féminin... de la délicatesse... et la perte de la dignité masculine... Vous ne pouvez certainement pas prétendre que, dans votre travail, les femmes sont vos égales ? En physique, en mathématiques, ce qui concerne l'intellect ? Vous ne pouvez pas prétendre vous abaisser constamment à leur niveau ? »

Le Guin se livre là à un exercice de dépaysement de nos mœurs, à la façon des *Lettres persanes* de Montesquieu : à travers un étranger qui nous découvre, elle parle de notre rapport dévoyé à l'autre, « l'être qui est différent de vous-même. Cet être peut différer de vous par son sexe; ou ses revenus annuels; ou sa façon de parler; de s'habiller; de faire des choses; ou la couleur de sa peau, ou son nombre de jambes

et de têtes. En d'autres termes, il y a l'Étranger sexuel, l'Étranger social, l'Étranger culturel et finalement l'Étranger racial ».

Mais le féminisme n'est pas le seul axe de son monde, comme il peut l'être chez ses contemporains Pamela Sargent, Joanna Russ ou encore parfois chez Margaret Atwood. Atwood, de dix ans plus jeune qu'elle, passée elle aussi par le Radcliffe College de Harvard, publie en 1985 le brûlot féministe qui a fait sa renommée, ravivée par une série télévisée récente : *La Servante écarlate* (Robert Laffont, 1987). Dans cette dystopie, les femmes, en voie de disparition, sont divisées en trois classes : les Épouses, les Marthas, ou intendantes, et enfin les Servantes écarlates, dont le rôle est la reproduction. Tout aussi subversive, l'écriture de Le Guin est moins ardente, et moins féministe-centrée : elle reste avant tout, de cœur, une anarchiste; d'âme, une taoïste; de formation, une ethnologue et, politiquement, une proche de la nouvelle gauche radicale américaine. Ses ouvrages accordent une importance capitale aux sciences sociales, en se concentrant sur la condition humaine et ses errances. De façon plus intimiste, c'est une littérature de la recherche de soi, comme l'illustre Ged, le héros du premier tome de *Terremer*, qui fuit et poursuit sans relâche l'ombre de lui-même sous la forme d'un ours sans tête.

AU BOUT de sa longue carrière, Le Guin n'a pas seulement féminisé la science-fiction, ou fait entrer le féminisme dans la science-fiction : elle a, avec d'autres (car la grande ombre de Philip K. Dick plane aussi sur ces années-là), poussé la science-fiction vers l'âge adulte. Elle l'a menée vers des approches anthropologique, sociologique et écologique. Ainsi, dans *Les Dépossédés*, Urras est le symbole de la dystopie écologique tandis qu'Anarres s'efforce d'être celui de l'utopie écologique. Mireille Rivalland, directrice des éditions L'Atalante, assure : « Elle avait une capacité à retourner les codes de la société en imaginant d'autres rapports humains. Elle s'essayait à des expériences sociétales dans sa littérature (5). » Le Guin elle-même a précisé, dans *Le Langage de la nuit* : « L'écrivain qui utilise les antiques archétypes des mythes et des légendes, ou ceux, plus récents, de la science et de la technologie, dit peut-être quelque chose de tout aussi pertinent qu'un sociologue (et il le dit beaucoup plus directement) sur la vie humaine telle qu'elle est vécue, telle qu'elle pourrait être vécue, telle qu'elle devrait être vécue. »

C'est ce qu'elle fit, au long d'écrits portés par ce souffle simple et puissant qui caractérise souvent les grands auteurs américains. Car elle est, avant tout, une poétesse, une maîtresse des mots, à la façon d'un Charles Bukowski, qui fut poète avant d'être prosateur.

En 2002, le jury du prix américain Nebula, attribué chaque année par la Science Fiction and Fantasy Writers of America à l'œuvre de science-fiction ou de fantasy jugée la plus novatrice, lui a décerné le prix Damon Knight Memorial Grand Master. On la citait même comme une potentielle Prix Nobel de littérature. C'est désormais trop tard : Ursula K. Le Guin est morte le 22 janvier 2018, à l'âge de 88 ans.

(1) Joëlle Wintrebert, « SF et sexisme », conférence à Utopia, Nantes, octobre 2000, disponible sur www.noosphere.org

(2) Betty Friedan, *La Femme mystifiée*, Gonthier, Paris, 1964.

(3) Élisabeth Vonarburg, « La science-fiction et les héroïnes de la modernité », *Philosophiques*, vol. 21, n° 2, Montréal, automne 1994.

(4) Lloyd Chéry, « Ce que la science-fiction et la fantasy doivent à Ursula K. Le Guin », *Le Point*, Paris, 24 janvier 2018.

(5) *Ibid.*

DANS LES REVUES

□ **REVUE FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE.** Une analyse de l'abstention record observée lors des élections du printemps 2017 en France; l'impact du genre sur la candidature de M^{me} Marine Le Pen; le clivage gauche-droite en 2017; une analyse du vote blanc et nul. (Vol. 67, n° 6, décembre, bimestriel, 25 euros. – Paris.)

□ **BOOKS.** Les femmes au pouvoir : pourquoi sont-elles si peu nombreuses ? Les cheffes d'État sont-elles moins dominatrices que les hommes ? Un portrait de Vladislav Sourkov, idéologue du Kremlin et auteur présumé d'un roman satirique écrit sous pseudonyme. (N° 89, bimestriel, mai, 12 euros. – Paris.)

□ **L'ÉMANCIPATION SYNDICALE ET PÉDAGOGIQUE.** « Un correspondant de l'Insee » détaille comment la dernière note de conjoncture de l'Institut national de la statistique et des études économiques « apporte (...) un violent démenti à la propagande du gouvernement qui nous explique (...) que ses mesures augmenteront le pouvoir d'achat ». (N° 7, mars, 10 numéros par an, 5 euros. – Périgny.)

□ **LUTTE DE CLASSE.** En général bien informée sur les luttes syndicales, la revue souligne une spécificité du mouvement social à la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) : « Contrairement aux mouvements précédents, une partie significative de la maîtrise et même de l'encadrement a participé à la grève. » (N° 191, avril, mensuel, 2,50 euros. – Pantin.)

□ **NOTES DE LA FONDATION GABRIEL PÉRI.** Un exposé des travaux du Groupe de recherche sur la démocratisation scolaire (GRDS) visant à rompre la dynamique inégalitaire de l'école. Le GRDS promeut une « école commune de 3 à 18 ans » ayant pour objectif de faire acquérir les mêmes savoirs à tous les élèves, sans voies de formation spécifiques, sans redoublement, sans évaluation fondée sur la compétition entre élèves. (Janvier, 5 euros. – Pantin.)

□ **HÉRODOTE.** Les enjeux géopolitiques de la mondialisation universitaire; le tropisme américain des universités et un retour sur la création, en 1968, de « Vincennes », université détonante et expérimentale. (N° 168, 1^{er} trimestre, trimestriel, 22 euros. – La Découverte, Paris.)

□ **JOURNAL DU DROIT DES JEUNES.** La loi de 2016 relative à la protection de l'enfant, introduisant la catégorie d'« enfant délaissé », a révolutionné la conception de l'autorité parentale et, partant, les bases juridiques de l'aide sociale à l'enfance. (N° 368-370, octobre-décembre, mensuel, 27 euros. – Association jeunesse et droit, Paris.)

□ **LE MOUVEMENT SOCIAL.** Un dossier sur les « engagements adolescents » pendant les guerres mondiales : la jeunesse ottomane, enjeu des luttes nationales (1914-1919) ; les combattants juvéniles de la Grande Guerre; les jeunes combattants espagnols en URSS (1941-1945), etc. (N° 261, octobre-décembre, trimestriel, 16 euros. – Paris.)

□ **SPORT ET PLEIN AIR.** Selon le discours dominant, repris par les « experts » médiatiques, le sport français serait en crise et pâtirait des lourdeurs du système associatif. Devant la volonté des autorités de refonder la « gouvernance » de la discipline, la revue s'inquiète des « processus en cours (...), qui tendent à redéfinir, voire réduire, le périmètre du service public du sport », et défend une « acception populaire et émancipatrice des activités physiques et sportives ». (N° 619, avril, mensuel, 3 euros. – Pantin.)

□ **APULÉE.** Autour du thème « la guerre et la paix », la « revue de littérature et de réflexion » dirigée par le romancier Hubert Haddad propose des contributions d'écrivains et d'essayistes (Bernard Noël, Jean-Luc Nancy, Nâzim Hikmet, etc.), où il est difficile de repérer les inédits, et des dossiers (Albert Camus, Madeleine Riffaud, Jean Sénac, le camp de Rivesaltes...). (N° 3, 2018, annuel, 28 euros. – Paris.)

□ **CRITIQUE.** Une présentation de l'œuvre de Madame de Staël, et une évocation réjouissante du journal de celui qui fut son compagnon, Benjamin Constant. Un entretien avec Céline Spector sur l'évolution de la philosophie politique, de Montesquieu au marquis de Sade en passant par Jean-Jacques Rousseau et Constant. (N° 851, avril, mensuel, 12 euros. – Paris.)

□ **APRÈS-DEMAIN.** Le tour des grands enjeux de la politique culturelle en France : numérique, place des artistes, ruralité, éducation artistique, diplomatie, droit d'auteur, etc. (N° 46, avril, trimestriel, 9 euros. – Paris.)

□ **ÉTUDES.** Dérive du nationalisme catalan, essor des inégalités sous la présidence de M. Emmanuel Macron, démocratie menacée en Indonésie... Et une remarquable exégèse de la barbe : « barbes timides », « barbes affirmées », « barbes apprenties », « barbes chevronnées », « barbes frondeuses », « barbes libertaires qui laissent faire la nature » ou encore barbes « dont l'entraînement général de la mode est l'unique engrais ». (N° 4248, avril, mensuel, 12 euros. – Paris.)

Retrouvez, sur notre site Internet, une sélection plus étoffée de revues :

www.monde-diplomatique.fr/revues

« Vous n'aurez pas ma souffrance »

PAR WALTER BENN MICHAELS *

EN AOÛT 1955, Emmett Till, un Noir américain de 14 ans originaire de Chicago, est battu à mort dans l'État du Mississippi, où il rendait visite à des membres de sa famille. Ses deux meurtriers blancs sont arrêtés et jugés; il faut une heure au jury pour rendre son verdict – « non coupables ».

Ce meurtre n'avait rien d'inhabituel : l'abolition de la ségrégation raciale dans les écoles par la Cour suprême en 1954 avait déclenché une contestation souvent violente. La singularité de l'affaire tient plutôt au fait que ses auteurs ont été jugés et qu'elle a soulevé une vague de réactions dans le pays, notamment grâce à la décision de la mère d'Emmett Till d'organiser des funérailles à cercueil ouvert : « Il faut que les gens voient ce qu'ils ont fait à mon garçon », expliqua-t-elle. Les clichés de son visage brutalisé firent ainsi le tour des États-Unis.

En mars 2017, la biennale du Whitney Museum de Manhattan expose un tableau de l'artiste blanche Dana Schutz intitulé *Open Casket* (« cercueil ouvert »), qu'un critique décrit comme « une réponse puissante, en peinture, à la photographie tristement célèbre d'Emmett Till défigurée lors de ses funérailles ». Or l'œuvre n'est pas reçue comme une arme supplémentaire dans les luttes actuelles contre le racisme, mais comme une forme de racisme. L'artiste britannique Hannah Black publie une lettre ouverte demandant le retrait du tableau, devant lequel des spectateurs se rassemblent pour protester. Des événements analogues se déroulent à Saint-Louis contre des œuvres utilisant des photographies de manifestants noirs battus par la police à Selma, en 1965, et à Minneapolis contre une installation en mémoire de l'exécution de trente-huit Indiens Dakotas en 1862. Le scandale traverse l'Atlantique. En février 2018, l'artiste noir Parker Bright, qui avait manifesté au Whitney contre *Open Casket*, découvre qu'une photographie de lui protestant devant le tableau de Dana Schutz figure dans l'exposition de l'artiste franco-algérien Neïl Beloufa au Palais de Tokyo. Très remonté, il lance une campagne de financement participatif afin de se rendre à Paris pour y « récupérer son image ». Beloufa décide finalement de ne pas la montrer.

Récapitulons : en 1955, un effort collectif se déploie pour que le plus grand nombre possible de personnes voient une photographie d'Emmett Till; aujourd'hui, on se mobilise pour que personne ne voie une peinture d'Emmett Till. Les manifestations ne portent pas sur la nature de l'image, mais sur l'identité de son auteur : « Les artistes blancs (...) profitent du traumatisme noir; de la mort des Noirs et (...) de la douleur des Noirs », déplore la journaliste Zeba Blay (1). Hannah Black écrit que la mère d'Emmett Till a rendu le visage de son fils « disponible pour les Noirs afin qu'il leur serve d'inspiration et d'avertissement. Les

personnes qui ne sont pas noires doivent accepter qu'elles ne pourront jamais reproduire ni comprendre ce geste. (...) La personne de Schutz n'est pas en cause (2) ». En résumé, la douleur noire appartient aux artistes noirs.

Ou alors, plutôt : « Il n'est pas acceptable qu'un Blanc tire profit de la souffrance des Noirs... » Dana Schutz se trouve accusée de racisme non parce qu'elle défend l'assassinat d'Emmett Till (de ce point de vue, *Open Casket* est d'autant plus consensuel que personne aujourd'hui n'excuse ce meurtre), mais parce qu'elle s'enrichit grâce à lui, peut-être pas directement (l'artiste a annoncé que son tableau n'était pas à vendre), mais en occupant une place dans « des institutions prestigieuses comme le Whitney », un espace qui aurait pu revenir aux artistes noirs. Ce qui met Parker Bright en colère, c'est qu'un artiste non noir s'approprie pour une exposition au Palais de Tokyo le « débat sur l'injustice raciale au sein du monde artistique » qu'il a lancé « en tant qu'artiste noir ». Autrement dit, dès lors que des « institutions d'élite, majoritairement blanches », promeuvent des œuvres antiracistes, elles devraient le faire en consacrant leurs ressources aux seules victimes du racisme. Si quelqu'un doit « tirer profit » de la souffrance noire, ce sont les Noirs.

Cette opposition à l'« appropriation culturelle » s'apparente donc à la revendication d'un capital culturel. De telles luttes révèlent en un sens l'avancée impressionnante de la privatisation de toute chose – y compris la souffrance. Elles représentent aussi une variation sur un thème familier : la justice raciale serait soluble dans l'égalité d'accès aux institutions d'élite, une revendication qui a toujours joué un rôle majeur dans le mouvement des droits civiques aux États-Unis, avec des résultats prévisibles. La part des Noirs américains dans la classe moyenne supérieure, à défaut de l'élite, a progressé : 21 % d'entre eux gagnent au moins 75 000 dollars par an, un pourcentage qui a plus que doublé entre 1970 et 2014. La proportion de Noirs américains qui touchent plus de 100 000 dollars annuels ou plus a pour sa part presque quadruplé, pour atteindre 13 %. Cependant, le revenu annuel médian ne dépasse pas 43 300 dollars, et près de 11 millions vivent dans la pauvreté (3).

Ainsi, non seulement la réussite d'une minorité n'aide pas la majorité, mais elle participe d'un processus qui nuit à celle-ci. Au nom de la justice raciale se construit une solidarité raciale imaginaire qui voudrait que le succès de quelques Noirs – ceux qui ont accès au Whitney, étudient dans des universités prestigieuses et intègrent la classe moyenne supérieure – représente une victoire pour la grande majorité des Noirs qui n'en bénéficient pas. Mais le fait que certaines personnes soient riches alors que la plupart sont pauvres ne constitue pas une solution : c'est le cœur du problème.

Ce problème disparaît comme par miracle lorsque des écrivains tels que Hannah Black prétendent

CHARLOTTE MOTH. – « Living Images 4 » (Images vivantes 4), 2015 (ci-contre), et « Living Images 2 » (Images vivantes 2), 2015 (ci-dessous)



© ADAGP PARIS, 2018 - PHOTO: JUSTIN FIEKEL

prouver en ces termes l'incapacité des Blancs à comprendre le sacrifice de la mère d'Emmett Till : « Les Noirs continuent de mourir aux mains des suprématistes blancs, les communautés noires continuent à vivre dans une pauvreté extrême à quelques pas du musée qui expose cette œuvre de valeur... ». En d'autres termes, même si la controverse actuelle autour de l'« appropriation culturelle » ne traduit en définitive que la revendication d'une sorte de « rente raciale » par une petite fraction de la bourgeoisie noire, elle profite en réalité à l'ensemble de la bourgeoisie – et donc principalement aux Blancs.

LE CERCUEIL ouvert d'Emmett Till représente le totem parfait pour la piété néolibérale de gauche. Aux artistes blancs, il fournit l'occasion de déplorer une victime de la suprématie blanche, qu'ils abhorrent sincèrement; pour les artistes noirs, ce deuil porté ostentatoirement par des Blancs marque plutôt la perpétuation de la suprématie blanche qui a causé sa mort. Dans les deux cas, le conflit entre riches et pauvres disparaît derrière la lutte contre la suprématie blanche, lutte qui se réduit dans le cas d'espèce à déterminer qui est habilité à exprimer artistiquement sa détestation du meurtre d'Emmett Till.

Pourtant, l'intention originelle du cercueil ouvert était tout autre. Dans son livre *The Blood of Emmett Till* (Simon & Schuster, 2017), l'historien Timothy B. Tyson évoque le fait que le syndicat du conditionnement de la viande, United Packinghouse Workers of America (UPWA), qu'il décrit comme « de plus en plus acquis aux droits civiques », avait envoyé une délégation interracial d'observateurs au procès qui innocenta ses assassins. Il s'agissait d'un syndicat très à gauche, qui militait farouchement contre les conditions de travail brutales imposées dans les grands abattoirs et contre les lois ségrégationnistes alors en vigueur dans le Sud. Et ce sont deux membres de l'UPWA et

du Parti communiste qui, à l'annonce de la mort d'Emmett Till, obtiennent de leur syndicat de quoi « acheter des provisions pour la famille Till ». Ils se trouvaient aussi aux côtés de Mamie Till lorsque le corps de son fils fut rapatrié à Chicago. « Quand on a ouvert la housse, raconte la syndicaliste Arlene Brigham, tout le monde était sous le choc et restait sans voix. Les journaux étaient là mais disaient : "Nous n'allons pas prendre ces photos". Gus Savage était à l'extérieur. Je lui ai demandé de prendre des photos... Il publiait un petit magazine intitulé *The American Negro*. C'est comme ça que les images ont été diffusées pour la première fois. Et puis tout le monde a commencé à les publier » (People's World, 12 août 2005).

Des gens comme Arlene Brigham ne militaient pas seulement pour l'augmentation des salaires : ils combattaient le capitalisme et comprenaient que la lutte contre ce régime économique était alors inextricablement liée à la lutte contre le racisme. La chasse aux « rouges » durant la guerre froide éliminera les plus radicaux du syndicat et gomméra le communisme qu'ils défendaient. Pas assez, toutefois, pour empêcher le *New York Post*, propriété de M. Rupert Murdoch, d'accuser en 2016 M. Bernie Sanders, alors candidat aux primaires démocrates, d'être « un communiste convaincu » au motif qu'il avait travaillé pour l'UPWA lorsqu'il étudiait à Chicago. Une partie de la gauche radicale, quant à elle, lui reprocha de trop se soucier d'économie et pas assez de justice raciale.

La part minuscule de vérité contenue dans ces deux accusations révèle à quel point l'enjeu de la lutte sociale a basculé de l'appropriation du travail de l'ouvrier à l'appropriation de la culture d'une communauté. La droite n'avait pas entièrement tort, au sens où M. Sanders incarnait ce que la politique américaine avait de plus « socialiste » (sans aller jusqu'au communisme). La gauche n'avait pas entièrement tort, dans la mesure où l'antiracisme a tellement supplanté l'anticapitalisme que le désir de M. Sanders de mobiliser toute la classe populaire a été interprété comme une indifférence envers les Noirs. Un sentiment que les libéraux partisans de sa concurrente démocrate Hillary Clinton se sont fait une joie d'instrumentaliser contre lui.

(1) Zeba Blay, « When white people profit off of black pain », HuffPost, 22 mars 2017.
(2) « The Painting Must Go » : Hannah Black pens open letter to the Whitney about controversial Biennial work », *Art News*, New York, 21 mars 2017.
(3) *The New York Times*, 1^{er} février 2016, et Pew Research Center, Washington, DC, 22 juin 2016.

SOMMAIRE

PAGE 2 :
Courrier des lecteurs. – Coupures de presse.

PAGE 3 :
Gaz lacrymogène, des larmes en or, par ANNA FEIGENBAUM.

PAGES 4 ET 5 :
Alliance pragmatique entre Moscou et Téhéran, par NIKOLAÏ KOZHANOV. – Que cherche la Russie au Proche-Orient?, suite de l'article de N. K.

PAGE 6 :
Israël hanté par la Nakba, par THOMAS VESCOVI.

PAGE 7 :
Fin du « printemps birman », par GUILLAUME PAJOT.

PAGES 8 ET 9 :
Retour de la violence politique au Brésil, par ANNE VIGNA. – Les patrons latino-américains prennent le pouvoir, par MIGUEL SERNA. – Aux petits soins pour les grands propriétaires terriens (A. V.).

PAGES 10 ET 11 :
Comment le « Russiagate » aveugle les démocrates, par AARON MATÉ. – Boston ou la religion de l'innovation, par THOMAS FRANK.

PAGES 12 ET 13 :
De Johannesburg à Kinshasa, les lanceurs d'alerte en première ligne, par OLIVIER PIOT.

PAGES 14 ET 15 :
L'Afrique dépeuplée de ses poissons, par KYLE G. BROWN.

PAGES 16 ET 17 :
Mettre fin au trafic des données personnelles, par FRANK PASQUALE. – Tout allait bien..., par PIERRE RIMBERT.

PAGE 18 :
Goodyear et ses fantômes, par ALEXIA EYCHENNE.

PAGE 19 :
L'austérité au filtre des eaux usées, par MOHAMED LARBI BOUGUERRA.

PAGE 20 :
Épineuse indépendance syndicale, par MICHEL PIGENET.

PAGE 21 :
Au pays de l'« ardeur révolutionnaire », par ANTONY BURLAUD.

PAGES 22 ET 23 :
La France abandonne ses villes moyennes, suite de l'article de JEAN-MICHEL DUMAY. – Au secours des centres urbains (J.-M. D.).

PAGES 24 À 26 :
LES LIVRES DU MOIS : « Attends-moi au ciel, capitaine! », de Jorge Enrique Botero, par PIERRE CARLES. – « Circus Parade », de Jim Tully, par DOMINIQUE AUTRAND. – Mai à l'usine, par SERGE QUADRUPANI. – Violence et révolution, par WILLIAM IRIGOYEN. – L'art en exil, par RENAUD LAMBERT. – Des histoires-paysages, par EUGENIO RENZI. – La culture, auxiliaire de l'ordre, par EVELYNE PIELLER. – Dans les revues.

PAGE 27 :
Une pionnière sous les étoiles, par CATHERINE DUFOUR.